

PSYCHOLOGIE

DE LA

COLONISATION FRANÇAISE

DANS SES RAPPORTS AVEC LES SOCIÉTÉS INDIGÈNES

PAR

LÉOPOLD DE SAUSSURE

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1899



AN

PSYCHOLOGIE

DE LA

COLONISATION FRANÇAISE

DANS SES RAPPORTS AVEC LES SOCIÉTÉS INDIGÈNES

PAR

LÉOPOLD DE SAUSSURE

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FELIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1899

PSYCHOLOGIE

DE LA

COLONISATION FRANÇAISE

DANS SES RAPPORTS AVEC LES SOCIÉTÉS INDIGÈNES

PAR

LÉOPOLD DE SAUSSURE

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1899

PSYCHOLOGIE

DE LA

COLONISATION FRANÇAISE

PSYCHOLOGIE

DE LA

COLONISATION FRANÇAISE

DANS SES RAPPORTS

AVEC LES SOCIÉTÉS INDIGÈNES

PAR

LÉOPOLD DE SAUSSURE

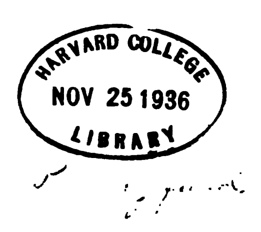
PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1899


HARVARD COLLEGE
NOV 25 1936
LIBRARY

PSYCHOLOGIE
DE LA
COLONISATION FRANÇAISE

AVANT-PROPOS

Les idées que je me propose d'exposer dans cet ouvrage comptent encore si peu de partisans que, depuis bien des années, j'en avais différé la publication.

Cependant, par suite de la guerre hispano-américaine, il y a certaines choses qui, hier encore, n'auraient pas retenu l'attention, et qui aujourd'hui seront peut-être comprises.

Considérez l'ensemble de la politique coloniale de l'Espagne : c'est un « bloc », complètement différent de la politique coloniale de l'Angleterre ou de tout autre pays. Pourquoi? Parce que ce bloc a été pétri de la psychologie

espagnole, laquelle diffère essentiellement de la psychologie anglaise. Il y avait cependant chaque année, aux Cortès et ailleurs, des discussions à propos des colonies, entre les hommes de tous les partis et de toutes les opinions. Ces discussions donnaient aux Espagnols, comme elles la donnent aux Français, l'illusion que le raisonnement, le jugement, la prévision de l'avenir prennent une large part à la détermination de la conduite nationale. Dans ces discussions il se manifestait sans doute des avis différents, des opinions contradictoires; mais sur *des points secondaires seulement*, les seuls qui apparaissent aux gens d'une même race. Quant aux lignes générales, quant aux traits caractéristiques du système colonial espagnol, ils échappaient à tous les yeux espagnols, on ne les mentionnait pas, on ne les mettait jamais en cause, parce que, étant inconsciemment admis par tous, émanant de l'âme de la race, ils semblaient en dehors de toute discussion et de toute définition ; les étrangers, seuls, les apercevaient. Les Espagnols ne les remarquent pas, même après le désastre. Et cependant, ce sont ces particularités de leur

politique coloniale qui sont cause de leurs malheurs; la race tout entière en est solidairement responsable.

Il en est de même chez nous. Lisez toute notre bibliographie coloniale, vous n'y verrez nulle part, directement mentionnés, les traits caractéristiques de nos errements coloniaux, ceux qui frapperaient à première vue un Anglais ou un Hollandais. Ces traits passent inaperçus, précisément parce que, étant caractéristiques de la race, ils ne frappent pas les esprits de cette race. Cet ensemble, conforme aux sentiments communs à tous les individus d'une nation, est tout naturellement en dehors du champ de leur conscience.

Et lorsque cette politique coloniale imposée à la race par son caractère particulier aura amené des désastres ou simplement des revers et des insuccès, les partis politiques ne songeront pas à en faire remonter à elle la véritable cause. Voyez ce qui se passe à Madrid actuellement. Suivez en France les discussions entre les hommes les plus compétents en matière de colonisation : on rend responsable tel gouverneur,

tel ministre, telle mesure d'ordre secondaire. Mais personne n'a l'idée de signaler la vraie cause, celle qui saute aux yeux des spectateurs impartiaux : la méthode particulière imposée par le caractère national, par les sentiments et les dogmes nationaux.

C'est donc dans la psychologie du peuple français, non ailleurs, que nous nous proposons de chercher l'explication de nos errements coloniaux et de leurs résultats.

En France, où l'opinion publique gouverne, où les hommes d'Etat, fréquemment renouvelés, représentent forcément la moyenne des idées régnantes, les croyances fondamentales de la masse ont une influence d'autant plus prépondérante qu'elles sont acceptées par tous les partis politiques ou religieux.

Sous l'apparence d'étiquettes différentes, les Français ont, en effet, une communauté remarquable de sentiments. Ces sentiments, analogues à ceux des autres races « dites latines », font partie intégrante du caractère national.

Or, le caractère n'est autre chose que la men-

talité héritée et héréditaire ; c'est dire qu'il n'est susceptible que de lentes modifications et que, par conséquent, il impose à la nation une destinée à peu près inéluctable.

Sans doute il y a des dérivatifs à cette fatalité : les leçons de l'expérience modifient à la longue l'impulsion psychologique. D'autre part, une élite intelligente peut, dans une certaine mesure, créer un contre-courant dans l'opinion. Mais il ne faut pas exagérer l'influence de ces facteurs, surtout en matière de colonisation.

Les expériences coloniales ont lieu si loin, l'ignorance des choses d'outre-mer est si grande chez nous que les leçons ne portent pas leurs fruits. La foule en tire, au contraire, une confirmation de ses illusions et propose d'aggraver le mal en croyant sincèrement indiquer le remède. Quant au contre-courant d'opinion d'une élite perspicace, on ne le voit pas encore se produire : la plupart des personnalités compétentes partagent encore les sentiments de la masse et ceux qui ont pu s'en affranchir se bornent à signaler les causes immédiates de nos fautes sans remonter aux causes premières dont la persistance

amènera cependant la répétition inévitable des mêmes effets dans l'avenir.

Ce n'est pas le problème général de la colonisation, au point de vue économique et social, que je me propose d'aborder ici, mais seulement un des côtés de ce problème : celui de notre politique à l'égard des populations indigènes de ces vastes possessions que nous appelons improprement des colonies.

Faute d'un excédent de population, la France n'a pu conserver ou n'a pu acquérir des territoires favorables à la colonisation proprement dite. Les contrées qui lui sont échues en partage sont fort riches; mais, sauf quelques exceptions, elles sont impropres à l'expansion de la race.

Devons-nous regretter cette composition particulière de notre domaine d'outre-mer? Cela est très contestable. Que ferions-nous de territoires colonisables, bientôt convoités par nos rivaux, si nous ne sommes pas en état de les peupler?

Au contraire, la France possède tous les élé-

ments nécessaires pour tirer parti de ses possessions tropicales : nous nous plaignons de manquer de colons ; mais il n'est besoin que de fort peu de colons dans ces contrées. Il faut des capitaux, de bons fonctionnaires et de bons soldats. La France ne manque ni des uns ni des autres. Pourquoi donc ne réussissons-nous nulle part ?

La réponse est simple. Dans les pays où le conquérant n'est qu'une infime minorité, la question primordiale, la question *sine qua non* du succès, est celle de la politique à l'égard des indigènes.

Personne n'en conteste l'importance. Il est clair que la prospérité de ces pays est subordonnée à la pacification des esprits et à leur organisation sociale.

Malheureusement, le moyen que nous employons pour atteindre ce but est précisément celui qui nous en écarte indéfiniment. Nous avons adopté partout la solution la plus contraire à la réalité des choses, la solution la plus opposée à celle qu'ont suivie les grands peuples colonisateurs : Romains, Anglais et Hollandais.

Ce système funeste, qui paralysera nos efforts dans l'avenir comme dans le passé, ne résulte pas de la volonté ou de l'initiative de nos dirigeants. Il nous est imposé fatalement par des sentiments, par des croyances, par des concepts héréditaires qui font partie de notre caractère national.

La foi ancienne dans l'unité originelle du genre humain et dans la vertu immanente d'une formule universelle s'est incarnée en France sous une forme nouvelle dans la philosophie du xviiie siècle ; elle a acquis, en se rajeunissant ainsi, une force d'expansion dont le déclin n'a pas encore sonné.

Louis IX, voulant s'attirer l'appui du grand Khan pour conquérir la Syrie, pensa que le meilleur moyen était de « l'atraire en notre croyance »; il lui envoya des moines pour lui montrer « comment il devrait croire ». Il s'attira ainsi une réponse dédaigneuse, et son projet échoua.

Paul Bert arrivant au Tonkin, afin d' « atraire », lui aussi, les Annamites à nos croyances politiques, eut pour premier soin de faire afficher les Droits de l'Homme à Hanoï. Le proconsul

anticlérical n'obtint pas plus de succès que le saint roi. Ces deux actes, si éloignés l'un de l'autre, sont caractéristiques dans leur identité ; ils proviennent, au fond, des mêmes dogmes, de la même conception de l'humanité, de la même foi naïve dans la vertu d'une formule pour « atraire » à nous les races les plus irréductibles. Les erreurs de notre croisade coloniale ne diffèrent pas essentiellement de celles des croisades médiévales.

De même que les anciens conquérants espagnols voyaient dans les curieuses civilisations de l'Amérique centrale des pratiques diaboliques indignes d'être respectées et qu'il importait de vouer à une destruction immédiate, de même, dans les civilisations de l'Indo-Chine, dans ces monuments de la tradition et de la sagesse de peuples très affinés, nous ne voyons que des institutions hostiles à notre domination et que nous nous efforçons de saper pour transformer ces races à l'image de la nôtre.

La colonisation espagnole était basée sur l'assimilation par les croyances religieuses au nom d'un idéal dogmatique et absolu.

La colonisation française est basée sur l'assimilation politique et sociale au nom d'un idéal non moins dogmatique et non moins absolu.

Nous venons de voir aux Philippines les résultats du système espagnol. Après trois siècles d'assimilation religieuse les *Tagals* pendent et brûlent moines et prêtres; ils font appel aux « hérétiques » pour les délivrer de la tyrannie de leurs maîtres.

Lorsque l'occasion s'en présentera, nous verrons les résultats analogues de notre entreprise. Les indigènes secoueront avec le même empressement les liens de leur assimilation politique. Ils brûleront nos codes et nos règlements et retourneront avec bonheur à leurs anciennes coutumes.

Abusé par ses dogmes, réfractaire à l'idée de la race, le Français est persuadé que les espèces humaines ne diffèrent entre elles que par l'éducation. Les profondes divergences mentales qui séparent les races lui apparaissent comme superficielles; il croit pouvoir en venir à bout facilement et il s'acharne à une lutte stérile contre les lois de l'hérédité.

En suivant une politique exactement opposée, les Anglais se sont assuré le loyalisme non seulement des races indigènes, mais même des Canadiens français.

Pour rester sur le terrain solide des faits, j'éviterai de pronostiquer de l'avenir, je laisserai même au lecteur le soin de tirer des conclusions pratiques. Il est clair cependant que le danger est imminent : nous avons déjà laissé tomber nos plus belles colonies aux mains de nos rivaux. Partout la lutte s'annonce menaçante avec l'Anglo-Saxon, maître de la moitié du monde. Si nous tardons à changer de système, les possessions qui nous ont coûté tant de sang et d'argent tomberont fatalement en son pouvoir.

Notre politique indigène étant la conséquence naturelle de nos dogmes nationaux, c'est dans ces dogmes mêmes que nous en chercherons la clef. Nous retracerons leur origine, leur évolution et leur influence actuelle sur le caractère de la nation. Nous n'aurons plus, ensuite, qu'à

en suivre l'application dans nos diverses colonies et à y constater leurs ravages.

Pour éviter des polémiques inutiles, je tiens à bien établir que cette étude n'est nullement destinée à ébranler la conviction de personne ou à modifier un état de choses sur lequel d'ailleurs le raisonnement n'a aucune prise. Elle n'a qu'un but purement spéculatif et suppose un point de départ préalablement admis : l'hérédité des caractères mentaux. Ce point de départ peut être résumé, mais non démontré ; car dans les sciences naturelles, sciences d'observation et d'induction, il n'est pas possible d'établir la démonstration rigoureuse d'une loi générale. Leur certitude résulte d'un ensemble complexe de faits concordants observés dans les domaines les plus divers. Une telle étude ne saurait donc s'adresser qu'à un petit nombre de lecteurs préparés à admettre ce point de départ, non à d'autres. Elle se propose simplement de grouper les faits analogues dérivant d'une cause commune, d'en indiquer l'interprétation scientifique, et de mettre en évidence la

relation de cause à effet qui existe entre la psychologie des Français et leur politique indigène aux colonies.

Il n'y a guère qu'un demi-siècle que les lois de l'évolution ont été formulées. Cette découverte qui a révolutionné la science n'a pas encore sensiblement modifié les idées du grand public. On peut même dire que, si elle a modifié celle des savants, elle n'a pas encore eu, en général, beaucoup d'influence sur leurs sentiments et leurs concepts de race : l'exemple que j'ai cité plus haut nous montre un savant physiologiste, Paul Bert, imbu des sentiments dogmatiques d'une philosophie diamétralement opposée, au fond, à ses idées scientifiques. C'est que, avant de se transformer en sentiment, les idées nouvelles restent longtemps confinées dans leur domaine spécial.

Admises facilement par les botanistes, les lois de l'évolution ont trouvé une opposition d'autant plus vive qu'elles se rapprochaient davantage du terrain dogmatique de la nature humaine. Acceptées actuellement en ce qui concerne les caractères anatomiques de l'homme,

elles sont encore tenues en suspicion dès qu'il s'agit de les appliquer à ses caractères mentaux ; elles n'ont pas encore triomphé du crédo de Condorcet, de Rousseau et de Michelet. C'est Gustave Le Bon qui, le premier, a exprimé, d'une manière générale[1], le rôle prépondérant du caractère héréditaire dans l'évolution des peuples et montré que l'acquisition de caractères mentaux communs crée de véritables « races psychologiques ». Son œuvre, qui apparaîtra plus tard comme capitale, est naturellement peu appréciée par ses compatriotes puisqu'elle est en désaccord complet avec leurs conceptions. Traduite deux fois en Anglais, et dans la plupart des langues, elle fait autorité à l'étranger. Elle fournit à cette étude un excellent point de départ ; je la considérerai donc comme connue du lecteur et me bornerai à en rappeler plus loin les traits essentiels.

(1) Lire notamment : *Les lois psychologiques de l'évolution des peuples* ; in-12 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine (F. Alcan).

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME DES INDIGÈNES

Dans toute discussion, il importe de préciser les termes. Celui de « colonie » prête à la confusion par les significations très différentes qu'il est susceptible de recevoir.

Il n'y aurait pas grand inconvénient à désigner sous ce nom général de « colonies » l'ensemble de nos possessions d'outre-mer, si leur caractère spécial restait présent à la pensée de ceux qui font usage de ce terme. Mais il n'en est pas ainsi. Et c'est avec raison que M. Harmand a signalé que « non seulement le public français, mais aussi des auteurs parmi les plus connus, ne parlent à peu près que de colonies et de colonisation, comme si la France possédait d'autres colonies que le Tell Algérien, une partie de la

Tunisie, la Réunion et la Nouvelle-Calédonie[1] ».

M. J. Harmand s'est efforcé d'établir les distinctions qui différencient la colonie proprement dite de ces établissements que nous appellerons avec lui « possessions », faute d'un terme mieux approprié. Il est convaincu, à juste titre, « que bon nombre de nos erreurs en politique coloniale, et non des moins graves, que beaucoup de nos insuccès et de nos déboires au delà des mers ont eu pour cause incomprise et cachée la confusion qui s'est établie de plus en plus par le fait de notre centralisation excessive dont l'uniformité est le résultat nécessaire, entre deux genres d'établissements qui n'ont presque aucun caractère commun.

« Les colonies sont des pays que l'Européen *colonise* ou pourrait coloniser, c'est-à-dire des pays où il retrouve un climat plus ou moins analogue à celui de la mère-patrie, où il peut travailler le sol de ses mains, où il peut

(1) Encore faut-il remarquer que la Nouvelle-Calédonie, si propre par son climat à devenir une véritable colonie, a perdu son attrait par suite de l'affectation pénitentiaire qui lui a été donnée et deviendra la proie de l'Australie si nous ne savons pas la peupler pendant qu'il en est temps encore.

vivre, se reproduire indéfiniment et se multiplier. L'indigène, s'il y existe, y est relégué à l'arrière-plan, soit à cause de sa faiblesse numérique, soit par le fait de son état social. Il peut arriver que l'indigène y soit gênant, dangereux même, mais il est en tout cas à jamais incapable de devenir le facteur ou l'instrument principal du développement et des progrès du pays occupé.....

« Les *possessions* sont des pays tropicaux ou subtropicaux, en général étendus, peuplés d'une masse considérable d'indigènes plus ou moins policés, possédant le sol et l'exploitant eux-mêmes par des procédés déjà réguliers et rémunérateurs. L'Européen ne peut y vivre d'une manière permanente qu'à la condition d'y jouir d'un certain bien-être, et, sauf exceptions bien rares et mal prouvées, il ne peut y perpétuer sa race sans adjonction de sang nouveau. Dans de pareilles conditions, il ne peut être que le directeur, l'éducateur et le protecteur des races indigènes. Il leur procure les plus grands de tous les bienfaits, la paix, l'ordre, la sécurité, et la justice auxquels ces sociétés aspirent avec

avidité mais qu'elles paraissent incapables d'atteindre par elles-mêmes.

« Les possessions ne comportent qu'une faible émigration européenne et encore faut-il remarquer que cette émigration est très différente de celle qui convient aux colonies. Elle doit se recruter, dans sa généralité, parmi les éléments supérieurs des diverses couches de la société métropolitaine, se composer d'hommes instruits, actifs, riches, ou du moins armés de qualités de caractère exceptionnel et de connaissances spéciales... En outre, cette émigration n'est que temporaire, et tous ceux qui la constituent débarquent dans la possession avec l'idée bien arrêtée de la quitter le plus tôt possible[1]. »

Ainsi, par exemple, l'Australie est une *colonie, une colonie proprement dite*. Dans le développement extraordinaire de ce pays, l'indigène n'a joué aucun rôle appréciable, actif ou passif, ni par la main-d'œuvre qu'il a fournie, ni par la résistance qu'il a opposée. L'Anglo-Saxon s'y est multiplié, il y a constitué des sociétés nouvelles.

(1) J. Harmand. Préface à la traduction de l'*Inde*, de sir J. Strachey.

Par contre, l'Inde n'est pas une *colonie*. L'Anglo-Saxon n'y fait pas souche. Il évite d'y élever ses enfants. Fonctionnaire, industriel ou commerçant, il ne s'y établit pas d'une manière définitive et ne représente auprès de la masse indigène qu'une infime minorité. L'Inde est une *possession*.

Mais, dans la distinction établie par M. Harmand entre la *colonie* et la *possession*, ce n'est pas le côté économique que nous voulons retenir : nous nous proposons plutôt de faire concevoir l'importance prépondérante du régime politique appliqué à l'indigénat, importance que nous pouvons mettre en évidence par cette remarque paradoxale si l'on veut, mais néanmoins exacte : si l'on peut fort bien concevoir une *colonie* sans indigènes, on peut tout aussi bien se représenter une *possession* sans colons.

Le fait que l'Inde ne compterait pas un seul colon, n'empêcherait nullement la puissance britannique de se maintenir, sans frais, sur cette immense contrée. Il n'empêcherait pas ses 250 millions d'indigènes d'obéir à un petit nombre de soldats et de fonctionnaires anglais.

En disposant avec sagesse des ressources du pays, une poignée de conquérants pourrait parfaitement l'organiser, construire des routes et des chemins de fer, sans la présence d'un seul négociant ou industriel. Tel était d'ailleurs, à peu près, le régime romain en Gaule.

Mais, dira-t-on, les Anglais n'auraient aucun intérêt à occuper l'Inde s'ils n'en tiraient parti pour leur commerce et leur industrie. — D'accord. Il n'en est pas moins vrai — et c'est ce qu'il importe de retenir — que l'administration et l'exploitation d'une possession sont deux choses distinctes, bien qu'elles puissent avoir l'une sur l'autre une action réciproque lorsqu'elles sont menées de front.

C'est là une vérité bien élémentaire dont cependant nous ne paraissons pas nous rendre compte par suite de cette confusion, signalée par M. Harmand, que nous faisons entre la colonie et la possession. Nous attribuons les déficits et les difficultés d'organisation de notre empire colonial au manque de colons et à la timidité des capitaux. Que la lenteur de son développement économique soit regrettable,

c'est évident ; mais elle doit être envisagée à part et il ne faut pas lui attribuer exclusivement l'état de marasme dont nous souffrons. Encore une fois, je le répète, nous n'avons pas, ou presque pas de colonies. Nous avons de vastes possessions, des pays qui suffisaient, avant notre entrée en scène, à une nombreuse population. A plus forte raison ces pays doivent-ils se suffire à eux-mêmes et au delà, depuis que nous avons pris en mains leur direction. Si les frais d'occupation constituent pour eux une charge nouvelle, elle devrait trouver une large compensation dans les qualités d'ordre et d'organisation apportées dans la gestion des deniers publics, par une administration civilisée.

Loin d'être désavantageuse, l'absence des industriels et des pionniers trop aventureux est au contraire, dans les premières années, favorable à l'établissement de la sécurité et des bonnes relations entre vainqueurs et vaincus [1].

Cet état de malaise, indéniable lorsqu'on com-

(1) Au Tonkin, par exemple, des exploitations agricoles et minières prématurées ont donné aux pirates l'occasion de rançonner des Européens et ont contribué ainsi à favoriser l'agitation.

pare la situation de nos possessions avec celle des contrées analogues occupées par nos rivaux (la situation du Tonkin avec celle de la Birmanie par exemple), n'est pas, comme on le croit généralement en France, d'ordre économique. Tout au moins, le malaise économique étant étudié et mis à part, il en reste un autre, bien plus important qu'on ne le croit, et qui est d'ordre purement politique ou administratif. Si nous étions moins ignorants des choses d'outre-mer et si nous pouvions nous dégager de la confusion qu'entretient dans les esprits ce terme vague de « *colonies* », nous comprendrions sans peine que l'on ne s'installe pas en maîtres dans un pays comme l'Annam, par exemple, au milieu d'un peuple de quinze millions d'âmes, homogène et centralisé, sans éprouver une certaine résistance. Je ne parle pas de la résistance matérielle, brisée par la force des armes ; mais de la résistance morale, consciente ou inconsciente, qui résulte forcément de la différence des tempéraments. Cette résistance que nous tenons pour négligeable, se répercute sur nos budgets. Ce ne sont ni les soldats, ni les

colons qui peuvent en venir à bout, mais un régime judicieux, approprié à chaque race. Il est vraiment curieux de constater la faible place qu'a tenue, même dans les milieux compétents, la discussion de ce régime. Il semblerait que ce soit une question secondaire que de gouverner tant de peuples étrangers et souvent hostiles. Pour le public, la résistance ne survit pas à la défaite : nos soldats ont vaincu, qu'attend-on pour coloniser? Tel est le sentiment populaire.

La domination ne peut cependant pas s'imposer uniquement par la coercition matérielle. Celle-ci ne représente (après la conquête) que l'appoint nécessaire pour compléter l'action des forces morales que l'on a su mettre en jeu. Pour donner à cette vérité élémentaire une forme algébrique, nous dirons que R représentant la capacité de résistance des indigènes, M et m les forces matérielles et morales utilisées par le vainqueur,

$$R = M + m.$$

Toute erreur dans la politique à l'égard des indigènes, en nous aliénant les forces morales,

diminue M, et nous oblige à fortifier en conséquence m, c'est-à-dire à augmenter l'effectif des troupes d'occupation et les frais qu'elles nécessitent.

Si Rome maintenait les Gaules dans l'obéissance avec une seule légion ; si les Anglais, avec 65.000 hommes, assurent leur domination sur 250 millions d'Hindous, dont 60 millions de Musulmans[1], c'est que ces races dominatrices ont suivi d'autres errements que ceux qui nous obligent à entretenir 50.000 hommes dans l'Algérie, peuplée de 3 millions et demi d'Arabes et de Kabyles.

Deux méthodes sont en présence pour faire la conquête morale des races auxquelles l'indépendance politique a été ravie.

La première est celle des peuples qui sont dominés par une croyance absolue, politique ou religieuse, à laquelle ils éprouvent le besoin de

(1) L'insurrection récente n'infirme en rien cet exemple, elle le fortifie plutôt. Elle s'est produite en dehors des frontières de l'Inde, chez des montagnards turbulents et pillards. Elle n'a pas eu de contre-coup dans l'Inde, et les Anglais n'ont pas craint d'y faire face en concentrant leur corps d'occupation dans le Nord, malgré les troubles provoqués par les mesures sanitaires contre la peste bubonique.

donner une extension universelle. Ils l'appliquent sans tenir compte des circonstances, persuadés qu'elle est nécessaire à leur gloire et au bonheur de leurs sujets. L'exemple le plus typique, peut-être, de cette méthode nous est fourni par l'ancien empire du Pérou, si remarquable par son organisation collectiviste et le culte officiel de l'Inca, fils du Soleil. Ses conquêtes incessantes revêtaient le caractère d'une mission civilisatrice et providentielle. Aussitôt domptés, les vaincus étaient astreints au régime communautaire et à l'adoration de l'Inca. Malgré des révoltes continuelles, cette politique arrivait à se maintenir grâce à une écrasante supériorité militaire, et surtout grâce à l'affinité des races en présence.

L'autre méthode, si l'on peut appeler de ce nom une ligne de conduite essentiellement variable selon les circonstances, s'inspire de ce fait, dont certains peuples dominateurs (les Romains et les Anglais, par exemple) ont eu l'intuition profonde, que, ce qui tient le plus au cœur d'une race après l'amour de l'indépendance, c'est ce legs de coutumes et de croyances,

manifestations extérieures d'une constitution mentale particulière qu'il n'appartient pas au vainqueur de modifier brusquement, et qui est capable d'user les forces du plus puissant, assez téméraire pour entrer en lutte avec elle. Cette méthode repose sur cette constatation que les peuples acceptent souvent avec une facilité surprenante le joug de ceux qui consentent à respecter cet héritage, tandis qu'ils opposent une résistance opiniâtre à ceux qui tentent d'y porter atteinte.

Il est malheureusement hors de doute que, de ces deux méthodes, celle que nous avons suivie jusqu'ici, c'est celle des Incas, bien que la force des choses nous ait contraints à emprunter souvent les procédés de l'autre méthode. Pénétrée de cette idée consacrée par la Révolution, qu'il existe une formule absolue pour faire le bonheur des peuples, formule indépendante des temps et des lieux, la France s'attribue la mission d'en hâter l'avènement chez ses sujets. Elle est persuadée que sa gloire et ses intérêts sont également liés à la réalisation de cet idéal et l'*assimilation* morale des races les plus hété-

rogènes sur lesquelles elle a étendu sa souveraineté lui apparaît non seulement comme le but, mais surtout comme le *moyen* de sa domination.

Un examen superficiel ne révèle pas toujours cette tendance. Ne laissons-nous pas aux indigènes leurs coutumes et leurs croyances, aux Arabes leurs chefs et leur droit musulman, aux Annamites leurs franchises communales? — Sans doute, et pour la bonne raison que nous serions fort empêchés d'en user autrement. Mais ce n'est là qu'une situation provisoire, un pis-aller accordé de guerre lasse, et chacun sait qu'une méthode appliquée à contre-cœur ne donne pas les bons résultats qu'on serait en droit d'en attendre. Malgré ces apparences et ces compromis, l'assimilation reste le but constant de nos efforts.

La politique de l'assimilation repose sur un raisonnement très séduisant et qui aura toujours accès dans l'esprit latin, tant que les dogmes philosophiques dont il est imprégné n'auront pas été modifiés. Si les indigènes, nous disons-nous, se montrent réfractaires aux bienfaits de la civilisation que nous leur apportons,

c'est que leurs préjugés ne leur ont pas encore permis de comprendre les avantages qu'ils pourront en retirer. Ces préjugés sont entretenus chez eux par les vestiges de leur ancien état, par leurs croyances, leurs institutions, leurs langues. Supprimons ces restes d'un passé aboli. S'ils sont trop invétérés dans la génération actuelle, adressons-nous par l'éducation aux générations futures. Enseignons aux enfants notre langue, inculquons-leur nos idées et la France comptera bientôt par millions, sinon de nouveaux citoyens, du moins des sujets fidèles et reconnaissants.

Ce raisonnement, en apparence habile et généreux, est en réalité inapplicable, oppressif et aussi nuisible à nos intérêts qu'à ceux de nos sujets.

Dans les rares occasions où nous avons su nous en abstenir, en Tunisie par exemple, le le succès a été immédiat. Par ailleurs, l'histoire de notre politique coloniale à l'égard des indigènes, c'est-à-dire la partie la plus importante de notre histoire coloniale au XIXe siècle, est en réalité celle des tentatives inutiles que nous

avons faites pour mettre ce raisonnement à exécution.

L'étude objective de nos errements coloniaux reste donc incohérente si elle n'est pas éclairée par l'étude subjective de l'état d'esprit dont ils découlent ; l'explication de notre politique à l'égard des indigènes réside à peu près tout entière dans ce problème psychologique dont nous nous proposons d'esquisser les éléments dans cet ouvrage : Quelles sont les conceptions dont découle la politique d'assimilation que la France poursuit dans ses colonies. Quelle est l'origine de ces conceptions, leur influence actuelle et leurs conséquences dans le domaine de la pratique.

CHAPITRE II

HÉRÉDITÉ DES CARACTÈRES MENTAUX

Les races conquérantes les plus habiles ont compris la nécessité de ne pas heurter les croyances de leurs sujets et de respecter leurs institutions. Les Français, au contraire, essayent de transformer les sociétés indigènes avant même d'avoir assis leur conquête. Ils professent que les institutions, les croyances, les langues même, entretiennent l'hostilité des indigènes contre le nouvel état de choses, et que pour obtenir leur sympathie ou leur résignation, il n'y a qu'une méthode efficace : l'assimilation.

Il n'est pas difficile de dégager les conceptions fondamentales qui inspirent cette ligne de conduite.

Pour entreprendre l'assimilation des races les plus diverses et les plus différentes de la nôtre,

il faut d'abord être persuadé que ces races sont assimilables, c'est-à-dire qu'il faut croire à l'unité constitutionnelle de la nature humaine.

Pour entreprendre d'établir chez ces races disparates les institutions de la France civilisée, il faut être persuadé que les institutions ont en elles-mêmes une valeur absolue, intrinsèque, indépendante des temps et des milieux. En d'autres termes, il faut croire qu'elles sont un produit de la raison abstraite.

La croyance dans l'unité morale du genre humain et dans la prédominance de la raison pure comme mobile de l'humanité, tels sont les principes qui se dégagent de notre politique coloniale. Et comme ces deux principes ont précisément triomphé depuis plus d'un siècle dans la nation, il n'est pas douteux que ce soit bien là l'inspiration fondamentale de cette politique.

Le principe de l'unité morale du genre humain s'est manifesté, en tant que principe politique, dans la seconde moitié du siècle dernier. Ceux qui l'ont proclamé ne se sont d'ailleurs pas beaucoup souciés de le justifier.

C'est à peine s'ils l'ont défini ; c'était pour eux en quelque sorte un axiome évident dont ils ont fait, presque à leur insu, le point de départ de leur système.

A cette époque, en effet, les données sur l'origine de l'homme faisaient encore complètement défaut et les idées bibliques dominaient tous les esprits, même ceux qui s'en croyaient le plus affranchis. Mais depuis lors, nos connaissances scientifiques ont été renouvelées et si incomplètes qu'elles soient encore, elles présentent, dans les généralités, une certitude aussi évidente que celle à laquelle est parvenue l'astronomie de Copernic et de Newton.

On ne peut plus contester aujourd'hui que les espèces, comme les races, se forment et se transforment par l'accumulation héréditaire de changements imperceptibles et qu'il en est ainsi des caractères mentaux aussi bien que des caractères anatomiques. On ne peut plus contester que l'homme soit soumis aux lois de cette évolution tout comme les autres êtres organisés. D'autre part, il est démontré que l'homme existait déjà au début du quaternaire, avant cette

longue période glaciaire qui a couvert certaines parties de l'Europe centrale d'une carapace de glace de 1.000 mètres d'épaisseur, et dont on ne peut évaluer la durée à moins de deux cent mille ans.

L'étude des races sauvages dont l'existence a été révélée dans le courant de ce siècle, aussi bien que les archives enfouies dans le sol, ont permis de reconstituer les principales étapes de l'évolution humaine.

De l'ensemble des faits, il résulte que les races n'ont cessé de diverger depuis leur origine et sont actuellement séparées les unes des autres par des caractères stables, anatomiques et mentaux, qu'elles ne peuvent se communiquer l'une à l'autre parce que leur acquisition nécessite un facteur indispensable : le temps.

Ces considérations générales suffisent à rappeler que la situation respective des races humaines n'est pas celle que l'on concevait naguère et d'après laquelle la France a entrepris d'assimiler les indigènes de nos possessions. Mais elles ne serrent pas la question d'assez près pour convaincre ceux qui, tout en acceptant les

données scientifiques, conservent des illusions au sujet de cette stérile tentative. Ils objectent que la civilisation ne date pas d'une époque très reculée, que les races indigènes de nos colonies sont parfois déjà assez policées ; enfin que l'on ne prétend pas les transformer du jour au lendemain et qu'il faut moins de temps pour adopter les éléments d'une civilisation étrangère que pour les élaborer. Pour examiner la valeur de ces arguments, nous avons à rechercher dans quelles limites et à quelles conditions une race peut acquérir les éléments de la civilisation d'une autre race.

Il semble à première vue, lorsqu'on songe à la diversité, à l'inattendu des courants historiques, qu'il soit impossible (ou du moins singulièrement prétentieux) d'établir la formule d'un problème aussi complexe. Mais, si les circonstances varient à l'infini, la loi organique qui lie les éléments d'une civilisation à l'évolution psychologique de la race, est extrêmement simple. Gustave Le Bon a été le premier à l'exprimer d'une manière générale : son œuvre, si élémentaire dans ses conclusions, transformera la cri-

tique historique lorsque le rapprochement sera plus intime entre les sciences naturelles et les sciences politiques.

Elle peut se résumer dans cette proposition : les éléments d'une civilisation ne sont que les manifestations du caractère d'une race ; l'acquisition d'une civilisation étrangère est donc subordonnée à l'acquisition de certains caractères mentaux.

Comme nous nous proposons simplement ici de coordonner certains faits dérivant d'une cause commune et d'en indiquer l'explication à un petit nombre de lecteurs disposés à admettre un point de départ, nous considérerons ses conclusions comme admises, et nous en ferons la base de notre interprétation des faits. Nous nous bornerons à rappeler celles qui sont particulièrement connexes à notre étude et dont nous vérifierons la justesse par des exemples tirés de la politique coloniale.

L'hérédité mentale atteint un degré de précision très différent selon les échelons de la hiérarchie animale. L'insecte la possède au plus

haut point, lui qui, sans aucune éducation, reproduit des actes très compliqués, d'une manière identique à celle de ses ascendants. Chez les vertébrés l'éducation est en partie nécessaire, mais l'hérédité la complète dans une large mesure. Le coucou, né dans un nid étranger, renouvelle d'instinct la supercherie à laquelle il doit le jour. Chez l'homme, les idées particulières, les sentiments bien définis ne sont, sans doute, pas héréditaires. L'homme ne possède pas d'instinct, la connaissance du langage ou de l'écriture; mais il hérite de certaines facultés plus ou moins développées, de qualités et de défauts, d'habitudes mentales qui constituent dans chaque race ce que le sens commun a désigné sous le nom de « caractère national ». C'est ainsi que l'écriture de chaque individu, sans être un don inné, porte cependant l'empreinte de tendances héréditaires [1].

Depuis que la notion de l'évolution s'est étendue aux sciences morales et politiques, on com-

(1) L'enfant européen possède de bonne heure un sens graphique très développé. Dans certaines races inférieures, ce sens fait complètement défaut; l'adulte même n'arrive pas à comprendre la signification d'un dessin élémentaire.

mence à se rendre compte du facteur héréditaire de la race, jadis complètement méconnu. Taine en a entrevu l'influence sur les événements contemporains. Mais pour en faire la synthèse, pour en esquisser les lois générales, il fallait un naturaliste plutôt qu'un historien. Il fallait surtout un naturaliste ayant beaucoup voyagé, car c'est l'observation des cas extrêmes qui met en évidence l'existence d'un facteur ; et c'est chez les races inférieures que l'hérédité psychologique apparaît le plus clairement.

Les conclusions auxquelles Gustave Le Bon est arrivé sont d'une extrême simplicité ; elles sont bien loin d'être admises, parce qu'elles heurtent les idées les mieux établies sur l'égalité et la puissance de l'éducation. Cependant, prises isolément, elles ne présentent rien de très nouveau et l'intuition populaire en a traduit plusieurs dans le langage courant. En voici le résumé :

« Il n'existe plus guère de races *naturelles*. La plupart des races actuelles, même celles qui ont acquis une grande homogénéité, proviennent du croisement de plusieurs races, par suite du

hasard des conquêtes, des immigrations ou de la politique. Ce sont des *races historiques*.

Dans une race historique homogène on peut observer, tout comme dans une race naturelle, que la majorité des individus qui la composent possède un certain nombre de caractères psychologiques communs, presque aussi stables que les caractères anatomiques sur lesquels repose la classification des espèces. Comme ces derniers, les caractères psychologiques se reproduisent par l'hérédité avec régularité et constance.

Cet agrégat d'éléments psychologiques observable chez tous les individus d'une race constitue ce qu'on appelle avec raison le caractère national. Leur ensemble forme le type moyen qui permet de définir un peuple. Mille Français, mille Anglais, mille Chinois, pris au hasard, diffèrent notablement entre eux ; mais ils possèdent cependant, de par l'hérédité de leur race, des caractères communs qui permettent de construire un type idéal du Français, de l'Anglais, du Chinois, analogue au type idéal que le naturaliste présente lorsqu'il décrit d'une façon générale le chien ou le cheval. Applicable aux

diverses variétés de chiens ou de chevaux, une telle description ne peut comprendre que les caractères communs à tous, et nullement ceux qui permettent de distinguer leurs nombreux spécimens.

Pour peu qu'une race soit suffisamment ancienne, et par conséquent homogène, son type moyen est assez nettement établi pour se fixer rapidement dans l'esprit de l'observateur.

Lorsque nous visitons un peuple étranger, les seuls caractères qui puissent nous frapper, parce qu'ils sont les seuls qui soient constamment répétés, sont précisément les caractères communs à tous les habitants du pays parcouru. Les différences individuelles, étant peu répétées, nous échappent ; et bientôt, non seulement nous distinguons à première vue un Anglais, un Italien, un Espagnol, mais de plus nous savons très bien leur attribuer certains caractères moraux et intellectuels, qui sont justement les caractères fondamentaux dont nous parlions plus haut. Un Anglais, un Gascon, un Normand, un Flamand correspondent à un type bien défini dans notre esprit et que nous pouvons décrire

aisément. Appliquée à un individu isolé, la description pourra être fort insuffisante, et parfois inexacte ; appliquée à la majorité des individus d'une de ces races, elle la dépeindra parfaitement. Le travail inconscient, qui s'établit dans notre esprit pour déterminer le type physique et mental d'un peuple est tout à fait identique dans son essence à la méthode qui permet au naturaliste de classifier les espèces.

« Cette identité dans la constitution mentale de la majorité des individus d'une race a des raisons physiologiques très simples. Chaque individu, en effet, n'est pas seulement le produit de ses parents directs, mais encore de sa race, c'est-à-dire de toute la série de ses ascendants. Un savant économiste, M. Cheysson, a calculé qu'en France, à raison de trois générations par siècle, chacun de nous aurait dans les veines le sang d'au moins 20 millions de contemporains de l'an mille. « Tous les habitants d'une même localité, d'une même province ont donc nécessairement des ancêtres commununs, sont pétris du même limon, portent la même empreinte, et sont sans cesse ramenés au type

moyen par cette longue et lourde chaîne dont ils ne sont que les derniers anneaux. Nous sommes à la fois les fils de nos parents et de notre race. Ce n'est pas seulement le sentiment, c'est encore la physiologie et l'hérédité qui font pour nous de la patrie une seconde mère.

« Si l'on voulait traduire en langage mécanique les influences auxquelles est soumis l'individu et qui dirigent sa conduite, on pourrait dire qu'elles sont de trois sortes. La première, et certainement la plus importante, est l'influence des ancêtres ; la deuxième, l'influence des parents immédiats ; la troisième, qu'on croit généralement la plus puissante, et qui cependant est de beaucoup la plus faible, est l'influence des milieux. Ces derniers, en y comprenant les diverses influences physiques et morales auxquelles l'homme est soumis pendant sa vie, et notamment pendant son éducation, ne produisent que des variations très faibles. Ils n'agissent réellement que lorsque l'hérédité les a accumulés dans le même sens pendant longtemps.

Quoi qu'il fasse, l'homme est donc toujours et

avant tout le représentant de sa race. L'ensemble d'idées, de sentiments que tous les individus d'un même pays apportent en naissant, forme l'âme de la race. Invisible dans son essence, cette âme est très visible dans ses effets, puisqu'elle régit en réalité toute l'évolution d'un peuple.

On peut comparer une race à l'ensemble des cellules qui constituent un être vivant. Ces milliards de cellules ont une durée très courte, alors que la durée de l'être formé par leur union est relativement très longue ; elles ont donc à la fois une vie personnelle, la leur, et une vie collective, celle de l'être dont elles composent la substance. Chaque individu d'une race a, lui aussi, une vie individuelle très courte et une vie collective très longue. Cette dernière est celle de la race dont il est né, qu'il contribue à perpétuer, et dont il dépend toujours.

« La race doit donc être considérée comme un être permanent, affranchi du temps. Cet être permanent est composé non seulement des individus vivants qui le constituent à un moment donné, mais aussi de la longue série des morts qui furent ses ancêtres. Pour com-

prendre la vraie signification de la race, il faut la prolonger à la fois dans le passé et dans l'avenir. Infiniment plus nombreux que les vivants, les morts sont aussi infiniment plus puissants qu'eux. Ils régissent l'immense domaine qui tient sous son empire toutes les manifestations de l'intelligence et du caractère. C'est par ses morts, beaucoup plus que par ses vivants, qu'un peuple est conduit. C'est par eux seuls qu'une race est fondée. Siècle après siècle, ils ont créé nos idées et nos sentiments, et par conséquent tous les mobiles de notre conduite. Les générations éteintes ne nous imposent pas seulement leur constitution physique ; elles nous imposent aussi leurs pensées. Les morts sont les seuls maîtres indiscutés des vivants. Nous portons le poids de leurs fautes, nous recevons la récompense de leurs vertus.

« La formation de la constitution mentale d'un peuple ne demande pas, comme la création des espèces animales, ces âges géologiques dont l'immense durée échappe à tous nos calculs. *Elle exige cependant un temps assez long*. Pour créer dans un peuple comme le nôtre, et cela à

un degré assez faible encore, cette communauté de sentiments et de pensées qui forme son âme, il a fallu plus de dix siècles. L'œuvre la plus importante peut-être de notre Révolution a été d'activer cette formation, en finissant à peu près de briser les petites nationalités : Picards, Flamands, Bourguignons, Gascons, Bretons, Provençaux, etc., entre lesquelles la France était divisée jadis. Il s'en faut, certes, que l'unification soit complète, et c'est surtout parce que nous sommes composés de races trop diverses, et ayant par conséquent des idées et des sentiments trop différents, que nous sommes victimes de dissensions que des peuples plus homogènes, tels que les Anglais, ne connaissent pas. Chez ces derniers, le Saxon, le Normand, l'ancien Breton ont fini par former, en se fusionnant, un type très homogène, et par conséquent, tout est homogène dans la conduite. Grâce à cette fusion, ils ont fini par acquérir solidement ces trois bases fondamentales de l'âme d'un peuple : des sentiments communs, des intérêts communs, des croyances communes. Quand une nation en est arrivée là, il y a

accord instinctif de tous ses membres sur toutes les grandes questions, et les dissentiments sérieux ne naissent plus dans son sein.

Cette communauté de sentiments, d'idées, de croyances et d'intérêts, créée par de lentes accumulations héréditaires, donne à la constitution mentale d'un peuple une grande identité et une grande fixité. Elle assure du même coup à ce peuple une immense puissance. Elle a fait la grandeur de Rome dans l'antiquité, celle des Anglais de nos jours. Dès qu'elle disparaît, les peuples se désagrègent. Le rôle de Rome fut fini quand elle ne la posséda plus.

« Le caractère est formé par la combinaison, en proportion variée, des divers éléments que les psychologues désignent habituellement aujourd'hui sous le nom de sentiments. Parmi ceux qui jouent le rôle le plus important, il faut noter surtout : la persévérance, l'énergie, l'aptitude à se dominer, facultés plus ou moins dérivées de la volonté. Nous mentionnerons aussi, parmi les éléments fondamentaux du caractère, et bien qu'elle soit la synthèse de sentiments assez complexes, la moralité. Ce

dernier terme, nous le prenons dans le sens de respect héréditaire des règles sur lesquelles l'existense d'une société repose. Avoir de la moralité, pour un peuple, c'est avoir certaines règles fixes de conduite et ne pas s'en écarter. Ces règles variant avec les temps et les pays, la morale semble, par cela même, chose très variable, et elle l'est en effet ; mais pour un peuple donné, elle doit être tout à fait invariable. Fille du caractère, et nullement de l'intelligence, elle n'est solidement constituée que lorsqu'elle est devenue héréditaire, et par conséquent inconsciente. D'une façon générale, c'est en grande partie du niveau de leur moralité que dépend la grandeur des peuples.

Les qualités intellectuelles sont susceptibles d'être légèrement modifiées par l'éducation ; celles du caractère échappent à peu près entièrement à son action. Quand l'éducation agit sur elles, ce n'est que chez les natures neutres, n'ayant qu'une volonté à peu près nulle, et penchant aisément par conséquent vers le côté où elles sont poussées. Ces natures neutres se rencontrent chez des individus, mais bien rarement

chez tout un peuple, ou, si on les y observe, ce n'est qu'aux heures d'extrême décadence.

Les découvertes de l'intelligence se transmettent aisément d'un peuple à l'autre. Les qualités du caractère ne sauraient se transmettre. Ce sont les éléments fondamentaux irréductibles qui permettent de différencier la constitution mentale des peuples supérieurs. Les découvertes dues à l'intelligence sont le patrimoine commun de l'humanité ; les qualités ou les défauts du caractère constituent le patrimoine exclusif de chaque peuple. C'est le roc invariable que la vague doit battre jour après jour pendant des siècles, avant d'arriver à pouvoir seulement en émousser les contours ; c'est l'équivalent de l'élément irréductible de l'espèce, la nageoire du poisson, le bec de l'oiseau, la dent du carnivore.

« Le caractère d'un peuple et non son intelligence détermine son évolution dans l'histoire et règle sa destinée. On le retrouve toujours derrière les fantaisies apparentes de ce hasard très impuissant, de cette providence très fictive, de ce destin très réel, qui, suivant les diverses croyances, guide les actions des hommes.

L'influence du caractère est souveraine dans la vie des peuples, alors que celle de l'intelligence est véritablement bien faible. Les Romains de la décadence avaient une intelligence autrement raffinée que celle de leurs rudes ancêtres, mais ils avaient perdu les qualités de caractère : la persévérance, l'énergie, l'invincible ténacité, l'aptitude à se sacrifier pour un idéal, l'inviolable respect des lois, qui avaient fait la grandeur de leurs aïeux. C'est par le caractère que 60.000 Anglais tiennent sous le joug 250 millions d'Hindous, dont beaucoup sont au moins leurs égaux par l'intelligence, et dont quelques-uns les dépassent immensément par les goûts artistiques et la profondeur des vues philosophiques. C'est par le caractère qu'ils sont à la tête du plus gigantesque empire colonial qu'ait connu l'histoire. C'est sur le caractère et non sur l'intelligence que se fondent les sociétés, les religions et les empires. Le caractère, c'est ce qui permet aux peuples de sentir et d'agir. Ils n'ont jamais beaucoup gagné à vouloir trop raisonner et trop penser.

« *C'est de la constitution mentale des races*

que découle leur conception du monde et de la vie, par conséquent leur conduite. Impressionné d'une certaine façon par les choses extérieures, l'individu sent, pense et agit d'une façon fort différente de celle dont sentiront, penseront et agiront ceux qui possèdent une constitution mentale différente. Il en résulte que les constitutions mentales construites sur des types très divers, ne sauraient arriver à se pénétrer. Les luttes séculaires des races ont surtout pour origine l'incompatibilité de leurs caractères. Il est impossible de rien comprendre à l'histoire si l'on n'a pas toujours présent à l'esprit que des races différentes ne sauraient ni sentir, ni penser, ni agir de la même façon, ni par conséquent se comprendre. Sans doute les peuples divers ont dans leurs langues des mots communs qu'ils croient synonymes, mais ces mots communs éveillent des sensations, des idées, des modes de penser tout à fait dissemblables chez ceux qui les entendent. Il faut avoir vécu avec des peuples dont la constitution mentale diffère sensiblement de la nôtre, même en ne choisissant parmi eux que les individus parlant notre

langue et ayant reçu notre éducation, pour concevoir la profondeur de l'abîme qui sépare la pensée des divers peuples. On peut, sans de lointains voyages, s'en faire quelque idée en constatant la grande séparation mentale qui existe entre l'homme civilisé et la femme, alors même que celle-ci est très instruite. Ils peuvent avoir des intérêts communs, des sentiments communs, mais jamais des enchaînements de pensées semblables. Ils se parleraient pendant des siècles sans s'entendre parce qu'ils sont construits sur des types trop différents pour pouvoir être impressionnés de la même façon par les choses extérieures. La différence de leur logique suffirait à elle seule pour créer entre eux un infranchissable abîme.

« Cet abîme entre la constitution mentale des diverses races nous explique pourquoi les peuples supérieurs n'ont jamais pu réussir à faire accepter leur civilisation par des peuples inférieurs. L'idée si générale encore que l'instruction puisse réaliser une telle tâche est une des plus funestes illusions que les théoriciens de la raison pure aient jamais enfantée. Sans doute,

l'instruction permet, grâce à la mémoire que possèdent les êtres les plus inférieurs, — et qui n'est nullement le privilège de l'homme, — de donner à un individu placé assez bas dans l'échelle humaine, l'ensemble des notions que possède un Européen. On fait aisément un bachelier ou un avocat d'un nègre ou d'un Japonais; mais on ne lui donne qu'un simple vernis tout à fait superficiel, sans action sur sa constitution mentale. Ce que nulle instruction ne peut lui donner, parce que l'hérédité seule les crée, ce sont les formes de la pensée, la logique, et surtout le caractère des Occidentaux. Ce nègre ou ce Japonais accumulera tous les diplômes possibles sans arriver jamais au niveau d'un Européen ordinaire. En dix ans, on lui donnera aisément l'instruction d'un Anglais bien élevé. Pour en faire un véritable Anglais, c'est-à-dire un homme agissant comme un Anglais dans les diverses circonstances de la vie où il sera placé, mille ans suffiraient à peine. Ce n'est qu'en apparence qu'un peuple transforme brusquement sa langue, sa constitution, ses croyances ou ses arts. Pour opérer en réalité

de tels changements, il faudrait pouvoir transformer son âme. »

Cette notion de la *race psychologique* est très simple, mais elle n'avait pas été formulée avant Le Bon. Cette classification basée sur des caractères mentaux *déjà stables, mais cependant acquis pendant une période déterminée de l'histoire* dissipe une confusion très répandue. On entend souvent, par exemple, contester aux Français la qualité de race latine, sous prétexte qu'ils n'ont pas de sang latin. Le fait est exact, mais on en tire une conclusion erronée, précisément parce que la conception de la « race psychologique » fait encore défaut. Si grande qu'ait été l'influence sur la mentalité française des races naturelles dont elle a été composée, il n'en est pas moins vrai qu'elle s'est assimilée des éléments latins, et que ces éléments, fixés par dix siècles d'hérédité, font partie de ses caractères mentaux. Issus de plusieurs races naturelles, les Français, *race historique* devenue assez homogène, constituent une race psychologique, variété des *races psychologiquement latines*.

Après avoir ainsi défini la constitution mentale et la race psychologique, Gustave Le Bon s'est attaché à montrer que les institutions, les arts, les croyances, les langues, en un mot les divers éléments d'une civilisation, ne sont que les *manifestations extérieures* de la constitution mentale d'une race, c'est-à-dire qu'ils dérivent directement de ce petit nombre de caractères fondamentaux, communs à tous les individus dont se compose cette race.

Cette proposition très simple est presque d'observation courante, mais elle n'avait jamais été nettement formulée. En France surtout, où les idées régnantes n'autorisent pas à admettre l'influence de l'hérédité, les sociologues prétendent tout expliquer par l'influence du milieu et de l'éducation. Dans un livre récent, la supériorité des Anglo-Saxons était attribuée à la constitution de la famille et à l'éducation. Cependant s'il est une race chez laquelle apparaissent avec évidence la stabilité des caractères mentaux et leurs conséquences sur son évolution, c'est bien cette race Anglo-Saxonne qui a couvert le monde de sociétés partout semblables

à elles-mêmes, quels que soient le climat et les conditions d'existence, et dont quelques-unes sont nées de ses éléments les plus inférieurs. Le mode d'établissement au foyer est incontestablement une de ses caractéristiques les plus importantes, mais il dérive lui-même de tendances héréditaires. Il est très judicieux de le signaler comme une des causes de la supériorité de race; mais ce n'est qu'une cause *secondaire*, derrière laquelle apparaît la cause, bien plus générale, de l'hérédité.

Si les éléments d'une civilisation ne sont que les manifestations extérieures de la constitution mentale, il doit en résulter qu'une race ne peut adopter les éléments de la civilisation d'une autre race qu'après avoir modifié sa constitution mentale, ou bien encore, après avoir transformé ces éléments de civilisation de manière à les mettre en rapport avec sa propre constitution mentale.

« L'histoire semble contredire à chaque page cette proposition. On y voit très fréquemment des peuples changer les éléments de leur

civilisation, adopter des religions nouvelles, des langues nouvelles, des institutions nouvelles. Les uns abandonnent des croyances plusieurs fois séculaires, pour se convertir au christianisme, au bouddhisme ou à l'islamisme ; d'autres transforment leur langue ; d'autres enfin modifient radicalement leurs institutions et leurs arts. Il semble même qu'il suffise d'un conquérant ou d'un apôtre, ou même d'un simple caprice, pour produire très facilement de semblables transformations.

« Mais, en nous offrant le récit de ces brusques révolutions, l'histoire ne fait qu'accomplir une de ses tâches habituelles : créer et propager de longues erreurs. Lorsqu'on étudie de près tous ces prétendus changements, on s'aperçoit bientôt que les noms seuls des choses varient aisément, tandis que les réalités qui se cachent derrière les mots continuent à vivre et ne se transforment qu'avec une extrême lenteur.

« C'est surtout en ce qui concerne les croyances religieuses que cette théorie peut sembler paradoxale, et c'est pourtant dans l'histoire de ces croyances mêmes qu'on peut trouver les meil-

leurs exemples à invoquer, pour prouver qu'il est aussi impossible à un peuple de changer brusquement les éléments de sa civilisation, qu'à un individu de changer sa taille ou la couleur de ses yeux.

Sans doute personne n'ignore que toutes les grandes religions, le brahmanisme, le bouddhisme, le christianisme, l'islamisme, ont provoqué des conversions en masse chez des races entières qui ont paru les adopter tout à coup ; mais quand on pénètre un peu dans l'étude de ces conversions, on constate bientôt que ce que les peuples ont changé surtout, c'est le nom de leur ancienne religion, et non la religion elle-même ; qu'en réalité les croyances adoptées ont subi les transformations nécessaires pour se mettre en rapport avec les vieilles croyances qu'elles sont venues remplacer, et dont elles n'ont été en réalité que la simple continuation.

Les transformations subies par les croyances, en passant d'un peuple à un autre, sont même si considérables souvent, que la religion nouvellement adoptée n'a plus aucune parenté visible avec celle dont elle garde le nom. Le

meilleur exemple nous est fourni par le bouddhisme, qui, après avoir été transporté en Chine, y est devenu à ce point méconnaissable que les savants l'ont pris d'abord pour une religion indépendante et ont mis fort longtemps à reconnaître que cette religion était simplement le bouddhisme transformé par la race qui l'avait adopté. Le bouddhisme chinois n'est pas du tout le bouddhisme de l'Inde, fort différent lui-même du bouddhisme du Népal, lequel s'éloigne aussi du bouddhisme de Ceylan. Dans l'Inde, le bouddhisme ne fut qu'un schisme du brahmanisme, qui l'avait précédé, et dont il diffère au fond assez peu ; en Chine, il fut également un schisme de croyances antérieures auxquelles il se rattache étroitement.

Ce qui est rigoureusement démontré pour le bouddhisme ne l'est pas moins pour le brahmanisme. Les races de l'Inde étant extrêmement diverses, il était facile de présumer que, sous des noms identiques, elles devaient avoir des croyances religieuses extrêmement différentes. Sans doute tous les peuples brahmaniques considèrent Vishnou et Siva comme leurs divinités

principales, les Védas comme leurs livres sacrés ; mais ces dieux fondamentaux n'ont laissé dans la religion que leurs noms, les livres sacrés que leur texte. A côté d'eux se sont formés des cultes innombrables où l'on retrouve, suivant les races, les croyances les plus variées : monothéisme, polythéisme, fétichisme, panthéisme, culte des ancêtres, des démons, des animaux, etc. A ne juger des cultes de l'Inde que par ce qu'en disent les Védas, on n'aurait pas la plus légère idée des dieux ni des croyances qui règnent dans l'immense péninsule. Le titre des livres sacrés est vénéré chez tous les brahmanes, mais de la religion que ces livres enseignent, il ne reste généralement rien.

L'islamisme lui-même, malgré la simplicité de son monothéisme, n'a pas échappé à cette loi : il y a loin de l'islamisme de la Perse à celui de l'Arabie et à celui de l'Inde. L'Inde, essentiellement polythéiste, a trouvé moyen de rendre polythéiste la plus monothéiste des croyances. Pour les cinquante millions de musulmans hindous, Mahomet et les saints de l'Islam ne sont guère que des dieux nouveaux ajoutés

à des millions d'autres. L'Islamisme n'a pas réussi à établir dans l'Inde cette égalité de tous les hommes, qui fut ailleurs une des causes de son succès : les musulmans de l'Inde pratiquent, comme les autres Hindous, le système des castes. Dans le Dekkan, parmi les populations dravidiennes, l'islamisme est devenu tellement méconnaissable, qu'on ne peut guère le distinguer du brahmanisme ; il ne s'en distinguerait même pas du tout sans le nom de Mahomet, et sans la mosquée, où le prophète, devenu dieu, est adoré.

Il n'est pas besoin d'aller jusque dans l'Inde pour voir les modifications profondes qu'a subies l'islamisme en passant d'une race à une autre. Il suffit de regarder notre grande possession, l'Algérie. Elle contient deux races fort différentes : Arabes et Berbères, également musulmans. Or, il y a loin de l'islamisme des premiers à celui des seconds ; la polygamie du Coran est devenue monogamie chez les Berbères, dont la religion n'est guère qu'une fusion de l'islamisme avec le vieux paganisme qu'ils ont pratiqué depuis les âges lointains où dominait Carthage.

« Les religions de l'Europe elles-mêmes ne sont pas soustraites à la loi commune de se transformer suivant l'âme des races qui les adoptent. Comme dans l'Inde, la lettre des dogmes fixés par les textes est restée invariable ; mais ce sont de vaines formules dont chaque race interprète le sens à sa façon. Sous la dénomination uniforme de chrétiens, on trouve en Europe de vrais païens, tels que le Bas-Breton priant des idoles ; des fétichistes, tels que l'Espagnol qui adore des amulettes ; des polythéistes, tel que l'Italien qui vénère comme des divinités fort diverses les madones de chaque village. Poussant l'étude, il serait facile de montrer que le grand schisme religieux de la Réforme fut la conséquence nécessaire de l'interprétation d'un même livre religieux par des races différentes : celles du Nord voulant discuter elles-mêmes leur croyance et régler leur vie, et celles du Midi restées bien en arrière au point de vue de l'indépendance et de l'esprit philosophique. Aucun exemple ne serait plus probant.

« Il en est des langues comme des croyances. Alors même qu'elle est fixée par l'écriture, une

langue se transforme nécessairement en passant d'un peuple à un autre, et c'est cela même qui rend si absurde l'idée d'une langue universelle. Sans doute, moins de deux siècles après la conquête, les Gaulois, malgré l'immense supériorité de leur nombre, avaient adopté le latin ; mais cette langue, le peuple la transforma bientôt suivant ses besoins et la logique spéciale de son esprit. De ces transformations, notre français moderne est finalement sorti.

« Des races différentes ne sauraient longtemps parler la même langue. Les hasards des conquêtes, les intérêts de son commerce pourront sans doute amener un peuple à adopter une autre langue que sa langue maternelle, mais, en peu de générations, la langue adoptée sera entièrement transformée. La transformation sera d'autant plus profonde que la race à laquelle la langue a été empruntée diffère davantage de celle qui l'a empruntée.

« On est toujours certain de rencontrer des langues dissemblables dans les pays où subsistent des races différentes. L'Inde en fournit un excellent exemple. La grande péninsule

étant habitée par des races nombreuses et diverses, il n'est pas étonnant que les savants y comptent deux cent quarante langues, quelques-unes différant beaucoup plus entre elles que le grec ne diffère du français. Deux cent quarante langues, sans parler d'environ trois cents dialectes ! Parmi ces langues, la plus répandue est toute moderne, puisqu'elle n'a pas trois siècles d'existence, c'est l'hindoustani, formé par la combinaison du persan et de l'arabe, que parlaient les conquérants musulmans, avec l'hindi, une des langues les plus répandues dans les régions envahies. Conquérants et conquis oublièrent bientôt leur langue primitive pour parler la langue nouvelle, adaptée aux besoins de la race nouvelle produite par le croisement des divers peuples en présence. »

En ce qui concerne les institutions, le phénomène est encore plus manifeste. Il est sans doute facile à un peuple de copier les institutions d'un autre peuple, mais il ne lui appartient pas de les faire fonctionner normalement chez lui. Plus sa constitution mentale est différente

de celle de cet autre peuple, plus l'application de ces institutions d'emprunt sera faussée. C'est ainsi que la constitution politique des États-Unis, manifestation du caractère anglo-saxon dans lequel prédomine le besoin de liberté individuelle, l'énergie et la volonté, adoptée textuellement par les républiques hispano-américaines, aboutit chez elles à l'anarchie ou au despotisme.

Cette relation étroite entre les caractères héréditaires d'une race et les manifestations extérieures de son activité, nous l'observons aussi chez l'individu ; elle est conforme à tout ce que nous savons des lois générales de la biologie. Nous pouvons la constater à chaque pas de l'histoire ou de la politique actuelle des nations civilisées. Mais c'est surtout dans les rapports de ces nations avec les races inférieures qu'elle apparaît avec le plus d'évidence. Si les éléments d'une civilisation n'étaient pas intimement liés à une certaine constitution mentale héréditaire et stable, les tentatives faites par les nations européennes, la France en particulier,

pour combler la différence qui les sépare des races inférieures, n'auraient pas abouti partout à un insuccès complet. On sait ce qu'est devenue la langue française chez les noirs des Antilles, les institutions civilisées à Haïti, les croyances chrétiennes chez les nègres africains.

Les siècles seuls peuvent accomplir une telle tâche; ce n'est que par étapes successives qu'une race peut s'élever sur l'échelle de la civilisation. « Si au moyen de l'éducation on essaye de lui éviter ces étapes, on ne fait que désorganiser sa morale et son intelligence et la ramener finalement à un niveau inférieur à celui où elle était arrivée par elle-même. »

L'hérédité de la constitution mentale ressort aussi très clairement du croisement entre les races civilisées et les races inférieures. Les croisements, qui peuvent être un élément de progrès entre des races assez voisines, donnent des produits moralement très inférieurs lorsque l'influence d'hérédités contraires dissocie leur caractère. Il suffit d'avoir été au Brésil, dit le célèbre Agassiz, pour ne pas pouvoir nier la décadence résultant des croisements qui ont eu

lieu dans ce pays plus largement qu'ailleurs. Ces croisements effacent, dit-il, les meilleures qualités, soit du blanc, soit du noir, soit de l'Indien, et produisent un type indescriptible dont l'énergie physique et mentale s'est affaiblie.

L'expansion des races civilisées qui est un des traits saillants de ce siècle, les a amenées à prendre en main la direction des races inférieures. Les phénomènes sociaux auxquels ce contact a donné naissance font partout ressortir la stabilité des caractères mentaux de la race ; et selon qu'ils ont eu l'intuition de cette stabilité ou qu'ils n'en ont pas tenu compte, les peuples colonisateurs ont enregistré des succès ou des échecs. La relation intime mise en lumière par Gustave le Bon, qui existe entre la constitution mentale d'une race et les manifestations extérieures de sa civilisation formule d'une manière très précise la cause de ces succès et de ces échecs : elle met en évidence non seulement l'utopie de l'égalité naturelle des races, mais aussi les illusions de ceux qui, tout en admettant la loi de l'évolution, prétendent

opérer la transformation progressive des indigènes dans un avenir assez rapproché pour permettre d'en recueillir le bénéfice. L'écart mental entre deux races étant évalué d'après l'écart des civilisations, on peut se rendre compte, par l'analogie des exemples tirés de l'histoire, qu'il ne suffira pas de quelques générations pour accomplir cette transformation.

En réalité, ces illusions vaguement formulées, ces espérances soi-disant scientifiques, ne sont pas nées de la situation, elles ne sont pas basées sur l'observation des faits. Ce sont les restes d'une ancienne conception, toute-puissante naguère, un peu ébranlée par les expériences de ce siècle, mais encore très vivace dans les milieux latins. Ces illusions ont un caractère surtout subjectif : elles existent aujourd'hui parce qu'elles existaient, bien plus encore, hier. Elles sont sans rapport avec les faits de la colonisation moderne puisqu'elles leur sont bien antérieures. Il serait puéril de les prendre au sérieux en tant qu'interprétation objective de ces faits. La seule manière d'expliquer ces illusions c'est d'en faire l'historique : constater leur

naissance il y a deux siècles et suivre leur développement dans l'esprit français.

Comme elles dominent encore notre politique indigène et qu'elles sont le plus grand obstacle à la réalisation de nos entreprises coloniales, il vaut vraiment bien la peine de retracer l'historique de ces illusions et d'établir le bilan de leur situation actuelle. C'est ce que nous nous proposons de faire dans les chapitres suivants.

CHAPITRE III

ORIGINE ET ÉVOLUTION DES DOGMES

Les découvertes scientifiques n'ont qu'une influence très lente non seulement sur les sentiments de la foule, mais encore sur ceux de l'élite intellectuelle. Il y a loin, en effet, des convictions scientifiques d'un homme instruit aux sentiments qui dictent les actes et les conceptions ordinaires de son existence.

Le raisonnement ne contribue que dans une bien faible mesure à la diffusion des idées. Des découvertes comme celles de Copernic et de Galilée n'ont pas eu le pouvoir de produire une révolution immédiate dans les croyances populaires; elles n'ont prévalu sur les anciennes doctrines qu'après une lente évolution des esprits. A la fin du xviie siècle, Bossuet déclarait encore impérieusement que c'est le soleil qui tourne et

Fénelon mettait cette opinion sur le même rang que la nouvelle. Pendant tout le XVII[e] siècle et une partie du XVIII[e], la Sorbonne a enseigné le mouvement de la terre comme une hypothèse *commode mais fausse*.

Même chez l'élite intelligente, le raisonnement est souvent mêlé à l'esprit d'imitation et à l'influence du milieu ; et dans les sentiments, les concepts héréditaires jouent un rôle prépondérant.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir les idées régnantes au sujet de la nature de l'homme survivre, sans guère en être atteintes, aux découvertes qui les réduisent logiquement à néant. Ces découvertes ne datent d'ailleurs que d'un demi-siècle ; c'est à peine si elles commencent à trouver accès dans l'enseignement universitaire. Elles ne seront généralement admises que dans un avenir éloigné, et alors même qu'elles ne seront plus contestées, elles n'auront qu'une lente influence sur les sentiments.

Un grand nombre de nos sentiments nous ont été transmis par l'antiquité ; d'autres nous viennent d'une époque plus rapprochée : ce

sont en particulier les produits de l'esprit classique, élaborés au XVIIe siècle. Ils ont marqué, dans la mentalité française, une évolution importante dont Taine nous a laissé entrevoir la genèse : les grandes découvertes scientifiques ayant coïncidé avec l'éclosion des sciences naturelles, dont on était bien loin de soupçonner la complexité, on vit naître cette illusion grandiose que les formules absolues des unes pourraient s'appliquer aux phénomènes multiples des autres. Il apparut alors que la vie organique des sociétés allait être entièrement renouvelée et basée sur des principes rigoureusement exacts dont l'application aurait pour résultat certain d'établir la perfection en ce monde.

Dorénavant les sciences morales prétendent opérer par déduction. On s'imagina que par la seule puissance de l'enchaînement des idées, on avait en main tous les moyens de construire un édifice nouveau et définitif.

Les sciences mathématiques et la métaphysique échafaudent leurs déductions sur une base évidente, admise sans démonstration. Il fallait à la nouvelle philosophie un point de

départ analogue. Elle le trouva dans la définition de l'homme à laquelle avait abouti l'esprit classique par sa tendance à élaguer, à émacier, à généraliser, tendance qui, de Rabelais à Vaugelas, avait déjà transformé la langue française.

L'homme, tel que le comprend l'esprit classique, n'est plus qu'une unité mathématique, un être essentiellement raisonnant, partout semblable à lui-même. Réunissez ces unités et prenez-en quelques milliers, vous aurez la France, quelques millions et vous aurez l'humanité. Telle est la base, alors considérée comme indiscutable, de ce qui allait devenir *la philosophie naturelle*. Elle était non seulement indiscutable, mais sous-entendue : on ne la formulait pas explicitement, tant les esprits en étaient pénétrés. C'est un point sur lequel j'aurai souvent à revenir, à propos de nos dogmes coloniaux qui découlent d'une conception identique de la nature humaine : la base sur laquelle ils s'appuient n'est jamais nettement proclamée.

Déjà depuis le XVIIIe siècle, les traits distinctifs de l'individu et de la race avaient disparu du théâtre et de la littérature. « Dans Buffon, le

premier homme racontant les première heures de sa vie, chez Diderot, Otou l'otaïtien, chez Bernardin de Saint-Pierre un demi-sauvage de l'Indoustan et un vieux colon de l'Ile de France, chez Rousseau un vicaire de campagne, un jardinier, un joueur de gobelets, sont des discoureurs et des moralistes accomplis. Chez Marmontel, Florian, dans toute la petite littérature qui précède ou accompagne la révolution, dans tout le théâtre tragique ou comique, le personnage, quel qu'il soit, villageois inculte, barbare tatoué, sauvage nu, a pour premier fond le talent de s'expliquer, de raisonner, de suivre avec intelligence et avec attention un discours abstrait, d'enfiler de lui-même ou sur les pas d'un guide, l'allée rectiligne des idées générales[1]. »

Élaborées par les philosophes, les nouvelles doctrines se répandent dans les salons, puis dans le public, sous la forme d'idées très simples revêtant le caractère religieux de dogmes indiscutables qui créent d'abord des habitudes mentales, et dans la suite, des concepts héréditaires. De fait, c'est bien une religion nouvelle

(1) Taine. *L'ancien régime.*

qui s'est établie et qui réagit sur le caractère national. Elle a ses apôtres et ses théologiens; elle a ses symboles, elle a la direction des masses et leur confiance aveugle.

Elle inspirera la Révolution, mais il ne faut pas la confondre avec la doctrine révolutionnaire qui n'est que sa fille aînée. En réalité, elle a une extension beaucoup plus considérable. Au XVIIIe, comme au XIXe siècle, elle domine tous les partis politiques et confessionnels. Elle s'identifie avec l'âme nationale et on ne voit guère d'esprits qui échappent à son influence : Louis XVI lui-même voit dans la populace ameutée un ensemble d'êtres raisonnables et raisonnants. Au 10 août, il ordonne aux Suisses d'évacuer le château et les livre inconsciemment au massacre, croyant apaiser le mécontentement. Simple député à l'Assemblée nationale, il eut acclamé les utopies constitutionnelles. Sous la diversité de ses attributs, la même idole règne sur tous les cœurs, et cette idole souveraine c'est une humanité théorique et imaginaire.

De nos jours, nous avons pu voir un député de la droite réclamer, sans aucun argument

d'opportunité, la suppression immédiate et absolue de l'esclavage à Madagascar[1], alors que la conquête n'était même pas assise, alors que nous connaissions mal les intérêts en cause et les conséquences risquées : état d'esprit identique à celui du Jacobinisme qui s'écrie : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe. »

Ainsi, sous le couvert de la politique et de la religion, une doctrine nouvelle s'est emparée de la nation française dont elle inspire tous les actes. Certes, son influence a dépassé les frontières, mais à l'étranger elle reste partielle ; elle n'a pu y pétrir les esprits, car elle n'était pas précédée par une évolution du langage et n'offrait pas de rapports directs avec la mentalité de la race.

On peut donc, sans nier la grandeur philosophique de cette doctrine et sans méconnaître les bienfaits qui lui sont dus, en étudier certaines

(1) Ce terme d'*esclavage*, cher aux philanthropes théoriciens, parce qu'il évoque les horreurs de la traite, cache en réalité des états sociaux fort divers se rapprochant souvent plus de la *clientèle* que de la captivité. « Pour supprimer l'esclavage au Soudan, » me disait mon camarade Hourst, l'explorateur du Niger, « il faudrait d'abord que les captifs voulussent bien y consentir ! »

conséquences excessives qui peuvent se résumer ainsi : tendance à récuser les enseignements de l'expérience en matière d'organisation, et à n'agir que d'après des principes absolus.

Ces principes dérivant d'une conception erronée de la nature humaine et des races en général, se heurtent fatalement à la réalité des choses. De là, dans notre politique coloniale, ces frottements, ces insuccès, ces dépenses imprévues, tous ces mécomptes inévitables dont on se préoccupe, mais dont on ne soupçonne jamais la véritable cause.

La foi en la vertu immanente de ces principes est, en effet, tellement aveugle que l'on ne songe pas un instant à les incriminer. Tous les partis s'entendent pour attribuer le mal, soit à l'incapacité de tel ou tel fonctionnaire, soit au fait que l'application des principes n'a pas été assez radicale. On change les fonctionnaires et de nouveaux décrets viennent compléter l'œuvre théorique des premiers.

Les choses vont alors de mal en pis; tôt ou tard, il arrive un moment où la réalité s'impose et où, sous la pression de la nécessité, il

faut accepter un compromis, renoncer à l'application intégrale des principes. On acquiert ainsi, malgré soi, une certaine expérience, mais cette expérience ne profite pas, elle est limitée au cas qui lui a donné naissance : pour la généraliser il faudrait d'abord en tirer la conclusion logique, c'est-à-dire admettre que les principes sont incompatibles avec la réalité. Et comme cette conclusion n'a pas effleuré les esprits, l'expérience reste localisée et stérile. Un nouveaù problème vient-il à se présenter, on assiste aux mêmes insuccès, on voit se renouveler le même cycle d'erreurs.

Les dogmes ont ainsi survécu côte à côte avec l'expérience qui les condamne : ils doivent cette invulnérabilité à ce qu'ils sont invisibles. Ceux qui les proclament hautement ne sont qu'une très faible minorité de fanatiques, mais ils règnent à l'état latent sur l'ensemble de la nation. Ils sont tellement identifiés avec les sentiments héréditaires et inconscients qu'il est bien difficile d'analyser leur influence tyrannique. Pour la percevoir il faut avoir vécu dans un milieu étranger, où son absence la

révèle à l'attention d'un observateur impartial.

Ce conflit, dans notre organisation coloniale, entre les principes théoriques et les réalités contingentes, est d'ailleurs la reproduction de celui qui s'est produit dans notre réorganisation nationale à la fin du siècle dernier. L'analogie est même si frappante, que le jugement porté sur l'un peut s'appliquer textuellement à l'autre.

Il y a cent ans, lorsque les abus d'un régime suranné eurent rendu inévitable une réforme générale, les dogmes de la « philosophie naturelle » étaient dans leur plus bel épanouissement. Tout nouvellement formulés, ils n'avaient pas encore été mis à l'épreuve et se présentaient aux esprits avec le prestige d'un idéal facilement réalisable. La nation enthousiasmée voyait en eux les matériaux d'un édifice parfait qui allait s'élever sur les ruines de l'ancien. Lorsqu'on possède de tels matériaux, on n'imagine pas d'aller en emprunter aux voisins et on ne se met pas en peine d'utiliser les débris de démolition de l'ancien édifice. « Sieyès regarde les Anglais comme des enfants en ma-

tière de constitution et se croit en état d'en donner une bien meilleure à la France[1]. » « Jusqu'ici l'on construisait ou l'on réparait une constitution comme un navire. On procédait par tâtonnements ou sur le modèle des vaisseaux voisins; on souhaitait avant tout que le bâtiment pût naviguer; on subordonnait sa structure à son service; on le faisait tel ou tel, selon les matériaux dont on disposait. Tout cela est arriéré, le siècle de la raison est venu, et nos législateurs sont trop éclairés pour se traîner dans la routine. Conformément aux habitudes du temps, ils opèrent par *déduction*, à la manière de Rousseau, d'après une notion abstraite du droit, de l'Etat et du Contrat social. »

« Si du moins ils consultaient les pilotes et les constructeurs de profession! Il y en a plusieurs autour d'eux, et qui ne peuvent leur être suspects, car, pour la plupart, ils sont étrangers, nés en pays libre, impartiaux, bienveillants et de plus unanimes. Mais non : les avertisse-

(1) E. Dumont.

ments de Morris, de Jefferson, de Romilly, de Dumont, de Mallet-Dupan, d'Arthur Young, de Pitt, de Burke, de tous les hommes qui ont l'expérience des institutions libres sont accueillis avec indifférence ou repoussés avec dédain[1]. »

Nous n'avons plus aujourd'hui une aussi belle confiance. Après un siècle d'expériences, d'illusions, de réactions, nous croyons moins à la vertu des principes abstraits et nous avons réalisé un état d'équilibre à peu près satisfaisant. Ce qu'il y a de meilleur dans nos institutions actuelles a été précisément emprunté à cette nation que nos aïeux dédaignaient tant de consulter, et qui a su atteindre un complet épanouissement de la liberté, sans jamais formuler un seul principe absolu.

Mais si nous avons presque renoncé pour nous-mêmes, à l'application des formules abstraites, nous leur conservons toujours notre tendresse, et, devant le nouveau champ d'expériences qui s'est offert à nous, nous n'avons pu résister à la tentation de les imposer à nos indi-

(1) Taine. *Révolution.*

gènes qui, certes, s'en passeraient bien volontiers.

Les tâtonnements de notre politique coloniale ont la même origine, suivent la même évolution que ceux de notre politique intérieure. Et le succès de la politique coloniale anglaise a été assuré par ce même sens pratique qui leur a évité, chez eux, les écueils d'un dogmatisme absolu.

« Ce qui constitue la grandeur du peuple anglais, la faculté éminente qui lui a mérité la haute place qu'il occupe dans l'histoire et spécialement dans la colonisation, c'est cet esprit de sincérité et ce goût des progrès graduels et des réformes successives qui le porte à étudier sans cesse ses institutions et ses lois... Dans la Grande-Bretagne, les réformes ne constituent pas un état anormal et accidentel, et comme une maladie périodique ; elles s'opèrent sans cesse et avec continuité[1]. » Ses révolutions mêmes ne font jamais table rase du passé et n'échafaudent rien sur la théorie : elles tiennent

(1) P. Leroy-Beaulieu.

compte des droits acquis et des situations antérieures, telle la Déclaration des Droits en 1658.

Il ne faut pas méconnaître les beautés de la philosophie du XVIIIe siècle, la noble hardiesse de ceux qui, les premiers, ont considéré l'homme en soi et proclamé un idéal transcendant. L'erreur a été de faire de cet idéal philosophique une réalité immédiatement applicable et des règles d'organisation. En décrétant pour des hommes soumis aux passions et aux impulsions héréditaires, des principes déduits pour une humanité fictive, nous nous sommes condamnés à nous heurter à tous les obstacles, à être tiraillés en sens contraires par notre foi et par les nécessités contingentes, à recourir sans cesse aux expédients, aux demi-mesures et à cacher finalement toutes nos inconséquences sous l'artifice trompeur des mots.

Ce malaise, après avoir affecté notre organisation intérieure, se renouvelle dans notre organisation coloniale, et, sous certains rapports il s'y accuse davantage : d'abord parce que les indigènes de nos possessions sont encore bien

plus éloignés que nous-mêmes de l'*homme idéal* sur lequel repose tout le système; en second lieu, parce que la diversité des langues et des races, la distance géographique, enfin notre ignorance des choses d'outre-mer, tout, en un mot, contribue à voiler les causes de ce malaise, à en perpétuer les effets, et à empêcher l'expérience de porter ses fruits.

CHAPITRE IV

LA DOCTRINE DE L'ASSIMILATION

Du jour où la France a étendu sa domination sur des peuples exotiques, les dogmes nationaux devaient fatalement engendrer l'utopie de *l'assimilation*. C'était logique et inévitable.

La conception qui fait de l'homme un être essentiellement raisonnant, ne tient pas compte des facteurs héréditaires sur lesquels la raison n'a aucune prise; en d'autres termes elle nie l'influence mentale de la race.

La raison étant admise comme le mobile principal, sinon comme le mobile unique de l'humanité, il en résulte que les différences dans les croyances, dans les institutions et les coutumes sont dues à des écarts du raisonnement : les philosophes du XVIII[e] siècle expliquent les différences dans les institutions, absolument comme

les missionnaires expliquent les différences dans les croyances ; pour les uns et pour les autres il n'y a pas de races inférieures, mais des races dévoyées, égarées par l'ignorance, par les préjugés, par les menées égoïstes des oppresseurs. La raison par excellence, la Raison révélée à la France du XVIIIe siècle, doit pouvoir ramener ces égarés, corriger, à force de patience, tous ces écarts de la raison dégénérée. Les différences factices qui séparaient les races ayant alors disparu, les peuples émancipés seront assimilés à la Nation libératrice.

Cette conséquence des dogmes est si logique qu'elle s'est manifestée dès leur origine. Ainsi que Taine l'a fait remarquer, la notion de la race a disparu du théâtre et de la littérature dès le XVIIIe siècle : Grecs, Romains, chevaliers du moyen âge, Turcs, Arabes, Péruviens, Guèbres, Byzantins, tous ne sont qu'une même et invariable mécanique à tirades, et le public ne s'en étonne point : il admet que l'homme est partout le même.

Qu'est devenue de nos jours cette singulière nterprétation de la race? Il est bien certain

qu'elle n'a pas varié dans l'esprit de la foule. La masse n'imagine guère d'autre milieu que le sien : lui parler de la Chine la fait éclater de rire. Par ailleurs, le Français n'a pas, comme l'Anglais ou l'antique Arya, le sentiment inné de la supériorité de sa race. Ce sont donc les croyances de nos sphères intellectuelles, en matière d'assimilation, plutôt que celles de la foule, qu'il faut étudier pour avoir une idée de l'influence encore exercée en France par les dogmes du XVIIIe siècle.

Ces croyances ne diffèrent pas essentiellement de celles du vulgaire. Si l'on excepte quelques voyageurs ou administrateurs coloniaux, il faut reconnaître que, même parmi les personnalités scientifiques les plus hautes, même parmi les auteurs spéciaux, il en est fort peu qui ne partagent pas les illusions particulières à notre race.

Quelques-uns, comme Lanessan, ont très bien signalé les conséquences de ces illusions. Mais bien qu'ils paraissent en être personnellement affranchis, ils n'en ont pas entrevu, ou n'ont pas voulu en entrevoir, la cause. C'est là une

lacune très curieuse qui montre à quel point ces croyances dogmatiques font partie intégrante de l'âme nationale, puisque, sous forme de mille sentiments divers, elles sont tellement communes à tous, que les esprits les plus observateurs ne sont pas frappés de leur influence. Cela s'explique cependant, car, si les termes de comparaison font défaut, il devient fort difficile de saisir une particularité. Ainsi, dans l'intérieur de l'Afrique, les nègres n'ont aucune raison de s'apercevoir qu'ils ont le nez épaté : il leur manque un élément de comparaison. De même lorsque toute une race pense de façon identique, il lui est bien difficile de saisir les conséquences de sa manière de penser. C'est ainsi, par exemple, que les Espagnols ne peuvent comprendre ce que les étrangers trouvent de cruel et de pernicieux dans les courses de taureaux.

La France et l'Angleterre ont, l'une et l'autre, de vastes possessions asiatiques. Elles y appliquent deux systèmes reposant sur des bases entièrement opposées. Les Français, d'ailleurs, admirent les résultats obtenus par les Anglais

et veulent bien reconnaître leur supériorité. Dès lors, vont-ils porter toute leur attention sur la divergence primordiale des deux systèmes? Nullement; ils étudieront certaines particularités, certains procédés accessoires; quant à la base même, il n'en est pas question : elle n'est jamais formulée, pour cette raison bien simple qu'étant inconsciente, elle échappe à l'observation.

M. P. Leroy-Beaulieu nous fournit, à ce sujet, un exemple frappant. Dans son intéressant livre, *la Colonisation chez les peuples modernes*, le savant professeur du Collège de France, traite, avec la compétence qui lui est propre, du régime économique *comparatif* des nations colonisatrices. Il aurait pu s'en tenir à ce sujet spécial, et laisser de côté, comme tant d'autres auteurs l'ont fait, le régime des indigènes. Il l'aborde cependant, à propos de l'Algérie, et son ouvrage éminemment *comparatif*, cesse tout à coup de l'être sur cette question. Envisageant les trois régimes indigènes auxquels on pourrait soumettre les Arabes, il rejette *en deux lignes*, d'une façon vraiment cavalière (et comme s'il

n'avait jamais fait ses preuves ailleurs), celui qui a valu aux Anglais tout leur succès dans l'Inde.

« Que fallait-il faire de ces 2.500.000 individus? Trois partis se présentaient : ou repousser les indigènes au delà de l'Atlas, les rejeter même dans le Sahara, ou les fondre avec la population européenne, en leur imposant soit par la contrainte, soit par la propagande nos mœurs, nos lois et peut-être même notre religion ; ou respecter leurs coutumes, rendre inviolables toutes leurs propriétés, et éloigner les Européens d'un contact fréquent avec eux. Ces trois systèmes peuvent se définir en trois mots : le refoulement, le fusionnement, l'abstention...

« Le premier est injuste : il violerait le droit acquis soit par leur origine, soit par une prescription de plusieurs siècles aux populations indigènes ; il serait d'ailleurs le point de départ d'une guerre séculaire dont on ne peut entrevoir l'issue...

« Le troisième parti qui est le respect complet des coutumes, des traditions, des mœurs, de ce que l'on a appelé la nationalité arabe, *s'il était*

appliqué avec logique exigerait que notre armée et nos colons quittassent l'Afrique, et s'il n'est appliqué qu'à demi, nous replonge dans les incertitudes et les indécisions dont nous voulons précisément sortir...

« *Il faudrait radicalement modifier le système de la tribu, de la propriété collective, de la famille polygame : ces trois points obtenus, il ne resterait plus que quelques détails dont on viendrait facilement à bout.* »

Cet exemple caractéristique est une excellente illustration de ce fait que je voudrais bien mettre en lumière, savoir que notre ligne de conduite vis-à-vis des indigènes ne nous est pas imposée par des circonstances *objectives*, mais par une cause *subjective*, psychologique, par une tournure d'esprit commune à tous les individus de notre race, sans distinction de parti ou de situation sociale. Passez le détroit, et la belle confiance assimilatrice de M. P. Leroy-Beaulieu fera sourire le plus ignorant des colons anglais tout comme le plus expérimenté des hommes d'État.

Bien typique est également l'opinion de

M. Rambaud, le pénétrant historien de Byzance, ancien ministre de l'instruction publique. Dans sa préface à la traduction du beau livre de Seeley *l'Expansion de l'Angleterre*, préface dont le caractère idéologique offre un contraste frappant avec le sens pratique du professeur de Cambridge, M. Rambaud, faisant allusion à un mot de sir Charles Dilke, nous laisse entrevoir « qu'un jour peut-être, les écoles que nous commençons à créer dans l'Afrique du Nord, nous rendront plus de services que n'en rend aux Anglais leur faculté *exterminatrice* » !

Il faut remarquer d'ailleurs que M. Rambaud traduit inexactement le mot de sir Charles Dilke; en disant de ses compatriotes qu'ils sont « the only extirpating race », le député radical n'a pas entendu par là qu'ils extirpent par le fer et le feu. Comme ils ont jeté leur dévolu sur des contrées favorables à leur expansion, l'indigène disparaît devant eux suivant la loi de la survivance du plus apte. Plusieurs causes contribuent à cette extinction, en particulier le changement des conditions d'existence. L'usage des vêtements a hâté la disparition des Austra-

liens. Certes, les Anglo-Saxons, comme toutes les races fortes, n'ont pas toujours ménagé leurs concurrents; mais il ne faudrait pas oublier que, nous aussi, nous avons refoulé les Arabes dans le désert[1].

Cet état d'esprit qui marie nos intérêts avec le dogmatisme humanitaire est si répandu en France qu'il est inutile de multiplier les exemples. Je voudrais pourtant encore citer la brochure de M. P. Cœur sur *l'Assimilation des indigènes musulmans*[2]. Cet auteur n'a évidemment pas l'autorité d'un Leroy-Beaulieu, mais il est intéressant de constater que les mêmes vues se rencontrent chez les écrivains à tous les degrés, aussi bien chez ceux qui ont une longue expérience pratique des colonies que chez les savants de cabinet.

Au point de vue objectif, cette brochure n'a pas grande valeur; mais au point de vue sub-

(1) Dans les contrées comme le Matabeleland, où le conquérant dispute le sol au vaincu, le problème du régime indigène devient très difficile à résoudre. Mais ce sont là des « *colonies* » et nous n'avons à envisager ici que le régime des « *possessions* ».

(2) Imprimerie coloniale, 18, rue de Varennes.

jectif qui nous occupe ici, c'est peut-être le plus curieux des ouvrages de ce genre, le document le plus complet sur la psychologie de l' « assimilateur ». Il permet de suivre exactement certaines opérations mentales sous-entendues chez d'autres auteurs, mais qui les conduisent cependant à des conclusions analogues aux siennes.

Notons tout d'abord (et c'est là un trait général que nous avons déjà signalé à plusieurs reprises) que l'argumentation repose tout entière sur une conception de la nature humaine dont l'hérédité mentale est totalement exclue, et que cette conception n'est pas même indiquée, tant elle est inconsciente chez cet auteur comme chez les autres.

Nous remarquons ensuite qu'après avoir judicieusement exposé certains faits, M. P. Cœur en tire une conclusion imprévue et contraire à ses propres observations. Il ne faut pas attribuer cette singularité à un défaut de logique de sa part : nous la trouvons aussi bien chez d'autres auteurs, nous la rencontrons à chaque pas de notre politique coloniale. Il y a là une opération d'esprit très fréquente, commune d'ailleurs à

tous les dogmatismes et dont le mécanisme est fort simple.

Des mathématiciens se sont amusés parfois à imaginer des êtres à deux dimensions, pour lesquels la troisième dimension serait inconcevable. Ces êtres fictifs ne percevraient les réalités de l'espace que par leurs projections sur ce plan d'existence à deux dimensions.

Il en est un peu ainsi de l'assimilateur : sa pensée ne se meut que dans le plan de son dogmatisme; *un phénomène ne lui est perceptible que par sa projection sur ce plan dont il ne peut sortir.*

M. P. Cœur constate, par exemple, que vingt ans passés sous les drapeaux, dans la camaraderie du régiment, ne changent pas la mentalité de l'Arabe : « Les turcos rentrés chez eux, sont peut-être les agents les plus actifs de l'antipathie musulmane à notre endroit... Ceux qui sont allés en France en sont revenus avec des histoires étranges. »

Mais la conclusion naturelle à laquelle on s'attend après cette constatation, ne se présente pas à l'esprit de l'auteur parce qu'il ne la ren-

contre pas dans le « plan de son dogmatisme » ; il propose donc derechef d'envoyer les turcos en France afin de transformer leur nature par le spectacle de notre civilisation, après avoir reconnu l'inefficacité de ce moyen d'action sur ceux-là mêmes qui avaient versé leur sang sur le sol français.

La même opération mentale se reproduit un peu plus loin, lorsque M. P. Cœur examine les inconvénients qui pourraient résulter de cette fusion des races dont il est, comme M. Leroy-Beaulieu, un zélé partisan. Ce deuxième exemple mérite également sa place ici, car il montre bien l'idée que les assimilateurs se font de l'évolution des races.

« Il serait puéril d'espérer que notre esprit français, héritage de nos ancêtres gaulois, de nos civilisateurs romains, de nos envahisseurs germaniques, de notre royauté, de notre grande révolution, résistera de toutes pièces à l'influence de nos sujets africains. L'évolution de notre race se continuera avec un élément de plus. La résultante sera modifiée par l'introduction d'une composante nouvelle. »

On ne peut mieux raisonner; mais il faut lire la conclusion :

« S'il nous est impossible de nous garder entièrement de cette influence, nous pouvons cependant réduire au minimum, par de sages précautions, la réaction du peuple vaincu sur notre tradition. Et pour cela, je demande une étude parfaite de la langue, des mœurs et coutumes de notre annexe africaine. C'est avec la connaissance de la langue et des mœurs que nous lutterons pour imposer le plus possible de notre langue et de notre caractère national à nos futurs concitoyens, pour repousser de notre vocabulaire le plus possible de mots étrangers, pour garder les aptitudes de notre race contre un mélange, en trop fortes proportions, des qualités de la race africaine. »

On est en général réduit aux conjectures pour s'expliquer l'idée que les assimilateurs se font de l'évolution des races et de l'application de leur système. Si incomplète que soit ici l'expression de cette idée, il est bien rare de la trouver aussi clairement exprimée : pour M. P. Cœur, comme pour les autres assimila-

teurs, l'héritage des ancêtres est un héritage mobilier; il n'a rien d'héréditaire, de constitutionnel; c'est une affaire d'imitation et de raisonnement, une sorte de « mode » que l'on peut à volonté communiquer à une autre race ou contre laquelle on peut se prémunir avec un peu d'attention.

L'hérédité des caractères mentaux est une notion si élémentaire qu'elle n'échappe pas à l'observation de l'esprit le plus inattentif; un enfant saura très bien attribuer au chien ou au chat, par exemple, certains traits distinctifs et ineffaçables. Mais cette conception ne se trouvant pas dans le « plan dogmatique » de l'assimilateur, il ne peut la percevoir, même lorsqu'il en a saisi les manifestations les plus évidentes.

Citons enfin, pour l'intérêt général qu'elle présente, l'opération mentale par laquelle M. P. Cœur se persuade de la *nécessité* de l'assimilation : La population indigène de l'Algérie croît quatre fois plus vite que la population européenne, qui, elle-même, n'est qu'à moitié française. Pour conjurer le danger qui résulte de cette situation, il y a un moyen bien simple :

transformer les Arabes en Français. Cette solution, tout indiquée par son idée dogmatique de la race, paraît à l'auteur indiscutable; il y a cependant dans l'Inde 60 millions de musulmans fanatiques, sans compter 200 millions d'Indous non musulmans. Et si les Anglais les dominent avec des forces militaires à peine supérieures à celles qui sont nécessaires pour contenir 2 à 3 millions d'Algériens, c'est précisément parce qu'ils se sont bien gardés d'appliquer les idées françaises d'assimilation que MM. Leroy-Beaulieu et P. Cœur souhaitent d'aggraver encore.

La Tunisie constitue une heureuse exception dans notre domaine colonial. Nous la devons à M. Cambon qui a su éviter à cette belle possession le fléau de l'assimilation, grâce à sa profonde connaissance des Orientaux. Les succès que nous y avons si rapidement obtenus attestent ce que la France pourrait faire ailleurs si elle n'était affligée de cette calamité. On devine que pour M. P. Cœur la politique suivie en Tunisie est une abomination; c'est ce qu'il appelle « la conquête à rebours ». En cela il est

très logique avec ses convictions : son dogmatisme ne fournit aucune explication des résultats obtenus soit dans l'Inde, soit en Tunisie. Ces résultats ne sauraient donc influencer son raisonnement.

Le trait général qui frappe le plus vivement lorsque l'on compulse les auteurs qui ont traité la question indigène, c'est l'absence de toute vue d'ensemble, de tout jugement synthétique sur la politique dans laquelle, seule, la France s'est engagée.

La France a entrepris d'établir sa domination sur une transformation administrative et mentale de populations immenses dont la conquête est encore très récente. Quelle que soit l'opinion que l'on ait de cette entreprise, que l'on soit partisan de l'assimilation ou qu'on ne le soit pas, il semble que l'on ne peut en nier l'importance. L'optimisme le plus confiant ne peut espérer que cette entreprise ne présente des difficultés et des dangers. Il serait élémentaire de les discuter.

On chercherait, cependant, en vain une discussion de ce genre dans notre grande biblio-

graphie coloniale, hormis celle qui a été soulevée au Congrès de 1889 à l'occasion d'un discours de Gustave Le Bon, et sur laquelle nous aurons à revenir. Non seulement le système de l'assimilation n'est pas discuté, mais encore il n'est pour ainsi dire pas mentionné[1]. Ceux-là mêmes qui ont le mieux étudié certaines conséquences de ce système n'ont pas songé à le formuler, encore moins à en critiquer les bases.

Cette lacune est particulièrement remarquable dans les ouvrages de Lanessan. On y trouve l'exposé complet des affaires de chaque colonie des fautes qui y ont été commises et des solutions qui s'imposent. Mais l'auteur ne pense pas à signaler la tendance dogmatique qui pousse à renouveler partout les mêmes expériences; il ne pense pas non plus à indiquer la cause natu-

(1) Il est juste de signaler la comparaison des deux systèmes dans le traité de *Droit Colonial* de M. A. Girault. Mais l'auteur ne voit que le côté centralisateur de l'*assimilation* et l'oppose à l'*autonomie* des colonies anglaises. Il ne soupçonne pas que l'entreprise de l'assimilation des indigènes met en question l'hérédité des caractères mentaux. Il opine d'ailleurs en faveur de cette assimilation et préconise la naturalisation des indigènes.

CHAPITRE V

LES EFFETS DE L'ASSIMILATION

Les partisans de l'assimilation affirment *a priori* que par le fait de sa supériorité intrinsèque, la civilisation européenne doit pouvoir se substituer avantageusement aux institutions indigènes et que nous devons hâter par tous les moyens possibles, cette substitution.

Nous nous garderons bien de tomber dans le dogmatisme opposé et d'affirmer *a priori* qu'aucun élément de cette civilisation ne peut avoir une influence favorable sur les indigènes.

Nous n'essayerons donc pas de formuler d'une manière générale les effets de l'assimilation. Ils sont inséparables du milieu où ils se produisent. Leur étude complète exigerait une monographie de chacune des races indigènes de nos colo-

nies, et il faudrait décrire pour chacune de ces races les effets de l'assimilation par l'éducation, par les croyances, par les institutions, etc. Nous serons obligés évidemment, de nous borner à quelques exemples et de laisser au lecteur le soin de les compléter par les cas analogues dont il peut avoir connaissance.

Mais, si variables que soient les effets de l'assimilation et les circonstances dans lesquelles ils se produisent, les tendances centralisatrices et uniformes de notre politique coloniale nous permettent cependant de faire précéder ces exemples de quelques considérations générales.

Une nation civilisée peut exercer (et il est de son devoir de le faire) une direction salutaire sur les sociétés indigènes soumises à sa domination. Personne ne songe à préconiser le *statu quo* absolu. Mais cette direction doit être inspirée par une connaissance approfondie de leur état social, et être conforme à leurs besoins et à leurs tendances.

Cette direction doit tendre à développer la sécurité, la régularité administrative et les res-

sources du pays [1]. Ce n'est pas là faire de l'*assimilation*.

L'*assimilation* consiste en une transformation radicale à échéance plus ou moins éloignée, d'après un plan préconçu et des principes abstraits. Les améliorations apportées dans les institutions indigènes ayant pour conséquence de les raffermir, de les adapter au nouvel état de choses et de les prolonger indéfiniment, n'ont pas le don de plaire aux assimilateurs. A quoi bon, se disent-ils, réparer un édifice qui sera prochainement démoli ?

Si les mesures assimilatrices sont parfois différées et échelonnées, si elles ne sont pas simultanées et immédiates, c'est qu'il y a une impossibilité matérielle : la crainte des dépenses qu'elles nécessiteraient ou des résistances indigènes. Quel que soit leur zèle, les assimilateurs sont obligés de modérer leur impatience et d'attendre une occasion favorable à la réalisa-

(1) Je recommande à ce propos la lecture du livre de sir J. Strachey (traduction et préface de M. J. Harmand, *op. cit.*). On y verra comment il est possible d'intervenir dans les affaires des indigènes et d'améliorer leur situation sans toucher aux cadres essentiels de leur organisation.

tion de leurs desseins. Mais alors, aussitôt qu'une de ces mesures est décidée, ils la veulent radicale et absolue : ils la mettent en harmonie, non avec l'édifice actuel dont on médite la démolition, mais avec l'édifice futur qui le remplacera. C'est une de ses premières pierres ; elle est donc taillée d'après les mesures du nouveau plan. Mais cette pierre, enchâssée dans une construction à laquelle elle n'est pas destinée, ne remplace pas celle que l'on a retirée. Au lieu de soutenir le vieil édifice, cette innovation l'ébranle et en hâte la ruine.

Nous pouvons classer les sociétés indigènes en deux catégories au point de vue des effets de l'assimilation : celles qui possèdent une organisation propre (politique ou religieuse), comme les Annamites, les Arabes, les nègres du Sénégal ; et celles qui ont perdu cette organisation, comme les populations noires de nos anciennes colonies créoles chez lesquelles l'esclavage a fait table rase de leur passé et qui, au moment de leur émancipation, avaient perdu jusqu'au souvenir de leurs langues africaines.

Si nous pouvions traiter ici le sujet dans

toute son ampleur, il y aurait lieu de considérer encore une troisième catégorie intermédiaire aux deux autres : celle des indigènes qui, par leur contact avec les Européens, se trouvent plus ou moins rejetés en dehors des cadres de leur organisation sociale ou religieuse.

Le système de l'assimilation ne produit pas, cela est évident, les mêmes effets sur ces diverses catégories d'indigènes. Dans les sociétés organisées, il se heurte au respect des traditions et provoque le mécontentement et la résistance. Bien au contraire, il satisfait les intérêts et la vanité des nègres ou mulâtres de nos anciennes colonies créoles. Non contents d'être électeurs et éligibles, ils réclament l'application intégrale des *grands principes* et l'assimilation complète à la métropole, sauf bien entendu, en ce qui concerne les charges qu'ils pourraient avoir à supporter :

« Nous souhaitons l'assimilation progressive de la colonie à la métropole et sa transformation en un département français, mais sans que cette assimilation puisse nous assujettir aux mêmes impôts que ceux payés en France. » *Cahiers coloniaux de* 1889.

L'assimilation dans les pays créoles, étant donné leur faible étendue, n'a d'autre inconvénient pour la France, que de les vouer à l'anarchie la plus complète, de rendre leur utilisation impossible, et de coûter annuellement 5 ou 6 millions à l'État. Vu leur peu d'importance, il n'y a pas là un bien grand préjudice matériel. Le danger de cette assimilation réclamée par les créoles est plutôt dans l'influence qu'ils exercent sur notre politique coloniale [1] : ils spéculent sur notre tendance générale à l'uniformité administrative, sachant fort bien que pour obtenir l'assimilation complète et telle qu'ils la désirent, il faut d'abord en faire triompher le principe d'une manière générale, dans toutes nos possessions.

Les mesures assimilatrices ne produisent pas entièrement les mêmes effets sur les populations qui les subissent passivement et sur celles qui les appellent de tous leurs vœux, puisque la résistance et le mécontentement qu'elles pro-

(1) Voir dans le compte rendu du congrès colonial de 1889 l'impulsion donnée aux débats par M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe.

voquent chez les unes n'ont pas de raison d'être chez les autres. Mais dans l'un et l'autre cas elles engendrent la désorganisation, le déficit financier et un abaissement de la moralité. Il n'appartient pas, en effet, à une race, quand bien même elle le désire, de s'assimiler les institutions et les mœurs d'une race supérieure. Il ne lui appartient pas de transformer sa constitution mentale. Quels que soient ses efforts, la grenouille ne devient pas l'égale du bœuf.

Nous allons montrer, par quelques exemples, les effets de l'assimilation dans chacune de ces deux catégories de sociétés indigènes : les sociétés organisées et les populations créoles.

CHAPITRE VI

L'ASSIMILATION PAR L'ÉDUCATION

Si les assimilateurs avaient pu appliquer à leur guise, et dans leur ordre logique, les procédés par lesquels ils aspirent à transformer les sociétés indigènes, c'est à l'éducation qu'ils auraient sans doute consacré d'abord leurs efforts. Les différences qui séparent entre elles les races humaines pouvant être supprimées, d'après eux, par l'éducation, leur but serait, en effet, atteint d'emblée si toute la nouvelle génération avait pu recevoir l'éducation européenne.

Mais cette entreprise exige préalablement la pacification des esprits. Or notre incapacité à comprendre les sentiments des races étrangères, notre manie de porter atteinte à leurs institu-

tions, prolongent indéfiniment la période de conquête et l'hostilité des esprits.

Si l'on ajoute qu'un plan général d'éducation nécessite des frais énormes et que les budgets de nos possessions sont obérés par les dépenses militaires qu'entraîne la maladresse de notre politique indigène, on comprendra facilement que la réalisation de l'assimilation par l'école ait été fort retardée.

Gustave Le Bon ayant traité, dans son discours au congrès colonial de 1889 la question de l'influence de l'éducation européenne sur les indigènes, je ne peux mieux faire que de lui emprunter ce chapitre, ce qui permettra en outre au lecteur de mieux comprendre la portée des arguments qui lui ont été opposés et que nous examinerons plus loin.

« Les données de l'expérience relatives à l'influence de l'éducation européenne sur les indigènes ne peuvent être considérées comme concluantes que quand elles résument des tentatives faites pendant de longues années et sur un nombre considérable d'individus. Si je com-

mençais par parler des expériences accomplies dans nos propres colonies françaises, en Algérie par exemple, on pourrait me répondre que ces expériences ont été faites sur une trop petite échelle. Il est donc nécessaire d'appuyer ce qui a été observé dans nos colonies par ce qui a été observé ailleurs ; et c'est pourquoi je vais vous parler d'abord des expériences d'éducation européenne tentées aux Indes par les Anglais. L'essai a été fait sur une population de 250 millions d'hommes ; il dure depuis plus de cinquante ans ; c'est une des plus gigantesques expériences qu'ait connues l'histoire.

« Ce fut en 1835, sous l'inspiration de lord Macaulay, alors membre du conseil du gouvernement général à Calcutta, que commença sur une grande échelle l'éducation anglaise de l'Inde.

« La mythologie hindoue, les livres et les sciences de l'Inde paraissant tout à fait méprisables à l'éminent homme d'État, lorsqu'il les comparait à la Bible et aux œuvres du peuple anglais, devaient être suivant lui, bannis de l'enseignement. Grâce à son influence, il fut

décidé, sous le gouvernement de lord Bentinck, qu'on enseignerait exclusivement, dans les écoles anglaises de l'Inde, la littérature anglaise et les sciences européennes.

« L'expérience se continue depuis environ cinquante ans. L'Inde possède aujourd'hui 4 universités européennes, 127.000 écoles et environ 3 millions d'élèves. Une somme de 50 millions, en partie fournie par l'État, est consacrée à cet enseignement. Un tiers de cette somme est destiné aux écoles primaires, le reste à l'enseignement secondaire et aux universités. Tous ces chiffres peuvent paraître élevés, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un empire contenant 250 millions d'hommes et que, relativement au chiffre de la population, ils sont au contraire assez faibles. Ils suffisent, cependant, pour permettre de juger de la valeur du système.

« Au point de vue pratique immédiat, c'est-à-dire pour obtenir à bas prix les milliers d'agents subalternes nécessaires aux Anglais dans leurs administrations, postes, télégraphes, chemins de fer, bureaux, etc., les résultats ont été excel-

lents. Ces écoles anglaises fournissent surabondamment un contingent d'employés que les Anglais seraient obligés de se procurer en Europe à des prix cinquante fois supérieurs. Envisagé à ce point de vue, l'enseignement anglais a été fort profitable, du moins jusqu'à l'heure présente, au peuple qui l'a donné, mais la question comporte divers autres aspects également importants et qui s'imposent forcément aux hommes d'État soucieux de l'avenir.

« En nous plaçant sur le terrain politique, par exemple, nous pouvons nous demander si les individus qui ont reçu cette éducation anglaise sont devenus amis ou ennemis de la puissance qui la leur a donnée. Dans un sens plus général, nous pouvons nous demander encore si cette éducation européenne a élevé l'intelligence et la moralité de ceux qui l'ont reçue.

« A ces dernières questions, la réponse ne semble d'abord pas douteuse. On n'a jamais nié chez nous les bienfaits de l'instruction, on la considère même volontiers comme une sorte de panacée universelle destinée à remédier à tous les maux. Si cette instruction rend tant de ser-

vices en Europe, il semble évident qu'elle doit rendre les mêmes services aux Indes, chez un peuple dont la civilisation est fort ancienne et assez développée.

« Malheureusement, les résultats de l'expérience ont été diamétralement opposés aux indications de la théorie. A la grande stupéfaction des professeurs, l'instruction européenne n'a fait que déséquilibrer entièrement les Hindous et leur enlever l'aptitude à raisonner. sans parler d'un effroyable abaissement de la moralité, dont j'aurai à m'occuper plus loin.

« C'est là ce que reconnaissent eux-mêmes aujourd'hui les plus chauds partisans de l'éducation européenne. Leur opinion peut se résumer dans les citations suivantes, que j'emprunte à un livre de M. Monier-Williams, professeur de sanscrit à Oxford, qui a, comme moi, visité l'Inde en tous sens.

« Je dois avouer, en toute vérité, dit-il, que « je n'ai pas été favorablement impressionné « par les résultats généraux de notre campagne « éducatrice. J'ai rencontré peu d'hommes vrai- « ment instruits pour beaucoup d'hommes à demi

« instruits, et pour un nombre bien plus grand « encore d'hommes mal instruits et mal formés, « c'est-à-dire d'hommes sans force dans le carac- « tère et sans équilibre dans l'esprit. De tels « hommes peuvent avoir appris beaucoup dans « les livres ; mais s'ils pensent par eux-mêmes, « leur pensée est sans consistance. La plupart « d'entre eux ne sont que de grands bavards. On « les croirait atteints d'une sorte de diarrhée ver- « bale. Ils sont incapables d'un effort durable ; ou, « s'ils ont la force d'agir, ils agissent en dehors de « tout principe arrêté, et comme entièrement « détachés de ce qu'ils disent ou écrivent. »

« Ils abandonnent leur propre langue, leur « propre littérature, leur propre religion, leur « propre philosophie, les règles de leurs propres « castes, leurs propres coutumes consacrées par « les siècles, sans pour cela devenir de bons dis- « ciples de nos sciences, des sceptiques honnêtes « ou des chrétiens sincères.

« Après beaucoup d'efforts, nous fabriquons « ce qui s'appelle un indigène instruit. Et aussi- « tôt il se tourne contre nous ; au lieu de nous « remercier pour la peine que nous avons prise

« à son sujet, il se venge sur nous du tort que « nous avons causé à son caractère, et il fait « servir l'imparfaite éducation reçue en l'em- « ployant contre ses maîtres. »

« J'appelle votre attention sur ce dernier passage de la citation : il répond à la question posée plus haut : l'éducation européenne fait-elle de l'indigène qui la reçoit un ami ou un ennemi du peuple qui la lui a donnée ? C'est par milliers, d'ailleurs, que pourraient être fournies les citations sur ce point. Il n'y a guère d'administrateur anglais dans l'Inde qui ne soit solidement convaincu que, sur cent Hindous élevés dans les écoles anglaises, il y en a juste cent qui sont des ennemis irréconciliables de la puissance anglaise, alors que, sur cent indigènes élevés dans les écoles hindoues, il y en a fort peu d'hostiles à cette puissance. Ces derniers apprécient au contraire la paix profonde que leur assure la domination britannique, domination qui, d'ailleurs, n'est pas plus étrangère pour eux que celle de la race mongole, sous le joug de laquelle ils vivaient il y a un siècle.

« Pour savoir ce que pensent des Anglais les Hindous élevés à l'européenne, il n'y a qu'à lire les nombreux journaux que ces Hindous publient, et où le gouvernement anglais est traité plus durement que n'est le nôtre par les plus furieux anarchistes. Rien n'est curieux comme de voir des Hindous, jadis remarquables par leur extrême douceur, devenir féroces aussitôt que l'éducation anglaise les a touchés. Si l'Angleterre réussit à maintenir son prestige devant des attaques semblables, c'est que ces attaques n'ont pas le plus vague écho au sein d'une population dont l'immense majorité ne sait pas lire. Le cri de guerre des lettrés hindous instruits par les Anglais est : « L'Inde aux Hindous! » Mais ce cri ne saurait avoir d'effet dans un pays composé de races les plus diverses, parlant plus de 300 langues entièrement différentes, n'ayant aucun intérêt commun, et ne connaissant d'autre unité politique et sociale que le village et la caste. Ce qui empêche cette classe nouvelle de lettrés d'être redoutable, c'est son faible nombre ; mais ce nombre s'accroît chaque jour, et elle constitue

« à son sujet, il se venge sur nous du tort que « nous avons causé à son caractère, et il fait « servir l'imparfaite éducation reçue en l'em- « ployant contre ses maîtres. »

« J'appelle votre attention sur ce dernier passage de la citation ; il répond à la question posée plus haut : l'éducation européenne fait-elle de l'indigène qui la reçoit un ami ou un ennemi du peuple qui la lui a donnée ? C'est par milliers, d'ailleurs, que pourraient être fournies les citations sur ce point. Il n'y a guère d'administrateur anglais dans l'Inde qui ne soit solidement convaincu que, sur cent Hindous élevés dans les écoles anglaises, il y en a juste cent qui sont des ennemis irréconciliables de la puissance anglaise, alors que, sur cent indigènes élevés dans les écoles hindoues, il y en a fort peu d'hostiles à cette puissance. Ces derniers apprécient au contraire la paix profonde que leur assure la domination britannique, domination qui, d'ailleurs, n'est pas plus étrangère pour eux que celle de la race mongole, sous le joug de laquelle ils vivaient il y a un siècle.

« Pour savoir ce que pensent des Anglais les Hindous élevés à l'européenne, il n'y a qu'à lire les nombreux journaux que ces Hindous publient, et où le gouvernement anglais est traité plus durement que n'est le nôtre par les plus furieux anarchistes. Rien n'est curieux comme de voir des Hindous, jadis remarquables par leur extrême douceur, devenir féroces aussitôt que l'éducation anglaise les a touchés. Si l'Angleterre réussit à maintenir son prestige devant des attaques semblables, c'est que ces attaques n'ont pas le plus vague écho au sein d'une population dont l'immense majorité ne sait pas lire. Le cri de guerre des lettrés hindous instruits par les Anglais est : « L'Inde aux Hindous! » Mais ce cri ne saurait avoir d'effet dans un pays composé de races les plus diverses, parlant plus de 300 langues entièrement différentes, n'ayant aucun intérêt commun, et ne connaissant d'autre unité politique et sociale que le village et la caste. Ce qui empêche cette classe nouvelle de lettrés d'être redoutable, c'est son faible nombre ; mais ce nombre s'accroît chaque jour, et elle constitue

le danger le plus sérieux qui menace l'avenir de la puissance britanniqne aux Indes.

« Les faits que je viens de citer répondent suffisamment à ces deux questions : L'éducation européenne élève-t-elle le niveau intellectuel de l'Hindou? Fait-elle de lui l'ami du peuple qui la lui donne? Il me reste à répondre à cette dernière question : L'éducation européenne élève-t-elle la moralité de l'Hindou?

« Sur ce point fondamental, notre réponse sera bien catégorique. Loin d'élever le niveau moral des Hindous, l'éducation européenne l'abaisse à un point dont les personnes qui les ont fréquentés peuvent seules avoir l'idée. Cette éducation transforme des êtres bons, inoffensifs et honnêtes, en hommes fourbes, rapaces, sans scrupules, insolents et tyranniques envers leurs compatriotes, bassement serviles avec leurs maîtres. Voici comment s'exprime à cet égard le professeur anglais que j'ai déjà cité : « Il faut « tenir compte, dit-il, que les Européens ont « des vices aussi forts que leurs vertus, et que « l'Hindou, quoique rarement capable de s'as- « similer nos qualités, est au contraire très

« apte à s'emparer de nos défauts... Des offi-
« ciers instruits par une longue expérience,
« et qui ont vu s'étendre progressivement notre
« empire de l'Inde, m'ont dit que dans les terri-
« toires nouvellement annexés, on n'a jamais
« constaté d'abord chez les habitants la four-
« berie, l'amour des procès, la fausseté, l'ava-
« rice et autres défauts qu'ils montraient en-
« suite d'une façon si frappante devant nos
« tribunaux comme dans tous leurs rapports
« officiels avec nous. »

« Mais c'est surtout quand on se trouve en contact avec les employés subalternes élevés dans les écoles anglaises, qu'on est surpris de leur absence profonde de moralité. L'administration anglaise, parfaitement édifiée aujourd'hui sur ce point, est obligée de prendre les précautions les plus minutieuses et de multiplier à l'infini les moyens de contrôle pour se mettre à l'abri des déprédations de ses agents hindous. L'immoralité s'observe presque exclusivement, d'ailleurs, chez les indigènes ayant reçu l'éducation européenne. Cette éducation, mal adaptée à la constitution mentale de l'Hin-

tions, prolongent indéfiniment la période de conquête et l'hostilité des esprits.

Si l'on ajoute qu'un plan général d'éducation nécessite des frais énormes et que les budgets de nos possessions sont obérés par les dépenses militaires qu'entraîne la maladresse de notre politique indigène, on comprendra facilement que la réalisation de l'assimilation par l'école ait été fort retardée.

Gustave Le Bon ayant traité, dans son discours au congrès colonial de 1889 la question de l'influence de l'éducation européenne sur les indigènes, je ne peux mieux faire que de lui emprunter ce chapitre, ce qui permettra en outre au lecteur de mieux comprendre la portée des arguments qui lui ont été opposés et que nous examinerons plus loin.

« Les données de l'expérience relatives à l'influence de l'éducation européenne sur les indigènes ne peuvent être considérées comme concluantes que quand elles résument des tentatives faites pendant de longues années et sur un nombre considérable d'individus. Si je com-

mençais par parler des expériences accomplies dans nos propres colonies françaises, en Algérie par exemple, on pourrait me répondre que ces expériences ont été faites sur une trop petite échelle. Il est donc nécessaire d'appuyer ce qui a été observé dans nos colonies par ce qui a été observé ailleurs ; et c'est pourquoi je vais vous parler d'abord des expériences d'éducation européenne tentées aux Indes par les Anglais. L'essai a été fait sur une population de 250 millions d'hommes ; il dure depuis plus de cinquante ans ; c'est une des plus gigantesques expériences qu'ait connues l'histoire.

« Ce fut en 1835, sous l'inspiration de lord Macaulay, alors membre du conseil du gouvernement général à Calcutta, que commença sur une grande échelle l'éducation anglaise de l'Inde.

« La mythologie hindoue, les livres et les sciences de l'Inde paraissant tout à fait méprisables à l'éminent homme d'État, lorsqu'il les comparait à la Bible et aux œuvres du peuple anglais, devaient être suivant lui, bannis de l'enseignement. Grâce à son influence, il fut

décidé, sous le gouvernement de lord Bentinck, qu'on enseignerait exclusivement, dans les écoles anglaises de l'Inde, la littérature anglaise et les sciences européennes.

« L'expérience se continue depuis environ cinquante ans. L'Inde possède aujourd'hui 4 universités européennes, 127.000 écoles et environ 3 millions d'élèves. Une somme de 50 millions, en partie fournie par l'État, est consacrée à cet enseignement. Un tiers de cette somme est destiné aux écoles primaires, le reste à l'enseignement secondaire et aux universités. Tous ces chiffres peuvent paraître élevés, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un empire contenant 250 millions d'hommes et que, relativement au chiffre de la population, ils sont au contraire assez faibles. Ils suffisent, cependant, pour permettre de juger de la valeur du système.

« Au point de vue pratique immédiat, c'est-à-dire pour obtenir à bas prix les milliers d'agents subalternes nécessaires aux Anglais dans leurs administrations, postes, télégraphes, chemins de fer, bureaux, etc., les résultats ont été excel-

lents. Ces écoles anglaises fournissent surabondamment un contingent d'employés que les Anglais seraient obligés de se procurer en Europe à des prix cinquante fois supérieurs. Envisagé à ce point de vue, l'enseignement anglais a été fort profitable, du moins jusqu'à l'heure présente, au peuple qui l'a donné, mais la question comporte divers autres aspects également importants et qui s'imposent forcément aux hommes d'État soucieux de l'avenir.

« En nous plaçant sur le terrain politique, par exemple, nous pouvons nous demander si les individus qui ont reçu cette éducation anglaise sont devenus amis ou ennemis de la puissance qui la leur a donnée. Dans un sens plus général, nous pouvons nous demander encore si cette éducation européenne a élevé l'intelligence et la moralité de ceux qui l'ont reçue.

« A ces dernières questions, la réponse ne semble d'abord pas douteuse. On n'a jamais nié chez nous les bienfaits de l'instruction, on la considère même volontiers comme une sorte de panacée universelle destinée à remédier à tous les maux. Si cette instruction rend tant de ser-

vices en Europe, il semble évident qu'elle doit rendre les mêmes services aux Indes, chez un peuple dont la civilisation est fort ancienne et assez développée.

« Malheureusement, les résultats de l'expérience ont été diamétralement opposés aux indications de la théorie. A la grande stupéfaction des professeurs, l'instruction européenne n'a fait que déséquilibrer entièrement les Hindous et leur enlever l'aptitude à raisonner. sans parler d'un effroyable abaissement de la moralité, dont j'aurai à m'occuper plus loin.

« C'est là ce que reconnaissent eux-mêmes aujourd'hui les plus chauds partisans de l'éducation européenne. Leur opinion peut se résumer dans les citations suivantes, que j'emprunte à un livre de M. Monier-Williams, professeur de sanscrit à Oxford, qui a, comme moi, visité l'Inde en tous sens.

« Je dois avouer, en toute vérité, dit-il, que « je n'ai pas été favorablement impressionné « par les résultats généraux de notre campagne « éducatrice. J'ai rencontré peu d'hommes vrai- « ment instruits pour beaucoup d'hommes à demi

« instruits, et pour un nombre bien plus grand « encore d'hommes mal instruits et mal formés, « c'est-à-dire d'hommes sans force dans le carac- « tère et sans équilibre dans l'esprit. De tels « hommes peuvent avoir appris beaucoup dans « les livres ; mais s'ils pensent par eux-mêmes, « leur pensée est sans consistance. La plupart « d'entre eux ne sont que de grands bavards. On « les croirait atteints d'une sorte de diarrhée ver- « bale. Ils sont incapables d'un effort durable ; ou, « s'ils ont la force d'agir, ils agissent en dehors de « tout principe arrêté, et comme entièrement « détachés de ce qu'ils disent ou écrivent. »

« Ils abandonnent leur propre langue, leur « propre littérature, leur propre religion, leur « propre philosophie, les règles de leurs propres « castes, leurs propres coutumes consacrées par « les siècles, sans pour cela devenir de bons dis- « ciples de nos sciences, des sceptiques honnêtes « ou des chrétiens sincères.

« Après beaucoup d'efforts, nous fabriquons « ce qui s'appelle un indigène instruit. Et aussi- « tôt il se tourne contre nous ; au lieu de nous « remercier pour la peine que nous avons prise

« à son sujet, il se venge sur nous du tort que « nous avons causé à son caractère, et il fait « servir l'imparfaite éducation reçue en l'em- « ployant contre ses maîtres. »

« J'appelle votre attention sur ce dernier passage de la citation ; il répond à la question posée plus haut : l'éducation européenne fait-elle de l'indigène qui la reçoit un ami ou un ennemi du peuple qui la lui a donnée ? C'est par milliers, d'ailleurs, que pourraient être fournies les citations sur ce point. Il n'y a guère d'administrateur anglais dans l'Inde qui ne soit solidement convaincu que, sur cent Hindous élevés dans les écoles anglaises, il y en a juste cent qui sont des ennemis irréconciliables de la puissance anglaise, alors que, sur cent indigènes élevés dans les écoles hindoues, il y en a fort peu d'hostiles à cette puissance. Ces derniers apprécient au contraire la paix profonde que leur assure la domination britannique, domination qui, d'ailleurs, n'est pas plus étrangère pour eux que celle de la race mongole, sous le joug de laquelle ils vivaient il y a un siècle.

« Pour savoir ce que pensent des Anglais les Hindous élevés à l'européenne, il n'y a qu'à lire les nombreux journaux que ces Hindous publient, et où le gouvernement anglais est traité plus durement que n'est le nôtre par les plus furieux anarchistes. Rien n'est curieux comme de voir des Hindous, jadis remarquables par leur extrême douceur, devenir féroces aussitôt que l'éducation anglaise les a touchés. Si l'Angleterre réussit à maintenir son prestige devant des attaques semblables, c'est que ces attaques n'ont pas le plus vague écho au sein d'une population dont l'immense majorité ne sait pas lire. Le cri de guerre des lettrés hindous instruits par les Anglais est : « L'Inde aux Hindous! » Mais ce cri ne saurait avoir d'effet dans un pays composé de races les plus diverses, parlant plus de 300 langues entièrement différentes, n'ayant aucun intérêt commun, et ne connaissant d'autre unité politique et sociale que le village et la caste. Ce qui empêche cette classe nouvelle de lettrés d'être redoutable, c'est son faible nombre ; mais ce nombre s'accroît chaque jour, et elle constitue

le danger le plus sérieux qui menace l'avenir de la puissance britanniqne aux Indes.

« Les faits que je viens de citer répondent suffisamment à ces deux questions : L'éducation européenne élève-t-elle le niveau intellectuel de l'Hindou? Fait-elle de lui l'ami du peuple qui la lui donne? Il me reste à répondre à cette dernière question : L'éducation européenne élève-t-elle la moralité de l'Hindou ?

« Sur ce point fondamental, notre réponse sera bien catégorique. Loin d'élever le niveau moral des Hindous, l'éducation européenne l'abaisse à un point dont les personnes qui les ont fréquentés peuvent seules avoir l'idée. Cette éducation transforme des êtres bons, inoffensifs et honnêtes, en hommes fourbes, rapaces, sans scrupules, insolents et tyranniques envers leurs compatriotes, bassement serviles avec leurs maîtres. Voici comment s'exprime à cet égard le professeur anglais que j'ai déjà cité : « Il faut « tenir compte, dit-il, que les Européens ont « des vices aussi forts que leurs vertus, et que « l'Hindou, quoique rarement capable de s'as- « similer nos qualités, est au contraire très

« apte à s'emparer de nos défauts... Des offi-
« ciers instruits par une longue expérience,
« et qui ont vu s'étendre progressivement notre
« empire de l'Inde, m'ont dit que dans les terri-
« toires nouvellement annexés, on n'a jamais
« constaté d'abord chez les habitants la four-
« berie, l'amour des procès, la fausseté, l'ava-
« rice et autres défauts qu'ils montraient en-
« suite d'une façon si frappante devant nos
« tribunaux comme dans tous leurs rapports
« officiels avec nous. »

« Mais c'est surtout quand on se trouve en contact avec les employés subalternes élevés dans les écoles anglaises, qu'on est surpris de leur absence profonde de moralité. L'administration anglaise, parfaitement édifiée aujourd'hui sur ce point, est obligée de prendre les précautions les plus minutieuses et de multiplier à l'infini les moyens de contrôle pour se mettre à l'abri des déprédations de ses agents hindous. L'immoralité s'observe presque exclusivement, d'ailleurs, chez les indigènes ayant reçu l'éducation européenne. Cette éducation, mal adaptée à la constitution mentale de l'Hin-

dou, a eu pour conséquence de détruire en lui tous les résultats d'une longue culture antérieure, d'ébranler les vieilles croyances sur lesquelles se basait jadis sa conduite, et de les remplacer par des théories scientifiques trop abstraites pour lui. Il a perdu la morale de ses pères, sans avoir adopté les principes de conduite et les qualités de caractère d'un Européen. Il était jadis dépourvu de besoins. Sa nouvelle éducation lui en crée une foule qu'il ne connaissait pas, sans lui donner les moyens de les satisfaire. Il méprise ses frères, mais se sent méprisé par ses maîtres. Il n'a plus de place dans la société, se trouve misérable, et devient forcément implacable envers ceux qui lui ont donné cette funeste éducation.

« Ce n'est pas l'instruction elle-même, assurément, mais une instruction mal adaptée à la constitution mentale d'un peuple, qui produit les tristes résultats que je viens de mentionner. On peut s'en convaincre en comparant les résultats de l'éducation européenne à ceux que produit l'éducation exclusivement hindoue telle qu'elle se donne depuis des siècles. Les lettrés

hindous, élevés par des Hindous, sont des hommes instruits, honnêtes, estimables, dont plusieurs seraient capables de figurer dans les grandes assemblées savantes européennes, et dont la conduite pleine de dignité est sans rapport avec l'attitude à la fois insolente et rampante des Hindous sortis des écoles européennes.

« Quittons l'Inde maintenant et arrivons à la plus importante de nos colonies, l'Algérie. Il en est beaucoup question aujourd'hui, et la plupart de nos économistes sont d'accord pour proposer de la franciser — c'est l'expression consacrée — au moyen de nos institutions et de notre éducation. Il s'agit sans doute ici de races bien différentes de celles de l'Inde. Voyons cependant si les expériences déjà accomplies en Algérie peuvent faire espérer que nous obtiendrons, par l'éducation européenne, des résultats meilleurs que ceux qu'ont obtenus les Anglais dans leur grand empire asiatique.

« Il est bien difficile de vérifier expérimentalement sur les musulmans de l'Algérie la valeur de ces théories, puisque, suivant M. Leroy-Beaulieu, sur 3.500 élèves des lycées algé-

riens, on rencontre 192 musulmans seulement, et que, sur 700 indigènes, il y en a tout juste 1 qui fréquente les écoles primaires. Recherchons, cependant, s'il ne serait pas possible de mettre en évidence les résultats de l'éducation européenne chez le nombre très restreint d'Arabes qui l'ont reçue. Bien que les expériences aient été faites sur une petite échelle, elles ont déjà fourni cependant des résultats suffisamment probants. En voici quelques-uns, que j'emprunte à un travail tout récent de M. Paul Dumas, intitulé : *Les Français d'Afrique*.

« En 1868, pendant la famine, M. Lavigerie, « archevêque d'Alger, inaugurant en cela son « système de propagande, recueillit un grand « nombre d'enfants indigènes abandonnés, gar- « çons et filles. Cette fondation charitable a « donné lieu à la plus instructive, mais aussi « à la plus navrante des expériences. Il n'y a « pas longtemps, me rendant d'Alger à Cons- « tantine, j'eus occasion de causer dans le train « avec un ecclésiastique fort distingué, qui me « parut ne plus nourrir aucun espoir au sujet

« de l'amélioration de cette malheureuse race
« arabe. Il me raconta l'histoire lamentable
« des orphelins de M. Lavigerie. « Quatre mille
« enfants environ, me dit-il, lui ont passé par
« les mains ; une centaine seulement sont
« restés chrétiens ; presque tous sont revenus
« à l'islamisme. Ces orphelins ont d'ailleurs,
« en Algérie, la plus détestable réputation ;
« les divers colons bien intentionnés qui se
« sont avisés d'en employer quelques-uns ont
« dû se débarrasser d'eux au plus vite ; voleurs
« fainéants, ivrognes, ils synthétisent tous les
« vices, ceux de leur race qu'ils ont indélébile-
« ment dans le sang, et les nôtres par-dessus le
« marché. On a eu l'idée de les marier les uns
« aux autres ; on a ensuite installé ces ménages
« dans des villages spéciaux, on les a pourvus
« de terres, on les a outillés, on les a mis dans
« le meilleur état pour bien faire. Les résul-
« tats ont été lamentables. En 1880, dans un
« de ces villages, ils ont assassiné leur curé ! »

« L'expérience qui précède, fort connue d'ailleurs en Algérie, est tout à fait caractéristique ; d'abord elle a porté sur 4.000 enfants, et ensuite

sur des enfants placés dans d'excellentes conditions pour subir notre influence, puisqu'ils étaient entièrement soustraits à l'action de leurs parents.

« Qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes, d'instruction par les livres de l'école ou d'éducation par le contact journalier des hommes, les résultats obtenus ont toujours été analogues. Aucune discipline n'est plus apte assurément à dompter les âmes que celle du régiment, et nous ne possédons pas de moyen plus efficace de mettre en contact l'Arabe et le Français, que de les faire servir ensemble sous le même drapeau. Or, beaucoup d'Arabes ont servi dans les régiments d'Algérie, commandés par des sous-officiers et des officiers français. Ont-ils été francisés par ce contact de plusieurs années? En aucune façon. Ce sont de très braves soldats assurément; mais en déposant l'uniforme, ils se débarrassent du même coup du faible vernis de civilisation européenne qu'ils ont pu acquérir.

« Aussitôt libéré, dit l'auteur que je citais « plus haut, notre turco, s'est hâté de reprendre « son burnous, il a repris le chemin de son

« douar ou de son village, il n'aime toujours que
« le couscoussou, il prendra autant de femmes
« qu'il lui en faudra et qu'il pourra en entrete-
« nir; moralement, il estimera toujours qu'il n'y
« a qu'un seul Dieu qui est Dieu, et que Mahomet
« est son prophète, que les chrétiens sont des
« chiens, fils de chiens, que la femme est une
« bête de somme... Il est devenu aussi peu Fran-
« çais que possible. La plupart du temps il s'est
« assimilé quelque chose de nous, nos vices,
« hélas ! et parmi eux, le seul des nôtres qui,
« peut-être, n'était pas le sien : l'ivrognerie. »

« L'opinion que je viens de vous exposer sur l'impossibilité de faire adopter aux Arabes de l'Algérie notre civilisation, en leur imposant notre éducation, ne m'est nullement personnelle. Elle se répand de plus en plus chez toutes les personnes ayant étudié l'Algérie, sans préjugés ni intérêts d'aucune sorte, en un mot sans théorie préconçue. Je l'entendais exposer tout récemment devant moi par un observateur très pénétrant, M. Ribot, professeur de psychologie au Collège de France. J'ajouterai, d'ailleurs, que cette opinion est également celle des Arabes

les plus lettrés. Les avis que j'ai pu recueillir de musulmans de toutes races, depuis le Maroc jusqu'au fond de l'Asie, ont été parfaitement unanimes sur ce sujet. Tous considèrent que notre éducation rend les musulmans ennemis invétérés des Européens, envers lesquels ils ne professent autrement qu'une dédaigneuse indifférence. Tous les Arabes éclairés que j'ai pu consulter, affirment que le seul résultat de notre éducation est de dépraver leurs compatriotes, de leur donner des besoins factices sans leur fournir les moyens de les satisfaire, et finalement de les rendre misérables. Notre éducation leur montre la distance que nous mettons entre eux et nous. Chacune des pages des livres de notre histoire leur enseigne que rien n'est plus humiliant pour un peuple que de supporter sans révolte une domination étrangère. Si l'instruction européenne se généralisait dans notre colonie méditerranéenne, le cri unanime des indigènes serait : l'Algérie aux Arabes ! de même que l'Inde aux Hindous ! est le mot d'ordre de tout indigène de l'Inde ayant reçu une éducation anglaise.

« Tels sont les faits, Messieurs ; qu'il s'agisse de l'Inde, de l'Algérie ou de tout autre peuple, ils sont identiques et suffisent à nous prouver combien est vaine l'idée de franciser les Arabes par l'éducation. Il semble donc dangereux de continuer à tenter de telles expériences dans un pays qui — suivant les évaluations données par M. Vignon dans son intéressant ouvrage sur l'Algérie — nous a déjà coûté 3 milliards 600 millions, déduction faite des recettes, et dont on ne peut dire qu'il soit encore pacifié puisqu'il nous faut, pour maintenir la paix parmi 3 millions d'Algériens, une armée à peu près égale en nombre à celle que l'Angleterre emploie pour maintenir dans une paix profonde 250 millions d'hommes, dont 50 millions de musulmans tout aussi fanatiques que ceux de l'Algérie.

« Je ne voudrais pas que vous pussiez conclure de ce qui précède que je suis, à un degré quelconque, ennemi de l'instruction. J'ai tenu à vous prouver seulement, que le genre d'instruction applicable à l'homme civilisé ne l'est pas du tout à l'homme demi-civilisé. Ce que

devrait devenir l'instruction européenne pour être utile aux races inférieures, je n'ai pas à le rechercher ici. Je me bornerai à faire remarquer en passant, que des notions très simples, comprenant les éléments du calcul et quelques applications des sciences à l'agriculture, à l'industrie ou aux métiers manuels, suivant les régions, seraient beaucoup plus utiles que l'étude de la généaologie des rois de France ou les causes de la guerre de Cent ans.

« Si nous ne considérions l'instruction que comme l'art de fixer dans la mémoire un certain nombre de résultats, nous pourrions dire, assurément, que les races qualifiées par les anthropologistes de races inférieures, en y comprenant les plus inférieures, telles que certains nègres, peuvent être éduquées comme les Européens. Un professeur de notre université, qui a visité l'Amérique, M. Hippeau, nous parle avec admiration des jeunes nègres qu'il a vus dans les classes, répétant très bien des démonstrations de géométrie et traduisant admirablement Thucydide : « Jamais on n'a mieux vu, dit-il, que « les nègres et les blancs sont enfants d'un

« même Dieu ; que la nature n'a établi entre les « uns et les autres aucune différence fondamen- « tale. »

« J'ignore, faute de lumières suffisantes sur ce point, si les nègres et les blancs sont les enfants d'un même Dieu ; mais ce que je crois bien savoir, c'est que l'auteur est dupe ici d'une illusion, partagée d'ailleurs par beaucoup de personnes qui se sont occupées de l'éducation des peuples inférieurs, les missionnaires notamment.

« Je dis : d'une illusion, et voici mes raisons. L'enseignement des écoles ne se compose guère que d'exercices de mnémotechnie destinés à mettre dans la mémoire des matériaux que l'intelligence, quand elle se développera, pourra utiliser. Elle les utilisera, grâce à des aptitudes intellectuelles héréditaires, des modes de sentir et de penser qui représentent la somme des acquisitions mentales de toute une race. Ce sont précisément ces différences d'aptitude apportées par l'homme en naissant, qui établissent entre les races des inégalités dont aucun système d'éducation ne pourrait effacer la trace.

L'enfant appartenant à un peuple demi-civilisé ou demi-sauvage réussira généralement tout aussi bien à l'école que l'Européen, mais uniquement parce que les études classiques sont surtout des exercices de mémoire faits pour des cerveaux d'enfants, et que la différenciation intellectuelle entre les races ne se manifeste guère que chez les adultes. Alors que l'enfant européen perd, en grandissant, son cerveau d'enfant, l'homme inférieur, incapable, de par les lois de l'hérédité, de dépasser un certain niveau, s'arrête à une phase inférieure de développement et ne sait pas utiliser les matériaux que l'instruction lui a fournis au collège. Suivez dans la vie ces blancs et ces nègres, jadis égaux à l'école, et vous voyez bientôt apparaître ces différences profondes qui séparent les races. Le seul résultat définitif de l'instruction européenne, aussi bien pour le nègre que pour l'Arabe et pour l'Hindou, est d'altérer en lui les qualités héréditaires de sa race, sans lui donner celle des Européens. Ils auront parfois des lambeaux d'idées européennes, mais avec des raisonnements et des sentiments de sauvages ou

d'hommes demi-civilisés. Ils flottent entre les idées contraires, des principes moraux contraires. Ballottés par tous les hasards de la vie et incapables d'en dominer aucun, ils n'ont plus pour guide que l'impulsion du moment.

« Il ne faudrait donc pas se laisser illusionner par ce vernis bien faible que donne provisoirement à un indigène notre éducation européenne. On peut le comparer à un de ces vêtements éphémères de théâtre auxquels il ne faut pas regarder de trop près. J'ai eu des centaines de fois l'occasion de causer avec des lettrés hindous élevés dans les écoles anglo-indiennes. J'en ai même connu qui avaient pris leurs grades dans des universités européennes. Chez tous, j'ai toujours constaté qu'entre leurs idées et les nôtres, la distance était véritablement immense.

« Est-ce à dire que ces peuples demi-civilisés ou barbares n'arriveront pas, eux aussi, à s'élever au niveau de la civilisation européenne ? Telle n'est pas assurément ma pensée. Je crois, au contraire, qu'ils s'y élèveront un jour, mais ils ne s'y élèveront qu'après avoir franchi successivement — et non pas d'un seul coup — les

nombreux échelons qui les en séparent. Nos pères, eux aussi, ont été des barbares, et il leur a fallu près de mille ans d'efforts pour sortir de la barbarie et pouvoir utiliser les trésors de la civilisation des Grecs et des Romains. Vous savez tous quelles étapes successives ils ont franchies et à quel point il leur a fallu modifier tout d'abord les éléments de la civilisation dont ils héritaient : la langue, les institutions et les arts notamment. A leurs cerveaux de barbares, cette civilisation raffinée ne pouvait pas plus convenir que la nôtre aux cerveaux des peuples inférieurs. Ce sont là des exemples historiques qu'il ne faut pas oublier et dont la valeur subsistera jusqu'au jour où l'on pourra nous montrer un peuple sauvage ayant réussi à franchir d'un seul coup, sans étapes intermédiaires, la distance énorme qui le séparait de la civilisation. Il est aisé de prévoir qu'un tel spectacle ne sera jamais donné aux hommes. Les lois de l'évolution sociale sont aussi rigoureuses que celles de l'évolution des êtres organisés. La graine ne devient un arbre, l'enfant ne devient un homme fait, les sociétés ne

s'élèvent aux formes supérieures qu'après avoir passé par toute une série de développements graduels et presque insensibles dans leur lente succession. Nous pouvons, par des mesures violentes, troubler chez les peuples cette évolution fatale — comme nous pouvons suspendre l'évolution de la graine en la brisant — mais il ne nous est pas donné d'en modifier les lois. »

CHAPITRE VII

L'ASSIMILATION PAR LES INSTITUTIONS

Si l'idée d'assimiler les indigènes par l'éducation n'a pu être appliquée encore que sur une assez faible échelle, il n'en est pas de même de « l'assimilation par les institutions » qui est, en quelque sorte, la caractéristique de notre politique envers les indigènes. Imposer indistinctement nos lois aux races les plus différentes, aux Arabes comme aux Kabyles, aux Annamites comme aux nègres, telle a été la grande pensée coloniale de nos législateurs et de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis plus d'un siècle.

De tous les procédés d'assimilation, c'est celui qui nous est imposé le plus impérieusement par notre constitution mentale, car il dérive, à la

fois, de deux tendances de « l'esprit classique » : il dérive d'abord, comme nous l'avons montré, du dogme de l'*unité mentale du genre humain ;* mais il dérive, également, de cette tendance générale à la symétrie, à l'uniformité, d'où nous vient la *centralisation administrative.*

L'*assimilation par les institutions* n'est en effet, parfois, qu'une des formes de cette centralisation administrative qui exerce ses ravages aussi bien sur les colons français que sur les indigènes. D'autres fois, elle est plutôt la conséquence du zèle missionnaire politique et du programme de l'assimilation mentale.

Ces deux tendances se fondent généralement en une seule, mais, dans certains cas elles se distinguent très nettement l'une de l'autre.

Il faudrait des volumes pour énumérer les fautes que nous avons accumulées dans cet ordre d'idées. Personne ne doutera, je suppose, que les exemples ne se présentent abondamment à mon esprit. Si je n'en cite qu'un seul, c'est afin de pouvoir retracer d'abord avec quelque détail le milieu social qui en a été le théâtre, puis les diverses conséquences qui en sont résultées.

Nous choisirons celui de l'*assimilation judiciaire* de la Cochinchine.

La race annamite était confinée, jusqu'au xviie siècle, dans le Tonkin et le nord de l'Annam. Plusieurs fois conquise par les Chinois, elle avait été civilisée par eux et en était arrivée à une organisation sociale remarquable. Par la supériorité de cette organisation, bien plus que par la force des armes, elle absorba d'abord, au xviie siècle, le royaume du Ciampa, qui occupait le sud de l'Annam actuel, puis au xviiie siècle, le territoire cambodgien que nous appelons aujourd'hui la Cochinchine; les anciens habitants, avec lesquels les Annamites ne s'étaient en rien mélangés, disparaissent complètement du pays. Au moment où nous y prenons pied et où nous arrêtons cette race en pleine expansion, le Siam lui-même était menacé et allait être probablement englobé peu à peu dans le royaume annamite.

Ce développement extraordinaire était le résultat direct d'une admirable organisation administrative et d'un équilibre parfait entre l'autorité

royale et l'autorité municipale. Les institutions étaient inspirées par le système chinois, mais perfectionnées et appropriées au génie national : le mandarinat avec la sélection des concours littéraires, les six ministères, les provinces divisées en préfectures, chaque préfecture comprenant un certain nombre de cantons et les cantons un certain nombre de communes. La hiérarchie mandarinale s'arrêtait à la Préfecture. Chaque commune élisait son conseil municipal (conseil des notables) et les notables élisaient le chef du canton. Cette dernière élection approuvée par le préfet, était valable pour trois ans. Passé ce terme, s'il s'était bien acquitté de ses fonctions, le chef de canton était confirmé à vie par un brevet royal, puis, après chaque période de trois années, il recevait, à condition de l'avoir mérité, un avancement honorifique qui lui permettait d'acquérir, sur ses vieux jours le titre de mandarin honoraire.

Le nombre des notables formant le conseil municipal est proportionné, par des règles minutieuses, à l'extension de la Commune. Chacun d'eux est désigné par un titre différent, avec

une fonction spéciale. Ainsi, dans une petite commune, un même notable tient les rôles de l'impôt foncier et de l'impôt mobilier. Si la commune vient à s'accroître, chacun de ces rôles est tenu par un notable différent, etc... La commune est une personne morale jouissant de la plénitude de ses droits civils, capable d'acquérir, d'aliéner et d'ester en justice. Le conseil des notables remplit les fonctions les plus diverses : celles de percepteur, cadastreur, receveur de l'enregistrement, conservateur des hypothèques, notaire, juge de paix, agent de recrutement et agent postal. Il est à noter que le maire n'est pas le président du conseil ; au contraire il n'en est que l'agent exécutif, et c'est toujours le plus récemment promu qui s'acquitte de cette corvée.

Lorsque deux familles s'entendent pour défricher de nouveaux terrains, leurs chefs demandent, par la voie de la préfecture, l'autorisation d'y fonder une nouvelle commune. Cette autorisation est accordée directement par l'autorité provinciale, sans qu'elle ait à en référer plus haut. C'est là le secret du prodigieux succès

des Annamites en colonisation, et de la facilité avec laquelle ils ont refoulé devant eux les populations soumises au système de l'arbitraire et du bon plaisir. La commune naissante est dirigée par les deux chefs de famille qui composent ainsi l'embryon du conseil des notables, et dont l'un s'occupe de l'administration intérieure, l'autre des rapports avec l'autorité royale, en attendant que ces fonctions soient elles-mêmes dédoublées, par l'adjonction de nouveaux édiles.

Grâce à ce merveilleux organisme de l'autonomie et de la responsabilité communales, les Annamites avaient devancé l'Europe, dans la régularité de l'administration publique.

Tous les cinq ans, une commission de hauts dignitaires parcourait le pays, et, dans chaque commune, établissait, en séance publique tenue sur la place du village, les rôles de l'impôt foncier et de l'impôt personnel. Chaque espèce de culture, chaque catégorie de citoyens suivant leur âge (le vieillard étant toujours moins imposé) payait un impôt établi par des formulaires simples et rigoureux. Chaque année, une

commission composée de fonctionnaires d'un rang moins élevé venait discuter et arrêter les modifications à apporter aux rôles. Sur le rôle de l'impôt foncier, un croquis indiquait la disposition et l'abornement de chaque propriété ; c'est ainsi qu'en arrivant en Cochinchine, nous avons trouvé un cadastre complet qui nous rend encore les plus grands services. Les Annamites étaient parvenus, depuis longtemps, au système avantageux de l'*Act Torrens* promulgué il y a quelques années en Australie et si justement renommé : les titres de propriété étaient remplacés par le registre communal, ce qui présentait une très grande facilité pour les transactions et les emprunts hypothécaires.

La place nous manque ici pour exposer la célérité avec laquelle, grâce à la commune, fonctionnaient les postes royales, la simplicité avec laquelle était assuré le recrutement de l'armée : nous avons à nous occuper, avant tout, du système judiciaire, mais il était indispensable d'indiquer le fonctionnement général de la commune pour faire comprendre au lecteur la répercussion des désordres causés par une

mesure administrative, sur tout l'ensemble de cet organisme[1].

Le conseil des notables jugeait en conciliation. On pouvait en appeler de son verdict au chef de canton, puis au préfet. Le chef de canton commençait l'instruction des procès criminels. Le préfet réunissait ainsi les pouvoirs civils et judiciaires. Mais la séparation de ces pouvoirs commençait à partir de l'autorité provinciale : le gouverneur avait au-dessous de lui deux hauts fonctionnaires : le *Quan bo* chef du service administratif, et le *Quan an* chef du service judiciaire, qui dépendaient respectivement du ministère de l'intérieur et de celui de la justice. Tout citoyen pouvait en appeler au tribunal provincial, puis aux tribunaux de la capitale et au roi.

C'est une bonne fortune pour un conquérant de trouver chez le peuple conquis, un système d'administration aussi simple et aussi solidement organisé. Les premiers gouverneurs de la Cochinchine, les amiraux, le comprirent et con-

(1) Pour plus amples renseignements Cf. Luro, *Le pays d'Annam*. — Lanessan, *Indo-Chine française* ; et le cours de droit annamite professé à l'École des sciences morales et politiques par M. Silvestre.

servèrent précieusement ces excellentes institutions. Ils se contentèrent de réduire considérablement l'étendue des préfectures, et de remplacer les préfets par des officiers qui, abandonnant la carrière pour s'adonner à l'étude des mœurs et de la langue indigènes, formèrent ce brillant corps d'administrateurs, digne de rivaliser en tout avec celui des administrateurs anglais de l'Inde. Ce ne fut pas sans étonnement qu'ils découvrirent dans les archives annamites, et qu'ils étudièrent le code civil et pénal, avec les dossiers de procès criminels dont la régularité et la mansuétude faisaient le plus grand honneur à ce peuple dont on était loin de soupçonner le remarquable développement social.

L'expédition de Cochinchine avait eu simplement pour but de venger des missionnaires. Le gouvernement impérial, puis celui du duc de Broglie se désintéressaient de la conquête. Ils demandaient avant tout à la Cochinchine de se suffire à elle-même. C'est ce qui la préserva de l'*assimilation* et lui permit d'atteindre rapidement un état de prospérité exceptionnel dans notre histoire coloniale.

« La colonie jouissait alors déjà d'une très grande prospérité, puisque de 3 millions qu'il était en 1864, son budget s'était élevé en 1879, à 20 millions de francs, sans que les Annamites eussent à souffrir de cette progression. La caisse de réserve était richement dotée, et la colonie exportait 6 millions de piculs de riz.

« En 1878, au moment où va prendre fin le régime administratif auquel la Cochinchine avait été soumise jusqu'alors, le chiffre total du budget des dépenses n'est que de 14.300.000 francs, sur lesquels les dépenses pour travaux publics atteignent près de 3 millions et demi.

« L'arrivée en Cochinchine du premier gouverneur civil marque, dans l'histoire de la colonie, une date importante : c'est la fin du régime administratif si économique fondé par l'amiral de La Grandière, et le commencement d'une ère de fonctionnarisme à outrance, au bout de laquelle la colonie ne devait pas tarder à trouver la débâcle qui se produit en ce moment.

« Malheureusement, la volonté très justifiable que l'on avait, dans les sphères gouvernementales, de supprimer les gouverneurs militaires,

était doublée de l'intention bien arrêtée d'introduire dans nos colonies toutes les institutions de la métropole, de les « assimiler à la France », pour me servir d'une expression consacrée, de faire de la Cochinchine, une préfecture.

« L'un des premiers actes du nouveau gouvernement fut d'enlever aux administrateurs tous les pouvoirs judiciaires dont ils avaient joui jusqu'alors, de fermer l'école des stagiaires qui donnait au corps des administrateurs son homogénéité et son instruction spéciale, de supprimer les milices si économiques avec lesquelles ils faisaient la police du pays, en un mot de les réduire au rôle de sous-préfets.

« En même temps, on créait à grands frais, des troupes indigènes régulières, placées sous l'autorité militaire qui devenait ainsi seule responsable de la sécurité publique, et l'on dotait la Cochinchine de toute une organisation judiciaire très compliquée, calquée sur celle de la France.

« La justice que l'on instituait n'était pas représentée par les juges spéciaux, propres à la

colonie, réclamés par la commission dont j'ai parlé plus haut, mais par des juges pris dans le cadre général de la justice coloniale, c'est-à-dire par des hommes tout à fait étrangers à la Cochinchine, venus de la Martinique, de la Réunion, du Sénégal, sans aucune attache avec l'Indo-Chine, ne sachant rien ni des mœurs, ni des lois, ni de la langue des Annamites, et n'ayant, pour la plupart, qu'un désir : celui de retourner, aussi promptement que possible, dans une colonie plus salubre ou dotée de plus d'éléments de plaisirs [1]. »

« L'effet de cette mesure assimilatrice ne se fit pas longtemps attendre : ce fut la désorganisation immédiate de la commune.

C'était inévitable. L'institution annamite de l'autonomie communale n'avait pas été créée de toutes pièces, par un décret des rois d'Annam à la manière de nos décrets coloniaux ; comme toutes les institutions viables et fortes, elle était le produit de l'expérience des siècles ; élaborée lentement, elle s'était imposée d'elle-

(1) J. de Lanessan. *L'Indo-Chine française.*

même au milieu spécial qui n'en concevait plus d'autre.

Elle s'appuyait, dès l'origine, sur les mobiles du cœur humain dont elle mettait en jeu tous les ressorts. Pour que les hommes les plus éclairés et les plus dignes consentissent à assumer les fonctions municipales, elle avait éliminé les tracasseries qui auraient pu les en éloigner. Bien que l'instruction soit très répandue chez les Annamites, elle avait établi les règles de comptabilité les plus claires et avait admirablement simplifié les relations de la commune avec l'autorité royale. Les notables ne connaissaient qu'un seul intermédiaire, tant au point de vue administratif et militaire qu'au point de vue judiciaire : le préfet, remplacé en Cochinchine par l'administrateur des affaires indigènes.

Je me représente l'indignation des législateurs en chambre du ministère, à Paris, si on leur avait prédit que l'application de l'un des Grands Principes dont ils daignaient honorer le peuple annamite allait être pour lui une cause de désorganisation rapide. Ils attribuaient, dans leur foi sincère, une vertu immanente à ce prin-

cipe bienfaisant : d'autres attribuent la même vertu à l'éducation civilisée et crient au blasphème lorsqu'on en suspecte l'efficacité absolue. Le principe de la séparation des pouvoirs, enchâssé d'un seul coup dans l'édifice social annamite, était une de ces « premières pierres » de la réédification projetée, auxquelles je faisais allusion plus haut. On ne s'était pas mis en peine de la tailler aux dimensions de celle qu'elle allait remplacer puisque le plan de la bâtisse devait être radicalement modifié. En la faisant entrer de force dans la brèche, on ébranla immédiatement tout l'édifice, bien solide encore cependant, dont on méditait la démolition ultérieure.

Comme toute institution transportée, en bloc, du milieu qui lui a donné naissance dans un milieu entièrement différent, le système judiciaire emprunté à la métropole n'était pas en harmonie avec les autres services publics. Le nouveau corps judiciaire ne se trouvant pas maintenu en équilibre, comme dans son cadre normal, avec les autres corps constitués, avec la tradition et les mœurs nationales, il n'eut rien de plus pressé que de mettre la main sur les

autorités communales. La séparation des pouvoirs créa le conflit des pouvoirs.

« Les villages se plaignent qu'ils sont constamment dérangés. Le président, le juge d'instruction, le procureur, le greffier ou ses commis envoient des ordres qui s'entre-croisent et il faut venir. La taxe à témoin est un mythe, et d'ailleurs, ne défraye pas du dérangement. Les villages qui usent des tribunaux ont plus que décuplé leurs frais d'administration communale, depuis l'installation de la justice. Il est facile de concevoir la répugnance que les communes bien organisées où l'autorité des notables est conservée en partie, éprouvent à se rendre à l'appel des magistrats. Nos fonctionnaires indigènes ne sont pas à l'abri de ces appels. A tout propos, on les mande. On leur envoie des ordres, des commissions rogatoires, des instructions à faire. Toutes ces manières d'agir sont absolument irrégulières, contraires aux instructions, mais on ne les emploie pas moins. Comment s'étonner qu'il surgisse des conflits ?

« Malgré leurs empiétements sur l'autorité des administrateurs, les magistrats n'étaient pas

satisfaits. Ce qu'ils voulaient par-dessus tout, c'était qu'on mît sous leurs ordres toutes les autorités indigènes ou que l'on créât des agents spéciaux de police judiciaire qui leur permettraient de se passer tout à fait des administrateurs.

« Il était impossible qu'un tel état d'esprit ne provoquât pas de conflits entre les autorités judiciaires et administratives : celles-ci s'efforçant de résister à l'envahissement de leurs pouvoirs, celles-là ne manquant aucune occasion d'empiéter sur ces derniers [1]. »

Le résultat de ces tracasseries fut analogue à celui que produisit la fiscalité dans les municipes du Bas-Empire : les fonctions communales, au lieu d'être un honneur, devinrent une corvée. La clef de voûte de l'organisation des Annamites était battue en brèche : « Nous sommes en train de démolir la commune, me disait un des administrateurs les plus expérimentés. Quand ce sera fait, je demanderai l'évacuation pure et simple. Nous n'aurons plus rien à faire dans ce pays. »

(1) *L'Indo-Chine française*, op. cit.

Mais ce n'est là qu'un des effets de cette mesure assimilatrice.

La nouvelle magistrature apportait avec elle la majeure partie de nos codes français, et les Annamites qui, jusqu'alors, avaient été jugés d'après leur propre code, par des hommes qui passaient leur vie au milieu d'eux, furent soumis à des lois élaborées par une civilisation entièrement étrangère à la leur. Il n'y a pas besoin d'insister sur les désordres qu'une telle ineptie peut jeter chez un peuple d'agriculteurs attaché à ses traditions ; en voici deux exemples entre mille.

Il est très difficile de distinguer entre eux les buffles domestiques : on ne peut les marquer, parce que cela les ferait périr. La législation annamite édictait donc les peines les plus sévères contre le vol de ces animaux de labour. Mais Napoléon n'ayant pas prévu cette particularité, dès que son code fut appliqué en Cochinchine, les vols se multiplièrent au grand détriment de l'agriculture et de la sécurité des campagnes.

« La véritable religion des Annamites est le

culte des ancêtres. Le chef de la famille en est le pontife, et pour subvenir aux frais de cette charge, il existe, dans chaque famille, une part de biens indivise, le *huong hoa* pour lequel le code annamite spécifie une réglementation minutieuse. Lorsque, en certains cas, des contestations se sont élevées dans les affaires de succession, nos légistes, en vertu du principe que « nul n'est tenu de rester dans l'indivision », ont ordonné la licitation du « bien des ancêtres ». C'est ainsi que nous blessons ce peuple, dans ses habitudes et dans ses croyances[1]. »

Malgré son climat débilitant, la Cochinchine a toujours exercé un attrait puissant sur ceux qui se sont adonnés de bonne heure à la carrière de l'administration des indigènes. Mais les juges, appartenant au cadre général de la magistrature coloniale et ne passant qu'un temps très restreint dans le pays, n'ont aucun goût pour l'étude laborieuse de la langue et des coutumes indigènes.

« Livrés pieds et poings liés aux interprètes

(1) Compte rendu du Congrès colonial international. Discours de M. le Dr Poitou-Duplessy.

annamites qui représentent la partie la plus mauvaise de la population indigène, ignorants de tous les usages du pays et de son organisation sociale ou politique, une partie des juges dont la Cochinchine est actuellement dotée en est arrivée à rendre des arrêts tels que *les deux parties se mettent souvent d'accord pour ne pas les exécuter*. »

Les interprètes ont reçu une éducation européenne ; c'est pour cette raison que, de l'avis unanime, ils représentent la partie la plus mauvaise de la population indigène. Le portrait tracé par G. Le Bon du babou Hindou peut s'appliquer exactement au babou annamite : servile et rampant avec ses supérieurs, insolent avec ses compatriotes, il trafique de son influence et discrédite la justice française auprès des indigènes [1].

Je prévois une objection : ces conséquences fâcheuses, dira-t-on peut-être, ne sont pas imputables à la mesure assimilatrice, mais à l'imprévoyance avec laquelle elle a été appliquée.

(1) On voit couramment des Annamites renoncer à un procès parce qu'ils n'ont pas de quoi payer l'interprète.

Mais cette objection est spécieuse, car c'est le propre des mesures assimilatrices d'être imprévoyantes, puisqu'elles prétendent assimiler des états de choses qui ne sont pas assimilables. Les conséquences qui en découlent sont multiples et nous ne pouvons en exposer que les principales. Si toutes ces conséquences avaient été prévues, on aurait été amené à remanier la mesure elle-même, de telle façon qu'elle n'aurait plus conservé aucun caractère assimilateur. On se serait borné à perfectionner le système alors en vigueur sans rompre l'harmonie qu'il présentait avec les institutions indigènes. C'est précisément ce que les gouverneurs précédents avaient proposé de faire : les administrateurs des affaires indigènes, surchargés de besogne, ne tenaient nullement à cumuler les fonctions administratives et judiciaires ; ils demandaient eux-mêmes à être divisés en deux corps distincts, tous deux de même origine, affectés exclusivement aux pays annamites et dont l'un eût été chargé des affaires administratives et l'autre des affaires judiciaires. C'était la solution indiquée par l'expérience et la connaissance de

la race ; mais ce n'eut pas été une « mesure assimilatrice ».

Les mesures assimilatrices dérivant d'une idée abstraite et dogmatique sans contact avec la réalité, sont fatalement imprévoyantes. Cela est si vrai, que leur prévoyance même est d'une naïveté qui désarme la critique : il était impossible de ne pas prévoir que les nouveaux juges seraient entravés dans l'exercice de leurs fonctions par leur ignorance de la langue indigène. Aussi, eut-on soin d'obvier à cet inconvénient. Le décret prescrivait que le « président, le lieutenant de juge et le procureur de la république de chacun des tribunaux d'arrondissement, deux conseillers à la cour et un conseiller auditeur devront justifier de la connaissance de la langue annamite ». C'était résoudre la difficulté « sur le papier ». On le voit, les mesures assimilatrices sont tellement abstraites, que leur prévoyance est elle-même abstraite des contingences de la réalité : pour acquérir la connaissance de la langue annamite, langue monosyllabique à intonations, il faut de longues années ; pour en aborder les difficultés, il faut

une perspective de carrière consacrée tout entière à ce pays. Or, le même décret qui prescrivait aux juges de justifier de la connaissance de la langue indigène, rattachait la Cochinchine au cadre général de la magistrature coloniale et à ses règles habituelles de roulement ; à la suite des maladies ou des indispositions fréquentes sous ce climat, à la suite de congé ou d'avancement, ou simplement après deux années de séjour, les magistrats sont remplacés par d'autres ; il leur est donc impossible d'étudier cette langue ardue avec fruit. Inutile d'ajouter que cette prescription est toujours restée lettre morte.

La composition médiocre de ce nouveau corps judiciaire doit être imputée également à ce caractère d'imprévoyance, commun à toutes les mesures assimilatrices, qui brisent d'un coup de plume les institutions les plus judicieuses et qui prétendent les remplacer du jour au lendemain par un autre trait de plume.

On n'improvise pas, en effet, un personnel colonial, surtout chez les Français qui ont si peu le goût de s'expatrier. Le recrutement de la

nouvelle magistrature ne fit qu'accentuer les regrets des indigènes pour leurs anciens juges. Voulant éviter avec soin, tout ce qui pourrait être considéré comme question de personnalités, je me bornerai à citer M. de Lanessan : « quelques nominations faites par l'administration métropolitaine ne sont guère de nature à inspirer aux juges de la Cochinchine l'idée de s'attacher à cette colonie. On a vu par exemple, un homme de cinquante-trois ans, qui n'avait jamais appartenu à la magistrature et qui n'avait jamais mis le pied en Cochinchine, être placé d'emblée à la tête du tribunal de l'un des arrondissements les plus importants de la colonie.

« L'un des magistrats qui connaissent le mieux la Cochinchine, écrivait, il y a un an environ, à propos d'une dépêche de l'administration qui prescrit au gouverneur d'*opérer immédiatement* la séparation *complète* des pouvoirs administratifs et judiciaires : on s'est inspiré, pour donner cet ordre, des rapports des présidents d'assises. Parmi les cinq présidents d'assises, il en est deux qui n'aimaient point ce pays, n'aspiraient qu'à le quitter et ne s'intéressaient par

conséquent pas à ses institutions. Ils ne sont plus en Cochinchine. Deux autres sont ici depuis dix-huit ou vingt mois, mais ils y sont arrivés imbus des idées de la France où ils comptent l'un vingt ans, l'autre dix-sept ans de service. Ils connaissent si peu le pays et sa législation que c'est à qui des deux ne siégera pas à la Chambre indigène. Leur rêve est d'ailleurs de voir transplanter en Cochinchine, de toutes pièces, l'organisation française. Il ajoutait à propos d'une autre question : les magistrats les plus élevés en grade connaissent à peine ou pas du tout l'intérieur de la Cochinchine. »

En dehors de ces scandales, l'ignorance des nouveaux magistrats en ce qui concerne la langue, le droit et les mœurs de leurs justiciables donne lieu à une infinité d'incidents, les les uns tristes, les autres comiques, qui défrayeront longtemps encore la conversation de ceux qui connaissent un peu la Cochinchine. En voici un exemple entre mille : l'Annamite, en s'adressant à un supérieur, commence toujours sa réponse par la formule de respect *Bâm ông* (je m'adresse à Monsieur). Un certain procureur

qui recevait la plainte d'un indigène l'interroge sur son nom : Bâm ông... répond l'Annamite. — « Très bien ! » Et le magistrat rédige gravement : à la requête du nommé « Bâm ông », etc. La pièce figure au dossier de l'affaire.

La composition de cette magistrature s'est ressentie également des effets d'une autre mesure assimilatrice, celle qui accordait, d'un seul coup, au moment de leur émancipation de l'esclavage, les droits complets du citoyen, aux hommes de couleur de nos colonies créoles. Par suite du faible goût des Français de France pour l'expatriation, nègres et mulâtres affluèrent dans cette magistrature dont l'accès était si facile, et dont on venait d'écarter ces excellents administrateurs qui, seuls, possédaient la langue et le droit annamites ainsi que la confiance des indigènes. Il n'y a là rien à leur reprocher : ils n'ont agi que dans la limite des droits excessifs que nous leur avons conférés. Je m'occupe ici, non des personnalités, mais des institutions, et je constate, Annuaire en main, que les tribunaux de Cochinchine, y compris les greffiers, comptaient, il y a trois ans,

45 p. 100 d'hommes de couleur. Nous en sommes ainsi arrivés à faire juger par des nègres, cette race annamite, si policée, si cultivée et dont l'organisation est si remarquable. On conçoit la profonde humiliation ressentie par les Annamites, car ils ont une horreur instinctive de la race nègre qu'ils considèrent, non sans raison, comme très inférieure à la leur. On comprend aussi que notre prestige, déjà faible, en ait été amoindri. Les Annamites ont un sens très fin de la raillerie, et l'incohérence de ces mesures leur donne une idée très fausse de nos capacités. En dehors des villes, dans les campagnes, les indigènes qui ne nous voient guère se laissent même facilement persuader que les nègres dominent la France et envoient quelques magistrats de leur couleur pour surveiller les blancs en Cochinchine.

Je ne peux me défendre d'une sympathie pour ce courageux Annamite condamné pour une infraction de police, à Ben-Tré, par un tribunal composé entièrement de nègres, sauf le greffier qui était noir aussi, mais hindou : « Je veux bien être condamné par des Français,

s'écria-t-il, mais non par des nègres ; condamnez-moi pour injure au tribunal, j'en appellerai, et quand bien même ma peine en serait aggravée, elle me paraîtra plus légère prononcée par des Français. » Il fut en effet condamné de ce chef à deux ans de prison qui furent confirmés en appel.

Il est difficile de décrire toutes les conséquences de cette étape vers l'assimilation, car elles sont multiples et complexes ; je ne puis d'ailleurs en indiquer ici que quelques-unes parmi celles qui n'exigent pas, pour être comprises, une connaissance particulière du pays : ce ne sont que des exemples dont le lecteur peut entrevoir la portée générale. En voici un dernier : autrefois, les parties plaidaient elles-mêmes devant l'administrateur ou se faisaient conseiller par les notables. Mais les Annamites ne comprenant pas la signification du nouveau code qui leur était imposé, se défiant d'ailleurs de la vénalité des interprètes et de l'ignorance des juges, éprouvèrent le besoin d'avoir des avocats. Ces avocats ne connaissant pas la langue, se servent d'interprètes qui pressurent leurs clients

et font métier de chantage, en menaçant de lois imaginaires, les paisibles Annamites autrefois si peu processifs et dont presque tous les différends se réglaient en conciliation devant leurs notables respectés de tous.

J'ai choisi, comme type d'assimilation par les institutions, cette assimilation judiciaire de la Cochinchine, de préférence à tout autre, parce que les circonstances dans lesquelles elle a été appliquée permettent bien d'en voir l'effet désorganisateur : lorsqu'une mesure de ce genre est prise au moment même de la conquête, il est parfois difficile d'en démêler les conséquences et de montrer ce qu'il serait advenu sans elle. Les résultats surprenants obtenus en Cochinchine pendant la période où elle fut préservée de l'assimilation permettent de se rendre compte exactement de ses ravages : à partir du moment où elle a été introduite, c'est la décadence immédiate et rapide ; elle ne se fait pas seulement sentir dans le domaine de ses attributions, elle s'étend à l'ensemble des services et au pays tout entier.

Le caractère théorique et abstrait des mesures assimilatrices apparaît d'autant plus clairement en cette occasion qu'elle avait été préférée, de parti pris, à la réforme indiquée par la pratique et l'expérience. Cette réforme dont nous avons parlé plus haut permettait de réaliser un progrès sans s'écarter des exigences du milieu ; c'était la solution qu'eussent adoptée, à notre place, les Anglais, les Romains ou tout autre race douée de sens politique. Mais elle ne satisfaisait pas nos *assimilateurs*, car elle consacrait les institutions indigènes et constituait un obstacle à leur rêve de franciser les Annamites. Nous aurions pu choisir tout autre exemple d'assimilation par les institutions. Les effets et la conclusion en eussent été identiques.

Il y a certainement beaucoup à faire pour perfectionner les institutions des indigènes; nous pouvons y apporter des innovations, mais seulement pour faire disparaître des injustices ou pour les approprier à des besoins nouveaux. Ces besoins résulteront forcément du développement des relations économiques et nous

devrions apporter toute notre attention à faciliter ce développement.

Mais les assimilateurs sont trop impatients pour attendre les effets du progrès. L'idée qu'ils se font de la nature humaine les persuade de la possibilité d'une transformation rapide des sociétés indigènes par une série de mesures administratives.

Le propre de ces mesures assimilatrices est d'être établies au nom d'un idéal absolu, dans la conviction que toute application radicale des « Immortels Principes » ne peut être qu'avantageuse en toute circonstance. Ce sont là des actes d'une foi aveugle.

Nous reviendrons plus loin sur la différence qui existe entre l'assimilation de l'individu isolé et celle de la race : l'indigène qui parle une langue européenne ne reflète pas la mentalité de sa race, mais bien celle du milieu civilisé auquel il est obligé de se conformer par un effort d'attention et de mémoire. C'est là un phénomène d'imitation forcément très limité, et qui se produit dans les conditions inverses de celui dont nous nous occupons ici : au lieu d'une poignée d'indigènes isolés dans un milieu civilisé sur lequel ils ne peuvent réagir, nous avons à considérer une poignée d'Européens essayant de communiquer leur langue à une masse d'indigènes mille fois plus nombreuse. Chacun de ces indigènes échappant à la contrainte subie par ceux qui sont isolés dans un milieu européen, le phénomène linguistique se produira librement et suivra son cours naturel. La langue européenne en passant de son milieu originel dans un autre, très différent, subira une déformation aussi certaine que la réfraction d'un rayon lumineux passant d'un milieu plus dense dans un autre moins dense.

Malgré cette altération inévitable, la diffusion de notre langue aux colonies est utile et désirable. Elle crée un nouveau lien entre vainqueurs et vaincus ; elle dissipe les haines et les malentendus ; elle réalise une économie en assurant le recrutement de fonctionnaires indigènes. C'est là un résultat très appréciable, mais tout relatif et essentiellement différent de celui que poursuivent les « assimilateurs ».

La substitution de la langue française aux langues indigènes joue, en effet un rôle capital dans leur programme de transformation radicale ; c'est pourquoi nous les voyons consacrer leurs efforts, dès le début d'une conquête, à la diffusion de la langue et s'inquiéter fort peu des mesures par lesquelles les autres nations colonisatrices s'attachent à développer leurs possessions.

En cela ils sont très logiques avec leurs principes : d'après leur conception du genre humain, les différences de race consistent uniquement dans les différences des institutions, des croyances et des langues. Comme ils n'admettent pas de relation intime entre ces éléments

de civilisation et la race, ils ne voient aucune difficulté à les supprimer et à les remplacer par d'autres. La transformation des races indigènes est accomplie, d'après eux, lorsque cette substitution de la langue et des institutions civilisées aux langues et aux institutions indigènes a été réalisée [1].

Il ne faut donc pas s'étonner de l'importance prépondérante que les assimilateurs attachent à la destruction des langues indigènes. Au congrès de 1889 aucun d'eux ne s'inquiète de la lenteur de notre organisation coloniale ; par contre, la question de la diffusion de notre langue tient la plus large place dans leurs délibérations.

Malheureusement les principes sur lesquels reposent ces déductions étant très erronés, elles se trouvent en désaccord avec la réalité. La mentalité d'une race étant héréditaire et ses modifications très lentes, la langue n'a, pas plus

(1) Dans un ouvrage récent, dont j'ai eu trop tard connaissance, le Dr J. Carol a fort bien montré l'absurdité, l'inanité et *les dangers* de la diffusion artificielle de la langue française à Madagascar : *Au Pays Rouge*.

que les institutions, le don de la transformer radicalement.

En concentrant nos efforts sur la diffusion de la langue nous créons un état de choses artificiel, qui jette le trouble dans les sociétés indigènes, et pendant ce temps nous négligeons les réformes pratiques et utiles.

Est-il nécessaire de répéter encore une fois ici ce que j'ai déjà dit à propos de l'éducation et des institutions ? Ce serait sans doute inutile si, comme je le souhaite, ce volume ne devait être feuilleté que par ceux qui en admettent le principe. Mais il n'en sera peut-être pas toujours ainsi et le congrès colonial de 1889 atteste la manière singulière dont les assimilateurs dénaturent (de très bonne foi, d'ailleurs) les critiques formulées contre leur système.

Personne ne nie l'influence salutaire que la civilisation peut exercer sur les indigènes des colonies. Personne ne réclame le maintien du *statu quo*, de leurs institutions et de leurs idées. La langue du vainqueur doit jouer un rôle important dans l'œuvre de progrès à laquelle il a le devoir de s'intéresser. Mais pour que cette

œuvre soit efficace, il faut qu'elle soit inspirée par l'étude de la réalité et non par des conceptions dogmatiques. Aucun des éléments de notre civilisation n'a en lui-même la vertu de transformer la mentalité des indigènes ; il faut donc les dispenser avec précaution, dans la mesure compatible avec la variabilité immédiate de cette mentalité.

Nous commençons par imposer notre langue aux indigènes avec l'idée que cette langue amènera une transformation radicale du caractère, transformation que nous négligeons de préparer par ailleurs. Il faudrait au contraire commencer par perfectionner le fonctionnement des institutions indigènes, organiser le crédit agricole, développer les communications, faire en un mot ce que les Romains ont fait en Gaule et les Anglais dans l'Inde. Ces perfectionnements feront naître des besoins nouveaux, des idées nouvelles et les indigènes seront amenés ainsi à employer notre langue dans la mesure nécessitée par le changement de leurs conditions d'existence.

Nous apportons d'un seul bloc notre langue et nos institutions dans les sociétés qui ne sont

dans leur vocabulaire, mais leur syntaxe est la même [1].

Ce sont de véritables langues, qu'un Français ne peut pas comprendre s'il ne les a apprises. Ce ne sont pas des patois. Du moins, si elles constituent des patois, ce sont des patois africains : le caractère d'une langue dérive en effet de sa structure et non de son vocabulaire. La grande quantité de mots français que contient la langue anglaise nous en facilite l'étude, mais ils n'ont aucunement modifié sa structure ; elle est restée une langue germanique.

Notre domaine colonial contient une quinzaine de millions d'êtres parlant une langue monosyllabique, les Annamites. Le caractère particulier de cette langue leur rend la nôtre encore plus inconcevable qu'aux peuples qui parlent des langues agglutinantes ; le français transplanté chez eux subira des altérations

(1) L'affixe du futur est selon les îles, sré, ké ou kaille ; mais la construction est partout la même :

li sré vini ou li ké vini	il viendra
yo té ka vini	ils venaient
yo té vini	ils furent venus
yo ka vini	ils viennent

rameaux ethniques étrangers à la famille indo-européenne. Elles sont les manifestations d'une même mentalité dont les variations nous paraissent très grandes, mais sont en réalité négligeables auprès des profondes divergences qui séparent cette mentalité aryenne de celle des autres familles anthropologiques.

La nature procédant toujours du simple au composé, il est infiniment probable que le langage articulé a débuté par la phase du monosyllabisme. Bien qu'elle n'en ait pas encore fait la preuve rigoureuse, la science linguistique confirme généralement cette hypothèse.

La forme monosyllabique ne s'est conservée que chez les Chinois et les Annamites. L'évolution linguistique de cette fraction importante de l'humanité, au lieu de trouver sa voie dans les combinaisons de l'articulation, l'a cherchée dans la combinaison des intonations. Ceux-là seuls qui ont été en contact avec ces populations et qui ont essayé de pénétrer leur pensée, peuvent comprendre toute la distance qui la sépare de la nôtre.

Quelles que soient les causes qui ont retenu

les langues siniques dans la phase du monosyllabisme, toutes les autres langues de l'univers ont trouvé leur développement naturel dans le phénomène de l'agglutination. Peaux-Rouges, nègres, dravidiens, maoris, mongols, en un mot la grande majorité des races humaines parlent des langues agglutinantes. Seules les races supérieures, aryenne et sémitique ont pu se dégager de cette phase intermédiaire et s'élever à la forme de la flexion qui, par sa souplesse, donne à la pensée son épanouissement le plus complet. Mais la flexion des langues sémitiques est à peine digne de ce nom ; elle s'est engagée dans le système sans issue de la permutation des voyelles.

Seule la race aryenne s'est élevée, dès son aurore, à la forme complète de la flexion qui constitue le véhicule par excellence, indéfiniment perfectible, de la pensée. Le fait que cette race est également celle qui a dépassé de beaucoup toutes les autres dans la civilisation, témoigne de sa supériorité originelle dès l'époque préhistorique. Ses rameaux, même les plus sauvages, comme les Germains et les Slaves,

sont d'ailleurs les seuls qui aient pu recueillir l'héritage de la culture gréco-latine répandue en tous lieux par l'empire romain et qui partout ailleurs a péri, même chez les Arabes qui ont su la conserver quelque temps et dont la langue est la moins éloignée de la forme à flexion.

Cette forme linguistique de la flexion, particulière aux races aryennes, est naturellement inconcevable aux autres races ; et le français transporté chez elles est ramené aussitôt, suivant le cas, à la forme agglutinante ou à la forme monosyllabique.

Les nègres des Antilles ont perdu dans l'esclavage tout souvenir de leurs langues africaines et adopté celles de leurs maîtres. Les langues africaines sont toutes agglutinantes : par suite, ils ont transformé les langues à flexion de leurs maîtres en langues agglutinantes. C'est là un phénomène tellement normal, qu'il s'est produit identiquement de la même manière dans les Antilles françaises, anglaises ou espagnoles et à la Réunion. Les langues créoles de la Martinique et de la Réunion sont assez différentes

dans leur vocabulaire, mais leur syntaxe est la même [1].

Ce sont de véritables langues, qu'un Français ne peut pas comprendre s'il ne les a apprises. Ce ne sont pas des patois. Du moins, si elles constituent des patois, ce sont des patois africains : le caractère d'une langue dérive en effet de sa structure et non de son vocabulaire. La grande quantité de mots français que contient la langue anglaise nous en facilite l'étude, mais ils n'ont aucunement modifié sa structure ; elle est restée une langue germanique.

Notre domaine colonial contient une quinzaine de millions d'êtres parlant une langue monosyllabique, les Annamites. Le caractère particulier de cette langue leur rend la nôtre encore plus inconcevable qu'aux peuples qui parlent des langues agglutinantes ; le français transplanté chez eux subira des altérations

(1) L'affixe du futur est selon les îles, sré, ké ou kaille ; mais la construction est partout la même :

li sré vini ou li ké vini	il viendra
yo té ka vini	ils venaient
yo té vini	ils furent venus
yo ka vini	ils viennent

encore plus grandes que dans les pays créoles; il deviendra une langue monosyllabique.

On croit généralement que le degré remarquable de culture auquel sont parvenus les Annamites facilitera l'assimilation mentale que nous poursuivons. C'est une erreur. Les directions que peut suivre le développement de l'humanité sont indéfiniment variées. Si certaines civilisations ont suivi le sentier battu par d'autres, c'est qu'il y a eu entre elles une communication. Mais la civilisation de l'Extrême-Orient s'étant développée dans un isolement complet du reste de l'humanité, elle a créé une forme de la pensée d'autant plus irréductible qu'elle est plus avancée.

Les Annamites, nous l'avons dit, dépendent de la civilisation chinoise. L'instruction est très répandue chez eux, instruction purement littéraire, il est vrai, car les Chinois n'ont aucune notion des sciences exactes. La littérature qui ouvre toutes les carrières administratives est étroitement liée à la morale et à la religion, à cette religion essentiellement laïque dont les livres saints sont les livres classiques et qui

régit les relations familiales aussi bien que celles du citoyen et de l'État.

Les Annamites après avoir énergiquement lutté pour leur indépendance contre la Chine, sont depuis longtemps aussi attachés à cette culture chinoise que nous le sommes à la culture gréco-latine. C'est d'elle que dérivent leur représentation du monde, leur morale, leurs institutions sociales et juridiques.

Les assimilateurs voient là un danger politique ; c'est dans la logique de leurs conceptions, mais le contraire de la réalité. Ainsi que je l'ai exposé ailleurs, la langue écrite chinoise employée en Corée, au Japon, en Annam est interprétée dans chacun de ces pays avec une prononciation tirée de leur propre langue ; elle y est « naturalisée [1] ». Les Annamites ont toujours été très jaloux de leur indépendance politique vis-à-vis de la Chine. S'ils ont tourné leurs regards vers elle depuis la conquête du Tonkin, c'est précisément parce que notre domination

(1) Les Annamites désignent les caractères de l'écriture chinoise sous le nom de *Chù annam* (« lettres annamites » et non « lettres chinoises »).

est une menace pour la culture intellectuelle qui seule convient à la morphologie de leur langue. Si nous avions su respecter cette culture en Cochinchine, le Tonkin serait venu à nous très facilement : mais nos procédés jacobins, en matière coloniale, ont été jusqu'à nous aliéner les chrétiens tonkinois, très nombreux, et qui désiraient notre intervention en 1877.

Lorsque nous nous sommes établis en Cochinchine, nous avons supprimé les études secondaires et supérieures, ne laissant subsister que les écoles primaires entretenues par les communes. Nous avons, du même coup, abaissé considérablement le niveau intellectuel de la population ; par suite, nous nous sommes créé une réputation de désorganisateurs et d'obscurantistes. L'effet produit par le régime occidental, sur ce peuple intelligent et instruit, a été analogue à l'extinction de la culture gallo-romaine par l'arrivée des barbares germains.

Comment relever ce niveau intellectuel que nous avons si rapidement abaissé ? Est-ce par l'étude de la langue française ?

Que le lecteur se transporte par la pensée

dans l'intérieur de cette Cochinchine que nous possédons depuis près de quarante ans. Nous voici devant une plaine de rizières qui s'étend à perte de vue. Ces rizières sont parsemées de nombreuses taches de verdure qui sont autant de villages cachés derrière une haie de bambous géants. La ville la plus proche est là-bas, au delà de l'horizon ; elle contient 10 Français dont 8 fonctionnaires. De quelle utilité notre langue peut-elle bien être, sur tous ces points isolés, à des cultivateurs auxquels, en fait d'agriculture nous n'avons à peu près rien à apprendre ? Quelles relations ont-ils avec les 400 colons français groupés dans Saïgon et Cholen ? En quoi la domination française a-t-elle modifié leur vie, si ce n'est que l'impôt a triplé et presque quadruplé ? En quoi cette langue qu'ils n'auront peut-être pas trois fois l'occasion de parler, dont leur gosier dénature les sons et qu'ils ne posséderont (même après dix années d'étude) que d'une façon rudimentaire, en quoi cette langue issue d'un état social entièrement différent du leur, pourra-t-elle élever leur cœur, affiner leurs sentiments et charmer leurs loisirs ?

Si nous étions capables de baser notre conduite sur le sens de la réalité et non sur un dogmatisme de missionnaires, nous aurions soigneusement entretenu les études secondaires indigènes ; cela aurait bien mieux valu que de dilapider les finances par des mesures assimilatrices. Nous nous serions fait ainsi une réputation d'administrateurs habiles, pleins de respect pour l'instruction du pays, et la conquête du Tonkin n'aurait pas été le colossal effort que l'on sait. Nous eussions économisé des dizaines de millions et des centaines de soldats.

M. Aymonier, le directeur actuel de l'école coloniale, s'est fait, au congrès de 1889, le champion de l'assimilation des Annamites par la langue. Je regrette de ne pouvoir, faute de place, résumer ici, la discussion qui s'est engagée, à ce sujet, entre lui et M. Dumoutier, et exposer la question du *quoc-ngu*. Je me bornerai à extraire du mémoire de M. Aymonier, un passage qui caractérise bien l'état d'esprit d'un assimilateur convaincu.

« Les personnes, dit-il, qui se tiennent au courant des publications faites sur l'Indo-Chine,

reconnaîtront sans peine qu'une école se dessine qui, confusément encore, tend à ceci : faire l'éducation politique, scientifique de la race annamite, de beaucoup la plus nombreuse, tout en lui conservant son originalité, son esprit, ses institutions, sa langue. On arriverait ainsi à constituer une future nation annamite qui progresserait, il est vrai, en civilisation, mais dans des voies mixtes, bâtardes, différentes de celles de la France...

« A mes yeux, le problème se réduit en réalité, à cette question du langage. Je ne tiens pas à faire endosser aux Annamites nos vêtements, incommodes pour leur climat, ni à leur donner brusquement nos lois ou nos institutions, qui mériteraient presque le même reproche. L'organisation administrative de ces peuples n'a besoin que d'être inspirée d'un esprit nouveau et vivifiant. Leur famille vaut la nôtre. Leur commune est, pour ainsi dire, une arche sainte, que, dans notre intérêt, nous devons respecter profondément ...

« L'adoption progressive de la langue française par les Indo-Chinois est possible, parce

que, en se bornant aux raisons simples mais capitales : 1° ces peuples sont essentiellement dociles et susceptibles d'éducation ; 2° ils sont dépourvus de langue. Leur idiome national, écrasé par l'usage constant et séculaire de l'écriture et de la littérature chinoises est resté à l'état de patois rudimentaire [1]. »

Ce qui paraît inquiéter M. Aymonier, ce ne sont pas les mesures assimilatrices qui, de l'aveu général, ont jeté, en quelques années, la désorganisation en Cochinchine, mais bien « l'école qui se dessine *confusément encore* » de ceux qui ont vu le danger et compris la nécessité d'épargner ce qui reste de l'organisation indigène, pour ne pas s'engager plus avant dans le gâchis.

M. Aymonier tire son premier argument de la docilité des Annamites. Cette docilité est indéniable : grâce à elle, nous aurions pu, très facilement, faire la conquête morale de cette race intelligente, si nous ne l'avions poussée à

(1) La langue parlée n'est un patois rudimentaire que parce que nous avons supprimé la langue écrite qui en est le complément indispensable. (Voy. *Revue scientifique* du 19 janvier 1895.) C'est avec des intentions et des procédés identiques que les Espagnols ont détruit la civilisation remarquable des Aztèques et réduit leurs descendants à l'abrutissement.

bout et si nous n'avions discrédité notre domination, en nous attaquant, le cœur léger, à ce qui lui est le plus cher.

Les juges qui ont commencé la désorganisation de la Cochinchine furent émerveillés de cette docilité, dès leur arrivée dans le pays. « Le juge, dit une de leurs notes, n'a qu'à demander au village les titres ou extraits qui lui sont nécessaires et immédiatement, dans le plus bref délai possible, il est obéi. A-t-il besoin du *Dia-Bô* lui-même [1], un trac est adressé au maire et à l'heure indiquée, il arrive. » Les notables obéissaient, mais nos procédés n'en firent pas moins leur œuvre dévastatrice. De même, l'Annamite obéira si on l'oblige à envoyer ses enfants à l'école française ; mais son ressentiment n'en sera pas moins réel, si bien qu'au lieu de nous concilier les forces morales du pays, nous les dirigerons contre nous.

La docilité de l'Annamite a beaucoup d'analogie avec celle de nos ancêtres gallo-romains vis-à-vis de leurs maîtres les Barbares, et on ne

1) Registre de l'impôt foncier.

saurait la mieux comparer qu'à l'attitude de Sidoine Apollinaire, par exemple, en face des Wisigoths : tout en écrivant leur panégyrique, tout en faisant sa partie de dés avec eux, il ne les en méprisait pas moins profondément. La civilisation chinoise étant d'ordre exclusivement moral, les populations de l'Extrême-Orient n'envisagent pas notre puissance dans les arts mécaniques et militaires, comme un critérium de supériorité. A leur avis, nous ne sommes pas autre chose que de bons géants « aux cheveux rouges » incapables d'esprit de suite, pas méchants au fond, mais brouillons et désorganisateurs au premier chef. Tel arrêt de nos tribunaux, conforme à nos lois et à nos conceptions sociales, mais contraire à leur organisation de la famille et de la commune, est considéré par eux comme une apologie de l'anarchie, comme un attentat aux bases de la société. Il nous eût été facile d'acquérir une réputation de sagesse et de justice, en suivant l'exemple de Dupleix dans l'Inde ou celui des Anglais, qui l'ont scrupuleusement imité.

Il ne faudrait donc pas nous prévaloir de la

docilité des Annamites, pour rééditer, dans le domaine de la langue, les fautes que nous avons accumulées dans celui de l'administration et de la justice.

Le second argument de M. Aymonier est l'argument classique des assimilateurs, celui qui attribue aux éléments d'une civilisation une valeur intrinsèque, indépendante du milieu qui leur a donné naissance : Les Annamites ont une langue insuffisante. Ils ont donc tout avantage à adopter la nôtre qui est la plus belle du monde.

L'analogie entre les divers procédés d'assimilation est ici saisissante ; remplacez le mot langue par « institutions », et vous aurez exactement l'expression de l'état d'esprit qui a entraîné la désorganisation judiciaire et administrative. Je le disais plus haut, l'expérience ne porte pas ses fruits, car les principes qui inspirent toutes ces fautes n'étant jamais suspectés, on les renouvelle dans un domaine après les avoir constatées dans un autre.

En résumé, il en est de l'assimilation par la langue comme de l'assimilation par les institu-

tions : nous ne la poursuivons pas en nous inspirant en chaque lieu de son opportunité et de son utilité relatives, mais bien comme une application d'un principe absolu en vue d'une transformation radicale et chimérique. Dès lors, au lieu d'être utile, elle devient désorganisatrice ; appliquée aveuglément elle se trouve être nuisible à nos intérêts comme à ceux de nos sujets.

CHAPITRE IX

L'ASSIMILATION EN PAYS CRÉOLES

Si, comme le prétendent les assimilateurs, l'obstacle qui maintient certaines races en état d'infériorité réside, non dans une incapacité organique, mais seulement dans les préjugés traditionnels, les populations nègres des colonies se trouvaient au moment de leur libération de l'esclavage, dans d'excellentes conditions pour adopter notre civilisation et, avec elle, notre supériorité. Le cruel régime auquel elles avaient été soumises jusque-là avait détruit chez elles les traditions africaines, même le souvenir de leurs langues originelles.

La diversité des races dont elles descendaient avait contribué, par suite des croisements, à dissocier toute attache avec le passé. Il n'existait donc aucune entrave traditionnelle à leur déve-

loppement ; il n'en existait pas davantage sous le rapport de la volonté, car elles éprouvaient le plus vif désir d'égaler leurs anciens maîtres et d'effacer la tare humiliante de l'esclavage ; désir très légitime, mais exagéré par la vanité qui est le trait dominant du caractère nègre.

Par un sentiment de générosité très louable en soi, les nègres ont été mis d'un seul coup, sur un pied d'égalité complète avec les blancs. Nous les trouvons aujourd'hui placés sous trois régimes différents : dans les colonies françaises ils possèdent tous les droits civiques, mais non l'autonomie. A Haïti ils constituent un état libre et indépendant. Aux États-Unis ils possèdent également tous les droits civiques et font partie intégrante de la souveraineté nationale.

On ne peut donc objecter, soit qu'ils n'ont pas eu la liberté voulue, soit au contraire qu'ils ont manqué de direction.

Cette tentative d'assimilation réunit ainsi les conditions d'une véritable expérimentation : on ne trouverait pas dans toute l'histoire un cas où le facteur de l'hérédité mentale soit aussi complètement isolé et dégagé des autres facteurs

qui, ailleurs, ne permettent pas toujours d'en distinguer les effets.

Nous avons accordé au nègre et à l'hindou une influence *sept fois plus grande*, sur les destinées de la France que celle d'un citoyen de la mère-patrie. « C'est, dit M. Harmand, aux yeux des Anglais de l'Inde quelque chose de tellement stupéfiant que ceux que j'ai entretenus de cette question ne pouvaient se déterminer à me croire, redoutant quelque mystification française. Il fallait leur montrer les textes. » Non seulement ils ont tous les droits, mais ils échappent aux obligations du service militaire et, en grande partie, à celle de l'impôt, de sorte que l'on peut se demander quels plus grands avantages ils auraient pu exiger s'ils avaient été nos dominateurs.

De fait ils le sont, chez eux. C'est maintenant le blanc qui est « traité en nègre », et l'existence est devenue pour lui intolérable. Je ne parle pas seulement du « planteur » à la situation duquel se rattachent, pour les fils d'esclaves, de pénibles souvenirs, mais de tous les blancs, y compris les fonctionnaires et les militaires.

loppement ; il n'en existait pas davantage sous le rapport de la volonté, car elles éprouvaient le plus vif désir d'égaler leurs anciens maîtres et d'effacer la tare humiliante de l'esclavage ; désir très légitime, mais exagéré par la vanité qui est le trait dominant du caractère nègre.

Par un sentiment de générosité très louable en soi, les nègres ont été mis d'un seul coup, sur un pied d'égalité complète avec les blancs. Nous les trouvons aujourd'hui placés sous trois régimes différents : dans les colonies françaises ils possèdent tous les droits civiques, mais non l'autonomie. A Haïti ils constituent un état libre et indépendant. Aux États-Unis ils possèdent également tous les droits civiques et font partie intégrante de la souveraineté nationale.

On ne peut donc objecter, soit qu'ils n'ont pas eu la liberté voulue, soit au contraire qu'ils ont manqué de direction.

Cette tentative d'assimilation réunit ainsi les conditions d'une véritable expérimentation : on ne trouverait pas dans toute l'histoire un cas où le facteur de l'hérédité mentale soit aussi complètement isolé et dégagé des autres facteurs

qui, ailleurs, ne permettent pas toujours d'en distinguer les effets.

Nous avons accordé au nègre et à l'hindou une influence *sept fois plus grande*, sur les destinées de la France que celle d'un citoyen de la mère-patrie. « C'est, dit M. Harmand, aux yeux des Anglais de l'Inde quelque chose de tellement stupéfiant que ceux que j'ai entretenus de cette question ne pouvaient se déterminer à me croire, redoutant quelque mystification française. Il fallait leur montrer les textes. » Non seulement ils ont tous les droits, mais ils échappent aux obligations du service militaire et, en grande partie, à celle de l'impôt, de sorte que l'on peut se demander quels plus grands avantages ils auraient pu exiger s'ils avaient été nos dominateurs.

De fait ils le sont, chez eux. C'est maintenant le blanc qui est « traité en nègre », et l'existence est devenue pour lui intolérable. Je ne parle pas seulement du « planteur » à la situation duquel se rattachent, pour les fils d'esclaves, de pénibles souvenirs, mais de tous les blancs, y compris les fonctionnaires et les militaires.

Les créoles blancs, descendants des planteurs, se confinent dans leur orgueil de caste et sont évincés des affaires publiques. C'est à eux que l'on doit ce qui a été sauvé de la fortune du pays ; eux seuls s'occupent encore de grande culture et d'industrie ; mais abreuvés d'outrage, en butte aux tracasseries féroces des mulâtres, ils ont complètement abandonné la partie et laissé aux gens de couleur toute suprématie politique et administrative. Leur situation rappelle un peu celle des Juifs en certains pays.

Le mulâtre, vaniteux et tout-puissant, déteste le blanc ; il méprise le noir, mais le domine, flatte sa vanité et se fait le champion de leurs revendications communes. Il est le maître, fait nommer les gouverneurs bon teint, révoquer les autres, et par sa fatuité ignorante il est le principal artisan de la ruine et de la désorganisation du pays.

Le noir déteste le mulâtre, mais il a le sentiment de la supériorité du blanc, et si une législation absurde ne l'avait voué exclusivement à la politique et à l'envie, il eût été possible de lui apprendre à utiliser ses bonnes qnalités et à

mettre le sol en valeur. C'est un être impulsif, imprévoyant et dénué de tout esprit public, au point que, dans les incendies qui détruisent périodiquement les villes aux Antilles, il est impossible de le décider à porter secours à ses congénères [1]. Dans ces pays où il peut vivre sans effort d'une poignée de manioc et de quelques bananes, il a conservé de l'esclavage l'horreur du travail salarié et on a dû faire venir de malheureux coolies hindous pour le remplacer dans les usines et dans les champs. Il eût été possible, par une éducation appropriée, de l'intéresser peu à peu au travail ; mais pour cela il eût fallu le préserver contre ses propres penchants, en conservant au gouvernement des moyens d'action analogues à ceux dont il dispose dans d'autres colonies.

Mais cette nécessité de procéder graduellement dans l'éducation sociale d'une race inférieure ne pouvait être concevable aux hommes de 1848 et de 1870. En conférant d'un

(1) A Haïti, dans les incendies, les nègres coupent les tuyaux des pompes amenées par les marins des navires de guerre étrangers, afin de pouvoir mieux piller.

seul coup tous les droits du citoyen aux populations de couleur, ils avaient la conviction qu'ils les transformeraient *ipso facto* en civilisés. Dès lors, le pouvoir central, annulé par celui des corps élus locaux, ne peut plus rien faire pour le relèvement progressif de cette population ; son action ne se fait plus sentir que par la répression judiciaire : c'est au gendarme français que l'on doit la différence qui distingue encore le gâchis de nos Antilles de celui d'Haïti[1].

« De ce train, dit M. Leroy-Beaulieu, il se pourrait que l'histoire de Saint-Domingue recommençât, que les blancs fussent éliminés de ces îles qu'ils ont colonisées, et que les noirs, restés seuls, fissent retomber la Martinique et la Guadeloupe dans la barbarie. » Sans doute, les colons blancs, par la richesse qu'ils produisent, contribuent à retarder le retour à la barbarie. Mais, comme ils n'ont conservé aucune influence politique, il suffirait, pour rendre complet ce retour (déjà très prononcé, d'ailleurs),

(1) Cf. *La criminalité en pays créoles*. Dr Corre, Savine, éditeur. La polygamie, la sorcellerie et le fétichisme se répandent de plus en plus.

de retirer les trésoriers qui versent sur le pays l'irrigation budgétaire ainsi que les garnisons qui le protègent, éteignent les incendies et empêchent noirs et mulâtres de se fusiller entre eux.

Ce n'est pas seulement par les institutions politiques, mais par tous les détails de l'administration que cette malheureuse race nègre a été embrigadée dans une assimilation complète, qui fera sa perte. Insignifiant en lui-même le trait suivant montre jusqu'à quel point peut aller notre manie d'uniformité : « On avait réglé l'alimentation dans les lycées créoles sur les mêmes bases que dans les nôtres, sans tenir compte de la différence des habitudes. Les parents étaient flattés de voir leurs enfants tortiller des tartines de beurre... à l'instar de France, dans un pays où l'on ne mange guère de beurre et où il est hors de prix. Les petits bonshommes eussent préféré une poignée de farine de manioc, qui eût coûté moins cher [1]... »

On aurait pu faire beaucoup pour l'éducation

(1) *Nos Créoles*, Dr Corre, (Savine).

du noir par le moyen des écoles professionnelles et d'une instruction appropriée, mais naturellement « l'assimilation » ne permet pas de distinction dans les programmes scolaires. Le nègre apprend très vite l'orthographe grâce à sa mémoire prodigieuse. Il quitte alors l'école, va grossir l'armée des quémandeurs de places et sa voix électorale est désormais acquise aux mulâtres qui excitent les noirs à réclamer tous les droits métropolitains et la suppression des « blessantes lois d'exception » établissant encore une distinction entre les colonies et la mère-patrie.

Voici quelques échantillons des résultats de cette éducation assimilatrice :

Monsieur l'ordonnateur [1],

La sollicitude nationale serait-elle de nature à confirmer un jeune homme dans une espérance qu'il peut avoir : 15 ans passés chez un notaire ont marqué de leur irréfragabilité l'atteinte première de celui qui sollicite et sa réputation duement enviée n'a rien à objecter. La jeunesse conserve-t-elle ses prérogatives. Ceci dit, je viens Monsieur l'ordonnateur, vous demander une place dans votre administration surabondante et déclinatoire. Qu'a-

(1) *Nos Créoles*, op. cit.

jouterais-je à ces mêmes propos ; ce ne serait qu'augmenter ma missive, tandis que votre réponse qui doit se composer d'un seul mot aura l'éclat et la limpidité du soleil.

Je suis, Monsieur l'ordonnateur, et sous la sauvegarde de l'honneur, bien entendu, votre inhérent serviteur.

Ce style qui peut nous paraître bizarre ne l'est nullement dans son milieu. Il représente la déformation normale que subit l'idée en passant d'une race dans une autre. Il faut remarquer que l'orthographe, acquisition purement mnémonique, est parfaite et dénote une longue éducation. Cette missive a été d'ailleurs, pour son auteur, le point de départ d'une situation assez élevée.

Monsieur le Directeur,

Bien que la demande que j'ose faire auprès de vous n'est pas la moindre, espérant que cela ne produira sur vous ni aucun soupir ni aucune détresse ; car vous dire, je ne suis pas de ces hommes les plus aisés au besoin ; je suis né dans une ville parfaitement bien constituée ; une mère m'a placé dès mon bas âge dans un établissement public, et mon père que j'ai connu dès ma plus tendre enfance est parti pour l'étranger, et je ne l'ai plus revu jusqu'à l'actuel.

Dit-on que l'épiderme noir ne possède nulle chance pour le bien, mais je poursuis toujours mon avenir, qui depuis dix-huit ans ou vingt ans m'a fait défaut.

Monsieur le Directeur. je suis dans une situation affreuse, mon existence est répugnante, j'ai réfléchi sur toutes choses et mes regards se sont arrêtés sur votre Majesté. Je viens donc implorer cette clémence que vous exercez sur cette terre vraiment républicaine, en vous demandant une petite place d'écrivain à la direction de l'Intérieur..., vous êtes, Monsieur le Directeur, le second Rédempteur de la patrie vraiment républicaine ; vous êtes venu et l'envoyé de Dieu pour protéger la liberté, défendre les armes que les ennemis portent contre la France, vous serez leur terreur dans les combats, leur vainqueur sur cette terre bénite, et Dieu vous protégera.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes attendrements, de ma vive foi, de mon amour, de mon respect, de ma parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être dans le plus profond silence votre dévoué serviteur.

Un conseiller général nègre commence ainsi son discours, à l'inauguration d'un orphelinat de jeunes filles :

« Aujourd'hui et depuis 1870, le corollaire de la liberté a été doté, nous constatons que, au fur et à mesure, la Providence place toujours dans le domaine de l'intelligence des élus du peuple de la colonie des idées aussi sublimes que nécessaires pour l'avancement de notre pays, soit pour son agrandissement moral et intellectuel, soit et surtout pour la jeune géné-

ration qui se lève, qui nous exemptera un jour etc., etc. »

Cette prose qui, dans son milieu est considérée comme la preuve d'une instruction complète, est tout à fait analogue à celle des dégénérés de race supérieure[1]; et l'état d'esprit qu'elle dénote empire chaque jour, à mesure que la direction de la politique et de l'enseignement tombe davantage aux mains des indigènes.

La situation est sans issue, car le remède ne peut venir ni de la métropole ni de la population indigène. Il ne peut venir de la métropole parce que les mesures assimilatrices (nous aurons à revenir sur ce point) sont, par leur nature même, irrévocables; et que d'autre part, dans le désarroi des esprits, les faibles moyens dont dispose encore le pouvoir central sont incapables de lutter contre les corps élus locaux et d'imposer un plan progressif d'éducation

(1) Cf. Max Nordau. *Dégénérescence.* 2 vol. in-8° (F. Alcan). Le lecteur désireux d'avoir de plus amples renseignements trouvera dans la collection des journaux de la Martinique de curieux documents. En les comparant aux journaux analogues des Babous de l'Inde, il constatera l'identité des effets produits sur deux races bien différentes par une éducation mal appropriée à leur constitution mentale.

civique, qui demanderait beaucoup de temps et d'esprit de suite. Le remède peut encore moins venir de la population indigène, car elle n'a évidemment pas conscience de la situation. La conscience sociale, comme la conscience individuelle, est le propre d'un organisme supérieur[1]; or cette population hétérogène, maintenue dans la confusion par une législation complètement étrangère à ses besoins, constitue un organisme social du degré le plus inférieur. D'ailleurs, pour former une conscience sociale il faut un ensemble de consciences individuelles, et la vanité empêche les plus intelligents de comprendre la situation. Beaucoup de blancs, même, ne la comprennent pas. C'est une illusion très répandue (et qui provient de l'ignorance générale de la physiologie sociale) de croire que nos prochains partagent la conscience que nous pouvons avoir d'une situation donnée : les Haïtiens élevés en France sont sincèrement convaincus que toutes choses se passent bien mieux dans leur pays, parce qu'ils se trouvent plus à l'aise

(1) Cf. Novicow. *Conscience et volonté sociales.*

dans ce milieu conforme à leur constitution mentale.

Les nègres et les mulâtres qui s'occupent de politique se rendent bien compte que la misère augmente. Mais les dogmes égalitaires que nous leur avons inoculés les condamnent à chercher le remède dans l'aggravation du mal. Ils n'attribuent pas cette misère, bien entendu, à la législation assimilatrice, mais, au contraire, à l'insuffisance de l'assimilation. Ils entrevoient un égalitarisme complet qui apportera immanquablement le bonheur, la liberté et la richesse. Dans leur cervelle obtuse cet égalitarisme leur apparaît lié à la réalisation de deux desiderata :

1° La transformation des îles en départements français.

2° La disparition des créoles blancs.

Les mulâtres ont été bien près d'atteindre le premier. Entre 1880 et 1890 il existait au ministère des colonies une tendance à l'assimilation complète. En 1888 M. Dislère, conseiller d'État, publiait son projet d'organisation coloniale comprenant trois départements insulaires. Mais les résultats de l'assimilation judiciaire

de la Cochinchine furent si soudains et si concluants que l'on se mit à réfléchir. La guerre hispano-américaine est venue, depuis lors, nous montrer le sort réservé aux colonies stérilisées par l'assimilation. Après avoir été sur le point d'atteindre le port, les mulâtres s'en sont vu rejeter pour toujours ; la France s'est arrêtée à temps dans une voie néfaste.

Reste le second objectif, l'élimination des blancs.

Nos créoles blancs constituent une race de colons unique au monde. L'Anglo-Saxon n'a jamais pu s'acclimater sous les tropiques. Le Portugais et l'Espagnol s'y sont croisés aux indigènes. Le Français seul, aux Indes et aux Antilles, a pu créer une race tropicale ; mais au prix de quels efforts !

Noble ou roturier l'*engagé* en arrivant « aux Isles » était tenu à faire trois ans de véritable esclavage avant d'être admis, comme colon, au partage des terres. « Celuy qui en passe un autre, dit le P. Dutertre, n'a pas seulement le droit de s'en servir trois ans ; mais le peut vendre à qui bon luy semble et celuy-ci à un autre. »

Ce qu'une sélection aussi rigoureuse a pu accumuler d'énergie indomptable, les résultats sont là pour l'attester. Aujourd'hui encore, malgré le flot de tracasseries, de haines et d'outrages, les créoles blancs luttent toujours et maintiennent leur position sur le terrain économique. Ils ont complètement abandonné la politique, ils en subissent patiemment les persécutions, ils se contentent de faire vivre le pays par leur travail et leur intelligence.

« Des cent soixante mille Français [1] qui habitent la Martinique, il est un groupe, quelque milliers de personnes, dont la situation est vraiment singulière. Descendants des fondateurs de la colonie, ils en ont géré les intérêts jusqu'au moment, où, en 1870, l'application du suffrage universel est venue leur enlever la direction des affaires publiques. Sans récriminer, ils ont quitté la place ; ils se sont volontairement effacés, pour reporter sur l'exploitation de leurs terres et la fabrication du sucre tout le surplus de leur activité. Des chemins de fer faits de leurs seules ressources, des usines créées par eux, couvrent aujourd'hui le pays et en assurent l'existence. Tout l'édifice économique repose sur eux ; 30.000 travailleurs ruraux et leurs familles en dépendent, comme en dépendent

(1) Il faut entendre par là : citoyens français de toute couleur. On n'ose plus faire une distinction de nom entre blancs et noirs, sinon par des expressions détournées : « un groupe, quelques milliers de personnes, etc. ».

aussi les recettes du budget. Tout le pays vit d'eux. Ils alimentent le commerce, l'industrie, la marine. Propriétaires de la plus grande partie du sol, ils sont, dans ce pays agricole, la providence de tous. Il semblerait que des citoyens aussi sages, des hommes aussi utiles, aient droit à quelques égards. Ils ne demandent que la tranquilité, on leur déclare la guerre. Il est ici, en effet, des gens animés contre eux d'une haine jalouse; qui ne cessent de les désigner à tous propos comme l'ennemi, ne songent qu'à déchaîner contre eux les colères et l'envie, qui prennent pour devise et affichent pour programme leur ruine. Ce n'est pas là de la métaphore. Ce n'est pas de l'exagération (et l'auteur de l'article cite en effet, à l'appui de ses paroles, une déclaration fort cynique du journal *la petite France*, où les blancs propriétaires sont offerts en pâture aux gens de couleur, sous le titre de parti de la réaction). La Réaction ! c'est le nom sous lequel on désigne, plus habilement qu'honnêtement toutefois, cette catégorie si éminemment utile des habitants de la Martinique. Et que lui reproche-t-on? De s'ingérer dans les affaires du pays, de chercher à faire triompher ses idées, ses candidats? Aucunement... » (La réaction se tient en dehors de la politique; elle n'est rien et ne veut rien être sur le terrain de celle-ci.) « Elle n'a qu'un tort. Tandis que ses adversaires échangent l'injure et l'outrage, rivalisent de violence, se prodiguent la honte et n'enfantent que stérilité et confusion, elle, elle travaille. Elle fonde, elle crée, et son labeur fécond répand autour d'elle le bien-être et l'aisance.

C'est là une insupportable supériorité [1]. »

(1) *Propagateur de la Martinique*, 8 janvier 1890. — *Nos Créoles*, op. cit.

Avec la conviction, souvent très sincère, de faire une œuvre louable, le mulâtre s'acharne à la suppression de cette inégalité choquante. Il va au ministère demander le concours du gouvernement : « Nous sommes les répu-« blicains, » dit-il, « les blancs sont les réactionnaires. Ne soutiendrez-vous pas le parti du progrès et de la liberté? » Il n'en faut pas davantage pour convaincre nos bons doctrinaires ; le mulâtre est d'ailleurs franc-maçon. C'est ainsi que l'on a vu la France (qui se plaint de manquer de colons) s'ingénier à ruiner ou à faire déguerpir cette race coloniale, rejeton vigoureux de l'ancienne France, dont le savoir-faire et l'énergie pourraient rendre productives ces coûteuses colonies.

Dernièrement lord Salisbury a proclamé que les Anglo-Saxons devaient hériter du domaine colonial des peuples en décadence. Déjà les Américains s'installent à côté de la Martinique et de la Guadeloupe. En détruisant de nos propres mains la situation de notre race aux Antilles, nous leur donnerons le prétexte d'y intervenir dans un avenir plus ou moins éloigné.

Mais auparavant, ils trouveront dans le voisinage une proie plus facile, Haïti, dont l'état de barbarie appellera bientôt leur attention. Bien qu'elle ne soit plus une colonie française, son cas est trop instructif pour ne pas être mentionné ici.

On se figure généralement que les noirs d'Haïti ont voulu, et conquis par eux-mêmes, leur indépendance; à ce titre leur république attire une certaine sympathie et son existence accrédite des idées fausses sur les capacités de leur race.

Avant de parler de sa situation actuelle, il est donc nécessaire d'en rappeler l'origine :

A l'époque où commença la Révolution, Haïti était la plus belle colonie du monde. Les esclaves, bien que soumis à un régime plus dur que partout ailleurs, n'étaient pas redoutables. Ce furent les dissensions entre les Français et l'affaiblissement du gouvernement qui amenèrent l'état d'anarchie par suite duquel les nègres du Nord entrèrent en insurrection, tuant les blancs et pillant la ville de Cap-Haï-

tien. Là, cependant, leur nombre ne pouvait pas grand'chose contre les armes et la discipline des troupes. Il serait naturel d'attribuer aux mulâtres l'inspiration de ce mouvement s'il n'était certain qu'ils étaient aussi opposés à la liberté des noirs que les plus passionnés des planteurs. Les esclaves insurgés s'intitulant eux-mêmes *les gens du Roi* déclaraient qu'il était leur ami, qu'il était persécuté pour leur cause et arboraient le pavillon blanc. Les commissaires envoyés par l'Assemblée nationale ayant mis le comble au désordre, les habitants influents *de toute couleur* appelèrent les Anglais, avec lesquels la France était alors en guerre. Les Anglais et les Espagnols de Saint-Domingue, tentèrent d'envahir la colonie.

Trois chefs dominaient alors les bandes noires : Deux d'entre eux étaient cruels et vils; le troisième était Toussaint Louverture, le héros magnanime qu'il faut admirer, à condition, toutefois, de s'en tenir aux faits, non à la légende.

On a voulu voir dans cet homme exceptionnel une preuve de l'égalité des races. C'est là une

singulière façon de raisonner. Dire d'une race qu'elle est inférieure à une autre ne signifie pas qu'elle ne puisse posséder aucune qualité et qu'elle ne soit capable de produire çà et là quelques hommes remarquables.

Le grand-père de Toussaint était un *prince africain* et, à en juger par ses portraits, il n'était pas du type noir *sans mélange*[1]. Les nègres ont d'ailleurs si peu compris son génie que, parmi les héros dont ils aiment à remémorer les actions, Toussaint Louverture ne tient pas un rang élevé. Le cruel, vaniteux et despotique Dessalines a frappé bien davantage leur imagination.

« Il est intéressant de savoir quels étaient les projets de ces chefs noirs. *Ils n'avaient pas la pensée de demander la liberté des esclaves* et ne la réclamaient que pour eux-mêmes. Dans quelques négociations entamées avec les Français, Jean-François demandait l'affranchissement de trois cents des principaux d'entre eux, tandis que *Toussaint aurait traité pour cinquante*. Les mulâtres tenaient beaucoup à conserver

(1) *Sir Spenser Saint-John*, traduit de l'anglais, par West. (Plon et Nourrit).

leurs propres esclaves et envoyaient à la mort ceux des noirs qui les avaient soutenus. Un écrivain français rapporte que jusqu'à l'expédition de Le Clerc, les mulâtres ont combattu contre les noirs. »

L'aveugle infatuation des planteurs et les dissensions des Français mirent les choses au pire. Survint la mort de Louis XVI. Les chefs nègres, certains d'avoir perdu un ami, s'unirent alors aux Espagnols pour faire la guerre à la République française. Par jalousie, les commissaires enlevèrent le commandement aux officiers français pour le confier à des mulâtres, de sorte que l'armée, privée de ses chefs, prit la fuite devant les Anglais, abandonnant 131 canons et 22 navires. Enfin, voyant le pouvoir leur échapper, les commissaires proclamèrent, comme expédient politique, l'affranchissement des esclaves. Toussaint Louverture fut obligé d'en faire autant ; il ne tarda pas à devenir le maître de la colonie et l'administra fermement. Il empêcha les mulâtres de massacrer les blancs et c'est là ce qui explique le peu de sympathie dont sa mémoire est honorée.

Toussaint n'avait pas proclamé l'indépendance d'Haïti. Il accepta un grade du gouvernement français, et il eût été facile de l'amener à composition. Mais le général Le Clerc, pour cueillir des lauriers, s'ingénia à se le rendre hostile. La fièvre jaune anéantit l'armée française et les noirs, eurent facilement raison de ses débris. Le seul homme capable de les contenir, Toussaint, ayant été enlevé par trahison, les nègres se trouvèrent maîtres de l'île sous le commandement de chefs sauvages et féroces.

Telle est l'histoire de l'indépendance d'Haïti; elle a, dans son ensemble, la même cause que l'insurrection actuelle des Philippines : l'incapacité des races latines à comprendre les tendances des races, à en prévoir les conséquences et à s'unir devant le péril. Les Français, par leurs dissensions et par leur incompréhension du caractère indigène en ont été les principaux artisans. Les noirs et les mulâtres n'ont fait que profiter de l'anarchie, sans aucun plan prémédité.

Voilà donc les noirs émancipés ; ils ont à leur têtes des mulâtres fils d'Européens, instruits des règles de l'administration et dont les enfants

iront recevoir l'éducation en France. S'il est vrai que les institutions civilisées sont indépendantes de la race qui les a élaborées et qu'elles ont le pouvoir de rétablir les races, dites inférieures, sur le pied d'égalité que la nature leur a conféré, jamais plus belle occasion ne s'est présentée d'en faire la démonstration pratique.

Ce qu'il faut remarquer, tout d'abord, dans cette histoire d'un siècle, c'est la volonté tenace, chez cette population, d'arriver à porter les plumes du paon, de maintenir, tout au moins de nom, l'étiquette de la civilisation. Toute autre race serait, dès son émancipation, retournée avec joie, et ostensiblement, à l'état social qui lui convenait ; elle aurait conservé ce qui lui aurait paru profitable, mais elle aurait reconquis avec son affranchissement, son originalité et son indépendance morale. Des Arabes, des Canaques, des Annamites eussent certainement agi de la sorte. Faut-il voir chez les nègres une supériorité dans ce désir d'égaler leurs anciens maîtres ?

Je ne le pense pas. Pour comprendre cette histoire d'Haïti, il faut connaître le trait domi-

nant du caractère nègre, cette vanité extra-humaine, grotesque, invraisemblable, que l'on ne peut définir d'une manière satisfaisante que par un seul adjectif : simiesque. Dans mes souvenirs, cette vanité d'un genre très particulier est caractérisée par la physionomie d'un certain roitelet africain, auquel un de mes compagnons de voyage avait offert un vieux chapeau de gala d'officier de marine. Après s'en être emparé avec une satisfaction indicible, il le coiffa précipitamment, puis, se tournant vers son entourage, il le toisa avec une morgue si naïvement comique qu'elle me parut réellement « non-humaine ». L'étiquette de la civilisation est exactement pour les Haïtiens ce que ce chapeau était pour ce roitelet ; ils se croient transfigurés par sa vertu décorative et y attachent un prix inestimable sans en soupçonner le ridicule.

Cette vanité particulière à la race nègre est la clef de voûte de l'édifice social d'Haïti ; dans les exemples suivants, rapportés par sir S. St John, on la retrouve identique à ce qu'elle est à la Martinique et à la Guadeloupe, et telle qu'elle a été peinte par le Dr Corre.

« Les voyages modifient peu le mulâtre ; il conteste la supériorité européenne. En revenant d'Europe, où ils ont connu tous les raffinements de la civilisation moderne, les jeunes Haïtiens proclament que toutes choses se passent bien mieux dans leur patrie. Un ex-ministre assistait à une revue, à Paris, et voyait défiler une magnifique charge de dix mille cavaliers. C'est très beau, dit-il, mais que nos soldats haïtiens sont meilleurs cavaliers ! — Un ancien secrétaire d'État se trouvait avec un Français aux courses de Longchamp et sa voiture s'était arrêtée à une bonne place. Un ami du cocher monta sur le siège, pour mieux voir : Je vais dire à cet homme de descendre, dit l'ex-ministre. — Laissez-le donc tranquille, répondit le Français. — C'est bon pour vous, qui n'avez pas de position officielle, de parler de la sorte ; mais que dira-t-on de moi, ancien ministre, si je tolère une pareille familiarité ? » Et il regardait autour de lui avec anxiété.

« L'empereur Soulouque avait décidé que, pour lui témoigner son respect, chacun se découvrirait en passant devant son palais. Il

paraît qu'un employé espagnol n'ayant pas observé cette formalité fut arrêté par la garde. L'empereur attiré par l'altercation mit la tête à une fenêtre du palais et cria : « Qui moun-ça (quel est cet homme) ? sacré foutu blanc qui veut pas saluer mon palais, foutre ? »

Cette fatuité extraordinaire que les mulâtres ont héritée du nègre, explique parfaitement leur ténacité à sauver les apparences des institutions européennes ; et la capacité relative qu'ils ont héritée du blanc explique comment ces institutions arrivent à fonctionner tant bien que mal, car il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement d'Haïti est aux mains d'une aristocratie dont les noirs sont presque totalement exclus :

« Quand on fréquente la société haïtienne, on est étonné du petit nombre de messieurs noirs que l'on rencontre dans les bals et concerts ou au théâtre, et de l'absence presque totale de négresses. Aux plus grandes fêtes données par le président Geffrard, je n'ai guère vu que trois de ces dernières contre cent femmes de couleur ; les hommes étaient en plus grand nombre, mais il était évident qu'ils n'y étaient amenés que par

leur position officielle, et non par le désir de se mêler à la société[1]. »

Mais sous ces noms pompeux de République, de Constitution, de tribunaux, la réalité est exactement celle à laquelle on peut s'attendre ; elle s'est équilibrée d'après le niveau mental de la race sans que ce niveau ait été élevé en quoi que ce soit par la vertu de ce vernis de civilisation.

L'esprit public est nul. Les mulâtres eux-mêmes ne sont pas arrivés à la conception de la « chose publique » ; noirs et mulâtres se règlent sur le dicton : prendre l'argent de l'État, ce n'est pas voler. « L'empereur Dessalines dilapidait les revenus publics et les partageait avec ses amis. Quand il nommait un employé, il lui disait : « Plumez la poule, mais prenez garde qu'elle crie. » Sauf Boyer, tous ses successeurs en ont fait autant.

(1) Le noir hait le mulâtre, le mulâtre méprise le noir. Proscriptions, meurtres judiciaires et massacres en ont été les conséquences, et il en sera de même tant que ces déplorables sentiments prévaudront. Il n'y a pas apparence qu'ils se dissipent, car ils n'ont jamais été aussi accentués qu'à présent. Un ministre noir me disait un jour : « Nous, noirs et blancs, nous nous aimons et nous nous respectons, parce que nous sommes de races pures ; mais les mulâtres ! » (*Haïti*, op. cit.)

Le système administratif est calqué sur celui de la France, avec préfectures, sous-préfectures, etc. « L'édifice départemental dit Sir Spenser, est très compliqué, mais il ne manque de candidats pour aucun poste. » Cette complication ne pouvait s'harmoniser avec la simplicité de l'âme nègre, même en fonctionnant mal ; il s'est alors créé, à côté de l'administration officielle composée uniquement de sinécures, une autre hiérarchie, la seule effective, celle des *généraux de département* et des *généraux d'arrondissement*, absolument analogue au système dahoméen des *Cabécères*. Ils réunissent tous les pouvoirs et les exercent autocratiquement. Il arrive que le président témoigne plus de confiance au général d'arrondissement, dans la crainte que le général de département ne devienne trop puissant. « Ces chefs sont de véritables despotes qui ne se conforment aux lois qu'autant qu'il leur plaît et qui rendent bien rarement compte de leur conduite à l'autorité suprême [1]. »

(1) Le livre de Sir S. St John est d'autant plus intéressant que, chose remarquable chez un Anglais, l'auteur ne comprend

Les juges sont nommés par le gouvernement en récompense de services politiques ; devant eux, c'est la bourse la mieux garnie qui l'emporte, à moins que le verdict ne soit imposé par l'auditoire. Sir Spenser cite le procès d'un Français qui allait être acquitté, tant l'évidence était en sa faveur, quand, de toute la salle, on cria au juge : « Quoi, vous allez prendre le parti d'un blanc ? » et la condamnation fut prononcée. Il cite aussi le procès de deux noirs convaincus d'avoir assassiné un Français, leur bienfaiteur. Leur avocat, se tournant vers la foule, fit une large grimace, en s'écriant : « *Après tout, ce n'est qu'un blanc de moins !* » Cette sortie provoqua un rire général et les accusés furent triomphalement acquittés par le tribunal.

« Une grande partie des revenus publics sert à l'entretien d'une armée nominalement nombreuse, mais qui, en réalité, n'est qu'une popu-

pas que la situation qu'il décrit est une conséquence du caractère de la race et de la funeste entreprise d'assimilation inspirée par la doctrine égalitaire. Il l'attribue soit à une sorte de fatalité, soit à une incurie volontaire et consciente dont il adjure ses amis haïtiens de se *corriger*.

lace la plus indisciplinée qui ait jamais été rassemblée sous les armes. Dans une parade, j'ai vu un bataillon composé de treize simples soldats, dix officiers et six tambours ; le reste des hommes avait trouvé inutile de se présenter en dehors du jour de solde.

« Rien n'est plus bizarre qu'un de ces régiments en marche. Presque tous les hommes ont des vêtements en lambeaux : l'un n'a qu'une manche ou qu'un pan, l'autre n'a pas de col. Quant aux coiffures, on en voit de toutes sortes : shakos déformés, chapeaux ronds, chapeaux de paille, ou même, tout simplement, mouchoirs noués autour de la tête. Les officiers portent le sabre à droite ou à gauche, selon leur caprice. Les soldats marchent en lignes onduleuses, en tenant leur fusil dans toutes les positions, pendant qu'un brillant état-major, réunissant tous les uniformes connus de l'armée française, galope sur les côtés.

« Le président Geffrard regardait toujours ses troupes avec un sourire de satisfaction, et demandait gravement dans quelle partie du monde on pouvait en voir de plus belles.

« En 1867, peu de mois après la chute du général Geffrard, un rapport officiel donnait les chiffres suivants :

Officiers généraux et états-majors . . .	6.500
Officiers des régiments	7.000
Soldats	6.500
TOTAL.	20.000

« On ne saurait jamais dire exactement quelle est la force de l'armée ; un document récent la portait à 16.000 hommes, auxquels il fallait ajouter les gens hors cadre, parmi lesquels 1.500 généraux de division. »

Le lecteur se demandera peut-être comment une pareille mascarade a pu durer pendant un siècle sans amener la ruine totale du pays. Celui-là seul qui connaît la splendeur et la prodigieuse fertilité de ces Antilles peut le comprendre. Il suffit aux Haïtiens d'étendre la main pour ramasser chaque année cinquante mille tonnes du meilleur café. Ce précieux arbuste ne demande aucun soin, si ce n'est d'être débarrassé, de loin en loin, des plantes parasites et d'être renouvelé tous les vingt ans. Les noirs sont trop indolents pour se donner cette peine :

la Louisiane, dans le Honduras [1], partout où il y a des forêts pour favoriser la célébration clandestine du culte, les tendances ancestrales se sont manifestées. A Haïti, où la race est souveraine, le Vaudoux devait se développer plus que partout ailleurs. Il y régnerait sans doute à l'état normal s'il n'était contenu par la crainte du *qu'en dira-t-on* et la volonté de paraître civilisé. Il est juste de dire que les mulâtres (sauf quelques exceptions) s'en abstiennent, mais leur influence diminue à mesure qu'ils se fondent dans la masse.

« Le culte du Vaudoux, » dit sir S. Saint John, « est un sujet qu'il n'est pas facile de traiter, car il faut avoir vécu dans la république noire pour savoir à quel point ce culte est pratiqué. Si j'en parle longuement, c'est que je désire attirer l'attention des Haïtiens éclairés sur ces atrocités, dans l'espoir de les encourager à prendre, un jour, les mesures nécessaires pour l'anéantir, si c'est possible. Aucun peuple ne se préoccupe davantage de l'opinion

(1) Cf. Le *Temps* du 18 février 1885.

le moment n'est pas
ment que les masses
barbare, en lui trouvant
ni les gens haut placés.
alouque, un étranger, assis-
a d'une prêtresse qui avait
t célébré un sacrifice, dit à
lle serait probablement fusillée.
rire, et répliqua : « Si je parcou-
e en faisant résonner le tambour
serais humblement suivie de tous,
'empereur jusqu'au plus infime. » Elle
n prison, mais on n'a jamais entendu
le eût été punie. »
67, le président Salnave, voulant
le concours des classes élevées, s'abs-
ute participation au Vaudoux ; mais
it que ses avances étaient repoussées,
une personne respectable ne voulait
ns son palais, à cause de ses ignobles
, il changea de système. Soit par
on, soit par suite du désir de se ratta-
asses classes, quand les chances de la
vile tournèrent contre lui, en 1869, il

des nations étrangères que les Haïtiens ; aussi font-ils tous leurs efforts pour que l'on ignore la trop évidente barbarie de leurs concitoyens ; mais c'est l'histoire de l'autruche, qui se croit cachée parce qu'elle s'est mis la tête sous l'aile. Tous les étrangers qui ont été dans le pays savent, en effet, que le cannibalisme y existe réellement, et que les classes élevées feignent de l'ignorer, au lieu de chercher à l'extirper. Seuls, les gouvernements des présidents Geffrard et Boisrond-Canal ont tenté de lutter contre le mal, et il est probable que cela n'a pas été étranger à leur chute.

« A la question : « Qui pratique le culte du « Vaudoux ? » je crois bien que je répondrais par cette autre : « Qui ne la pratique pas ? » ce qui ne veut pas dire que tous se livrent au cannibalisme, ni même au fétichisme, comme je l'expliquerai plus tard.

« On sait que l'empereur Soulouque était un des plus fervents adeptes du Vaudoux. Le général Therlonge, un mulâtre, en était un des pontifes. Un ancien premier ministre était aussi, dit-on, un des chefs de ses prêtres. J'en pour-

rais citer d'autres, mais le moment n'est pas venu. On croira facilement que les masses s'adonnent à ce culte barbare, en lui trouvant tant de partisans parmi les gens haut placés.

« Du temps de Soulouque, un étranger, assistant à l'arrestation d'une prêtresse qui avait trop ouvertement célébré un sacrifice, dit à haute voix qu'elle serait probablement fusillée. Elle se mit à rire, et répliqua : « Si je parcou-
« rais la ville en faisant résonner le tambour
« sacré, je serais humblement suivie de tous,
« depuis l'empereur jusqu'au plus infime. » Elle fut mise en prison, mais on n'a jamais entendu dire qu'elle eût été punie. »

En 1867, le président Salnave, voulant s'assurer le concours des classes élevées, s'abstint de toute participation au Vaudoux ; mais quand il vit que ses avances étaient repoussées, et qu'aucune personne respectable ne voulait entrer dans son palais, à cause de ses ignobles débauches, il changea de système. Soit par superstition, soit par suite du désir de se rattacher les basses classes, quand les chances de la guerre civile tournèrent contre lui, en 1869, il

des nations étrangères que les Haïtiens ; aussi font-ils tous leurs efforts pour que l'on ignore la trop évidente barbarie de leurs concitoyens ; mais c'est l'histoire de l'autruche, qui se croit cachée parce qu'elle s'est mis la tête sous l'aile. Tous les étrangers qui ont été dans le pays savent, en effet, que le cannibalisme y existe réellement, et que les classes élevées feignent de l'ignorer, au lieu de chercher à l'extirper. Seuls, les gouvernements des présidents Geffrard et Boisrond-Canal ont tenté de lutter contre le mal, et il est probable que cela n'a pas été étranger à leur chute.

« A la question : « Qui pratique le culte du « Vaudoux ? » je crois bien que je répondrais par cette autre : « Qui ne la pratique pas ? » ce qui ne veut pas dire que tous se livrent au cannibalisme, ni même au fétichisme, comme je l'expliquerai plus tard.

« On sait que l'empereur Soulouque était un des plus fervents adeptes du Vaudoux. Le général Therlonge, un mulâtre, en était un des pontifes. Un ancien premier ministre était aussi, dit-on, un des chefs de ses prêtres. J'en pour-

rais citer d'autres, mais le moment n'est pas venu. On croira facilement que les masses s'adonnent à ce culte barbare, en lui trouvant tant de partisans parmi les gens haut placés.

« Du temps de Soulouque, un étranger, assistant à l'arrestation d'une prêtresse qui avait trop ouvertement célébré un sacrifice, dit à haute voix qu'elle serait probablement fusillée. Elle se mit à rire, et répliqua : « Si je parcou-
« rais la ville en faisant résonner le tambour
« sacré, je serais humblement suivie de tous,
« depuis l'empereur jusqu'au plus infime. » Elle fut mise en prison, mais on n'a jamais entendu dire qu'elle eût été punie. »

En 1867, le président Salnave, voulant s'assurer le concours des classes élevées, s'abstint de toute participation au Vaudoux ; mais quand il vit que ses avances étaient repoussées, et qu'aucune personne respectable ne voulait entrer dans son palais, à cause de ses ignobles débauches, il changea de système. Soit par superstition, soit par suite du désir de se rattacher les basses classes, quand les chances de la guerre civile tournèrent contre lui, en 1869, il

se décida à aller consulter un prêtre du Vaudoux qui habitait à Marquissant, près de Port-au-Prince, et prit part aux cérémonies usuelles. Il se baigna dans le sang des chevreaux, fit des présents considérables aux prêtres et prêtresses, et prit part avec une telle ardeur à la basse débauche à laquelle se livra toute l'assemblée, que son tempérament de fer n'y résista pas, et qu'il dut garder le lit pendant plusieurs jours. La fortune continuant à lui être contraire, il retourna consulter les prêtres, ou papalois, qui insistèrent pour qu'il assistât à la plus haute cérémonie. Il fallait tuer le « chevreau sans corne », disaient-ils, et faire l'onction avec son sang. S'il consentait, il était certain de l'emporter sur ses ennemis. »

Moreau de Saint-Méry a donné, dans sa relation sur Haïti, la description minutieuse des rites et des cérémonies du Vaudoux (en Afrique : Vaudon). Mais, de son temps, elles ne comportaient pas encore les sacrifices humains. C'est vers le milieu du siècle, seulement, qu'ils firent leur apparition ; la dernière étape, l'anthropophagie, paraît être plus récente encore, du

moins en tant que pratique courante, tolérée par les autorités.

« Dans un dîner auquel j'assistais à Port-au-
« Prince, dit sir S. Saint John, j'ai entendu
« l'archevêque raconter le fait suivant, qui
« s'était passé la semaine précédente. Un prêtre
« français, qui exerçait son ministère dans le
« district de l'Arcahaye, ayant le désir d'assister
« aux cérémonies du Vaudoux, avait obtenu de
« quelques-uns de ses paroissiens de le conduire
« dans la forêt où elles devaient avoir lieu. Ils
« avaient montré tout d'abord, beaucoup de
« répugnance, et n'avaient cédé que devant le
« serment de ne pas souffler mot, quoi qu'il
« arrivât. Il se déguisa en paysan, se noircit la
« figure et les mains, et partit avec eux. Du
« temps de Salnave, les prêtres du Vaudoux
« étaient si rarement interrompus, qu'ils pre-
« naient peu de précautions pour ne pas être
« surpris, et les villageois d'alentour affluaient
« aux réunions. Le prêtre catholique resta au
« milieu d'eux et fut témoin oculaire de toute
« la cérémonie. Comme dans le récit précédent,
« chacun vint demander l'accomplissement de

Le système administratif est calqué sur celui de la France, avec préfectures, sous-préfectures, etc. « L'édifice départemental dit Sir Spenser, est très compliqué, mais il ne manque de candidats pour aucun poste. » Cette complication ne pouvait s'harmoniser avec la simplicité de l'âme nègre, même en fonctionnant mal ; il s'est alors créé, à côté de l'administration officielle composée uniquement de sinécures, une autre hiérarchie, la seule effective, celle des *généraux de département* et des *généraux d'arrondissement*, absolument analogue au système dahoméen des *Cabécères*. Ils réunissent tous les pouvoirs et les exercent autocratiquement. Il arrive que le président témoigne plus de confiance au général d'arrondissement, dans la crainte que le général de département ne devienne trop puissant. « Ces chefs sont de véritables despotes qui ne se conforment aux lois qu'autant qu'il leur plaît et qui rendent bien rarement compte de leur conduite à l'autorité suprême [1]. »

(1) Le livre de Sir S. St John est d'autant plus intéressant que, chose remarquable chez un Anglais, l'auteur ne comprend

Les juges sont nommés par le gouvernement en récompense de services politiques ; devant eux, c'est la bourse la mieux garnie qui l'emporte, à moins que le verdict ne soit imposé par l'auditoire. Sir Spenser cite le procès d'un Français qui allait être acquitté, tant l'évidence était en sa faveur, quand, de toute la salle, on cria au juge : « Quoi, vous allez prendre le parti d'un blanc ? » et la condamnation fut prononcée. Il cite aussi le procès de deux noirs convaincus d'avoir assassiné un Français, leur bienfaiteur. Leur avocat, se tournant vers la foule, fit une large grimace, en s'écriant : « *Après tout, ce n'est qu'un blanc de moins !* » Cette sortie provoqua un rire général et les accusés furent triomphalement acquittés par le tribunal.

« Une grande partie des revenus publics sert à l'entretien d'une armée nominalement nombreuse, mais qui, en réalité, n'est qu'une popu-

pas que la situation qu'il décrit est une conséquence du caractère de la race et de la funeste entreprise d'assimilation inspirée par la doctrine égalitaire. Il l'attribue soit à une sorte de fatalité, soit à une incurie volontaire et consciente dont il adjure ses amis haïtiens de se *corriger*.

Le système administratif est calqué sur celui de la France, avec préfectures, sous-préfectures, etc. « L'édifice départemental dit Sir Spenser, est très compliqué, mais il ne manque de candidats pour aucun poste. » Cette complication ne pouvait s'harmoniser avec la simplicité de l'âme nègre, même en fonctionnant mal; il s'est alors créé, à côté de l'administration officielle composée uniquement de sinécures, une autre hiérarchie, la seule effective, celle des *généraux de département* et des *généraux d'arrondissement*, absolument analogue au système dahoméen des *Cabécères*. Ils réunissent tous les pouvoirs et les exercent autocratiquement. Il arrive que le président témoigne plus de confiance au général d'arrondissement, dans la crainte que le général de département ne devienne trop puissant. « Ces chefs sont de véritables despotes qui ne se conforment aux lois qu'autant qu'il leur plaît et qui rendent bien rarement compte de leur conduite à l'autorité suprême [1]. »

(1) Le livre de Sir S. St John est d'autant plus intéressant que, chose remarquable chez un Anglais, l'auteur ne comprend

Les juges sont nommés par le gouvernement en récompense de services politiques ; devant eux, c'est la bourse la mieux garnie qui l'emporte, à moins que le verdict ne soit imposé par l'auditoire. Sir Spenser cite le procès d'un Français qui allait être acquitté, tant l'évidence était en sa faveur, quand, de toute la salle, on cria au juge : « Quoi, vous allez prendre le parti d'un blanc ? » et la condamnation fut prononcée. Il cite aussi le procès de deux noirs convaincus d'avoir assassiné un Français, leur bienfaiteur. Leur avocat, se tournant vers la foule, fit une large grimace, en s'écriant : « *Après tout, ce n'est qu'un blanc de moins !* » Cette sortie provoqua un rire général et les accusés furent triomphalement acquittés par le tribunal.

« Une grande partie des revenus publics sert à l'entretien d'une armée nominalement nombreuse, mais qui, en réalité, n'est qu'une popu-

pas que la situation qu'il décrit est une conséquence du caractère de la race et de la funeste entreprise d'assimilation inspirée par la doctrine égalitaire. Il l'attribue soit à une sorte de fatalité, soit à une incurie volontaire et consciente dont il adjure ses amis haïtiens de se *corriger*.

lace la plus indisciplinée qui ait jamais été rassemblée sous les armes. Dans une parade, j'ai vu un bataillon composé de treize simples soldats, dix officiers et six tambours ; le reste des hommes avait trouvé inutile de se présenter en dehors du jour de solde.

« Rien n'est plus bizarre qu'un de ces régiments en marche. Presque tous les hommes ont des vêtements en lambeaux : l'un n'a qu'une manche ou qu'un pan, l'autre n'a pas de col. Quant aux coiffures, on en voit de toutes sortes : shakos déformés, chapeaux ronds, chapeaux de paille, ou même, tout simplement, mouchoirs noués autour de la tête. Les officiers portent le sabre à droite ou à gauche, selon leur caprice. Les soldats marchent en lignes onduleuses, en tenant leur fusil dans toutes les positions, pendant qu'un brillant état-major, réunissant tous les uniformes connus de l'armée française, galope sur les côtés.

« Le président Geffrard regardait toujours ses troupes avec un sourire de satisfaction, et demandait gravement dans quelle partie du monde on pouvait en voir de plus belles.

« En 1867, peu de mois après la chute du général Geffrard, un rapport officiel donnait les chiffres suivants :

Officiers généraux et états-majors . . .	6.500
Officiers des régiments	7.000
Soldats	6.500
TOTAL.	20.000

« On ne saurait jamais dire exactement quelle est la force de l'armée ; un document récent la portait à 16.000 hommes, auxquels il fallait ajouter les gens hors cadre, parmi lesquels 1.500 généraux de division. »

Le lecteur se demandera peut-être comment une pareille mascarade a pu durer pendant un siècle sans amener la ruine totale du pays. Celui-là seul qui connaît la splendeur et la prodigieuse fertilité de ces Antilles peut le comprendre. Il suffit aux Haïtiens d'étendre la main pour ramasser chaque année cinquante mille tonnes du meilleur café. Ce précieux arbuste ne demande aucun soin, si ce n'est d'être débarrassé, de loin en loin, des plantes parasites et d'être renouvelé tous les vingt ans. Les noirs sont trop indolents pour se donner cette peine :

les récoltes sont faibles et le café aurait disparu, comme on s'y attendait, si par bonheur il ne s'était reproduit à l'état naturel à partir d'une certaine altitude. Une grande partie de la récolte est perdue, faute de bras pour la cueillir ; le reste est déprécié, faute de soins ; on le ramasse à la hâte mûr ou non ; on le fait sécher sur le sol sans s'inquiéter de l'état du temps. Peu importe ; avec les autres denrées naturelles il en reste assez pour nourrir l'île et pour prélever les droits de douanes qui sont les seuls revenus de l'État.

Mais c'est surtout dans le domaine des croyances que l'évolution régressive d'Haïti est curieuse.

Bien qu'une religion puisse s'adapter aux tendances de toutes les races, à Haïti, comme sur le continent africain, le nègre reste réfractaire aux formes les plus mitigées du christianisme. Par un impérieux besoin de sa constitution mentale, il retourne partout au fétichisme de ses pères. L'extension du Vaudoux et la réapparition du cannibalisme à Haïti ne sont pas des phénomènes isolés. A la Martinique, dans

la Louisiane, dans le Honduras [1], partout où il y a des forêts pour favoriser la célébration clandestine du culte, les tendances ancestrales se sont manifestées. A Haïti, où la race est souveraine, le Vaudoux devait se développer plus que partout ailleurs. Il y régnerait sans doute à l'état normal s'il n'était contenu par la crainte du *qu'en dira-t-on* et la volonté de paraître civilisé. Il est juste de dire que les mulâtres (sauf quelques exceptions) s'en abstiennent, mais leur influence diminue à mesure qu'ils se fondent dans la masse.

« Le culte du Vaudoux, » dit sir S. Saint John, « est un sujet qu'il n'est pas facile de traiter, car il faut avoir vécu dans la république noire pour savoir à quel point ce culte est pratiqué. Si j'en parle longuement, c'est que je désire attirer l'attention des Haïtiens éclairés sur ces atrocités, dans l'espoir de les encourager à prendre, un jour, les mesures nécessaires pour l'anéantir, si c'est possible. Aucun peuple ne se préoccupe davantage de l'opinion

(1) Cf. Le *Temps* du 18 février 1885.

des nations étrangères que les Haïtiens ; aussi font-ils tous leurs efforts pour que l'on ignore la trop évidente barbarie de leurs concitoyens ; mais c'est l'histoire de l'autruche, qui se croit cachée parce qu'elle s'est mis la tête sous l'aile. Tous les étrangers qui ont été dans le pays savent, en effet, que le cannibalisme y existe réellement, et que les classes élevées feignent de l'ignorer, au lieu de chercher à l'extirper. Seuls, les gouvernements des présidents Geffrard et Boisrond-Canal ont tenté de lutter contre le mal, et il est probable que cela n'a pas été étranger à leur chute.

« A la question : « Qui pratique le culte du « Vaudoux ? » je crois bien que je répondrais par cette autre : « Qui ne la pratique pas ? » ce qui ne veut pas dire que tous se livrent au cannibalisme, ni même au fétichisme, comme je l'expliquerai plus tard.

« On sait que l'empereur Soulouque était un des plus fervents adeptes du Vaudoux. Le général Therlonge, un mulâtre, en était un des pontifes. Un ancien premier ministre était aussi, dit-on, un des chefs de ses prêtres. J'en pour-

rais citer d'autres, mais le moment n'est pas venu. On croira facilement que les masses s'adonnent à ce culte barbare, en lui trouvant tant de partisans parmi les gens haut placés.

« Du temps de Soulouque, un étranger, assistant à l'arrestation d'une prêtresse qui avait trop ouvertement célébré un sacrifice, dit à haute voix qu'elle serait probablement fusillée. Elle se mit à rire, et répliqua : « Si je parcou-
« rais la ville en faisant résonner le tambour
« sacré, je serais humblement suivie de tous,
« depuis l'empereur jusqu'au plus infime. » Elle fut mise en prison, mais on n'a jamais entendu dire qu'elle eût été punie. »

En 1867, le président Salnave, voulant s'assurer le concours des classes élevées, s'abstint de toute participation au Vaudoux ; mais quand il vit que ses avances étaient repoussées, et qu'aucune personne respectable ne voulait entrer dans son palais, à cause de ses ignobles débauches, il changea de système. Soit par superstition, soit par suite du désir de se rattacher les basses classes, quand les chances de la guerre civile tournèrent contre lui, en 1869, il

se décida à aller consulter un prêtre du Vaudoux qui habitait à Marquissant, près de Port-au-Prince, et prit part aux cérémonies usuelles. Il se baigna dans le sang des chevreaux, fit des présents considérables aux prêtres et prêtresses, et prit part avec une telle ardeur à la basse débauche à laquelle se livra toute l'assemblée, que son tempérament de fer n'y résista pas, et qu'il dut garder le lit pendant plusieurs jours. La fortune continuant à lui être contraire, il retourna consulter les prêtres, ou papalois, qui insistèrent pour qu'il assistât à la plus haute cérémonie. Il fallait tuer le « chevreau sans corne », disaient-ils, et faire l'onction avec son sang. S'il consentait, il était certain de l'emporter sur ses ennemis. »

Moreau de Saint-Méry a donné, dans sa relation sur Haïti, la description minutieuse des rites et des cérémonies du Vaudoux (en Afrique : Vaudon). Mais, de son temps, elles ne comportaient pas encore les sacrifices humains. C'est vers le milieu du siècle, seulement, qu'ils firent leur apparition ; la dernière étape, l'anthropophagie, paraît être plus récente encore, du

moins en tant que pratique courante, tolérée par les autorités.

« Dans un dîner auquel j'assistais à Port-au-« Prince, dit sir S. Saint John, j'ai entendu « l'archevêque raconter le fait suivant, qui « s'était passé la semaine précédente. Un prêtre « français, qui exerçait son ministère dans le « district de l'Arcahaye, ayant le désir d'assister « aux cérémonies du Vaudoux, avait obtenu de « quelques-uns de ses paroissiens de le conduire « dans la forêt où elles devaient avoir lieu. Ils « avaient montré tout d'abord, beaucoup de « répugnance, et n'avaient cédé que devant le « serment de ne pas souffler mot, quoi qu'il « arrivât. Il se déguisa en paysan, se noircit la « figure et les mains, et partit avec eux. Du « temps de Salnave, les prêtres du Vaudoux « étaient si rarement interrompus, qu'ils pre-« naient peu de précautions pour ne pas être « surpris, et les villageois d'alentour affluaient « aux réunions. Le prêtre catholique resta au « milieu d'eux et fut témoin oculaire de toute « la cérémonie. Comme dans le récit précédent, « chacun vint demander l'accomplissement de

se décida à aller consulter un prêtre du Vaudoux qui habitait à Marquissant, près de Port-au-Prince, et prit part aux cérémonies usuelles. Il se baigna dans le sang des chevreaux, fit des présents considérables aux prêtres et prêtresses, et prit part avec une telle ardeur à la basse débauche à laquelle se livra toute l'assemblée, que son tempérament de fer n'y résista pas, et qu'il dut garder le lit pendant plusieurs jours. La fortune continuant à lui être contraire, il retourna consulter les prêtres, ou papalois, qui insistèrent pour qu'il assistât à la plus haute cérémonie. Il fallait tuer le « chevreau sans corne », disaient-ils, et faire l'onction avec son sang. S'il consentait, il était certain de l'emporter sur ses ennemis. »

Moreau de Saint-Méry a donné, dans sa relation sur Haïti, la description minutieuse des rites et des cérémonies du Vaudoux (en Afrique : Vaudon). Mais, de son temps, elles ne comportaient pas encore les sacrifices humains. C'est vers le milieu du siècle, seulement, qu'ils firent leur apparition ; la dernière étape, l'anthropophagie, paraît être plus récente encore, du

moins en tant que pratique courante, tolérée par les autorités.

« Dans un dîner auquel j'assistais à Port-au-
« Prince, dit sir S. Saint John, j'ai entendu
« l'archevêque raconter le fait suivant, qui
« s'était passé la semaine précédente. Un prêtre
« français, qui exerçait son ministère dans le
« district de l'Arcahaye, ayant le désir d'assister
« aux cérémonies du Vaudoux, avait obtenu de
« quelques-uns de ses paroissiens de le conduire
« dans la forêt où elles devaient avoir lieu. Ils
« avaient montré tout d'abord, beaucoup de
« répugnance, et n'avaient cédé que devant le
« serment de ne pas souffler mot, quoi qu'il
« arrivât. Il se déguisa en paysan, se noircit la
« figure et les mains, et partit avec eux. Du
« temps de Salnave, les prêtres du Vaudoux
« étaient si rarement interrompus, qu'ils pre-
« naient peu de précautions pour ne pas être
« surpris, et les villageois d'alentour affluaient
« aux réunions. Le prêtre catholique resta au
« milieu d'eux et fut témoin oculaire de toute
« la cérémonie. Comme dans le récit précédent,
« chacun vint demander l'accomplissement de

« ses vœux, et la prêtresse monta sur la cage
« du serpent. Elle entra d'abord dans un vio-
« lent paroxysme, puis tomba dans une demi-
« extase, et finit par promettre tout ce que l'on
« pouvait désirer. On tua un coq blanc et une
« chèvre, dont le sang servit à marquer les
« assistants. Jusque-là, j'avais cru entendre
« Monseigneur réciter quelques pages de Moreau
« de Saint-Méry, mais cela ne dura pas long-
« temps. Il continua ainsi : Un jeune nègre de
« formes athlétiques se présenta devant la
« prêtresse, fléchit le genou, et lui dit : « Oh !
« maman, j'ai une faveur à vous demander. —
« Qu'est-ce, mon fils? — Accordez-nous le sacri-
« fice complet, celui du chevreau sans corne. »
« Elle fit un signe d'assentiment; la foule
« s'ouvrit et laissa voir un enfant assis, les
« pieds liés. En un instant, une corde passée
« dans une poulie fut attachée, la victime
« enlevée par les pieds, et le prêtre s'approcha
« d'elle, un couteau à la main. Le cri affreux
« qu'elle poussa ne laissa pas de doute au
« Français sur ce qui allait se passer. « Oh !
« épargnez l'enfant! » s'écria-t-il, et il allait

« s'élancer à son secours ; mais, saisi par ceux « qui l'entouraient, il fut littéralement porté « dehors. Ses amis et lui furent poursuivis « pendant quelque temps, mais il put rentrer « en ville sain et sauf. C'est en vain qu'il essaya « de faire partir la police immédiatement ; ce « ne fut que le lendemain matin qu'elle con- « sentit à l'accompagner sur le lieu du sacrifice. « On y trouva les débris de la fête et le crâne « bouilli de l'enfant.

« Les autorités de l'Arcahaye furent irritées de « l'intervention de ce prêtre, et le firent embar- « quer pour Port-au-Prince, sous prétexte qu'on « ne pouvait plus répondre de sa sûreté. L'ar- « chevêque tenait le récit de sa propre bouche.

« Un autre Français, habitant un des villages « du sud, assista aussi à toutes les cérémonies « sans être découvert, parce qu'il garda le « silence jusqu'au bout. Cependant, comme le « bruit en courut, la famille de sa femme, « jugeant sa vie en danger, le fit changer de « résidence. »

« Des faits de ce genre m'ont été plus d'une fois racontés par des Haïtiens instruits.

« En 1862, Monseigneur Testard du Cosquer a quitté le pays, dégoûté par la corruption des mœurs et par la décadence de la religion pratiquée par les sectateurs du Vaudoux, après avoir souffert de l'opposition et du manque de confiance qu'il avait rencontrés dans ce que l'on appelle, à Haïti, la société civilisée. »

« Les Haïtiens croient aux loups-garous et sont persuadés qu'il y en a parmi leurs compatriotes de la campagne. Ce sont les loups-garous dont se servent les Papalois afin de se procurer des victimes pour les sacrifices, lorsque le voisinage ne leur fournit pas de sujets convenables ; ils sont censés fréquenter les habitations isolées, pour en enlever les enfants. Étant à ma maison de campagne, j'ai vu souvent nos jeunes serviteurs haïtiens rentrer en riant, mais avec précipitation, en disant qu'ils venaient de voir un loup-garou. Ils assuraient que ces monstres humains rôdaient la nuit autour de la maison, et que la présence de mes chiens pouvait seule les tenir en respect. Je me suis assuré, plus d'une fois, que l'objet de leur crainte n'était qu'un nègre de mauvaise mine que la vue de



mes fidèles gardiens faisait passer au large. Il est heureux que les chiens causent aux nègres une terreur presque superstitieuse. Les loups-garous enlèvent beaucoup d'enfants, non seulement pour les prêtres, mais aussi pour les cannibales, ce n'est pas douteux. Ils ne s'attaquent qu'aux enfants indigènes, et je n'ai entendu dire qu'une seule fois qu'ils aient essayé de s'emparer d'une petite fille blanche. Elle avait été arrachée des bras de sa nourrice, qui la promenait au Champ de Mars, par un nègre colossal qui s'enfuit avec elle du côté du bois. Deux cavaliers, que le hasard avait rendus témoins de ce rapt, se mirent à sa poursuite, et l'obligèrent à lâcher l'enfant, pour se sauver lui-même.

« Si l'on réfléchit que la république d'Haïti n'est pas une région abandonnée de Dieu, dans le centre de l'Afrique, mais que c'est une île entourée de pays civilisés, possédant un gouvernement calqué sur celui de la France, avec un sénat, une chambre des députés, des secrétaires d'État, des préfets, des juges, des cours de justice, de la police, et même un archevêque,

des évêques et un clergé presque entièrement français, on ne peut comprendre que la sorcellerie, les empoisonnements moyennant finances par des malfaiteurs connus, et le cannibalisme, puissent continuer à l'infester. C'est qu'aucun des gouvernements, sauf pendant une année de la présidence de Geffrard, n'a essayé de lutter avec énergie contre le mal. S'ils ne l'ont pas encouragé, ils ont fermé les yeux, afin de ne pas s'aliéner la faveur populaire. »

La situation va-t-elle en empirant ou en s'améliorant? On peut croire sur ce point sir Spencer Saint John peu suspect de partialité :

« En dépeignant les noirs et les mulâtres tels que je les ai vus, pendant que je résidais parmi eux, je crains de passer pour un juge rigoureux. Telle n'est pourtant pas mon intention. Disciple de sir James Brookes, qui n'admettait aucun préjugé de couleur, je ne me rappelle pas avoir jamais montré de répulsion à mon prochain, à cause de la nuance de sa peau. J'ai passé près de trente-cinq ans parmi des gens de couleur de diverses races, sans éprouver la moindre répugnance, et j'ai vécu pendant douze ans en

termes familiers et affectueux avec des Haïtiens de tous rangs et de toutes nuances. Mes hôtes les plus ordinaires, et non les moins honorés, ont même été des noirs et des gens de couleur. Je suis exempt de tout préjugé de race. »

« On pourrait insinuer que je raconte des faits déjà anciens. Il n'en est rien ; pour le cannibalisme, par exemple, je sais de la façon la plus certaine qu'il est plus répandu que jamais. Un gouvernement noir ne saurait lui faire une opposition vigoureuse, parce que son pouvoir est fondé sur l'affection des masses ignorantes et profondément attachées au culte des fétiches. »

Et il en est de même de la situation générale : « Un représentant de l'Espagne, qui résidait en même temps que moi à Port-au-Prince, me disait un jour : « Mon ami, si, dans cin-« quante ans, nous revenions à Haïti, nous ver-« rions les négresses faisant cuire leurs bananes « sur l'emplacement de ces magasins. » Le jugement était sévère ; mais ce qui s'est passé sous nos yeux, pendant l'administration des noirs, rend très probable la réalisation de cette prévision, à moins qu'il ne surgisse une influence

éminemment civilisatrice. En fait, les négresses font déjà cuire leurs bananes sur les ruines des plus belles maisons de la capitale. Je connais le pays depuis près de vingt ans, et je suis convaincu qu'il marche vers une décadence rapide.

« A mon arrivée, en janvier 1863, la capitale possédait quelques monuments publics importants. Le palais n'avait aucune valeur architecturale, mais c'était un édifice vaste, commode et bien approprié au climat ; il y avait aussi le sénat, la chambre des représentants, quelques ministères et un joli petit théâtre : aucun de ces monuments n'existe plus.

« D'autre part, la société s'est complètement modifiée. En 1863, je voyais au bal du palais une centaine de familles de toutes nuances, bien vêtues et ayant toutes les apparences de la prospérité ; actuellement, les dissensions politiques ne permettraient pas de telles réunions, même s'il existait en ville un local capable de les recevoir. La pauvreté, d'ailleurs, a plus ou moins appesanti sa lourde main sur tous, à Port-au-Prince comme ailleurs.

« Dans les plaines, l'agriculture elle-même

a décliné, et les propriétés rapportent beaucoup moins qu'autrefois, bien qu'elles produisent principalement le rhum, avec lequel les couches inférieures et barbares de la population s'enivrent et s'abrutissent.

« Les troubles incessants ont fait éprouver des pertes considérables aux étrangers, qui ont quitté le pays en emportant leurs capitaux. La partie la meilleure des gens de couleur les a suivis, afin d'éviter le sort qui lui était réservé par ceux qui avaient déjà massacré les plus éminents d'entre eux.

« En réalité, l'élément mulâtre perd chaque jour en nombre et en importance, par suite des guerres civiles. Joints à cette première cause, les mariages croisés tendent à ramener rapidement la race au type le plus nombreux, de sorte que, dans peu d'années, la prédominance des noirs deviendra encore plus considérable. Encourager les blancs à s'établir dans le pays eût été la seule chose qui aurait pu sauver les mulâtres : ceux-ci y ont toujours aveuglément résisté.

« *La population a une tendance manifeste à rétrograder vers l'état de peuplade africaine,*

malgré le voisinage des pays civilisés qui entourent Haïti. »

Il est inutile de mentionner longuement la troisième expérience d'assimilation de la race nègre.

On sait qu'à une époque à laquelle ils partageaient encore une partie de nos idées dogmatiques, les Anglo-Saxons d'Amérique ont accordé aux noirs émancipés tous les droits du citoyen, en se faisant de grandes illusions sur l'avenir de ces néophytes. Au bout de quelques années, on fut fixé. La race nègre avait pris, dans la libre république, la situation qui lui était imposée par sa constitution mentale. Anglo-Saxons, Germains, Irlandais, Italiens, nègres, comme des liquides de différente densité, ont exactement occupé dans l'édifice social le niveau que leur assignait leurs mentalités respectives[1].

(1) Cf. *Outre-Mer* de Bourget. Gustave le Bon, *Lois psychologiques*, op. cit. (F. Alcan).

Ceux qui, pénétrés d'un zèle pieux, ont donné aux nègres l'égalité ont-ils fait rien autre chose, dans leur ignorance des lois de la nature, que de décider leur lente mais infaillible extermination ? (*La Conquête blanche*, *Tour du Monde*, 1876.)



Même au point de vue anatomique, la race nègre est visiblement à un degré de développement très inférieur. Son cerveau est d'une couleur plus grise que celui des autres races. Son prognathisme parfois simiesque, son angle facial, la section de ses cheveux, la différencient nettement du reste de l'humanité. Il n'y a là aucune raison pour la mépriser; bien au contraire, nous lui devons, de par son infériorité, aide et protection; mais, dans son intérêt même, il est absurde de lui imposer une civilisation qu'elle ne peut s'assimiler et qui lui est fatale. En voulant lui inculquer nos croyances, les missionnaires préparent sa ruine. Les noirs de l'Afrique en ont l'intuition et, à l'approche du blanc, ils se réfugient dans le mahométisme. Il faut lire, à ce sujet, le compte rendu de la discussion qui a eu lieu en mars 1863 à la Société Anthropologique de Londres[1].

« Au dire unanime de tous les auteurs désintéressés, le résultat des missions chrétiennes

(1) *Journal of the Anthr. Soc. of London*, t. III, 1865. Cf. aussi Stetson, *The Liberian Republic*, Boston, 1881 ; *Revue maritime et coloniale*, t. IX; Mouléon, *Revue coloniale*, t. VI.



a été nul ou exécrable. Les missions protestantes, pas plus que les nôtres, rapporte Vallon, n'ont pu porter la lumière au delà de l'atteinte des baguettes de leurs constables. L'influence, au Sénégal, de la mission française du Sacré-Cœur de Marie, n'a pas franchi les limites dans lesquelles le gouvernement peut la couvrir de sa protection immédiate, et les missions portugaises n'ont laissé aucun résultat appréciable. Au Cap Palmas, les missionnaires catholiques, Français et Irlandais, ont échoué non moins complètement[1]. A Dakar où la majeure partie de la population est musulmane, l'ivrognerie et la prostitution ne se rencontrent que chez les chrétiens. Le missionnaire Laffite reconnaît sans peine les résultats négatifs de la catéchisation des Dahoméens : c'est le secret de Dieu, ajoute-t-il avec résignation, qui se réserve de faire éclater à son heure les prodiges qui ont jeté au pied de sa croix les nations païennes[2]. » — R-B... Walker, qui a séjourné quatorze ans chez les nègres équatoriaux, cite l'aveu d'un

(1) A. Hovelacque. *Les Nègres*, 1889.
(2) *Le Dahomé*, cité par Hovelacque.

missionnaire qui déclare qu'après vingt-trois ans il n'a pu faire aucune conversion sincère, et que les noirs les plus éduqués étaient devenus les plus coquins de tous. Walker cite quelques prétendues conversions, faites toutes en vue d'obtenir quelque bénéfice et constate la persistance continue des pratiques païennes chez ceux que l'on croyait acquis au christianisme. Le capitaine Burton est d'avis que les missions ont partout échoué et que, comparés aux nègres païens, les nègres christianisés sont de beaucoup plus dépravés. Il signale une mission qui, après une dépense de trois cent mille francs, put produire un converti : c'était un noir qui avait eu une attaque de folie.

Le nègre, dit J.-M. Harris, est un être essentiellement imitatif. Il singe celui qui l'enseigne. Mais, chez les naturels convertis, la persistance des croyances anciennes ne cesse jamais et les noirs élevés dans les missions sont les pires de tous. « Il est bien démontré par l'expérience, aujourd'hui, qu'il est un point, très voisin de l'état demi-sauvage, que le nègre ne peut dépasser,

soit qu'on le laisse vaguer, soit qu'on cultive son esprit (Bérenger-Férand). En somme, dit Hovelacque, il s'éternise dans son immutabilité : et la civilisation européenne n'est adaptée ni à ses besoins ni à son caractère. »

« Le peuple anglais, dit Burton, considère le missionnarisme comme un devoir sacré et ne fait pas attention à l'insuccès : Comment aujourd'hui faire opposition à l'opinion de millions de mes compatriotes ? Mais notre devoir à tous, comme voyageurs et citoyens, est de témoigner de la vérité, quelque désagréable soit-elle. »

Les illusions des Anglais restent confinées dans le domaine religieux, où elles ne peuvent être que bienfaisantes et n'influent pas sur les décisions des gouvernants, sauf en certains cas dont nous avons vu un exemple dans la campagne éducatrice aux Indes. Si elles inspirent en Afrique de stériles tentatives, c'est du moins aux frais de généreux donateurs ou de sociétés privées.

En France, le dogmatisme s'est transformé en doctrine sociale et politique; il a pris la direc-

tion de notre organisation coloniale, accumule les difficultés, sème le désordre et provoque des dépenses énormes. Tôt ou tard il faudra voir la réalité telle qu'elle est, et accepter les solutions qu'elle impose. Espérons qu'il ne sera pas alors trop tard pour réparer le mal.

CHAPITRE X

CARACTÈRE IRRÉVOCABLE DES MESURES ASSIMILATRICES

La foi robuste qui inspire la politique d'assimilation lui épargne le fardeau des responsabilités. Elle sème impunément le désordre, car, si on en recherche la cause, c'est pour l'attribuer aussitôt à l'incapacité d'un gouverneur ou à l'application trop peu radicale du système.

Dans certains cas, cependant, l'évidence était si manifeste qu'il devenait impossible de conserver des illusions. Alors est apparue clairement une conséquence très naturelle du caractère dogmatique de cette politique d'assimilation : comme elle émane d'un principe, on ne pouvait la condamner sans porter atteinte à ce principe. C'eût été une *faillite morale ;* plutôt que d'en faire l'aveu, on a préféré continuer indéfiniment à en subir en silence les inconvénients.



Nous avons un exemple de cette conséquence dans l'assimilation judiciaire de la Cochinchine. Il n'est pas une personne un peu au courant des choses de cette colonie qui ne soit édifiée sur les résultats obtenus. Mais, après avoir imposé aux Annamites l'honneur d'être jugés d'après les lois françaises, on ne pouvait décemment reconnaître que cet honneur avait été pour eux une calamité. Loin de révoquer les mesures prises à cet égard, on en a consacré le principe dans l'organisation récente de l'École coloniale, bien que cette école ait été créée sept ans plus tard, alors que personne ne contestait plus l'erreur commise. Le personnel judiciaire sorti de l'École coloniale est le même pour toutes nos colonies. Il est vrai qu'il y a suivi un cours de droit annamite. Mais, de quelle utilité peuvent être d'aussi lointaines réminiscences à un juge envoyé en Cochinchine dix ans après son stage à l'École; et comment pourrait-on exiger de lui la connaissance de la langue annamite? Il semble évident qu'une possession aussi vaste que notre Indo-Chine exigerait un personnel spécial, comme celui de l'Inde anglaise.

Un autre exemple bien connu est celui de la naturalisation des israélites algériens.

M. Crémieux avait, on le sait, profité de son passage au pouvoir, comme membre du gouvernement provisoire, pour naturaliser en bloc ses coréligionnaires algériens. Une telle mesure violait l'engagement pris par ce gouvernement de limiter ses actes essentiels à la défense du territoire. Mais, à cette époque troublée, cela passa d'autant plus inaperçu que le dogme de l'égalité des races était alors tout à fait indiscuté. Les malheureux Turcos qui avaient bravement versé leur sang pour la France, trouvèrent, comme récompense, en rentrant dans leurs foyers, le youddi détesté élevé au rang de citoyen. Ce fut la cause principale de l'insurrection arabe de 1872 dont la répression fut inutilement sanglante. Jamais mesure assimilatrice ne fut si injuste et si odieuse. Elisée Reclus, le rêveur égalitaire peu suspect de partialité antisémite, s'exprime ainsi à ce sujet : « Les Juifs algériens ont été naturalisés en bloc, par décret, pendant que nous luttions contre les hordes disciplinées du peuple évangélique.

Ils ne l'avaient certes pas mérité, occupés qu'ils étaient uniquement de banque, de commerce, de courtage, de colportage et d'usure : nul d'entre eux ne tient la charrue, n'arrose les jardins ou ne taille les vignes, et il y a très peu d'hommes de métiers parmi ces arrière-neveux du supplanteur d'Esaü. Aucun n'avait péri dans nos rangs, sous les boulets du Nord, comme ces Berbères, ces Arabes, ces nègres qui furent parmi les héros de Reichshoffen, et s'ils n'ont point défendu l'Algérie contre nous, de 1830 à 1871, ils ne la défendront pas non plus contre nos ennemis. »

La situation créée par le décret Crémieux est tellement connue que les assimilateurs les plus endurcis ont renoncé à le défendre. Mais tout en reconnaissant que ce fut là une assimilation « inopportune », ils se trouvent, pour ainsi dire dans l'impossibilité de rapporter le décret.

A cela, il y a, il est vrai, plusieurs raisons; entre autres la prescription acquise aux enfants juifs nés sous le régime de ce décret, et lés allures révolutionnaires de l'antisémitisme. Mais la raison principale c'est qu'une mesure

de ce genre est essentiellement irrévocable : elle représente un semblant de conquête de l'idée dogmatique sur la réalité, et renoncer à cette conquête serait une défaite pour cette idée.

Cette raison a été très bien exprimée par Jaurès, lorsqu'il a combattu, à la tribune de la Chambre, la révocation du décret Crémieux :

« Messieurs, je ne sais pas si ce n'est pas, pour un grand pays comme le nôtre, la pire faillite morale de déclarer qu'il ne peut faire vivre dans la liberté et dans la loi, des populations accueillies par lui et qu'il est réduit, ne pouvant les incorporer à l'esprit national, à les rejeter de la cité[1] ! »

Un pareil langage est assuré de rallier les suffrages dans toute assemblée française ou même latine; et cela, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, car il fait appel aux sentiments les plus enracinés dans l'âme de la race.

Dans l'état actuel des esprits, les mesures assimilatrices sont irrévocables.

(1) Séance du 19 février 1898.



CHAPITRE XI

LES CONGRÈS COLONIAUX DE 1889 ET LES ARGUMENTS DE L'ASSIMILATION

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le répéter, le système de l'assimilation est tellement inhérent à notre caractère national que, malgré ses méfaits, il n'est jamais formulé, encore moins discuté.

Cependant, Gustave Le Bon l'ayant mis en cause au congrès colonial de 1889, nous avons dans le compte rendu de ses séances un document unique dans son genre et par lequel nous connaissons les *arguments* des assimilateurs.

Ce document est si curieux, il éclaire si bien notre politique coloniale, que j'aurais voulu pouvoir le reproduire ici à peu près *in extenso ;* mais je dois me contenter, faute de place, d'en décrire l'esprit général, et de résumer impartia-

lement les arguments qu'il contient pour les examiner ensuite séparément.

Ce qui frappe tout d'abord, dans la discussion générale (1re séance plénière), c'est son caractère religieux. On sent tout de suite, après le discours de Le Bon, que des dogmes sont en jeu. Le ton des réponses, la réprobation à peu près unanime des membres français, donne l'impression d'un concile au sein duquel un audacieux serait venu faire l'apologie de l'hérésie. Même un orateur qui a pris, dans une certaine mesure, la défense des idées de Gustave Le Bon, croit devoir se conformer à la phraséologie humanitaire et termine aux applaudissements de l'assemblée par le refrain sur la « reconnaissance éternelle des indigènes ».

Ce même orateur avait laissé échapper le mot malsonnant de *races inférieures!* Devant le mécontentement général, il se reprend et s'excuse : « maintenant, j'admets que dans les races inférieures..., mais, avant tout, je tiens à expliquer ce mot. Il peut paraître blessant, etc., etc. (p. 83).

Cet incident est caractéristique. Voici donc les

hommes les plus compétents de la France, réunis pour discuter le régime qu'il convient d'appliquer aux races indigènes les plus diverses, et ces hommes se scandalisent lorsqu'on prononce le mot de « races inférieures ». Cela seul suffit à indiquer l'état d'esprit du congrès.

C'est vraiment un contraste comique que celui du discours de Gustave Le Bon, discours scientifique, objectif, soucieux de la réalité et dédaigneux des idées de la foule, avec les répliques dogmatiques, sentimentales et subjectives qui lui ont été faites.

Ce congrès était international, mais composé en très grande majorité de Français. Les représentants de l'Espagne et du Portugal, peuples psychologiquement latins, appuient, naturellement, la défense de l'*assimilation*.

Les délégués des deux plus habiles nations colonisatrices, l'Angleterre et la Hollande, ne pouvaient guère exprimer un avis après l'accueil hostile qu'avait reçu le discours de Le Bon, basé sur l'exemple de la politique coloniale de ces deux nations. Le délégué des Pays-Bas se contenta de dire que la question de l'éducation

indigène était complexe et n'avait pas encore reçu dans les colonies hollandaises, une solution entièrement satisfaisante. Quant au délégué anglais, il se garda bien de prendre part au débat : pourquoi l'aurait-il fait ? Voilà un Français, qui, pour éclairer ses compatriotes, leur expose les résultats de l'expérience britannique dans l'Inde. Il est mal accueilli. Dès lors, pourquoi, lui, étranger, insisterait-il sur un sujet qui, manifestement, éveille les susceptibilités de la nation dont il est l'hôte ? Les Anglais se mêlent de leurs propres affaires ; ils méditent leurs expériences et n'éprouvent aucunement le besoin d'en faire part à leurs voisins, encore moins à leurs rivaux. Il y a même pour l'Angleterre un intérêt capital à nous voir persévérer dans le système de l'assimilation, car, si nous y renoncions, nous deviendrions immédiatement pour elle un émule dangereux : le délégué britannique devait donc garder le silence. Il eût été par trop machiavélique de sa part de nous encourager dans nos illusions; et il aurait déplu s'il avait confirmé les conclusions de Gustave Le Bon qui sont celles des Anglais de l'Inde. Mais

après la séance, il s'informa avec curiosité de la raison qui avait donné à la discussion ce ton d'animosité dont il avait été frappé. Il l'attribuait, dans sa pensée, à une hostilité contre la personnalité de Gustave Le Bon, et en apprenant qu'il n'en était pas ainsi, il se montra fort surpris : « M. Le Bon, ajouta-t-il, n'a cependant rien dit qui ne soit depuis longtemps connu chez nous. »

Parmi les *arguments* invoqués par les assimilateurs, il en est auxquels l'impartialité la plus scrupuleuse ne saurait accorder ce titre. Nous ne les retiendrons donc pas. Mais au point de vue de la « psychologie de l'assimilateur », nous en citerons un exemple :

Le délégué de la Société de Géographie de Lisbonne : « Je tiens à répondre à M. Gustave Le Bon. Ayant exercé les fonctions de gouverneur de district dans la province portugaise d'Angola, je me suis formé sur place des convictions bien différentes des siennes... » L'honorable délégué raconte alors comment, ayant rappelé à l'ordre un colon qui avait engagé, par contrat illicite, plusieurs familles indigènes, les

noirs accoururent pour le prier de revenir sur sa décision, et montrant leurs femmes et leurs enfants, ils lui représentèrent que le système adopté leur assurait un supplément de ressources. — Les applaudissements de l'assemblée témoignent qu'elle considère bien cet anecdote comme une réfutation du discours de Le Bon. On se demande, cependant, quel rapport il présente avec lui? Personne ne conteste aux races humaines inférieures, les sentiments affectifs. On citerait même chez les animaux, des traits encore plus touchants que celui-ci. En conclura-t-on que ces animaux sont prêts à recevoir l'éducation et les institutions européennes?

On remarque d'ailleurs chez la plupart des orateurs la même incapacité à saisir le sens du discours de Gustave Le Bon [1], ce qui n'a pas dû

(1) M. Isaac : « Ce moyen, M. G. Le Bon l'a indiqué, c'est la force » (p. 85).

M. Gauthiot : « Nous venons d'entendre M. Le Bon faire l'apologie d'un système condamné, la conquête violente » (p. 93).

Gustave Le Bon avait, au contraire, montré avec insistance que c'est l'assimilation qui entraine l'emploi de la force : les Anglais entretiennent dans l'Inde des forces proportionnellement soixante-dix fois plus faibles que les nôtres en Algérie.



beaucoup surprendre l'auteur de la *Psychologie des foules*. Les membres d'un tel congrès ne sont, en effet, d'accord ni sur les définitions, ni sur la méthode du sujet qu'ils traitent. Ils constituent donc une foule hétérogène sur laquelle le raisonnement n'a aucune prise et dont la conduite est fatalement dictée par les sentiments de race.

Avant d'en venir à l'énoncé des arguments émis en faveur de l'assimilation, je considère comme très important de relever un malentendu dans le discours prononcé par M. Wahl en réponse à celui de Gustave Le Bon. « Il me paraît impossible, dit M. Wahl, de soutenir *a priori* que les sociétés humaines, lorsqu'elles ne sont pas du même sang, ne sauraient se pénétrer. »

M. Wahl intervertit les rôles. J'ai déjà, à plusieurs reprises, insisté sur ce point : personne ne conteste qu'une société humaine puisse exercer une influence sur une autre. En ce qui concerne particulièrement les indigènes, personne ne demande le maintien du *statu quo*. Au contraire, ce sont les assimilateurs qui, eux,

soutiennent *a priori* que les divers éléments de notre civilisation doivent opérer, de par leur valeur absolue, une transformation des sociétés indigènes, à l'image de la nôtre. Ce sont eux qui oublient les enseignements de l'histoire et des sciences naturelles. Il importe de remettre les choses au point, et de ne pas laisser s'établir, sur un jeu de mots, une confusion à laquelle certains esprits pourraient se laisser prendre.

M. Wahl montre ensuite la nécessité de prendre en main la direction morale de ces indigènes qui, dans les pays où se déverse la race blanche, se trouvent mêlés à notre civilisation et en contractent les vices. Il a parfaitement raison. Il reconnaît qu'il est « absurde de croire qu'on infusera utilement dans des cerveaux hindous, arabes ou annamites, la masse énorme de connaissances que les habitudes séculaires de notre race ont préparé nos enfants à recevoir... Il faut étudier soigneusement les conditions particulières à chaque milieu et se conformer à ses exigences ». — Cela est fort juste, mais cela n'est pas *faire de l'assimilation*. Tout orateur a le droit de choisir le sujet qu'il

veut traiter et ses contradicteurs doivent le suivre sur ce terrain. Or, Gustave Le Bon s'était proposé de montrer l'inanité de *l'assimilation ;* il n'avait nullement nié l'influence que nous pouvons exercer en tenant compte des « exigences du milieu ». M. Wahl, comme plusieurs de ses collègues a vu dans le discours de Le Bon tout autre chose que ce qui y était réellement.

Le malentendu apparaît encore clairement un peu plus loin : « M. Gustave Le Bon vous a rappelé l'expérience tentée jadis par le cardinal Lavigerie... L'échec de ces tentatives ne prouve absolument rien. Le cardinal Lavigerie se proposait de christianiser ses élèves; or tout le monde reconnaît aujourd'hui que la conversion des musulmans est une entreprise irréalisable. » — L'échec du cardinal Lavigerie ne prouve pas, en effet, qu'il soit impossible d'exercer une influence judicieuse sur les Arabes dans les limites de leur mentalité ; il prouve (et c'est là l'objet du discours de Le Bon) que les croyances européennes n'ont pas le pouvoir de transformer la nature d'une race indigène. Avant de

citer cet exemple, relatif aux croyances, Le Bon en avait cité d'autres, relatifs aux institutions et à l'instruction. M. Wahl prétend que tout le monde reconnaît l'impossibilité de la conversion des musulmans. C'est là une affirmation contestable. En tout cas il y a des assimilateurs qui conservent au sujet des institutions, les illusions que d'autres conservent au sujet des croyances.

C'est à ces partisans de l'assimilation que Gustave Le Bon s'adresse, et M. M. Wahl se méprend complètement, comme plusieurs autres de ses collègues, sur la portée de son discours.

Ceci dit, voyons les arguments proposés par les assimilateurs en faveur de leur système : il y en a deux.

Le premier a été formulé par M. Isaac, sénateur, vice-président du congrès :

« Je suis, je l'avoue, un peu embarrassé pour répondre à M. Gustave Le Bon, par ce motif que je suis peut-être compris moi-même parmi ces indigènes à qui il ne faudrait pas donner l'instruction européenne. Je suis un indigène des Antilles..... C'est peut-être à cause de ma qualité d'indigène d'un pays français, de Français par



conséquent, que je ne comprends pas bien le langage que nous venons d'entendre. Je ne comprends pas que cent ans après la Révolution, et quand il s'agit, si je ne me trompe, de remettre en lumière les vérités affirmées à cette grande époque, on puisse soutenir que l'instruction est une mauvaise chose, etc., etc.

Cet argument est celui des *cas individuels d'assimilation*. Nous l'examinerons au chapitre suivant.

Le second argument est celui de l'*exemple de la Gaule romaine*. M. Franck Puaux, membre du Conseil supérieur des Colonies, s'est fait l'interprète de la légende populaire d'après laquelle les Romains auraient latinisé la Gaule suivant un plan préconçu, semblable à celui que les Français appliquent dans leurs colonies pour franciser les indigènes. Nous en étudierons la valeur au chapitre XII.

Le congrès international de 1889 fut suivi, à quelques mois de distance, d'un congrès colonial national. Les assimilateurs n'y trouvèrent à peu près aucune opposition.

Comme le précédent, ce deuxième congrès est consacré presque complètement aux discussions théoriques ; on y chercherait vainement un tableau de la réalité et la préoccupation que pourrait faire naître la comparaison de nos procédés coloniaux avec ceux de nos rivaux.

Je recommande la lecture des délibérations de la première section. (Organisation générale des colonies[1].)

A chaque séance, M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe, arrive armé d'un vœu et le fait voter. Quelques membres montrent une certaine défiance ; ils sentent que ce vœu peut être une formule dangereuse ; mais aucun d'eux n'est en mesure d'en signaler la tendance et les effets naturels. Par suite, après quelques timides objections, le vœu est adopté.

Ces vœux successifs découlent d'ailleurs l'un de l'autre, de telle sorte que le premier étant voté, les autres le seront également.

Ces vœux tendent simplement à mettre les

(1) *Recueil des délibérations du Congrès colonial national*, Paris, 1889-1890, librairie des *Annales économiques*, rue Antoine-Dubois, 4.

colonies créoles en mesure de réclamer l'assimilation intégrale à la métropole; celui qui les propose agit (et c'est son droit) d'après les intérêts de ses commettants. Mais, chose curieuse, parmi les autres membres, il n'en est pas un seul qui relève cette tendance ou qui fasse observer, tout au moins, qu'il n'y a aucune analogie entre nos vastes possessions asiatiques et les îles créoles ; que si l'on veut bien accorder l'assimilation à celles-ci, il n'y a aucune raison de désorganiser du même coup, celles-là. — Le congrès ne distingue pas entre les différents genres de colonies.

M. le Président met en délibération le premier vœu présenté par M. Isaac. Il est ainsi conçu :

« La section considérant que le moyen de colonisation le meilleur et le plus conforme aux tendances de l'esprit français consiste, tout en respectant les coutumes des populations indigènes dans ce qu'elles ont de respectable, à attirer de plus en plus ces populations à la civilisation métropolitaine, émet le vœu :

« Que les efforts de la colonisation, dans tous les pays soumis à l'autorité française, soient dirigés dans le sens de la propagation, parmi les indigènes, de la langue nationale, des mœurs et des procédés de travail de la métropole. »

M. Isaac. Il importe de bien s'entendre sur les définitions. L'assimilation ne consiste pas à substituer du jour au lendemain les mœurs et les institutions d'un peuple

européen aux mœurs et aux institutions d'un peuple indigène. Elle ne consiste pas davantage à user de contrainte envers ce dernier pour l'amener à adopter notre civilisation. Aucun homme sérieux n'a jamais pensé que pareille chose fût désirable ou possible.

La politique d'assimilation repose sur les deux conceptions que voici. D'une part, toutes les fois qu'une nation civilisée s'empare de la direction d'un peuple indigène, elle assume vis-à-vis de celui-ci des devoirs moraux. Elle est obligée en conscience de faire participer ses nouveaux sujets, dans la mesure du possible, aux avantages que lui assure à elle-même la supériorité de sa culture et de son état social. D'autre part, il est manifeste qu'elle ne peut améliorer la situation de ce peuple indigène, qu'en procédant avec prudence, avec lenteur, avec bienveillance surtout. On ne transforme pas une société d'un coup de baguette. Il y faut beaucoup de patience et de ménagements.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigé le vœu soumis à la section. Il suffit de le relire pour constater qu'il permet de tenir compte de toutes les nécessités, ainsi que des conditions particulières de chaque milieu.

M. Droin. — Les explications de M. Isaac calmeront à coup sûr les scrupules de beaucoup de membres de la section...

Retenez bien cette dernière phrase : elle résume toute la discussion.

Ainsi donc, il suffit de déclarer que l'assimilation ne sera pas immédiate et absolue pour rallier les opposants : c'est dire que tout le monde est du même avis.

Comment, en effet, serait-il possible d'assimiler d'une manière radicale et immédiate les millions d'indigènes de nos possessions ? Toutes les ressources de la France, tout son budget et toute son armée n'y suffiraient pas. Cette supposition est tellement absurde qu'elle n'est même pas venue aux plus farouches Jacobins de 1793. L'assimilation est donc progressive par la force des choses et sans qu'il y ait besoin de le dire, tant c'est évident ! Et, cependant, c'était là le scrupule qui retenait les timides opposants ; et dès que ce scrupule a disparu, ils sont ralliés.

Le vœu est donc adopté ; et même, on ajoute à sa rédaction : *et progressivement de l'esprit de la civilisation de la métropole.*

Sans doute, ce vœu n'est pas bien terrible « en soi » ; nous sommes habitués à cette phraséologie creuse de la politique et nous savons ce qu'en vaut l'aune. Mais il est l'indice d'une situation très grave : il montre que, dans tout ce congrès composé des hommes coloniaux les plus compétents, il n'en est pas un seul qui se rende compte de la colossale méprise de

notre système colonial ; il n'en est pas un seul qui s'inquiète de la lenteur du développement économique et de la nécessité de créer des voies de communication. En revanche, dans toutes les sections, on se préoccupe de transformer les indigènes à notre image. Malgré une vague appréhension, malgré une certaine défiance pour une méthode qui n'a pas eu jusqu'ici de beaux résultats, la minorité se laisse conduire docilement sur le terrain des principes. Arrivée là, elle tourne et retourne dans ses doigts ces principes, elle les examine anxieusement, cherchant à en découvrir le côté faible. Mais les principes n'ont aucun côté faible tant qu'ils restent dans leur domaine abstrait. La minorité est donc obligée de convenir que le principe est parfait ; il ne se trouve parmi elle aucun homme capable de dire, en substance :

Nous mettons la charrue devant les bœufs ; aussi, ne faut-il pas s'étonner qu'elle n'avance pas. La transformation des sociétés indigènes sera la conséquence naturelle de leur transformation économique. Chacune de ces sociétés aura, suivant son génie, une évolution diffé-

rente, que notre exemple influencera sans doute, mais à laquelle nous ne pouvons imposer, d'avance, une identité avec celle de la France. D'autre part la tendance des Français à assimiler les indigènes, à appliquer les mêmes règles aux races les plus différentes, est tellement générale, tellement reconnue, que ce vœu est non seulement prématuré, mais encore inutile et dangereux. La mission de ce congrès est plutôt de modérer cette tendance d'après l'étude des expériences acquises, que de la formuler et de l'encourager en dehors de toute considération d'opportunité et de circonstances. Car, remarquez-le bien, dans toute cette discussion, nous n'avons cité ni un fait, ni un nom de colonie, ni un exemple de colonisation étrangère. Nous venons d'imposer, comme base, à notre politique coloniale, un principe abstrait dont nous n'avons même pas examiné la contingence avec la réalité. En d'autres termes, Messieurs, nous venons simplement de faire acte de foi à des principes dogmatiques.

CHAPITRE XII

CAS INDIVIDUELS D'ASSIMILATION

Le premier des deux arguments que nous avons retenus de la discussion précédente peut être résumé ainsi : des individus appartenant aux races dites inférieures, ont acquis l'instruction intégrale et la civilisation des peuples les plus avancés. Ils ont tenu ensuite un rang honorable au sein de la société dont ils ont reçu l'éducation. Ils sont donc assimilés. Par conséquent, pour que leurs races tout entières soient assimilées il ne reste plus qu'à multiplier ces cas individuels.

Ce raisonnement se compose de deux parties distinctes. Il faut examiner d'abord si les cas individuels auxquels il fait allusion sont authentiques, s'ils sont exceptionnels et s'ils sont vraiment des cas d'assimilation. Il faut recher-

cher ensuite — et c'est là une question d'un ordre très différent — si de ces cas individuels on peut tirer une conclusion générale en faveur de la race entière.

Les cas cités au cours de la discussion précédente ne sont pas authentiques parce qu'ils se rapportent tous à des métis. Or, si l'opinion d'Agassiz sur le caractère des mulâtres s'applique bien au type moyen, il est incontestable que ce type est très variable et que l'on trouve souvent parmi eux de brillantes qualités d'intelligence. Comme dans tous les croisements entre des races bien caractérisées, les hasards de l'hérédité font souvent prédominer chez le métis l'une ou l'autre des influences ancestrales en présence.

Les exemples cités plus haut ne sont donc pas acceptables. Mais on aurait pu, il est vrai, en présenter d'autres plus authentiques ; des nègres ont été admis à l'École polytechnique ; il est difficile de savoir s'ils étaient de pur sang ; nous pouvons néanmoins l'admettre, car dans toutes les races il y a des sujets d'élite.

Dans les écoles où les enfants blancs et les

CHAPITRE XII

CAS INDIVIDUELS D'ASSIMILATION

Le premier des deux arguments que nous avons retenus de la discussion précédente peut être résumé ainsi : des individus appartenant aux races dites inférieures, ont acquis l'instruction intégrale et la civilisation des peuples les plus avancés. Ils ont tenu ensuite un rang honorable au sein de la société dont ils ont reçu l'éducation. Ils sont donc assimilés. Par conséquent, pour que leurs races tout entières soient assimilées il ne reste plus qu'à multiplier ces cas individuels.

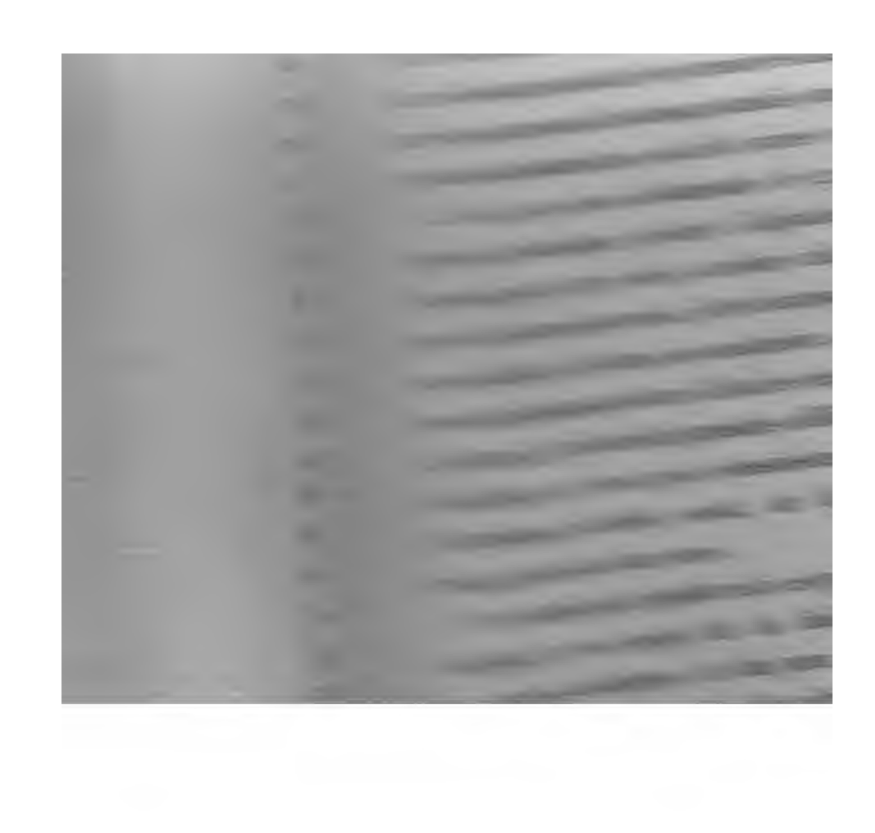
Ce raisonnement se compose de deux parties distinctes. Il faut examiner d'abord si les cas individuels auxquels il fait allusion sont authentiques, s'ils sont exceptionnels et s'ils sont vraiment des cas d'assimilation. Il faut recher-

cher ensuite — et c'est là une question d'un ordre très différent — si de ces cas individuels on peut tirer une conclusion générale en faveur de la race entière.

Les cas cités au cours de la discussion précédente ne sont pas authentiques parce qu'ils se rapportent tous à des métis. Or, si l'opinion d'Agassiz sur le caractère des mulâtres s'applique bien au type moyen, il est incontestable que ce type est très variable et que l'on trouve souvent parmi eux de brillantes qualités d'intelligence. Comme dans tous les croisements entre des races bien caractérisées, les hasards de l'hérédité font souvent prédominer chez le métis l'une ou l'autre des influences ancestrales en présence.

Les exemples cités plus haut ne sont donc pas acceptables. Mais on aurait pu, il est vrai, en présenter d'autres plus authentiques ; des nègres ont été admis à l'École polytechnique ; il est difficile de savoir s'ils étaient de pur sang ; nous pouvons néanmoins l'admettre, car dans toutes les races il y a des sujets d'élite.

Dans les écoles où les enfants blancs et les



une déduction analogue à celles de Rousseau et de l'École du XVIIIe siècle : elle procède de la notion de l'individu à celle de la race, puis à celle de l'humanité, comme si les sociétés humaines n'étaient qu'un assemblage d'unités mathématiques toutes semblables entre elles et échappant aux lois organiques.

« Puisqu'un certain nombre d'individus ont pu être assimilés, il ne reste qu'à multiplier ces cas et toute la race se trouvera assimilée. » On sait ce que valent ces raisonnements rectilignes appliqués à la sociologie : sous l'apparence d'une vérité élémentaire, ils couvrent de colossales erreurs.

L'individu, assimilé en apparence par l'éducation, et qui vit dans un milieu civilisé, ne peut réagir sur ce milieu. Il est, au contraire, dans l'obligation de se conformer aux règles et aux usages de ce milieu. Pour ne pas être mis en prison ou simplement pour ne pas paraître ridicule, il met en jeu ses facultés de mémoire et d'imitation pour effacer le plus possible ce qu'il y a d'étranger dans sa personne. Les phrases qu'il entend autour de lui, les gestes qu'il voit faire, sont autant de clichés dont il se sert à

enfants noirs suivent ensemble les mêmes cours, on peut observer directement le caractère très exceptionnel de ces aptitudes individuelles.

Les noirs, dont le développement est plus précoce, se montrent plutôt supérieurs à leurs camarades blancs pendant les premières années; puis ceux-ci prennent l'avantage tandis que les noirs restent stationnaires, sauf de rares exceptions.

J'ai vu, sur nos bâtiments de guerre, des laptots sénégalais épeler l'alphabet presque chaque jour avec une ardeur inlassable et, après dix ans de service, être incapables de lire une syllabe ; d'autres, au contraire, apprenaient assez facilement à écrire. Chez les nègres, comme ailleurs, il y a donc de grandes différences individuelles, et ceux qui réussissent à recevoir l'éducation civilisée sont, de beaucoup, les mieux doués de leur race.

Il est inutile de répéter ici ce qui a été dit au chapitre VI au sujet de la faible portée de ces succès scolaires, et du peu de valeur de cette éducation factice fondée plutôt sur la mémoire que sur le caractère. Venons-en donc à la seconde partie de l'argument. Elle repose sur

une déduction analogue à celles de Rousseau et de l'École du XVIIIe siècle : elle procède de la notion de l'individu à celle de la race, puis à celle de l'humanité, comme si les sociétés humaines n'étaient qu'un assemblage d'unités mathématiques toutes semblables entre elles et échappant aux lois organiques.

« Puisqu'un certain nombre d'individus ont pu être assimilés, il ne reste qu'à multiplier ces cas et toute la race se trouvera assimilée. » On sait ce que valent ces raisonnements rectilignes appliqués à la sociologie : sous l'apparence d'une vérité élémentaire, ils couvrent de colossales erreurs.

L'individu, assimilé en apparence par l'éducation, et qui vit dans un milieu civilisé, ne peut réagir sur ce milieu. Il est, au contraire, dans l'obligation de se conformer aux règles et aux usages de ce milieu. Pour ne pas être mis en prison ou simplement pour ne pas paraître ridicule, il met en jeu ses facultés de mémoire et d'imitation pour effacer le plus possible ce qu'il y a d'étranger dans sa personne. Les phrases qu'il entend autour de lui, les gestes qu'il voit faire, sont autant de clichés dont il se sert à

l'occasion. Son caractère, ses impulsions héréditaires ne seront pas, pour cela, modifiés ; mais il devra sans cesse appliquer son attention à les maîtriser. L'habitude finira par lui rendre facile ce rôle réflexe et il arrivera à se mouvoir aisément dans ce milieu psychique si différent du sien. Il pourra y tenir une situation honorable, surtout si cette situation exige plus de passivité que d'initiative. Il pourra devenir un excellent fonctionnaire.

Réunissons maintenant une centaine de couples de nègres et de négresses ainsi accoutumés à la vie d'un pays civilisé et à sa langue. Formons-en une colonie isolée. Par cela même que le milieu civilisé ne réagira plus sur eux chaque jour et de mille manières, la constitution mentale de leur race reprendra immédiatement la direction de leurs actes. L'habitude, l'esprit d'imitation et surtout la vanité maintiendront évidemment quelques vestiges de leur grandeur passée; mais à y regarder de près, on verra combien ce qui en reste est factice. La génération suivante ne conservera probablement plus aucune trace de l'*assimilation* pa-



ternelle. La langue elle-même, manifestation de la constitution héréditaire, sera bientôt ramenée au niveau que lui assigne la mentalité de la race : elle deviendra ce qu'est devenu le français aux Antilles : une langue nègre.

L'assimilation de l'individu et l'assimilation de la race sont ainsi deux phénomènes d'ordre différent. L'un est passif, l'autre actif. Le premier, d'observation courante, est avant tout une conséquence de la sujétion extraordinairement complexe qui, dans nos sociétés civilisées, lie un individu à ses concitoyens, lui trace sa conduite, le prend dans un engrenage de lois, de coutumes et de modes qui règlent tout, depuis sa morale jusqu'à la couleur de sa cravate. L'autre, l'assimilation de la race, que les esprits simplistes s'imaginent pouvoir provoquer à volonté par une répétition multiple du premier, ne s'est jamais produit nulle part, sinon d'une manière très relative et par l'œuvre des siècles. Il met en cause la genèse, les conditions d'existence et la physiologie de ces organismes compliqués que sont les sociétés civilisées.

CHAPITRE XIII

LA GAULE ROMAINE

Entre le latinisme moderne et les traditions de Rome il n'y a que de lointains rapports. Le latinisme classique, en interprétant selon son esprit les origines de notre civilisation, a pris ses désirs pour des réalités et s'est singulièrement écarté de la vérité historique. Une légende s'est créée, qui prête aux Romains (même aux Romains du paganisme) nos conceptions modernes et c'est sur cette légende que s'appuient les partisans de l'assimilation pour donner aux utopies de la politique coloniale l'appui moral de la tradition romaine et le prestige de sa sagesse couronnée de succès. Un des principaux arguments présentés au congrès colonial en faveur de notre entreprise de transformation des sociétés indigènes était, comme nous l'avons

vu, l'exemple de la Gaule romaine dont l'assimilation aurait été poursuivie d'après un plan préconçu, par ses conquérants.

Au point de vue subjectif, il a une valeur incontestable ; on ne pourrait en imaginer un meilleur, car un argument ne vaut que par l'effet qu'il produit sur l'auditoire. Présenté dans un congrès d'historiens, il n'en eût eu aucune. Mais devant une assemblée dont les membres n'avaient de commun entre eux ni la méthode, ni les définitions, ni les connaissances scientifiques, dont il flattait les sentiments à peu près unanimes, dans une discussion oratoire qu'il était impossible de maintenir sur un terrain défini, il devait paraître admirable et décisif. Il a produit son effet subjectif et cet effet est irrévocable. Toutes les critiques qui pourront lui être adressées ultérieurement n'y changeront rien. Elles s'adresseront à un autre public, et bien qu'objectives, elles resteront en dehors de la discussion. Mais le philosophe n'en a que plus de plaisir à examiner en soi cet argument irrésistible, et ce plaisir redouble lorsqu'il constate, comme c'est le cas pour la Gaule romaine,

qu'il n'y a pas de meilleure réfutation de cet argument que le fait même sur lequel il s'appuie.

Le système de domination des Romains en Gaule est, en effet, identiquement celui des Anglais dans l'Inde. Nous qui prétendons suivre l'exemple des Romains, nous agissons à l'opposé de leur conduite. Les Anglais, eux, ne prétendent imiter personne, mais des qualités de caractère analogues à celles des Romains, le sens de la pratique et de la réalité, les conduisent tout naturellement dans les voies qui ont assuré le succès des Romains.

La similitude des procédés de domination dans l'Inde et dans la Gaule s'étend jusqu'à la conquête elle-même : les Anglais ont conquis l'Inde par les Hindous, comme les Romains ont conquis la Gaule par les Gaulois.

L'organisation du peuple aborigène peut se résumer ainsi dans l'un et l'autre cas :

1° Assurer à la race conquérante un très grand prestige ;

2° Respecter les croyances, les institutions et les langues indigènes ;

3° Développer les ressources du pays, par ses propres moyens. Rome n'a pas plus payé les frais des voies de communication en Gaule que l'Angleterre n'a payé ceux des chemins de fer hindous ;

4° Maintenir un effectif militaire excessivement faible, mais néanmoins suffisant, grâce aux dispositions précédentes.

Les Gaulois ont abandonné leur langue et leurs croyances ; les Hindous ne paraissent pas disposés à le faire. Cette différence dans les conséquences *indirectes* de la conquête tient simplement à la différence des milieux ethniques. Les Gaulois, voisins des Romains, admiraient leur civilisation ; ils étaient eux-mêmes, d'ailleurs, déjà policés et faisaient usage des lettres grecques. Les deux races appartenaient à la même famille aryenne. Il y avait une affinité très grande dans leurs langues et leurs croyances. Dès lors, le rapprochement a eu lieu, non pas subitement, mais progressivement pendant une période de deux à trois siècles.

Ce rapprochement, il importe de bien le retenir, n'a pas été dû à une action mission-

naire de la part des Romains, analogue à celle que nous prétendons exercer sur les indigènes de nos possessions. Il est venu des Gaulois, moralement conquis par la tolérance de leurs vainqueurs et par la majesté d'une civilisation qu'ils avaient intérêt à adopter.

Les Romains n'imposèrent aucune assimilation administrative. « Les Gaulois, dit Fustel de Coulanges, ne concevaient guère d'autres corps politiques que leurs petits États ou leurs cités, et le patriotisme pour la plupart d'entre eux n'avait pas d'objet plus élevé. Là était l'horizon de leurs pensées, de leurs devoirs, de leur amour, de leurs vertus civiques. Leur âme ne se fût sentie déchirée que si ces corps politiques avaient été brisés par le conquérant. Non seulement Rome ne les détruisit pas, elle leur laissa même, sauf de rares exceptions, leur organisme et toute leur vie intérieure. Il n'y eut presque aucun état gaulois qui disparut. Dans chacun d'eux, les habitudes, les traditions, les libertés même se continuèrent. La plupart des hommes, dont les pensées et les yeux ne dépassent jamais un cercle fort étroit, ne s'aperçurent

pas qu'il y eut un grand changement dans leur existence...

« Tacite montre la cité des Éduens levant elle-même des troupes et se chargeant de réprimer une insurrection de paysans. Il montre ailleurs la cité des Rèmes envoyant des députés aux autres peuples gaulois et convoquant dans ses murs un congrès de représentants de la Gaule. L'historien n'ajoute pas qu'un acte si grave ait dépassé les droits d'une cité...

« La volonté de Rome eut-elle quelque part dans la disparition de la langue gauloise ? Jamais Rome ne se donna la peine de faire la guerre aux langues des vaincus. Elle ne combattit ni l'ibérique, ni le punique, ni le phrygien, et pourtant ces langues disparurent. Aucune loi n'interdit à personne l'usage de l'idiome de ses pères. Une seule fois, on voit l'empereur Claude retirer la cité romaine à un homme qui ne savait pas le latin ; mais on n'a pas le droit de tirer de ce fait unique une conclusion générale : tout au plus en conclurons-nous que, dès qu'un homme devenait citoyen romain, un certain décorum l'obligeait à parler la langue du peuple

en qui il entrait. Rome n'eut jamais la pensée d'établir un système d'écoles de villages pour désapprendre aux Gaulois leur langue...

« Ce n'est pas l'infusion du sang latin qui a transformé la Gaule. Est-ce la volonté de Rome? Les Romains ont-ils eu la pensée fixe et précise de transformer la Gaule? Il n'y a ni un texte ni un fait qui soit vraiment l'indice d'une telle pensée. Les historiens modernes qui attribuent à Rome cette politique, transportent nos idées d'aujourd'hni dans les temps anciens et ne voient pas que les hommes avaient alors d'autres idées. Que l'antique exclusivisme des cités eût disparu, cela est certain; que Rome n'ait pas tenu à maintenir les vieilles barrières entre les peuples, cela est son honneur; mais il ne faut pas aller plus loin et lui imputer la volonté formelle de s'assimiler la Gaule. Il aurait été contraire à toutes les habitudes d'esprit des anciens qu'un vainqueur exigeât des vaincus de se transformer à son image. Ni le Sénat, ni les empereurs n'eurent pour programme politique et ne donnèrent pour mission à leurs fonctionnaires de romaniser les provinciaux. *Si la Gaule*



s'est transformée, ce n'est pas par la volonté de Rome, c'est par la volonté des Gaulois eux-mêmes.

« Il ne faut pas oublier que les Gaulois appartenaient à la même grande race dont les Grecs et les Romains étaient deux autres branches. Ils avaient les mêmes goûts et les mêmes aptitudes que ces peuples. La civilisation romaine n'était pas pour eux une civilisation étrangère : elle était celle de leur race ; elle était la seule qui leur convînt et vers laquelle ils dussent tendre les forces de leur esprit. Ils y marchaient inconsciemment depuis des siècles[1]. »

De l'opinion de la critique historique moderne, basée sur les faits et les documents, rapprochons maintenant l'argument de M. Franck Puaux, en faveur de la politique coloniale d'assimilation, l'argument basé sur l'interprétation populaire des événements dont nous venons de retracer le véritable caractère :

« Messieurs, en écoutant tout à l'heure mon-
« sieur Gustave le Bon, je me suis senti envahir
« par une mélancolie profonde. Je songeais qu'au

(1) F. de Coulanges, *la Gaule romaine.*



« lendemain de la conquête des Gaules, si « quelque savant de l'époque était venu soute- « nir qu'il fallait laisser les Gaulois dans la bar- « barie, ce singulier philanthrope aurait peut-être « été écouté. Et je me demandais ce que nous « serions aujourd'hui, si les Romains avaient « suivi ce conseil. » (Applaudissements[1].)

J'engage le lecteur à relire attentivement l'expression de ces deux opinions, celle de notre grand historien et celle d'un assimilateur influent et convaincu. Il aura rarement l'occasion de saisir sur le vif, d'une manière aussi palpable, d'après des documents aussi authentiques et aussi qualifiés, le contraste qui existe entre la légende dogmatique et la réalité historique; entre l'esprit du latinisme moderne et l'esprit romain; entre la politique idéologique qui cause nos insuccès et la politique avisée, clairvoyante, qui a bâti sur le roc des réalités, non sur le sable mouvant des fictions, et qui a fait la grandeur de Rome comme la puissance des Anglo-Saxons.

(1) Compte rendu (*op. cit.*), p. 91.

CHAPITRE XIV

LE CAS DU JAPON

L'exemple du Japon est souvent cité, avec celui de la Gaule, comme une preuve à l'appui de la doctrine de l'assimilation et de l'égalité des races. Ce n'est donc pas sortir de notre sujet que de 'examiner ici brièvement.

L'opinion publique interprète tout naturellement la transformation du Japon d'après l'idée qu'elle se fait de la nature humaine et du caractère transcendant de la civilisation. Elle se représente une nation de trente millions d'hommes décidant l'adoption de cette civilisation, un peu comme Rousseau se représentait la réunion plénière des bons sauvages d'antan discutant les clauses du contrat social : La saine raison l'ayant emporté sur les préjugés,

le Japon s'est converti et, du coup, il est entré dans le concert des nations civilisées.

Le phénomène envisagé ainsi paraît très simple : aussi cette extraordinaire révolution n'a-t-elle pas frappé les esprits autant qu'on aurait pu s'y attendre. Sur les milliers de voyageurs et de résidents qui en ont été les témoins, il s'en est trouvé fort peu qui eussent la curiosité d'en entreprendre l'étude, et surtout de réunir des documents. Bien qu'un demi-siècle soit bientôt écoulé depuis son origine, les éléments d'information sur un des phénomènes historiques les plus curieux de l'histoire font presque complètement défaut. N'ayant passé que quatre mois dans ce pays, je n'ai pas la prétention de le connaître, et bien des points me paraissent obscurs. Mais d'après ce que j'en ai vu et surtout d'après le témoignage unanime de ceux qui y ont vécu de longues années, le cas du Japon confirme tout ce que l'on peut observer ailleurs sur le lien organique qui unit la civilisation à la race dont elle émane.

Il faut distinguer dans la civilisation européenne les éléments matériels des éléments

moraux. Les procédés, les inventions, les applications mécaniques peuvent être adoptés par une race intelligente et industrieuse séparément des éléments moraux. Toutes les races ne sont pas capables d'utiliser ces procédés. En se les appropriant, les Nippons ont montré de brillantes capacités, mais ces capacités ne leur ont pas été conférées par la civilisation européenne, ils les possédaient en propre bien auparavant.

Reste les éléments moraux, ceux que nos assimilateurs s'acharnent à inculquer aux indigènes, prétendant les transformer ainsi à notre image. Le Japonais ne reconnaît aucunement leur supériorité, il les déteste et se refuse énergiquement à les admettre chez lui. Bien plus, s'il a adopté les procédés matériels, c'est en grande partie pour pouvoir mieux lutter contre l'esprit et les croyances de l'Occident.

Sans doute, il n'a pas su établir exactement la ligne de démarcation entre ces deux catégories. Il a adopté nos codes sans réfléchir qu'ils sont imprégnés de cet esprit auquel il veut soustraire son pays. C'est par suite de cette méprise qu'il nous offre un exemple, très limité d'ailleurs,

d'assimilation. L'étude du Japon doit ainsi se composer de trois parties distinctes : l'application des procédés européens, — la lutte contre l'invasion des idées européennes, — les effets d'une involontaire expérience d'assimilation. Nous ne pouvons les examiner que très succinctement.

En ce qui concerne l'application de nos procédés, l'adresse prodigieuse et la faculté d'imitation exceptionnelle dont ce peuple est doué lui a permis d'atteindre des résultats étonnants, mais (il importe de le remarquer) seulement dans les branches de l'activité sociale où ces procédés se trouvaient en harmonie avec ses propres caractères mentaux : ainsi, l'organisation d'une armée à l'européenne exige de la part de la race qui se l'approprie une discipline sociale et des qualités de caractère et d'intelligence dont les nègres, par exemple, sont dépourvus; mais l'histoire du Japon nous explique parfaitement qu'une telle organisation ait pu être mise en pratique dans ce pays. Car, avant tout contact avec l'Occident, le Japon possédait une discipline sociale, un esprit militaire, un véritable

patriotisme national, une aristocratie pleine de distinction et de capacité. Sur certains points, les Japonais se sont montrés supérieurs aux Européens dans l'application de leurs procédés, grâce à leur esprit d'ordre et de hiérarchie, grâce aussi à la simplicité de leurs besoins et de leurs idées. Mais dans le domaine militaire, comme dans le domaine industriel, ils n'ont fait preuve que d'une faculté purement imitative. Ils construisent une usine, ils dirigent une armée en appliquant méticuleusement les connaissances et les règles qu'on leur a apprises, mais sans être capables de les conformer aux circonstances et de les modifier en vue de leurs besoins.

L'esprit et les éléments moraux de notre civilisation, loin de séduire les Japonais, leur inspire une profonde antipathie. Il y aurait là une leçon salutaire pour nos confiants assimilateurs qui ne doutent pas que les indigènes auxquels ils veulent les imposer en conçoivent une admiration et une reconnaissance profondes, en dépit des expériences faites dans l'Inde ou ailleurs et qui les ont invariablement transformés en ennemis de leurs bienfaiteurs.

Dans un livre récent, M. F. Martin a signalé cette antipathie bien connue de tous ceux qui ont habité le Japon et dont l'attentat contre le tsarévitch, en 1891, n'a été qu'une des nombreuses manifestations. Ce n'est pas seulement le peuple, ce sont surtout les classes élevées et particulièrement les Japonais ayant voyagé en Europe, qui professent une haine contre notre civilisation morale ; cette haine est unanime, bien que dissimulée dans les relations individuelles sous une politesse raffinée. Plus un Japonais connaît cette civilisation, plus il la déteste ; aussi les étudiants se distinguent-ils dans cette aversion, et l'éducation civilisée produit chez eux le même effet que chez les babous de l'Inde.

« Dans une rue de Tokio, dit M. Dhasp, un jeune Japonais, mis avec une certaine recherche, vous toise, en passant, d'un regard insolent. Vous l'entendrez murmurer des injures à l'adresse des étrangers. Il n'y a pas d'erreur possible, « c'est un étudiant [1] ».

(1) *Le Japon contemporain*, par Jean Dhasp.

« Le vice capital de l'enseignement japonais à tous les degrés, depuis la modeste école de village jusqu'à l'école des hautes études, c'est l'esprit étroit, vaniteux et hostile à l'élément européen. Ce qu'on cherche avant tout c'est d'enseigner à la jeunesse que le Japon est le seul pays élu des Dieux, que tout y est parfait, qu'aucune nation du monde ne peut être comparée à la nation japonaise au point de vue de la valeur, de la puissance et des vertus ; en un mot, que les peuples étrangers, les Occidentaux aussi bien que les Chinois, ne sont que des barbares auprès du peuple japonais. J'ai donné des échantillons de la littérature officielle qui sert à imprimer d'une façon indélébile ces notions puériles et fausses dans le cerveau des écoliers et des étudiants, et j'ai montré les conséquences déplorables de cet enseignement [1]. »

« Si, dans l'espoir de retrouver le vrai Japon, l'Européen pénètre dans l'intérieur du pays, son désenchantement ne sera guère moindre : d'abord il lui faudra se munir, par son consul,

(1) *Le Japon vrai*, par F. Martin. Charpentier, éd.

d'un passeport du gouvernement japonais, qu'il devra produire à tous les guichets de chemin de fer sous peine de se voir refuser son billet... Traversant des villages dans sa jin-rik-sia il lui faut s'attendre à être poursuivi par une nuée de polissons japonais lui criant à tue-tête des injures intraduisibles, qui remontent, dit-on, au temps où les Hollandais, à peine tolérés dans l'île de Décima, étaient l'objet de l'opprobre de la nation japonaise.

« Tous ceux qui ont visité le Japon dans ces dernières années reconnaîtront que le tableau n'est nullement chargé. Il est certain que l'Européen, au bout d'un certain temps de séjour, et lorsque le charme de l'impression première s'est dissipé, y éprouve un sentiment de gêne, de malaise. Il sent qu'il n'est pas chez lui, qu'il est tout juste toléré, presque en pays ennemi. Sous le masque hilarant du Kourouma aussi bien que sous l'obséquiosité d'emprunt du marchand, il a l'impression, qu'en grattant un peu, on retrouverait le vieux levain de haine contre l'étranger. Cet instinct héréditaire persiste chez le Japonais, du haut en bas de l'échelle sociale,

plus vif peut-être, et moins dissimulé en haut qu'en bas. Un des écrivains anglais qui ont le mieux décrit l'état des esprits du Nippon moderne disait, il n'y a pas longtemps : le sentiment qui domine actuellement chez tout homme politique japonais à l'égard des Occidentaux, est celui de l'indignation et de la colère [1]. Un ministre, soupçonné de sympathie pour eux (Okubo), est assassiné ; un autre (Okuma) est dynamité pour le même motif.

« Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une des manifestations de l'anarchie morale qui menace ce peuple, jeté trop hâtivement et presque sans transition hors de la voie qu'il a suivie pendant plus de vingt siècles, aussi mal à l'aise dans ces coutumes occidentales qu'on veut lui imposer que le fonctionnaire japonais l'est dans le vêtement européen dont il s'affuble. — De ce mélange hétérogène de choses très vieilles, de traditions et de mœurs séculaires, avec nos doctrines égalitaires, avec les perfectionnements les plus raffinés de notre civilisation, se dégage une sen-

(1) Henry Norman. *The real Japan*, London, 1892.

sation troublante : vous sentez qu'il n'y a aucune homogénéité entre les divers éléments de cet état social nouveau, composé d'éléments infiniment disparates ; que tout y est artificiel et précaire ; qu'il peut y avoir superposition d'une légère couche de civilisation moderne sur un fonds héréditaire d'idées absolument antagonistes des nôtres, mais non mélange [1]. »

Il était difficile aux hommes qui dirigent le Japon de garder la mesure exacte dans la volonté très justifiée de préserver leur pays contre l'envahissement d'un idéal étranger. Sans s'en rendre compte, ils ont importé en contrebande une grosse quantité de cette morale prohibée dans les institutions qu'ils ont empruntées à l'Occident, croyant que c'étaient là des machines aussi faciles à installer et à faire fonctionner que ces moteurs industriels dont le rendement est aussi satisfaisant dans les mains du mécanicien nippon que dans celles de tout autre. Cela a été de leur part une erreur bien compréhensible puisque les Européens eux-mêmes commencent

(1) *Le Japon vrai*, op. cit.

seulement depuis peu à la soupçonner. Bientôt on s'aperçut que ces institutions d'une civilisation étrangère étaient inséparables des conceptions, du tempérament et de la morale de leur milieu originel et que pour les faire fonctionner au Japon, il fallait introduire avec elles les éléments moraux que l'on avait l'intention de prohiber. L'organisation militaire avait trouvé une base normale dans l'esprit hiérarchique, discipliné et belliqueux du Japonais. Mais l'organisation politique et judiciaire ne pouvait trouver les vertus civiques correspondantes, car elles n'existaient pas et elles ne s'improvisent pas. La morale japonaise est complètement différente de la nôtre dans les relations entre l'individu et la société aussi bien que dans la constitution de la famille. On peut s'imaginer le désordre produit dans une population par des institutions basées sur des conceptions qui lui sont antipathiques, qui heurtent son idéal, sa morale et ses habitudes séculaires. Il ne faut pas s'étonner de l'irritation et de l'animosité qu'elles produisent contre les Européens.

Le Japon a été civilisé par la Chine; il est

encore pour longtemps sous l'influence de la culture chinoise, sur laquelle est basée sa conception du monde et qui joue chez lui un rôle analogue à celui de la culture gréco-latine en Europe. J'ai exposé ailleurs [1] les causes par lesquelles la langue écrite chinoise a arrêté, dans les pays soumis à son influence, le développement des langues parlées et s'y est assuré une domination dont on ne peut encore prévoir la fin. La langue japonaise est complètement insuffisante pour l'expression des idées abstraites ; en outre notre système alphabétique, inapte à différencier ses homophones, ne peut lui être appliqué. Il en résulte que les Japonais, comme les Annamites, ne peuvent se passer de l'écriture chinoise, à moins d'adopter une langue étrangère. Et comme ils n'ont aucunement l'intention de renoncer à leur idiome, la base de leur éducation reste chinoise. La langue écrite chinoise demeure la langue officielle ; elle est seule employée dans les services publics, civils et militaires.

(1) *Revue scientifique*, 19 janvier 1895.

La révolution qui a renversé l'ancienne féodalité n'a pas été dirigée contre cet état de choses. Elle a eu pour cause principale les humiliations infligées à l'orgueil national par les actes de répression exercés par les navires de guerre européens, à la suite de massacres réitérés. Elle fut dirigée par quelques jeunes nobles qui avaient voyagé en Europe et compris la nécessité d'emprunter à l'Occident les secrets de sa puissance coercitive. Elle fut rendue possible par les compétitions des quatre grands feudataires.

La disparition du régime féodal laissait la place nette pour l'établissement d'une organisation nouvelle. Mais ce serait une singulière erreur de se représenter que la masse de la nation japonaise se rendit compte que cette organisation fût apportée de l'étranger et qu'elle acceptât volontairement d'entrer dans les voies de la civilisation européenne.

L'immense majorité des Nippons ignorait, et ignore encore, l'existence de cette civilisation. Jusqu'à ces dernières années, cinq ports seulement furent ouverts aux étrangers ; et, en dehors

des touristes qui avec une autorisatio
se rendent en certains points détern
gens de l'intérieur n'ont jamais eu l'o
voir « un diable de l'ouest ». Le c
mœurs, l'habitation, les occupation
nais n'ont aucunement varié, si l'on
fonctionnaires, les négociants des p
et les ouvriers des usines récemme

Il résulte de cette situation qu
tions sociales imposées par la po
geants qui, après avoir fait la r
restée depuis trente ans à la tête
sont que très partielles et qu'ell
sent sur les anciennes institution
rien soutenues par un désir o
de transformation. Si restreinte
par cela même qu'elles ne sont
milieu, elles jettent le trouble
produisent des effets pernicieu

L'incompatibilité des code
coutumes japonaises[1] est te

(1) Consulter l'ouvrage de M. G. B
français dont la mission au Japon
sur le pouvoir transformateur des loi

que les tribunaux en viennent tout simplement à l'arbitraire.

Dernièrement les gouvernements européens ont eu la faiblesse de consentir l'abandon de leur juridiction consulaire sur leurs nationaux respectifs : déjà les plaintes et les réclamations se multiplient et on reste confondu devant l'incohérence de ces jugements japonais. Non seulement ils sont le plus souvent inspirés par la partialité la plus évidente, mais ils témoignent de la différence irréductible entre la mentalité d'un Oriental et celle d'un Occidental : les circonstances les plus aggravantes y sont parfois considérées comme atténuantes[1]. »

Mais c'est surtout dans le domaine politique qu'apparaît le conflit créé par l'adoption « en bloc » d'institutions étrangères. Il met en péril l'avenir même de la nation.

Sous l'étiquette européenne du parlementarisme, le pays est gouverné par les hommes très

(1) Une fillette européenne est violée par un Japonais et meurt des suites de l'attentat. Le criminel est condamné à deux ans de prison seulement (et l'on soupçonne que la peine n'a pas été exécutée) attendu, dit le jugement, que la victime n'était pas en âge de se défendre.

habiles qui ont créé l'état de choses actuel, mais qui, aujourd'hui, se voient débordés par les effets de l'anarchie et de la désorganisation sociale sans cesse grandissantes. Cette anarchie des esprits était inévitable, car la civilisation occidentale, si superficielle que soit son installation au Japon, y détruit les fondements de la morale héréditaire. Si les Ito et les Inouyé ont pu gouverner à l'européenne jusqu'ici, ce n'est pas en se basant sur une opinion publique, sur des sentiments civiques semblables à ceux des nations occidentales, car il faut des siècles pour développer ces sentiments. Ils ont gouverné en s'appuyant sur le vieux fond de discipline et de respect japonais. A mesure que ce fond disparaît, sans être remplacé par autre chose, la situation s'aggrave. Les Sôchis, sorte de mécontents de tous les partis, font la loi, assassinent, contraignent à voter pour eux par des menaces. Une première fois, les gouvernants ont pu sortir d'embarras par le dérivatif de la guerre à la Chine et de la victoire. Mais ce remède, en sauvant momentanément la situation, l'a aggravée par suite des dépenses qu'il a en-

traînées : le budget des dépenses de 1898 atteignait 33 p. 100 du revenu national et menace de s'établir, à l'état normal, à 27 p. 100[1].

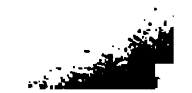
Il n'existe pas de pays au monde dans lequel l'impôt approche de cette proportion : l'Italie, le pays le plus chargé arrive à 18 p. 100 et plie sous le poids. L'assimilation politique accule le Japon à une crise, et cette crise, comme toutes celles qu'il a traversées, amènera une recrudescence de haine contre les Européens, si ce n'est leur massacre.

En résumé l'exemple du Japon qui, à distance, à travers le mirage trompeur des mots et d'après les idées banales de la foule incompétente, paraît être favorable à la doctrine de l'assimilation, est au contraire une confirmation de ce qui s'observe partout ailleurs. Il est incontestable que les Japonais étaient arrivés dans certains domaines à un degré de développement créant une affinité entre eux et les Européens ; celui qui arrive au Japon après avoir voyagé dans

(1) *Le Japon vrai*, op. cit.

les cinq parties du monde, est frappé d'y trouver certaines qualités, certaines facultés qui n'existent pas ailleurs, sauf chez les races européennes. Le besoin de propreté, l'élégance, la distinction aristocratique et lettrée, les sentiments esthétiques en font une nation « à part ». Grâce à une adresse et à un esprit d'imitation extraordinaires, ils ont su acquérir rapidement nos procédés et en ont tiré une puissance considérable. Mais ils n'ont pu s'assimiler aucun élément dérivant directement de la constitution mentale des civilisés et ils ont été victimes des tentatives qu'ils ont faites dans ce sens.

La seule transformation qui ait réussi au Japon est d'ordre matériel et mécanique. Elle est analogue à celle que les Anglais ont pratiquée dans l'Inde et grâce à laquelle ce pays a atteint un degré de production remarquable. Personne ne songe à contester que nous puissions, nous aussi, tirer parti de nos colonies en instruisant et en dirigeant les indigènes dans l'application des procédés de la civilisation. L'erreur que nous voulons signaler ici, est de croire que ce dévelop-



pement ne pourra être atteint qu'après avoir assimilé mentalement les races indigènes. Et c'est précisément cette tentative stérile et coûteuse d'assimilation mentale qui constitue, dans nos possessions, le principal obstacle au développement matériel par l'application des procédés de la civilisation, et qui nous empêche d'atteindre les résultats obtenus chez eux par les Japonais.

CHAPITRE XV

COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

La politique coloniale française est orientée vers un but bien défini, l'assimilation.

L'expression modérée qui en a été présentée au congrès de 1889 peut faire illusion et rassurer certains esprits ; elle n'en est que plus dangereuse.

A première vue, il peut sembler que cette politique ainsi définie, ne soit pas essentiellement différente de celle d'autres nations : car, si les expéditions coloniales n'ont pas été motivées par le plus pur désintéressement humanitaire, toutes les puissances se sont plu à entourer de l'auréole d'une mission civilisatrice, les violences de la conquête. Elles ont toutes proclamé les devoirs moraux qu'elles ont contractés à l'égard des indigènes.



Dès lors, on pourrait croire qu'il n'y a pas une ligne de démarcation bien tranchée entre ces deux politiques : celle qui affirme un principe d'assimilation en déclarant vouloir l'appliquer avec prudence et celle qui, sans affirmer aucun principe, saisit les occasions d'améliorer le sort des indigènes et de les faire progresser. Il y a cependant entre elles une distinction capitale, car l'une est basée sur un dogme et sur la foi qu'il inspire à tout un peuple ; l'autre ne procède que de l'expérience.

La politique d'assimilation ne se propose pas seulement de faire progresser les indigènes : elle se propose de leur faire accepter la langue, les institutions, les croyances politiques et religieuses, les mœurs et l'esprit français. Par cela même elle affirme que ce qui convient aux Français convient également à toutes les races, aux nègres, aux Annamites, aux Canaques et aux Arabes. Elle nie l'évolution psychologique, ou tout au moins elle s'en fait une singulière idée ; elle nie la relation intime qui unit les éléments moraux d'une civilisation à la race qui les a élaborés.



Elle pose, comme base de la politique coloniale française, des principes tirés de la philosophie du XVIII[e] siècle et dont la fausseté est connue. Alors que d'autres nations rassemblent tout ce qu'elles ont d'expérience et d'esprit d'observation pour résoudre, conformément aux données de la nature, les problèmes si compliqués, si divers, si obscurs du maniement des peuples indigènes, nous nous imposons un plan préconçu qui inspirera les mesures les plus graves, les décrets organiques, la conduite du ministre comme celle du plus petit fonctionnaire. Nous avons décidé d'avance l'évolution de toutes les races indigènes, et cette évolution sera uniforme pour toutes : elles passeront dans le sentier que la France a suivi. Si l'on songe à la variété des tempéraments de nos races d'indigènes, on pourra évaluer ce que cette vaine entreprise d'uniformisation représente d'efforts inutiles, de dépenses inconsidérées, de tracasseries irritantes.

Elle se croit modérée parce qu'elle a reconnu la nécessité d'être progressive et qu'elle ne prétend pas transformer les indigènes par un coup

de baguette. Mais cette nécessité résulte de la force des choses, elle est évidente. Il ne s'agit donc pas d'une modération dans la nature du programme, mais seulement dans la rapidité de son exécution. En se prévalant de leur modération, les assimilateurs ne renoncent pas à faire entrer les sociétés indigènes dans des cadres identiques à la société française, ils accordent simplement (et il leur serait impossible d'agir autrement) que cette unification se fera petit à petit. Prises isolément, les mesures assimilatrices n'en seront pas moins conformes à leurs principes, seulement elles seront échelonnées.

D'autre part, si le mécontentement des indigènes impose aux assimilateurs une certaine modération, il ne faut pas oublier qu'ils ont pour eux l'opinion publique tout entière, et qu'ils sont ainsi poussés à réduire cette modération au strict minimum. Nous avons vu que nos hommes les plus éminents partagent sur ce point les illusions de la foule : ils ne conçoivent pas d'autres solutions aux problèmes complexes de la domination des indigènes, que le fusionnement et l'assimilation totale.

Il y a dans cette unanimité, dans cette candeur dogmatique à la fin du XIXe siècle, un fait d'une portée générale qui montre combien l'évolution d'un dogme peut être « compartimentée » s'il est permis de s'exprimer ainsi : il est incontestable que, par suite de leur application dans le milieu national et de leur frottement avec les réalités contingentes, les dogmes du siècle dernier sont entrés en composition, qu'ils ont perdu leur virginité et leur absolutisme des premiers jours. On ne rencontre plus guère, même chez les radicaux, la foi d'un Condorcet ou d'un Robespierre. Un compromis s'est établi, en matière de politique intérieure, entre l'idéal et le réel. Mais aussitôt qu'une occasion nouvelle se présente de recommencer dans un autre domaine le même cycle d'expériences, on retrouve la foi dans toute sa pureté, chez l'élite comme dans la masse. Elle a subi des accrocs dans le « compartiment » de la politique intérieure, mais elle réapparaît intacte dans celui de la politique coloniale.

La doctrine de l'assimilation, qui réunit tous les suffrages, est purement et simplement celle

des philosophes du règne de Louis XV. Un siècle et demi de découvertes géographiques, de conquêtes scientifiques, d'expériences sociales n'a pas même effleuré la confiance qu'ils inspiraient à nos aïeux. C'est à eux que nous demandons la solution des problèmes coloniaux. En matière de colonisation, nous en sommes toujours à la « Philosophie naturelle ».

Le point de départ de cette philosophie est la définition de l'homme entité complète et unique, en posssesion *ab ovo* de tous les attributs de l'intelligence et de la sensibilité ; elle dérive elle-même de cette autre définition (que les philosophes admettaient implicitement sans s'en rendre compte et qu'ils avaient héritée des systèmes religieux antérieurs), de l'humanité déclarée une dans son origine, présentée comme une seule famille, comme la postérité d'un seul père et d'une seule mère, comme la reine et la maîtresse de la nature et indépendante de l'animalité. La conséquence capitale de ces définitions, celle dont le développement remplit toute cette philosophie, est logique : puisqu'il existe dans le genre humain une unité morale orga-

nique, il s'ensuit que les différences morales (dont l'existence est indéniable) ne sont pas organiques. Ce ne sont que des superfétations. Ce ne sont pas des divergences accumulées par l'hérédité. Ce sont des oripeaux dissimulant un fonds commun inaliénable, et que l'on peut à volonté revêtir ou rejeter.

Les philosophes du siècle dernier ont limité leurs déductions à la réforme du contrat social; ils se sont bornés à édifier, sur des bases qui leur paraissaient inattaquables, les rapports mutuels de tous les membres du genre humain quelle que fût leur race. Ils restent muets sur tout ce qui est en dehors du domaine des institutions, filles de la Raison. Ils n'échafaudent pas d'idéal absolu pour les autres domaines du développement mental : les langues, les arts, etc. Les religions, pour eux, s'effondrent devant leurs déductions et ils ne voient pas l'analogie qu'ont entre eux ces divers produits de l'esprit humain, pas plus qu'ils ne voient l'analogie de leur formation avec celle des caractères anatomiques qui distinguent les diverses races humaines.

Mais lorsque le système philosophique eût pris dans la Révolution une forme concrète, la France devint en quelque sorte le peuple élu de la nouvelle révélation. Elle apparut comme ayant des « destinées immanentes » et une « mission providentielle » à remplir : la conversion de tous les peuples à la religion égalitaire du genre humain. Dès lors, la vertu transformatrice que les philosophes attribuaient aux institutions de la Raison pure s'étendit à la langue du nouvel évangile, à la langue française et à toutes les manifestations de sa civilisation.

Cette extension est tellement logique, elle découle tellement de la définition première que, de nos jours, on est arrivé à concevoir l'apostolat de la civilisation d'une manière identique à celle dont les missionnaires conçoivent l'apostolat de la religion révélée et unique. Partant du même dogme fondamental, la « philosophie naturelle » aboutit aux mêmes conclusions que la théogonie ancienne dont elle se croyait l'antithèse. Elle n'a fait qu'étendre aux institutions, puis aux autres branches de la pensée humaine, le dogmatisme qui était resté jusque-là confiné

nique, il s'ensuit que les différences morales (dont l'existence est indéniable) ne sont pas organiques. Ce ne sont que des superfétations. Ce ne sont pas des divergences accumulées par l'hérédité. Ce sont des oripeaux dissimulant un fonds commun inaliénable, et que l'on peut à volonté revêtir ou rejeter.

Les philosophes du siècle dernier ont limité leurs déductions à la réforme du contrat social; ils se sont bornés à édifier, sur des bases qui leur paraissaient inattaquables, les rapports mutuels de tous les membres du genre humain quelle que fût leur race. Ils restent muets sur tout ce qui est en dehors du domaine des institutions, filles de la Raison. Ils n'échafaudent pas d'idéal absolu pour les autres domaines du développement mental : les langues, les arts, etc. Les religions, pour eux, s'effondrent devant leurs déductions et ils ne voient pas l'analogie qu'ont entre eux ces divers produits de l'esprit humain, pas plus qu'ils ne voient l'analogie de leur formation avec celle des caractères anatomiques qui distinguent les diverses races humaines.

Mais lorsque le système philosophique eût pris dans la Révolution une forme concrète, la France devint en quelque sorte le peuple élu de la nouvelle révélation. Elle apparut comme ayant des « destinées immanentes » et une « mission providentielle » à remplir : la conversion de tous les peuples à la religion égalitaire du genre humain. Dès lors, la vertu transformatrice que les philosophes attribuaient aux institutions de la Raison pure s'étendit à la langue du nouvel évangile, à la langue française et à toutes les manifestations de sa civilisation.

Cette extension est tellement logique, elle découle tellement de la définition première que, de nos jours, on est arrivé à concevoir l'apostolat de la civilisation d'une manière identique à celle dont les missionnaires conçoivent l'apostolat de la religion révélée et unique. Partant du même dogme fondamental, la « philosophie naturelle » aboutit aux mêmes conclusions que la théogonie ancienne dont elle se croyait l'antithèse. Elle n'a fait qu'étendre aux institutions, puis aux autres branches de la pensée humaine, le dogmatisme qui était resté jusque-là confiné

aux vérités religieuses. Elle n'a eu un si grand succès au début qu'en canalisant, à son profit, les sentiments profondément religieux du Français, alors éloigné de l'Église à cause de sa solidarité avec les abus féodaux[1].

Cette communauté d'origine jette un grand jour sur les illusions de l'école assimilatrice et sur le pouvoir transformateur qu'elle attribue à ses procédés d'action. Elle cherche à imposer la langue ou les institutions absolument comme les missionnaires cherchent à imposer la foi religieuse, c'est-à-dire sans motifs d'opportunité et avec la conviction que cette « conversion » supprimera la seule cause d'infériorité des races indigènes, qu'elle les régénérera et les rétablira sur le pied d'égalité qu'elles possèdent en elles, à l'état latent, comme membres du « genre humain ».

Les uns disent : c'est par les croyances religieuses que nous transformerons les indigènes à notre image ; d'autres : la conversion des musulmans est une entreprise irréalisable, c'est par

(1) Cf. Giraud-Teulon, *Double péril social.*

les institutions que nous les assimilerons; d'autres encore : l'assimilation par les institutions n'est pas suffisante, c'est en donnant aux indigènes nos mœurs, notre « esprit français » que nous les attirerons à nous. Suivant les déceptions qu'ils ont éprouvées, les constatations qu'ils ont pu faire, ils ont des avis différents; mais ils sont tous d'accord sur le dogme; ils admettent tous qu'il doit forcément exister un moyen de combler la lacune qui existe entre les races.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire pour perfectionner les sociétés indigènes? qu'il soit inutile de leur apprendre notre langue? qu'il n'y ait rien dans notre esprit et dans nos mœurs qu'ils ne pourraient s'adapter? Est-ce à dire qu'il faille maintenir partout le *statu quo?* Evidemment non. C'est, au contraire, parce qu'il y a beaucoup à faire qu'il importe de voir les choses telles qu'elles sont et de les résoudre pratiquement dans leur ordre naturel.

Toutes les sociétés indigènes sont capables de progrès, mais elles ne sont pas capables des mêmes progrès et aucune d'elles n'est capable

de progrès identiques à ceux de la France, car deux sociétés de races différentes ne peuvent suivre les mêmes voies de développement. Il est même impossible de prévoir exactement, pour une race donnée, la direction que prendra ce développement. Mais les conquérants dominés par une idée de prosélytisme ne comprennent pas cette impossibilité : ils veulent imposer cette direction ; ils y consacrent tous leurs efforts et négligent tout le reste. Les Arabes brûlaient la bibliothèque d'Alexandrie pour qu'elle ne pût exercer une influence différente de celle du Coran. Les Espagnols brûlaient les temples du Mexique, nous brûlons les codes indigènes, pour la même raison.

Les conquérants qui n'ont pas éprouvé ce besoin de niveler et d'imposer à toutes les races une direction unique, ont fait une œuvre beaucoup plus féconde. Au lieu de défier les lois naturelles ils en ont eu l'intuition et les ont fait concourir à leurs desseins.

Administrer, a-t-on dit fort justement, c'est prévoir. Et prévoir, c'est avoir l'intuition (ou la notion raisonnée) des lois naturelles. Quand



nous abandonnons un objet dans le vide, nous prévoyons qu'il tombera. Quand nous voyons les nuages s'amonceler, nous prévoyons qu'il pleuvra.

Administrer cent races humaines en niant, au nom d'un dogme, la nature de la race, c'est se condamner à accumuler faute sur faute.

Les conquérants qui ont eu l'intuition de la « race » ont parfaitement prévu quels étaient leurs moyens d'action sur elle : ils ont commencé par établir des voies de communication (et ils ont fait exécuter cette œuvre primordiale par les indigènes eux-mêmes). Ils se sont attachés ensuite à assurer la sécurité, la justice, les garanties individuelles sans menacer en rien les mœurs, les croyances et les institutions indigènes. Ces diverses mesures ont pour effet de créer la facilité des transports et la confiance mutuelle. Ce sont là les deux conditions nécessaires aux transactions commerciales et industrielles. Ces transactions font naître des idées nouvelles et des besoins nouveaux. Ces idées et ces besoins différeront à coup sûr de ceux du conquérant, surtout s'il n'est représenté dans la

colonie que par une infime minorité. L'usage de la langue du conquérant sera probablement un de ces besoins. Au fur et à mesure qu'il se fera sentir, les écoles se développeront. Le désir d'être protégé par la juridiction du vainqueur en sera un autre : le code indigène sera modifié en conséquence. Bref, le développement économique se fera tout naturellement et sera suivi de près par le développement moral qui en est le corollaire.

Parcourez la collection de nos décrets coloniaux, notre bibliographie coloniale et les comptes rendus de nos congrès et vous verrez que nous suivons le programme inverse. Nous sommes persuadés que le développement économique doit être précédé par le développement moral, par la transformation de l'indigène à l'image du peuple français ; et nos dogmes surannés nous donnent l'illusion que cette transformation est aisément réalisable.

Ces dogmes expliquent notre politique coloniale ; ils n'ont pas pu entraver entièrement notre œuvre parce que le développement économique s'est frayé passage malgré eux. Le

Tonkin, par exemple, progresse en dépit de toutes les fautes, grâce aux négociants chinois. Mais l'avenir de notre colonisation est lié, jusqu'à un certain point, à l'évolution de ces dogmes. Il importe donc d'en connaître les origines et la situation actuelle.

Ces dogmes ne sont qu'un des produits partiels d'une tendance beaucoup plus générale, le *latinisme classique*, dont il est difficile de donner une définition exacte. C'est une tendance à l'uniformité, à la simplicité, à la symétrie. Une antipathie pour tout ce qui est disparate, complexe, dissymétrique. Né de certaines apparences des traditions romaines et judaïques, cultivé par la monarchie, il est devenu en France une habitude mentale, un idéal héréditaire et une des principales caractéristiques de la race. Il a enfanté le génie de la langue française, comme plus tard le système métrique. Par contre, en créant le besoin exagéré des formules simples et uniques, il a substitué les principes à l'expérience, la théorie à la pratique, la fiction au sens de la réalité. Il a engendré la centralisation outrancière de l'administration, et aussi l'École poly-

technique où les ingénieurs destinés à la fabrication du tabac apprennent les mêmes formules que ceux qui exploiteront les mines. Il a ses avantages et ses inconvénients. On l'observe, avec des nuances différentes chez tous les peuples latins, mais nulle part aussi accentué qu'en France.

En s'incarnant au XVIIIe siècle en une doctrine philosophique, il a envahi le domaine de la politique et il a pris sur les destinées de la France une influence prodigieuse. Grâce à son affinité avec les caractères mentaux de toute une race, cette doctrine devait rapidement pénétrer les masses et acquérir en elles une force irrésistible qui ne devait pas tarder à se transformer en actes. Comme toujours, elle n'est parvenue à leur conscience obtuse que sous la forme religieuse d'un dogme indiscuté. Après s'être essayée pendant quelques années à niveler la nature sociale à coups de guillotine et de Constitutions théoriques, la religion nouvelle a trouvé dans la guerre un meilleur emploi des dévouements sans bornes qu'elle avait inspirés. Le canon est l'*ultima ratio* des dogmes bien plus encore que celle des rois.

L'histoire a rarement vu une idée produire un mouvement comparable à l'expansion grandiose qui, de Jemmapes à Austerlitz, a consacré par la gloire militaire le triomphe du dogme égalitaire et scellé dans le sang son union indissoluble avec la nation qui lui avait donné le jour.

Mais après la période héroïque, les dogmes qui affirment des vérités terrestres éprouvent des difficultés auxquelles échappent ceux qui restent confinés dans le domaine invisible. Le « Dieu le veut » des croisades, par exemple, préconisait un objet concret, la conquête de Jérusalem en l'assurant du concours providentiel. Il ne fallut, d'ailleurs, pas moins de trois siècles et de huit expéditions successives pour lui faire perdre son caractère dogmatique. De même, la fiction égalitaire préconise une transformation sociale et universelle en l'assurant d'un concours providentiel, d'une conformité avec le plan et les lois de la nature. Tant qu'il s'agit d'en soutenir la cause les armes à la main, avec de l'enthousiasme, tout va bien. Mais lorsqu'on en arrive à l'application, les difficultés se

révèlent et il faudra passer par de nombreuses expériences, subir de nombreux insuccès avant d'en reconnaître le caractère essentiellement erroné. Il apparaîtra alors combien le dogmatisme politique aura été funeste à la France, dans quelle fâcheuse posture d'infériorité elle l'aura placée vis-à-vis de son implacable rivale l'Angleterre. Déjà les désillusions commencent : les Anglo-Saxons d'Amérique, que nous supposions être les adeptes de nos doctrines, ne nous cachent plus l'antipathie de race qu'ils professent pour le latinisme théoricien et centralisateur. Et nos expériences sur les indigènes sont autant de déceptions pour notre zèle missionnaire.

Il est malheureusement trop certain qu'une tendance aussi générale et aussi invétérée ne peut être modifiée que par une lente évolution. Je ne me suis pas proposé de rechercher les moyens de la hâter. Avant de songer à créer un mouvement d'opinion, il faut d'abord que les esprits dégagés du dogmatisme ambiant prennent conscience de la situation. La plupart d'entre eux connaissant probablement peu les



colonies, c'est à leur intention que j'ai crayonné cette étude. Si imparfaite qu'elle soit, elle leur fournira une esquisse générale, qu'ils pourront compléter par leurs propres observations.

Quant aux partisans de l'assimilation, dont j'ai cherché à analyser les convictions, ils voudront bien considérer qu'ils n'ont, pour ainsi dire, jamais rencontré d'opposition jusqu'ici, et qu'il est dangereux pour une politique de n'avoir aucun contrepoids, surtout lorsqu'elle ne peut se prévaloir de brillants résultats. Ils peuvent, d'ailleurs, se montrer bons princes envers leurs contradicteurs, car ils sont assurés pour longtemps encore d'une popularité sans conteste, et ils triompheront au congrès colonial de 1900 comme ils ont triomphé à celui de 1889.



TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY



Juin 1906

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, Boulevard Saint-Germain, 108, Paris, 6e.

EXTRAIT DU CATALOGUE

SCIENCES — MÉDECINE — HISTOIRE — PHILOSOPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — STATISTIQUE — FINANCES

BIBLIOTHÈQUE
SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Volumes in-8, cartonnés à l'anglaise. — Prix : 6, 9 et 12 fr.

107 VOLUMES PUBLIÉS :

1. J. TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau**, 7e éd., illustré.
2. W. BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations**, 6e édition.
3. J. MAREY. **La machine animale**, 6e édition, illustré.
4. A. BAIN. **L'esprit et le corps**, 6e édition.
5. PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**, 2e éd., ill.
6. HERBERT SPENCER. **Introd. à la science sociale**, 13e édit.
7. OSCAR SCHMIDT. **Descendance et darwinisme**, 6e édition.
8. H. MAUDSLEY. **Le crime et la folie**, 7e édition.
9. VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites dans le règne animal**, 4e édition, illustré.
10. BALFOUR STEWART. **La conservation de l'énergie**, 6e éd., illustré.
11. DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion**, 11e éd.
12. LÉON DUMONT. **Théorie scientifique de la sensibilité**, 4e éd.
13. SCHUTZENBERGER. **Les fermentations**, 6e édition, illustré.
14. WHITNEY. **La vie du langage**, 4e édition.
15. COOKE et BERKELEY. **Les champignons**, 4e éd., illustré.
16. BERNSTEIN. **Les sens**, 5e édition, illustré.
17. BERTHELOT. **La synthèse chimique**, 9e édition.
18. NIEWENGLOWSKI. **La photographie et la photochimie**, ill.
19. LUYS. **Le cerveau, ses fonctions**, 7e édition (*épuisé*).
20. W. STANLEY JEVONS. **La monnaie et le mécanisme de l'échange**, 5e édition.
21. FUCHS. **Les volcans et les tremblements de terre**, [illegible] éd.
22. GÉNÉRAL BRIALMONT. **La défense des États et les camps retranchés**, 3e édition, [illegible] (*épuisé*).
23. A. DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine**, 12e édition.
24. BLASERNA et HELMHOLTZ. **Le son et la musique**, 5e éd.
25. ROSENTHAL. **Les muscles et les** [illegible] édition (*épuisé*).

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

26. BRUCKE et HELMHOLTZ. **Principes scientifiques des beaux-arts**, 4e édition, illustré.
27. WURTZ. **La théorie atomique**, 8e édition.
28-29. SECCHI (Le Père). **Les étoiles**, 3e édit., 2 vol. illustrés.
30. N. JOLY. **L'homme avant les métaux**, 4e édit. (*épuisé*).
31. A. BAIN. **La science de l'éducation**, 10e édition.
32-33. THURSTON. **Histoire de la machine à vapeur**, 3e éd., 2 vol.
34. R. HARTMANN. **Les peuples de l'Afrique**, 2e édit. (*épuisé*).
35. HERBERT SPENCER. **Les bases de la morale évolutionniste**, 7e édition.
36. TH.-H. HUXLEY. **L'écrevisse**, introduction à l'étude de la zoologie, 2e édition, illustré.
37. DE ROBERTY. **La sociologie**, 3e édition.
38. O.-N. ROOD. **Théorie scientifique des couleurs et leurs applications à l'art et à l'industrie**, 2e édition, illustré.
39. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal**. *Les cryptogames*, illustré.
40-41. CHARLTON-BASTIAN. **Le cerveau et la pensée**, 2e éd., 2 vol. illustrés.
42. JAMES SULLY. **Les illusions des sens et de l'esprit**, 3e éd., ill.
43. YOUNG. **Le Soleil**, illustré (*épuisé*).
44. A. DE CANDOLLE. **Origine des plantes cultivées**, 3e édit.
45-46. J. LUBBOCK. **Fourmis, abeilles et guêpes** (*épuisé*).
47. ED. PERRIER. **La philos. zoologique avant Darwin**, 3e éd.
48. STALLO. **La matière et la physique moderne**, 3e édition.
49. MANTEGAZZA. **La physionomie et l'expression des sentiments**, 3e édit., illustré, avec 8 pl. hors texte.
50. DE MEYER. **Les organes de la parole**, illustré.
51. DE LANESSAN. **Introduction à la botanique**. *Le sapin*, 2e édit., illustré.
52-53. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal**. *Les phanérogames*, 2 volumes illustrés.
54. TROUESSART. **Les microbes, les ferments et les moisissures**, 2e éd., illustré.
55. HARTMANN. **Les singes anthropoïdes** (*épuisé*).
56. SCHMIDT. **Les mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques**, illustré.
57. BINET et FÉRÉ. **Le magnétisme animal**, 4e éd., illustré.
58-59. ROMANES. **L'intelligence des animaux**, 3e éd., 2 vol.
60. F. LAGRANGE. **Physiologie des exercices du corps**, [illegible] éd.
61. DREYFUS. **L'évolution des mondes et des sociétés**, [illegible] édit.
62. DAUBRÉE. **Les régions invisibles du globe et des espaces célestes**, 2e édition, illustré.
63-64. J. LUBBOCK. **L'homme préhistorique**, 4e éd. 2 vol. ill.
65. RICHET (Ch.). **La chaleur animale**, illustré.
66. FALSAN. **La période glaciaire**, illustré (*épuisé*).
67. BEAUNIS. **Les sensations internes**.
68. CARTAILHAC. **La France préhistorique**, 2e éd., illustré.
69. BERTHELOT. **La révolution chimique, Lavoisier**, ill.

70. J. LUBBOCK. **Les sens et l'instinct chez les animaux**, ill.
71. STARCKE. **La famille primitive.**
72. ARLOING. **Les virus**, illustré.
73. TOPINARD. **L'homme dans la nature**, illustré.
74. BINET. **Les altérations de la personnalité.**
75. DE QUATREFAGES. **Darwin et ses précurseurs français**, 2ᵉ éd.
76. LEFÈVRE. **Les races et les langues.**
77-78. A. DE QUATREFAGES. **Les émules de Darwin**, 2 vol.
79. BRUNACHE. **Le centre de l'Afrique ; autour du Tchad**, ill.
80. A. ANGOT. **Les aurores polaires**, illustré.
81. JACCARD. **Le pétrole, l'asphalte et le bitume**, illustré.
82. STANISLAS MEUNIER. **La géologie comparée**, illustré.
83. LE DANTEC. **Théorie nouvelle de la vie**, 3ᵉ éd., illustré.
84. DE LANESSAN. **Principes de colonisation.**
85. DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE. **L'évolution régressive en biologie et en sociologie**, illustré.
86. G. DE MORTILLET. **Formation de la nation française**, 2ᵉ édition, illustré.
87. G. ROCHÉ. **La culture des mers en Europe** (*Piscifacture, pisciculture, ostréiculture*), illustré.
88. J. COSTANTIN. **Les végétaux et les milieux cosmiques** (*Adaptation, évolution*), illustré.
89. LE DANTEC. **Évolution individuelle et hérédité.**
90. E. GUIGNET et E. GARNIER. **La céramique ancienne et moderne**, illustré.
91. E.-M. GELLÉ. **L'audition et ses organes**, illustré.
92. STANISLAS MEUNIER. **La géologie expérimentale**, 2ᵉ éd., illustré.
93. J. COSTANTIN. **La nature tropicale**, illustré.
94. E. GROSSE. **Les débuts de l'art**, illustré.
95. J. GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre**, illustré.
96. G. DEMENY. **Les bases scientifiques de l'éducation physique**, 3ᵉ éd., illustré.
97. F. MALMÉJAC. **L'eau dans l'alimentation**, illustré.
98. STANISLAS MEUNIER. **La géologie générale**, illustré.
99. G. DEMENY. **Mécanisme et éducation des mouvements**, 2ᵉ édition, illustré. 9 fr.
100. L. BOURDEAU. **Histoire du vêtement et de la parure.**
101. A. MOSSO. **Les exercices physiques et le développement intellectuel.**
102. LE DANTEC. **Les lois naturelles**, illustré.
103. NORMAN LOCKYER. **L'évolution inorganique**, illustré.
104. COLAJANNI. **Latins et Anglo-Saxons.** 9 fr.
105. JAVAL. **Physiologie de la lecture et de l'écriture**, 2ᵉ éd. ill.
106. COSTANTIN. **Le transformisme appliqué à l'agriculture**, illustré.
107. LALOY. **Parasitisme et mutualisme dans la nature**, illustré.

COLLECTION MÉDICALE

ÉLÉGANTS VOLUMES IN-12, CARTONNÉS A L'ANGLAISE, A 4 ET A [illegible] FRANCS

La mélancolie, par le Dr R. Masselon. 4 fr.

Essai sur la puberté chez la femme, par le Dr Marthe Francillon. 4 fr.

Hygiène de l'alimentation dans l'état de santé et de maladie, par le Dr J. Laumonier, avec gravures. 3e éd. 4 fr.

Les nouveaux traitements, par *le même.* 2e édit. 4 fr.

Les embolies bronchiques tuberculeuses, par le Dr Ch. Sabourin. 4 fr.

L'alimentation des nouveau-nés. *Hygiène de l'allaitement artificiel*, par le Dr S. Icard, avec 60 gravures. 2e édit. 4 fr.

La mort réelle et la mort apparente, diagnostic et traitement de la mort apparente, par *le même*, avec gravures. 4 fr.

L'hygiène sexuelle et ses conséquences morales, par le Dr S. Ribbing, prof. à l'Univ. de Lund (Suède). 2e édit. 4 fr.

Hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens, par le Dr F. Lagrange, lauréat de l'Institut. 8e édit. 4 fr.

De l'exercice chez les adultes, par *le même.* 4e édition. 4 fr.

Hygiène des gens nerveux, par le Dr Levillain, avec gravures. 4e édition. 4 fr.

L'éducation rationnelle de la volonté, son emploi thérapeutique, par le Dr Paul-Émile Lévy. Préface de M. le prof. Bernheim. 5e édition. 4 fr.

L'idiotie. *Psychologie et éducation de l'idiot*, par le Dr J. Voisin, médecin de la Salpêtrière, avec gravures. 4 fr.

L'instinct sexuel. *Évolution, dissolution*, par *le même*. 2e éd. 4 fr.

La famille névropathique, *Hérédité, prédisposition morbide, dégénérescence*, par le Dr Ch. Féré, médecin de Bicêtre, avec gravures. 2e édition. 4 fr.

Le traitement des aliénés dans les familles, par *le même.* 3e édition. 4 fr.

L'hystérie et son traitement, par le Dr Paul Sollier. 4 fr.

Manuel de psychiatrie, par le Dr J. Rogues de Fursac, 2e éd. 4 fr.

L'éducation physique de la jeunesse, par A. Mosso, professeur à l'Université de Turin. 4 fr.

Manuel de percussion et d'auscultation, par le Dr P. Simon, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, avec grav. 4 fr.

Éléments d'anatomie et de physiologie génitales et obstétricales, par le Dr A. Pozzi, professeur à l'École de médecine de Reims, avec 219 gravures. 4 fr.

Manuel théorique et pratique d'accouchements, par *le même*, avec 138 gravures. 4e édition. 4 fr.

Morphinisme et Morphinomanie, par le Dr Paul Rodet. (*Couronné par l'Académie de médecine.*) 4 fr.

La fatigue et l'entraînement physique, par le Dr Ph. Tissié, avec gravures. Préface de M. le prof. Bouchard. 2e édition. 4 fr.

Les maladies de la vessie et de l'urèthre chez la femme, par le Dr Kolischer ; trad. de l'allemand par le Dr Beuttner, de Genève ; avec gravures. 4 fr.

La profession médicale. *Ses devoirs, ses droits,* par le Dr G. Morache, professeur de médecine légale à l'Université de Bordeaux. 4 fr.

Le mariage, par *le même.* 4 fr.

Grossesse et accouchement, par *le même.* 4 fr.

Naissance et mort, par *le même.* 4 fr.

La responsabilité, par *le même.* 4 fr.

Manuel d'électrothérapie et d'électrodiagnostic, par le Dr E. Albert-Weil, avec 88 gravures. 2e éd. 4 fr.

Traité de l'intubation du larynx *chez l'enfant et chez l'adulte,* par le Dr A. Bonain, avec 42 gravures. 4 fr.

Pratique de la chirurgie courante, par le Dr M. Cornet. Préface du Pr Ollier, avec 111 gravures. 4 fr.

Dans la même collection :

COURS DE MÉDECINE OPÉRATOIRE

de M. le Professeur **Félix Terrier.**

Petit manuel d'antisepsie et d'asepsie chirurgicales, par les Drs Félix Terrier, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et M. Péraire, ancien interne des hôpitaux, avec grav. 3 fr.

Petit manuel d'anesthésie chirurgicale, par *les mêmes,* avec 37 gravures. 3 fr.

L'opération du trépan, par *les mêmes,* avec 222 grav. 4 fr.

Chirurgie de la face, par les Drs Félix Terrier, Guillemain et Malherbe, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cou, par *les mêmes,* avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cœur et du péricarde, par les Drs Félix Terrier et E. Reymond, avec 79 gravures. 3 fr.

Chirurgie de la plèvre et du poumon, par *les mêmes,* avec 67 gravures. 4 fr.

MÉDECINE

EXTRAIT DU CATALOGUE, PAR ORDRE DE SPÉCIALITÉS

A. — Pathologie et thérapeutique médicales.

AXENFELD ET HUCHARD. **Traité des névroses.** 2e édition, par HENRI HUCHARD. 1 fort vol. gr. in-8. 20 fr.

BOUCHUT ET DESPRÉS. **Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale,** comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l'odontotechnie, les maladies d'oreilles, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales, et un formulaire spécial pour chaque maladie. 6e édition, très augmentée. 1 vol. in-4, avec 1001 fig. dans le texte et 3 cartes. Broché, 25 fr. ; relié. 30 fr.

BOURCART et CAUTRU. **Le ventre.** 1. *Le rein.* 1 vol. gr. in-8 avec grav. et planches. [illegible]

CAMUS ET PAGNIEZ. **Isolement et psychothérapie.** *Traitement de la neurasthénie.* Préface du Pr DÉJERINE. 1 vol. gr. in-8. 9 fr.

Couronné par l'Académie des Sciences (Prix Lallemand.)

CORNIL ET BABES. **Les bactéries et leur rôle dans l'anatomie et l'histologie pathologiques des maladies infectieuses.** 3e éd. entièrement refondue. 2 vol. in-8, avec 350 fig. dans le texte en noir et en couleurs et 12 planches hors texte. 40 fr.

DAVID. **Les microbes de la bouche.** 1 vol. in-8, avec gravures en noir et en couleurs dans le texte. [illegible]

DELBET (Pierre). **Du traitement des anévrysmes.** 1 vol. in-8. [illegible]

DURAND-FARDEL. **Traité des eaux minérales** de la France et de l'étranger, leur emploi dans les maladies chroniques. 3e éd. 1 v. in-8. 10 fr.

FÉRÉ (Ch.). **Les épilepsies et les épileptiques.** 1 vol. gr. in-8, avec 12 planches hors texte et 67 grav. dans le texte. 20 fr.

— **La pathologie des émotions.** 1 vol. in-8. 10 fr.

FINGER (E.). **La syphilis et les maladies vénériennes.** Trad. de l'allemand avec notes par les docteurs SPILLMANN et DOYON. 2e édit. 1 vol. in-8, avec 5 planches hors texte. 12 fr.

FLEURY (Maurice de). **Introduction à la médecine de l'esprit.** 7e édit. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

(*Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie de médecine.*)

— **Les grands symptômes neurasthéniques.** 3e édition, revue. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

— **Manuel pour l'étude des maladies du système nerveux.** 1 vol. gr. in-8, avec 132 grav. en noir et en couleurs, cart. à l'angl. 25 fr.

Ces deux derniers ouvrages ont été couronnés par l'Académie des Sciences (Prix Lallemand).

GLÉNARD. **Les ptoses viscérales** (Estomac, Intestin, Rein, Foie, Rate). 1 vol. gr. in-8, avec 224 fig. et 30 tableaux synoptiques. [illegible]

GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre.** 1 vol. in-8, cart. à l'angl. 6 fr.

HÉRARD, CORNIL ET HANOT. **De la phtisie pulmonaire.** 2e éd. 1 vol. in-8, avec fig. dans le texte et pl. coloriées. [illegible]

ICARD (S.). **La femme pendant la période menstruelle.** Étude de psychologie morbide et de médecine légale. In-8. [illegible]

JANET (P.) ET RAYMOND (F.). **Névroses et idées fixes.**

TOME I. — *Études expérimentales sur les troubles de la volonté, de l'attention, de la mémoire; sur les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par P. JANET. 2e éd. 1 vol. gr. in-8, avec 68 gr. 12 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les névroses, les maladies produites par les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. grand in-8, avec 97 gravures. 14 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences et par l'Académie de médecine.*)

JANET (P.) ET RAYMOND (F.) **Les obsessions et la psychasthénie.**

TOME I. — *Études cliniques et expérimentales sur les idées obsédantes, les impulsions, les manies mentales, la folie du doute, les tics, les agitations, les phobies, les délires du contact, les angoisses, les sentiments d'incomplétude, la neurasthénie, les modifications des sentiments du réel, leur pathogénie et leur traitement*, par P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec gravures dans le texte. 18 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les états neurasthéniques, les aboulies, les sentiments d'incomplétude, les agitations et les angoisses diffuses, les algies, les phobies, les délires du contact, les tics, les manies mentales, les folies du doute, les idées obsédantes, les impulsions, leur pathogénie et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec 22 grav. dans le texte. 14 fr.

LAGRANGE (F.). **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie »**. 1 vol. in-8, avec 55 gravures dans le texte. 10 fr.

— **Le traitement des affections du cœur par l'exercice et le mouvement.** 1 vol. in-8, avec nombreux graphiques et une carte hors texte. 6 fr.

— **La médication par l'exercice.** 1 vol. gr. in-8 avec 68 grav. et une planche en couleurs hors texte. 2e éd. 12 fr.

LE DANTEC (F.). **Introduction à la pathologie générale.** 1 fort vol. gr. in-8. 15 fr.

MARVAUD (A.). **Les maladies du soldat**, étude étiologique, épidémiologique et prophylactique. 1 vol. grand in-8. 20 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences.*)

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 vol. in-8. 5 fr.

RILLIET ET BARTHEZ. **Traité clinique et pratique des maladies des enfants.** 3e édition, refondue et augmentée, par BARTHEZ et A. SANNÉ.

TOME I, 1 fort vol. gr. in-8. 16 fr.

TOME II, 1 fort vol. gr. in-8. 14 fr.

TOME III terminant l'ouvrage, 1 fort vol. gr. in-8. 25 fr.

SOLLIER (Paul). **Genèse et nature de l'hystérie.** 2 forts vol. in-8. 20 fr.

SPRINGER. **La croissance.** Son rôle en pathologie. Essai de pathologie générale. 1 vol. in-8. 6 fr.

VOISIN (J.). **L'épilepsie.** 1 vol. in-8. 6 fr.

WIDE (A.). **Traité de gymnastique médicale suédoise.** Trad., annoté et augm. par le Dr BOURCART. 1 vol. in-8, avec 128 grav. 12 fr. 50

B. — Pathologie et thérapeutique chirurgicales.

Congrès français de chirurgie. Mémoires et discussions, publiés par MM. Pozzi et Picqué, secrétaires généraux :
1re, 2e et 3e sessions : 1885, 1886, 1888, 3 forts vol. gr. in-8, avec fig., chacun, 14 fr. — 4e session : 1889, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 16 fr. — 5e session : 1891, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 14 fr. — 6e session : 1892, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 16 fr. — 7e session : 1893, 1 fort vol. gr. in-8, 18 fr. — 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 16e sessions : 1894-95-96-97-98-99-1901-02-03, chaque volume. 20 fr.

DE BOVIS. **Le cancer du gros intestin,** *rectum excepté*. 1 volume in-8. 5 fr.

DELORME. **Traité de chirurgie de guerre.** 2 vol. gr. in-8.
Tome I, avec 95 grav. dans le texte et une pl. hors texte. 16 fr.
Tome II, terminant l'ouvrage, avec 400 grav. dans le texte. 26 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences.)

DURET (H.). **Les tumeurs de l'encéphale.** *Manifestations et chirurgie.* 1 fort vol. gr. in-8 avec 300 figures. 20 fr.

ESTOR. **Guide pratique de chirurgie infantile.** 1 vol. in-8, avec 165 gravures. 8 fr.

FRAISSE. **Principes du diagnostic gynécologique.** 1 vol. in-12, avec gravures. 5 fr.

KOSCHER. **Les fractures de l'humérus et du fémur.** [illegible] vol. gr. in-8, avec 105 fig. et 56 planches hors texte. 15 fr.

LABADIE-LAGRAVE et LEGUEU. **Traité médico-chirurgical de gynécologie.** 3e édition entièrement remaniée. 1 vol. grand in-8, avec nombreuses fig., cart. à l'angl. 25 fr.

F. LEGUEU. **Leçons de clinique chirurgicale** (Hôtel-Dieu, 1901). 1 vol. grand in-8, avec 71 gravures dans le texte. 12 fr.

LIEBREICH. **Atlas d'ophtalmoscopie,** représentant l'état normal et les modifications pathologiques du fond de l'œil vues à l'ophtalmoscope. 3e édition. Atlas in-f° de 12 planches. 40 fr.

NIMIER (H.). **Blessures du crâne et de l'encéphale par coup de feu.** 1 vol. in-8, avec 150 fig. 15 fr.

NIMIER (H.) et DESPAGNET. **Traité élémentaire d'ophtalmologie.** 1 fort vol. gr. in-8, avec 432 gravures. Cart. à l'angl. 20 fr.

NIMIER (H.) et LAVAL. **Les projectiles de guerre** et leur action vulnérante. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les explosifs, les poudres, les projectiles d'exercice,** leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les armes blanches,** leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **De l'infection en chirurgie d'armée,** évolution des blessures de guerre. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **Traitement des blessures de guerre.** 1 fort vol. in-12, avec gravures. [illegible]

F. TERRIER et M. AUVRAY. **Chirurgie du foie et des voies biliaires.** 1 vol. grand in-8, avec 50 fig. 10 fr.

F. TERRIER et M. PÉRAIRE. **Manuel de petite chirurgie.** 8e édition, entièrement refondue. 1 fort vol. in-12, avec 272 fig., cartonné à l'anglaise. 8 fr.

C. — Thérapeutique. Pharmacie. Hygiène.

BOSSU. **Petit compendium médical.** 6ᵉ édit. 1 vol. in-32, cartonné à l'anglaise. 1 fr. 25

BOUCHARDAT. **Nouveau formulaire magistral.** 1900. 1 vol. in-18, cartonné. 4 fr.

BOUCHARDAT ET DESOUBRY. **Formulaire vétérinaire**, contenant le mode d'action, l'emploi et les doses des médicaments. 6ᵉ édit. 1 vol. in-18, broché, 3 fr. 50; cartonné, 4 fr.; relié. 4 fr. 50

BOUCHARDAT. **De la glycosurie ou diabète sucré**, son traitement hygiénique. 2ᵉ édition. 1 vol. grand in-8.

BOUCHARDAT. **Traité d'hygiène publique et privée**, basée sur l'étiologie. 3ᵉ édition. 1 fort volume gr. in-8. 18 fr.

BOURGEOIS (G.). **Exode rural et tuberculose.** 1 vol. gr. in-8. 5 fr.

CHASSEVANT (A.). **Précis de chimie physiologique.** 1 vol. gr. in-8. 10 fr.

LAGRANGE (F.). **La médication par l'exercice.** 1 vol. grand in-8, avec 68 grav. et une carte en couleurs. 2 éd. 12 fr.

— **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures. 10 fr.

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 volume in-8, avec graphiques. 5 fr.

WEBER. **Climatothérapie.** Traduit de l'allemand par les docteurs DOYON et SPILMANN. 1 vol. in-8. 6 fr.

D. — Anatomie. Physiologie. Histologie.

BELZUNG. **Anatomie et physiologie végétales.** 1 fort volume in-8, avec 1700 gravures. 20 fr.

— **Anatomie et physiologie animales.** 9ᵉ édition revue. 1 fort volume in-8, avec 522 gravures dans le texte, broché, 6 fr.; cart. 7 fr.

BÉRAUD (B.-J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique**, pouvant servir de complément à tous les ouvrages d'anatomie chirurgicale, composé de 109 planches représentant plus de 200 figures gravées sur acier, avec texte explicatif. 1 fort vol. in-4.

Prix : Fig. noires, relié, 60 fr. — Fig. coloriées, relié, 120 fr.

CORNIL, RANVIER, BRAULT ET LETULLE. **Manuel d'histologie pathologique.** 3ᵉ édition entièrement remaniée.

TOME I, par MM. RANVIER, CORNIL, BRAULT, F. BEZANÇON et M. CAZIN. — *Histologie normale. — Cellules et tissus normaux. — Généralités sur l'histologie pathologique. — Altération des cellules et des tissus. — Inflammations. — Tumeurs. — Notions sur les bactéries. — Maladies des systèmes et des tissus. — Altérations du tissu conjonctif.* 1 vol. in-8, avec 387 gravures en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME II, par MM. DURANTE, JOLLY, DOMINICI, GOMBAULT et PHILLIPE. — *Muscles. — Sang et hématopoïèse. — Généralités sur le système nerveux.* 1 vol. in-8, avec 278 grav. en noir et en couleurs. 25 fr.



révèlent et il faudra passer par de nombreuses expériences, subir de nombreux insuccès avant d'en reconnaître le caractère essentiellement erroné. Il apparaîtra alors combien le dogmatisme politique aura été funeste à la France, dans quelle fâcheuse posture d'infériorité elle l'aura placée vis-à-vis de son implacable rivale l'Angleterre. Déjà les désillusions commencent : les Anglo-Saxons d'Amérique, que nous supposions être les adeptes de nos doctrines, ne nous cachent plus l'antipathie de race qu'ils professent pour le latinisme théoricien et centralisateur. Et nos expériences sur les indigènes sont autant de déceptions pour notre zèle missionnaire.

Il est malheureusement trop certain qu'une tendance aussi générale et aussi invétérée ne peut être modifiée que par une lente évolution. Je ne me suis pas proposé de rechercher les moyens de la hâter. Avant de songer à créer un mouvement d'opinion, il faut d'abord que les esprits dégagés du dogmatisme ambiant prennent conscience de la situation. La plupart d'entre eux connaissant probablement peu les

colonies, c'est à leur intention que j'ai crayonné cette étude. Si imparfaite qu'elle soit, elle leur fournira une esquisse générale, qu'ils pourront compléter par leurs propres observations.

Quant aux partisans de l'assimilation, dont j'ai cherché à analyser les convictions, ils voudront bien considérer qu'ils n'ont, pour ainsi dire, jamais rencontré d'opposition jusqu'ici, et qu'il est dangereux pour une politique de n'avoir aucun contrepoids, surtout lorsqu'elle ne peut se prévaloir de brillants résultats. Ils peuvent, d'ailleurs, se montrer bons princes envers leurs contradicteurs, car ils sont assurés pour longtemps encore d'une popularité sans conteste, et ils triompheront au congrès colonial de 1900 comme ils ont triomphé à celui de 1889.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

26. BRUCKE et HELMHOLTZ. **Principes scientifiques des beaux-arts**, 4e édition, illustré.
27. WURTZ. **La théorie atomique**, 8e édition.
28-29. SECCHI (Le Père). **Les étoiles**, 3e édit., 2 vol. illustrés.
30. N. JOLY. **L'homme avant les métaux**, 4e édit. (*épuisé*).
31. A. BAIN. **La science de l'éducation**, 10e édition.
32-33. THURSTON. **Histoire de la machine à vapeur**, 3e éd., 2 vol.
34. R. HARTMANN. **Les peuples de l'Afrique**, 2e édit. (*épuisé*).
35. HERBERT SPENCER. **Les bases de la morale évolutionniste**, 7e édition.
36. TH.-H. HUXLEY. **L'écrevisse**, introduction à l'étude de la zoologie, 2e édition, illustré.
37. DE ROBERTY. **La sociologie**, 3e édition.
38. O.-N. ROOD. **Théorie scientifique des couleurs et leurs applications à l'art et à l'industrie**, 2e édition, illustré.
39. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal**. *Les cryptogames*, illustré.
40-41. CHARLTON-BASTIAN. **Le cerveau et la pensée**, 2e éd., 2 vol. illustrés.
42. JAMES SULLY. **Les illusions des sens et de l'esprit**, 3e éd., ill.
43. YOUNG. **Le Soleil**, illustré (*épuisé*).
44. A. DE CANDOLLE. **Origine des plantes cultivées**, 4e édit.
45-46. J. LUBBOCK. **Fourmis, abeilles et guêpes** (*épuisé*).
47. ED. PERRIER. **La philos. zoologique avant Darwin**, 3e éd.
48. STALLO. **La matière et la physique moderne**, 3e édition.
49. MANTEGAZZA. **La physionomie et l'expression des sentiments**, 3e édit., illustré, avec 8 pl. hors texte.
50. DE MEYER. **Les organes de la parole**, illustré.
51. DE LANESSAN. **Introduction à la botanique**. *Le sapin*. 2e édit., illustré.
52-53. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal**. *Les phanérogames*, 2 volumes illustrés.
54. TROUESSART. **Les microbes, les ferments et les moisissures**, 2e éd., illustré.
55. HARTMANN. **Les singes anthropoïdes** (*épuisé*).
56. SCHMIDT. **Les mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques**, illustré.
57. BINET et FÉRÉ. **Le magnétisme animal**, 4e éd., illustré.
58-59. ROMANES. **L'intelligence des animaux**, 3e éd., 2 vol.
60. F. LAGRANGE. **Physiologie des exercices du corps**, 7e éd.
61. DREYFUS. **L'évolution des mondes et des sociétés**, 3e édit.
62. DAUBRÉE. **Les régions invisibles du globe et des espaces célestes**, 2e édition, illustré.
63-64. J. LUBBOCK. **L'homme préhistorique**, 4e éd. 2 vol. ill.
65. RICHET (Ch.). **La chaleur animale**, illustré.
66. FALSAN. **La période glaciaire**, illustré (*épuisé*).
67. BEAUNIS. **Les sensations internes**.
68. CARTAILHAC. **La France préhistorique**, 2e éd., illustré.
69. BERTHELOT. **La révolution chimique, Lavoisier**, ill.

70. J. LUBBOCK. **Les sens et l'instinct chez les animaux**, ill.
71. STARCKE. **La famille primitive.**
72. ARLOING. **Les virus**, illustré.
73. TOPINARD. **L'homme dans la nature**, illustré.
74. BINET. **Les altérations de la personnalité.**
75. DE QUATREFAGES. **Darwin et ses précurseurs français**, 2e éd.
76. LEFÈVRE. **Les races et les langues.**
77-78. A. DE QUATREFAGES. **Les émules de Darwin**, 2 vol.
79. BRUNACHE. **Le centre de l'Afrique; autour du Tchad**, ill.
80. A. ANGOT. **Les aurores polaires**, illustré.
81. JACCARD. **Le pétrole, l'asphalte et le bitume**, illustré.
82. STANISLAS MEUNIER. **La géologie comparée**, illustré.
83. LE DANTEC. **Théorie nouvelle de la vie**, 3e éd., illustré.
84. DE LANESSAN. **Principes de colonisation.**
85. DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE. **L'évolution régressive en biologie et en sociologie**, illustré.
86. G. DE MORTILLET. **Formation de la nation française**, 2e édition, illustré.
87. G. ROCHÉ. **La culture des mers en Europe** (*Piscifacture, pisciculture, ostréiculture*), illustré.
88. J. COSTANTIN. **Les végétaux et les milieux cosmiques** (*Adaptation, évolution*), illustré.
89. LE DANTEC. **Évolution individuelle et hérédité.**
90. E. GUIGNET et E. GARNIER. **La céramique ancienne et moderne**, illustré.
91. E.-M. GELLÉ. **L'audition et ses organes**, illustré.
92. STANISLAS MEUNIER. **La géologie expérimentale**, 2e éd., illustré.
93. J. COSTANTIN. **La nature tropicale**, illustré.
94. E. GROSSE. **Les débuts de l'art**, illustré.
95. J. GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre**, illustré.
96. G. DEMENY. **Les bases scientifiques de l'éducation physique**, 3e éd., illustré.
97. F. MALMÉJAC. **L'eau dans l'alimentation**, illustré.
98. STANISLAS MEUNIER. **La géologie générale**, illustré.
99. G. DEMENY. **Mécanisme et éducation des mouvements**, 2e édition, illustré. 9 fr.
100. L. BOURDEAU. **Histoire du vêtement et de la parure.**
101. A. MOSSO. **Les exercices physiques et le développement intellectuel.**
102. LE DANTEC. **Les lois naturelles**, illustré.
103. NORMAN LOCKYER. **L'évolution inorganique**, illustré.
104. COLAJANNI. **Latins et Anglo-Saxons.** 9 fr.
105. JAVAL. **Physiologie de la lecture et de l'écriture**, 2e éd. ill.
106. COSTANTIN. **Le transformisme appliqué à l'agriculture**, illustré.
107. LALOY. **Parasitisme et mutualisme dans la nature**, illustré.

COLLECTION MÉDICALE

ÉLÉGANTS VOLUMES IN-12, CARTONNÉS A L'ANGLAISE, A 4 ET A 3 FRANCS

La mélancolie, par le Dr R. Masselon. 4 fr.
Essai sur la puberté chez la femme, par le Dr Marthe Francillon. 4 fr.
Hygiène de l'alimentation dans l'état de santé et de maladie, par le Dr J. Laumonier, avec gravures. 3e éd. 4 fr.
Les nouveaux traitements, par *le même*. 2e édit. 4 fr.
Les embolies bronchiques tuberculeuses, par le Dr Ch. Sabourin. 4 fr.
L'alimentation des nouveau-nés. *Hygiène de l'allaitement artificiel*, par le Dr S. Icard, avec 60 gravures. 2e édit. 4 fr.
La mort réelle et la mort apparente, diagnostic et traitement de la mort apparente, par *le même*, avec gravures. 4 fr.
L'hygiène sexuelle et ses conséquences morales, par le Dr S. Ribbing, prof. à l'Univ. de Lund (Suède). 2e édit. 4 fr.
Hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens, par le Dr F. Lagrange, lauréat de l'Institut. 8e édit. 4 fr.
De l'exercice chez les adultes, par *le même*. 4e édition. 4 fr.
Hygiène des gens nerveux, par le Dr Levillain, avec gravures. 4e édition. 4 fr.
L'éducation rationnelle de la volonté, son emploi thérapeutique, par le Dr Paul-Emile Lévy. Préface de M. le prof. Bernheim. 5e édition. 4 fr.
L'idiotie. *Psychologie et éducation de l'idiot*, par le Dr J. Voisin, médecin de la Salpêtrière, avec gravures. 4 fr.
L'instinct sexuel. *Évolution, dissolution*, par *le même*. 2e éd. 4 fr.
La famille névropathique, *Hérédité, prédisposition morbide, dégénérescence*, par le Dr Ch. Féré, médecin de Bicêtre, avec gravures. 2e édition. 4 fr.
Le traitement des aliénés dans les familles, par *le même*. 3e édition. 4 fr.
L'hystérie et son traitement, par le Dr Paul Sollier. 4 fr.
Manuel de psychiatrie, par le Dr J. Rogues de Fursac. 2e éd. 4 fr.
L'éducation physique de la jeunesse, par A. Mosso, professeur à l'Université de Turin. 4 fr.
Manuel de percussion et d'auscultation, par le Dr P. Simon, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, avec grav. 4 fr.
Éléments d'anatomie et de physiologie génitales et obstétricales, par le Dr A. Pozzi, professeur à l'École de médecine de Reims, avec 219 gravures. 4 fr.

Manuel théorique et pratique d'accouchements, par *le même*, avec 138 gravures. 4e édition. 4 fr.

Morphinisme et Morphinomanie, par le Dr PAUL RODET. (*Couronné par l'Académie de médecine.*) 4 fr.

La fatigue et l'entraînement physique, par le Dr PH. TISSIÉ, avec gravures. Préface de M. le prof. BOUCHARD. 2e édition. 4 fr.

Les maladies de la vessie et de l'urèthre chez la femme, par le Dr KOLISCHER ; trad. de l'allemand par le Dr BEUTTNER, de Genève ; avec gravures. 4 fr.

La profession médicale. *Ses devoirs, ses droits*, par le Dr G. MORACHE, professeur de médecine légale à l'Université de Bordeaux. 4 fr.

Le mariage, par *le même*. 4 fr.

Grossesse et accouchement, par *le même*. 4 fr.

Naissance et mort, par *le même*. 4 fr.

La responsabilité, par *le même*. 4 fr.

Manuel d'électrothérapie et d'électrodiagnostic, par le Dr E. ALBERT-WEIL, avec 88 gravures. 2e éd. 4 fr.

Traité de l'intubation du larynx *chez l'enfant et chez l'adulte*, par le Dr A. BONAIN, avec 42 gravures. 4 fr.

Pratique de la chirurgie courante, par le Dr M. CORNET. Préface du Pr OLLIER, avec 111 gravures. 4 fr.

Dans la même collection :

COURS DE MÉDECINE OPÉRATOIRE

de M. le Professeur **Félix Terrier.**

Petit manuel d'antisepsie et d'asepsie chirurgicales, par les Drs FÉLIX TERRIER, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et M. PÉRAIRE, ancien interne des hôpitaux, avec grav. 3 fr.

Petit manuel d'anesthésie chirurgicale, par *les mêmes*, avec 37 gravures. 3 fr.

L'opération du trépan, par *les mêmes*, avec 222 grav. 4 fr.

Chirurgie de la face, par les Drs FÉLIX TERRIER, GUILLEMAIN et MALHERBE, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cou, par *les mêmes*, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cœur et du péricarde, par les Drs FÉLIX TERRIER et E. REYMOND, avec 79 gravures. 3 fr.

Chirurgie de la plèvre et du poumon, par *les mêmes*, avec 67 gravures. 4 fr.

---

révèlent et il faudra passer par de nombreuses expériences, subir de nombreux insuccès avant d'en reconnaître le caractère essentiellement erroné. Il apparaîtra alors combien le dogmatisme politique aura été funeste à la France, dans quelle fâcheuse posture d'infériorité elle l'aura placée vis-à-vis de son implacable rivale l'Angleterre. Déjà les désillusions commencent : les Anglo-Saxons d'Amérique, que nous supposions être les adeptes de nos doctrines, ne nous cachent plus l'antipathie de race qu'ils professent pour le latinisme théoricien et centralisateur. Et nos expériences sur les indigènes sont autant de déceptions pour notre zèle missionnaire.

Il est malheureusement trop certain qu'une tendance aussi générale et aussi invétérée ne peut être modifiée que par une lente évolution. Je ne me suis pas proposé de rechercher les moyens de la hâter. Avant de songer à créer un mouvement d'opinion, il faut d'abord que les esprits dégagés du dogmatisme ambiant prennent conscience de la situation. La plupart d'entre eux connaissant probablement peu les

colonies, c'est à leur intention que j'ai crayonné cette étude. Si imparfaite qu'elle soit, elle leur fournira une esquisse générale, qu'ils pourront compléter par leurs propres observations.

Quant aux partisans de l'assimilation, dont j'ai cherché à analyser les convictions, ils voudront bien considérer qu'ils n'ont, pour ainsi dire, jamais rencontré d'opposition jusqu'ici, et qu'il est dangereux pour une politique de n'avoir aucun contrepoids, surtout lorsqu'elle ne peut se prévaloir de brillants résultats. Ils peuvent, d'ailleurs, se montrer bons princes envers leurs contradicteurs, car ils sont assurés pour longtemps encore d'une popularité sans conteste, et ils triompheront au congrès colonial de 1900 comme ils ont triomphé à celui de 1889.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Juin 1906

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, Boulevard Saint-Germain, 108, Paris, 6e.

EXTRAIT DU CATALOGUE

SCIENCES — MÉDECINE — HISTOIRE — PHILOSOPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — STATISTIQUE — FINANCES

BIBLIOTHÈQUE
SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Volumes in-8, cartonnés à l'anglaise. — Prix : 6, 9 et 12 fr.

107 VOLUMES PUBLIÉS :

1. J. TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau**, 7e éd., illustré.
2. W. BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations**, 6e édition.
3. J. MAREY. **La machine animale**, 6e édition, illustré.
4. A. BAIN. **L'esprit et le corps**, 6e édition.
5. PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**, 2e éd., ill.
6. HERBERT SPENCER. **Introd. à la science sociale**, 13e édit.
7. OSCAR SCHMIDT. **Descendance et darwinisme**, 6e édition.
8. H. MAUDSLEY. **Le crime et la folie**, 7e édition.
9. VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites dans le règne animal**, 4e édition, illustré.
10. BALFOUR STEWART. **La conservation de l'énergie**, 6e éd., illustré.
11. DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion**, 11e éd.
12. LÉON DUMONT. **Théorie scientifique de la sensibilité**, 4e éd.
13. SCHUTZENBERGER. **Les fermentations**, 6e édition, illustré.
14. WHITNEY. **La vie du langage**, 4e édition.
15. COOKE et BERKELEY. **Les champignons**, 4e éd., illustré.
16. BERNSTEIN. **Les sens**, 5e édition, illustré.
17. BERTHELOT. **La synthèse chimique**, 9e édition.
18. NIEWENGLOWSKI. **La photographie et la photochimie**, ill.
19. LUYS. **Le cerveau, ses fonctions**, 7e édition (*épuisé*).
20. W. STANLEY JEVONS. **La monnaie et le mécanisme de l'échange**, 5e édition.
21. FUCHS. **Les volcans et les tremblements de terre**, 6e éd.
22. GÉNÉRAL BRIALMONT. **La défense des États et les camps retranchés**, 3e édition, avec fig. (*épuisé*).
23. A. DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine**, 13e édition.
24. BLASERNA et HELMHOLTZ. **Le son et la musique**, 5e éd.
25. ROSENTHAL. **Les muscles et les nerfs**, 3e édition (*épuisé*).

26. BRUCKE et HELMHOLTZ. **Principes scientifiques des beaux-arts**, 4e édition, illustré.
27. WURTZ. **La théorie atomique**, 8e édition.
28-29. SECCHI (Le Père). **Les étoiles**, 3e édit., 2 vol. illustrés.
30. N. JOLY. **L'homme avant les métaux**, 4e édit. (*épuisé*).
31. A. BAIN. **La science de l'éducation**, 10e édition.
32-33. THURSTON. **Histoire de la machine à vapeur**, 3e éd., 2 vol.
34. R. HARTMANN. **Les peuples de l'Afrique**, 2e édit. (*épuisé*).
35. HERBERT SPENCER. **Les bases de la morale évolutionniste**, 7e édition.
36. TH.-H. HUXLEY. **L'écrevisse**, introduction à l'étude de la zoologie, 2e édition, illustré.
37. DE ROBERTY. **La sociologie**, 3e édition.
38. O.-N. ROOD. **Théorie scientifique des couleurs et leurs applications à l'art et à l'industrie**, 2e édition, illustré.
39. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal**. *Les cryptogames*, illustré.
40-41. CHARLTON-BASTIAN. **Le cerveau et la pensée**, 2e éd., 2 vol. illustrés.
42. JAMES SULLY. **Les illusions des sens et de l'esprit**, 3e éd., ill.
43. YOUNG. **Le Soleil**, illustré (*épuisé*).
44. A. DE CANDOLLE. **Origine des plantes cultivées**, 4e édit.
45-46. J. LUBBOCK. **Fourmis, abeilles et guêpes** (*épuisé*).
47. ED. PERRIER. **La philos. zoologique avant Darwin**, 3e éd.
48. STALLO. **La matière et la physique moderne**, 3e édition.
49. MANTEGAZZA. **La physionomie et l'expression des sentiments**, 3e édit., illustré, avec 8 pl. hors texte.
50. DE MEYER. **Les organes de la parole**, illustré.
51. DE LANESSAN. **Introduction à la botanique**. *Le sapin*, 2e édit., illustré.
52-53. DE SAPORTA et MARION. **L'évolution du règne végétal**. *Les phanérogames*, 2 volumes illustrés.
54. TROUESSART. **Les microbes, les ferments et les moisissures**, 2e éd., illustré.
55. HARTMANN. **Les singes anthropoïdes** (*épuisé*).
56. SCHMIDT. **Les mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques**, illustré.
57. BINET et FÉRÉ. **Le magnétisme animal**, 4e éd., illustré.
58-59. ROMANES. **L'intelligence des animaux**, 3e éd., 2 vol.
60. F. LAGRANGE. **Physiologie des exercices du corps**, 8e éd.
61. DREYFUS. **L'évolution des mondes et des sociétés**, 3e édit.
62. DAUBRÉE. **Les régions invisibles du globe et des espaces célestes**, 2e édition, illustré.
63-64. J. LUBBOCK. **L'homme préhistorique**, 4e éd. 2 vol. ill.
65. RICHET (Ch.). **La chaleur animale**, illustré.
66. FALSAN. **La période glaciaire**, illustré (*épuisé*).
67. BEAUNIS. **Les sensations internes**.
68. CARTAILHAC. **La France préhistorique**, 2e éd., illustré.
69. BERTHELOT. **La révolution chimique, Lavoisier**, ill.

70. J. LUBBOCK. **Les sens et l'instinct chez les animaux**, ill.
71. STARCKE. **La famille primitive.**
72. ARLOING. **Les virus**, illustré.
73. TOPINARD. **L'homme dans la nature**, illustré.
74. BINET. **Les altérations de la personnalité.**
75. DE QUATREFAGES. **Darwin et ses précurseurs français**, 2e éd.
76. LEFÈVRE. **Les races et les langues.**
77-78. A. DE QUATREFAGES. **Les émules de Darwin**, 2 vol.
79. BRUNACHE. **Le centre de l'Afrique; autour du Tchad**, ill.
80. A. ANGOT. **Les aurores polaires**, illustré.
81. JACCARD. **Le pétrole, l'asphalte et le bitume**, illustré.
82. STANISLAS MEUNIER. **La géologie comparée**, illustré.
83. LE DANTEC. **Théorie nouvelle de la vie**, 3e éd., illustré.
84. DE LANESSAN. **Principes de colonisation.**
85. DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE. **L'évolution régressive en biologie et en sociologie**, illustré.
86. G. DE MORTILLET. **Formation de la nation française**, 2e édition, illustré.
87. G. ROCHÉ. **La culture des mers en Europe** (*Piscifacture, pisciculture, ostréiculture*), illustré.
88. J. COSTANTIN. **Les végétaux et les milieux cosmiques** (*Adaptation, évolution*), illustré.
89. LE DANTEC. **Évolution individuelle et hérédité.**
90. E. GUIGNET et E. GARNIER. **La céramique ancienne et moderne**, illustré.
91. E.-M. GELLÉ. **L'audition et ses organes**, illustré.
92. STANISLAS MEUNIER. **La géologie expérimentale**, 2e éd., illustré.
93. J. COSTANTIN. **La nature tropicale**, illustré.
94. E. GROSSE. **Les débuts de l'art**, illustré.
95. J. GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre**, illustré.
96. G. DEMENY. **Les bases scientifiques de l'éducation physique**, 3e éd., illustré.
97. F. MALMÉJAC. **L'eau dans l'alimentation**, illustré.
98. STANISLAS MEUNIER. **La géologie générale**, illustré.
99. G. DEMENY. **Mécanisme et éducation des mouvements**, 2e édition, illustré. 9 fr.
100. L. BOURDEAU. **Histoire du vêtement et de la parure.**
101. A. MOSSO. **Les exercices physiques et le développement intellectuel.**
102. LE DANTEC. **Les lois naturelles**, illustré.
103. NORMAN LOCKYER. **L'évolution inorganique**, illustré.
104. COLAJANNI. **Latins et Anglo-Saxons.** 9 fr.
105. JAVAL. **Physiologie de la lecture et de l'écriture**, 2e éd. ill.
106. COSTANTIN. **Le transformisme appliqué à l'agriculture**, illustré.
107. LALOY. **Parasitisme et mutualisme dans la nature**, illustré.

COLLECTION MÉDICALE

ÉLÉGANTS VOLUMES IN-12, CARTONNÉS A L'ANGLAISE, A 4 ET A 3 FRANCS

La mélancolie, par le Dr R. Masselon. 4 fr.
Essai sur la puberté chez la femme, par le Dr Marthe Francillon. 4 fr.
Hygiène de l'alimentation dans l'état de santé et de maladie, par le Dr J. Laumonier, avec gravures. 3e éd. 4 fr.
Les nouveaux traitements, par *le même*. 2e édit. 4 fr.
Les embolies bronchiques tuberculeuses, par le Dr Ch. Sabourin. 4 fr.
L'alimentation des nouveau-nés. *Hygiène de l'allaitement artificiel*, par le Dr S. Icard, avec 60 gravures. 2e édit. 4 fr.
La mort réelle et la mort apparente, diagnostic et traitement de la mort apparente, par *le même*, avec gravures. 4 fr.
L'hygiène sexuelle et ses conséquences morales, par le Dr S. Ribbing, prof. à l'Univ. de Lund (Suède). 2e édit. 4 fr.
Hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens, par le Dr F. Lagrange, lauréat de l'Institut. 8e édit. 4 fr.
De l'exercice chez les adultes, par *le même*. 4e édition. 4 fr.
Hygiène des gens nerveux, par le Dr Levillain, avec gravures. 4e édition. 4 fr.
L'éducation rationnelle de la volonté, son emploi thérapeutique, par le Dr Paul-Émile Lévy. Préface de M. le prof. Bernheim. 5e édition. 4 fr.
L'idiotie. *Psychologie et éducation de l'idiot*, par le Dr J. Voisin, médecin de la Salpêtrière, avec gravures. 4 fr.
L'instinct sexuel. *Évolution, dissolution*, par *le même*. 2e éd. 4 fr.
La famille névropathique, *Hérédité, prédisposition morbide, dégénérescence*, par le Dr Ch. Féré, médecin de Bicêtre, avec gravures. 2e édition. 4 fr.
Le traitement des aliénés dans les familles, par *le même*. 3e édition. 4 fr.
L'hystérie et son traitement, par le Dr Paul Sollier. 4 fr.
Manuel de psychiatrie, par le Dr J. Rogues de Fursac. 2e éd. 4 fr.
L'éducation physique de la jeunesse, par A. Mosso, professeur à l'Université de Turin. 4 fr.
Manuel de percussion et d'auscultation, par le Dr P. Simon, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, avec grav. 4 fr.
Éléments d'anatomie et de physiologie génitales et obstétricales, par le Dr A. Pozzi, professeur à l'École de médecine de Reims, avec 219 gravures. 4 fr.

Manuel théorique et pratique d'accouchements, par *le même*, avec 138 gravures. 4e édition. 4 fr.

Morphinisme et Morphinomanie, par le Dr PAUL RODET. (*Couronné par l'Académie de médecine.*) 4 fr.

La fatigue et l'entraînement physique, par le Dr PH. TISSIÉ, avec gravures. Préface de M. le prof. BOUCHARD. 2e édition. 4 fr.

Les maladies de la vessie et de l'urèthre chez la femme, par le Dr KOLISCHER ; trad. de l'allemand par le Dr BEUTTNER, de Genève; avec gravures. 4 fr.

La profession médicale. *Ses devoirs, ses droits,* par le Dr G. MORACHE, professeur de médecine légale à l'Université de Bordeaux. 4 fr.

Le mariage, par *le même*. 4 fr.

Grossesse et accouchement, par *le même*. 4 fr.

Naissance et mort, par *le même*. 4 fr.

La responsabilité, par *le même*. 4 fr.

Manuel d'électrothérapie et d'électrodiagnostic, par le Dr E. ALBERT-WEIL, avec 88 gravures. 2e éd. 4 fr.

Traité de l'intubation du larynx *chez l'enfant et chez l'adulte*, par le Dr A. BONAIN, avec 42 gravures. 4 fr.

Pratique de la chirurgie courante, par le Dr M. CORNET. Préface du Pr OLLIER, avec 111 gravures. 4 fr.

Dans la même collection :

COURS DE MÉDECINE OPÉRATOIRE

de M. le Professeur **Félix Terrier.**

Petit manuel d'antisepsie et d'asepsie chirurgicales, par les Drs FÉLIX TERRIER, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et M. PÉRAIRE, ancien interne des hôpitaux, avec grav. 3 fr.

Petit manuel d'anesthésie chirurgicale, par *les mêmes*, avec 37 gravures. 3 fr.

L'opération du trépan, par *les mêmes*, avec 222 grav. 4 fr.

Chirurgie de la face, par les Drs FÉLIX TERRIER, GUILLEMAIN et MALHERBE, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cou, par *les mêmes*, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cœur et du péricarde, par les Drs FÉLIX TERRIER et E. REYMOND, avec 79 gravures. 3 fr.

Chirurgie de la plèvre et du poumon, par *les mêmes*, avec 67 gravures. 4 fr.

---

peutique médicale et chirurgicale, comprenant la ...
la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de c...
maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l...
totechnie, les maladies d'oreilles, l'électrisation, la matière mé...
les eaux minérales, et un formulaire spécial pour chaque m...
6e édition, très augmentée. 1 vol. in-4, avec 1001 fig. dans le te...
3 cartes. Broché, 25 fr. ; relié.

BOURCART et CAUTRU. **Le ventre.** 1. *Le rein.* 1 vol. gr. in-... grav. et planches.

CAMUS ET PAGNIEZ. **Isolement et psychothérapie.** *Trai... de la neurasthénie.* Préface du Pr DÉJERINE. 1 vol. gr. in-8.

Couronné par l'Académie des Sciences (Prix Lallemand.)

CORNIL ET BABÈS. **Les bactéries et leur rôle dans l'a... mie et l'histologie pathologiques des maladies i... tieuses.** 3e éd. entièrement refondue. 2 vol. in-8, avec 350 fig. ... le texte en noir et en couleurs et 12 planches hors texte.

DAVID. **Les microbes de la bouche.** 1 vol. in-8, avec gravu... noir et en couleurs dans le texte.

DELBET (Pierre). **Du traitement des anévrysmes.** 1 vol. in-8.

DURAND-FARDEL. **Traité des eaux minérales** de la France ... l'étranger, leur emploi dans les maladies chroniques. 3e éd. 1 v. in-8.

FÉRÉ (Ch.). **Les épilepsies et les épileptiques.** 1 vol. gr. ... avec 12 planches hors texte et 67 grav. dans le texte.

— **La pathologie des émotions.** 1 vol. in-8.

FINGER (E.). **La syphilis et les maladies vénériennes.** ... de l'allemand avec notes par les docteurs SPILLMANN et DOYON. ... 1 vol. in-8, avec 5 planches hors texte.

FLEURY (Maurice de). **Introduction à la médecine de l'es...** 7e édit. 1 vol. in-8. 7...

(*Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie de méd...*)

— **Les grands symptômes neurasthéniques.** 2e édition. 1 vol. in-8. 7...

— **Manuel pour l'étude des maladies du système ner...**
1 vol. gr. in-8, avec 132 grav. en noir et en couleurs, cart. à l'angl...

JANET (P.) ET RAYMOND (F.). **Névroses et idées fixes.**

TOME I. — *Études expérimentales sur les troubles de la volonté, de l'attention, de la mémoire; sur les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par P. JANET. 2e éd. 1 vol. gr. in-8, avec 68 gr. 12 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les névroses, les maladies produites par les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. grand in-8, avec 97 gravures. 14 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences et par l'Académie de médecine.*)

JANET (P.) ET RAYMOND (F.) **Les obsessions et la psychasthénie.**

TOME I. — *Études cliniques et expérimentales sur les idées obsédantes, les impulsions, les manies mentales, la folie du doute, les tics, les agitations, les phobies, les délires du contact, les angoisses, les sentiments d'incomplétude, la neurasthénie, les modifications des sentiments du réel, leur pathogénie et leur traitement*, par P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec gravures dans le texte. 18 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les états neurasthéniques, les aboulies, les sentiments d'incomplétude, les agitations et les angoisses diffuses, les algies, les phobies, les délires du contact, les tics, les manies mentales, les folies du doute, les idées obsédantes, les impulsions, leur pathogénie et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec 22 grav. dans le texte. 14 fr.

LAGRANGE (F.). **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures dans le texte. 10 fr.

— **Le traitement des affections du cœur par l'exercice et le mouvement.** 1 vol. in-8, avec nombreux graphiques et une carte hors texte. 6 fr.

— **La médication par l'exercice.** 1 vol. gr. in-8 avec 68 grav. et une planche en couleurs hors texte. 2e éd. 12 fr.

LE DANTEC (F.). **Introduction à la pathologie générale.** 1 fort vol. gr. in-8. 15 fr.

MARVAUD (A.). **Les maladies du soldat**, étude étiologique, épidémiologique et prophylactique. 1 vol. grand in-8. 20 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences.*)

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 vol. in-8. 5 fr.

RILLIET ET BARTHEZ. **Traité clinique et pratique des maladies des enfants.** 3e édition, refondue et augmentée, par BARTHEZ et A. SANNÉ.

TOME I, 1 fort vol. gr. in-8. 16 fr.
TOME II, 1 fort vol. gr. in-8. 14 fr.
TOME III terminant l'ouvrage, 1 fort vol. gr. in-8. 25 fr.

SOLLIER (Paul). **Genèse et nature de l'hystérie.** 2 forts vol. in-8. 20 fr.

SPRINGER. **La croissance.** Son rôle en pathologie. Essai de pathologie générale. 1 vol. in-8. 6 fr.

VOISIN (J.). **L'épilepsie.** 1 vol. in-8. 6 fr.

WIDE (A.). **Traité de gymnastique médicale suédoise.** Trad., annoté et augm. par le Dr BOURCART. 1 vol. in-8, avec 128 grav. 12 fr. 50

B. — Pathologie et thérapeutique chirurgicales.

Congrès français de chirurgie. Mémoires et discussions, publiés par MM. Pozzi et Picqué, secrétaires généraux :
1re, 2e et 3e sessions : 1885, 1886, 1888, 3 forts vol. gr. in-8, avec fig., chacun, 14 fr. — 4e session : 1889, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 16 fr. — 5e session : 1891, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 14 fr. — 6e session : 1892, 1 fort vol. gr. in-8, avec fig., 16 fr. — 7e session : 1893, 1 fort vol. gr. in-8, 18 fr. — 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 16e sessions : 1894-95-96-97-98-99-1901-02-03, chaque volume. 20 fr.

DE BOVIS. **Le cancer du gros intestin,** *rectum excepté*. 1 volume in-8. 5 fr.

DELORME. **Traité de chirurgie de guerre.** 2 vol. gr. in-8.
Tome I, avec 95 grav. dans le texte et une pl. hors texte. 16 fr.
Tome II, terminant l'ouvrage, avec 400 grav. dans le texte. 26 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences.)

DURET (H.). **Les tumeurs de l'encéphale.** *Manifestations et chirurgie.* 1 fort vol. gr. in-8 avec 300 figures. 20 fr.

ESTOR. **Guide pratique de chirurgie infantile.** 1 vol. in-8, avec 165 gravures. 8 fr.

FRAISSE. **Principes du diagnostic gynécologique.** 1 vol. in-12, avec gravures. 5 fr.

KOSCHER. **Les fractures de l'humérus et du fémur.** 1 vol. gr. in-8, avec 105 fig. et 56 planches hors texte. 15 fr.

LABADIE-LAGRAVE ET LEGUEU. **Traité médico-chirurgical de gynécologie.** 3e édition entièrement remaniée. 1 vol. grand in-8, avec nombreuses fig., cart. à l'angl. 25 fr.

F. LEGUEU. **Leçons de clinique chirurgicale** (Hôtel-Dieu, 1901). 1 vol. grand in-8, avec 71 gravures dans le texte. 12 fr.

LIEBREICH. **Atlas d'ophtalmoscopie,** représentant l'état normal et les modifications pathologiques du fond de l'œil vues à l'ophtalmoscope. 3e édition. Atlas in-f° de 12 planches. 40 fr.

NIMIER (H.). **Blessures du crâne et de l'encéphale par coup de feu.** 1 vol. in-8, avec 150 fig. 15 fr.

NIMIER (H.) ET DESPAGNET. **Traité élémentaire d'ophtalmologie.** 1 fort vol. gr. in-8, avec 432 gravures. Cart. à l'angl. 20 fr.

NIMIER (H.) ET LAVAL. **Les projectiles de guerre** et leur action vulnérante. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les explosifs, les poudres, les projectiles d'exercice,** leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les armes blanches,** leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **De l'infection en chirurgie d'armée,** évolution des blessures de guerre. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **Traitement des blessures de guerre.** 1 fort vol. in-12, avec gravures. 6 fr.

F. TERRIER ET M. AUVRAY. **Chirurgie du foie et des voies biliaires.** 1 vol. grand in-8, avec 50 fig. 10 fr.

F. TERRIER ET M. PÉRAIRE. **Manuel de petite chirurgie.** 8e édition, entièrement refondue. 1 fort vol. in-12, avec 572 fig., cartonné à l'anglaise. 8 fr.

C. — Thérapeutique. Pharmacie. Hygiène.

BOSSU. **Petit compendium médical.** 6e édit. 1 vol. in-32, cartonné à l'anglaise. 1 fr. 25

BOUCHARDAT. **Nouveau formulaire magistral.** 1900. 1 vol. in-18, cartonné. 4 fr.

BOUCHARDAT ET DESOUBRY. **Formulaire vétérinaire**, contenant le mode d'action, l'emploi et les doses des médicaments. 6e édit. 1 vol. in-18, broché, 3 fr. 50; cartonné, 4 fr.; relié. 4 fr. 50

BOUCHARDAT. **De la glycosurie ou diabète sucré**, son traitement hygiénique. 2e édition. 1 vol. grand in-8.

BOUCHARDAT. **Traité d'hygiène publique et privée**, basée sur l'étiologie. 3e édition. 1 fort volume gr. in-8. 18 fr.

BOURGEOIS (G.). **Exode rural et tuberculose.** 1 vol. gr. in-8. 5 fr.

CHASSEVANT (A.). **Précis de chimie physiologique.** 1 vol. gr. in-8. 10 fr.

LAGRANGE (F.). **La médication par l'exercice.** 1 vol. grand in-8, avec 68 grav. et une carte en couleurs. 2 éd. 12 fr.

— **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures. 10 fr.

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 volume in-8, avec graphiques. 5 fr.

WEBER. **Climatothérapie.** Traduit de l'allemand par les docteurs DOYON et SPILMANN. 1 vol. in-8. 6 fr.

D. — Anatomie. Physiologie. Histologie.

BELZUNG. **Anatomie et physiologie végétales.** 1 fort volume in-8, avec 1700 gravures. 20 fr.

— **Anatomie et physiologie animales.** 9e édition revue. 1 fort volume in-8, avec 522 gravures dans le texte, broché, 6 fr.; cart. 7 fr.

BÉRAUD (B.-J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique**, pouvant servir de complément à tous les ouvrages d'anatomie chirurgicale, composé de 100 planches représentant plus de 200 figures gravées sur acier, avec texte explicatif. 1 fort vol. in-4.

Prix : Fig. noires, relié, 60 fr. — Fig. coloriées, relié, 120 fr.

CORNIL, RANVIER, BRAULT ET LETULLE. **Manuel d'histologie pathologique.** 3e édition entièrement remaniée.

TOME I, par MM. RANVIER, CORNIL, BRAULT, F. BEZANÇON et M. CAZIN. — *Histologie normale. — Cellules et tissus normaux. — Généralités sur l'histologie pathologique. — Altération des cellules et des tissus. — Inflammations. — Tumeurs. — Notions sur les bactéries. — Maladies des systèmes et des tissus. — Altérations du tissu conjonctif.* 1 vol. in-8, avec 387 gravures en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME II, par MM. DURANTE, JOLLY, DOMINICI, GOMBAULT et PHILIPPE. — *Muscles. — Sang et hématopoïèse. — Généralités sur le système nerveux.* 1 vol. in-8, avec 278 grav. en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME III, par MM. GOMBAULT, NAGEOTTE, RICHE, MARIE, DURANTE, LEGRY, MILIAN, BEZANÇON. — *Cerveau.* — *Moelle.* — *Nerfs.* — *Cœur.* — *Poumon.* — *Larynx.* — *Ganglion lymphatique.* — [illegible] 1 vol. in-8, avec grav. en noir et en coul. (*Paraîtra en Octobre* [illegible])

L'ouvrage complet comprendra 4 volumes.

GYON (E. DE). **Les nerfs du cœur.** 1 vol. gr. in-8 avec fig. [illegible]

DEBIERRE. **Traité élémentaire d'anatomie de l'homme.** Anatomie descriptive et dissection, avec notions d'organogénie et d'embryologie générales. Ouvrage complet en 2 volumes. [illegible]

TOME I. *Manuel de l'amphithéâtre.* 1 vol. in-8 de 950 pages, avec 450 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.

TOME II ET DERNIER. 1 vol. in-8, avec 515 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.

(*Couronné par l'Académie des Sciences.*)

DEBIERRE. **Les centres nerveux** (Moelle épinière et encéphale), avec applications physiologiques et médico-chirurgicales. 1 vol. in-8, avec grav. en noir et en couleurs. 12 fr.

— **Atlas d'ostéologie,** comprenant les articulations des os et les insertions musculaires. 1 vol. in-4, avec 253 grav. en noir et en couleurs, cart. toile dorée. 12 fr.

— **Leçons sur le péritoine.** 1 vol. in-8, avec 58 figures. 4 fr.

— **L'embryologie en quelques leçons.** 1 vol. in-8, avec 144 fig. 4 fr.

G. DEMENY. **Mécanisme et éducation des mouvements.** 2e éd. 1 vol. in-8, avec 565 figures. 9 fr.

DUVAL (Mathias). **Le placenta des rongeurs.** 1 vol. in-4, avec 106 fig. dans le texte et un atlas de 22 planches en taille-douce hors texte. 40 fr.

— **Le placenta des carnassiers.** 1 beau vol. in-4, avec 46 figures dans le texte et un atlas de 13 planches en taille-douce. 25 fr.

— **Études sur l'embryologie des chéiroptères.** *L'ovule, la gastrula, le blastoderme et l'origine des annexes chez le murin.* 1 fort vol. avec 29 fig. dans le texte et 5 planches en taille-douce. 15 fr.

FAU. **Anatomie des formes du corps humain,** à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1 atlas in-folio de 25 planches. Prix : Figures noires, 15 fr. — Figures coloriées. 30 fr.

FÉRÉ. **Travail et plaisir.** *Études de psycho-mécanique.* 1 vol. gr. in-8, avec 200 fig. 12 fr.

— **Sensation et mouvement.** 2e éd. 1 vol. in-16, avec grav. 2 fr. 50

GLEY (E.). **Études de psychologie physiologique et pathologique.** 1 vol. in-8 avec gravures. 5 fr.

GRASSET (J.). **Les limites de la biologie.** [illegible] édit. Préface de Paul BOURGET. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

LE DANTEC. **Traité de biologie.** 1 vol. grand in-8, avec fig., 2e éd. 15 fr.

— **Lamarckiens et Darwiniens.** 2e édit. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

— **L'Unité dans l'être vivant.** *Essai d'une biologie chimique.* 1 vol. in-8. 7 fr. 50

— **Les limites du connaissable.** *La vie et les phénomènes naturels.* 2e édit. 1 vol. in-8. 3 fr. 75

PREYER. **Éléments de physiologie générale.** Traduit de l'allemand par M. J. SOURY. 1 vol. in-8. 5 fr.

— **Physiologie spéciale de l'embryon.** 1 vol. in-8, avec figures et 9 planches hors texte. 7 fr. 50

SPENCER (Herbert). **Principes de biologie,** traduit par M. CAZELLES. 4e édit. 2 forts vol. in-8. 20 fr.

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES

Secrétaire de la rédaction : DICK MAY, Secrét. gén. de l'Éc. des Hautes Études sociales.

Volumes in-8 carré de 300 pages environ, cart. à l'anglaise.
Chaque volume, 6 fr.

L'individualisation de la peine, par R. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

L'idéalisme social, par EUGÈNE FOURNIÈRE.

Ouvriers du temps passé (XV[e] et XVI[e] siècles), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon, 2[e] édition.

Les transformations du pouvoir, par G. TARDE, de l'Institut, professeur au Collège de France.

Morale sociale, par MM. G. BELOT, MARCEL BERNÈS, BRUNSCHVICG, F. BUISSON, DARLU, DAURIAC, DELBET, CH. GIDE, M. KOVALEVSKY, MALAPERT, le R. P. MAUMUS, DE ROBERTY, G. SOREL, le PASTEUR WAGNER. Préface de M. ÉMILE BOUTROUX, de l'Institut.

Les enquêtes, *pratique et théorie*, par P. DU MAROUSSEM. *(Ouvrage couronné par l'Institut.)*

Questions de morale, par MM. BELOT, BERNÈS, F. BUISSON, A. CROISET, DARLU, DELBOS, FOURNIÈRE, MALAPERT, MOCH, D. PARODI, G. SOREL.

Le développement du catholicisme social, depuis l'encyclique *Rerum Novarum*, par MAX TURMANN.

Le socialisme sans doctrines, par A. MÉTIN.

L'éducation morale dans l'Université (*Enseignement secondaire*). Conférences et discussions, sous la présidence de M. A. CROISET, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

La méthode historique appliquée aux sciences sociales, par CH. SEIGNOBOS, maître de conf. à l'Univ. de Paris.

Assistance sociale. *Pauvres et mendiants*, par PAUL STRAUSS, sénateur.

L'hygiène sociale, par E. DUCLAUX, de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur.

Le contrat de travail. *Le rôle des syndicats professionnels*, par P. BUREAU, professeur à la Faculté libre de droit de Paris.

Essai d'une philosophie de la solidarité. Conférences et discussions, sous la présidence de MM. LÉON BOURGEOIS, sénateur, ancien président du Conseil des ministres, et A. CROISET, de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.

L'éducation de la démocratie. Leçons professées à l'École des Hautes Études sociales, par MM. E. LAVISSE, A. CROISET, SEIGNOBOS, MALAPERT, LANSON, HADAMARD.

L'exode rural et le retour aux champs, par E. VANDERVELDE, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.

La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés, par J.-L. DE LANESSAN, député, ancien ministre de la Marine.

La concurrence sociale et les devoirs sociaux, par LE MÊME.

La démocratie devant la science, par C. Bouglé, professeur à l'Université de Toulouse.

L'individualisme anarchiste. *Max Stirner*, par V. Basch, professeur à l'Université de Rennes.

Les applications sociales de la solidarité, par MM. P. Budin, Ch. Gide, H. Monod, Paulet, Robin, Siegfried, Brouardel. Préface de M. Léon Bourgeois.

La paix et l'enseignement pacifiste, par MM. Fr. Passy, Ch. Richet, d'Estournelles de Constant, E. Bourgeois, A. Weiss, H. La Fontaine, G. Lyon.

Études sur la philosophie morale au XIXe siècle, par MM. Belot, A. Darlu, M. Bernès, A. Landry, Ch. Gide, E. Roberty, R. Allier, H. Lichtenberger, L. Brunschvicg.

Enseignement et démocratie, par MM. Croiset, Devinat, Boitel, Millerand, Appell, Seignobos, Lanson, Ch.-V. Langlois.

Religions et sociétés, par MM. Th. Reinach, A. Puech, R. Allier, A. Leroy-Beaulieu, le Bon Carra de Vaux, H. Dreyfus.

Essais socialistes, *La religion, L'alcoolisme, L'art,* par E. Vandervelde, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT

Chaque volume in-16, 2 fr. 50

Bismarck, par H. Welschinger.
Prim, par H. Léonardon.
Disraeli, par M. Courcelle.
Ôkoubo, ministre japonais, par M. Courant.
Chamberlain, par A. Viallate.

LES MAITRES DE LA MUSIQUE

ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ESTHÉTIQUE

Publiées sous la direction de M. Jean Chantavoine

Chaque volume in-8 de 250 pages environ, 3 fr. 50

Palestrina, par M. Brenet.
J.-S. Bach, par André Pirro.
César Franck, par Vincent d'Indy.

En préparation :

Grétry, par Pierre Aubry. — **Mendelssohn,** par Camille Bellaigue. — **Beethoven,** par Jean Chantavoine. — **Orlande de Lassus,** par Henry Expert. — **Wagner,** par Henri Lichtenberger. — **Berlioz,** par Romain Rolland. — **Rameau,** par L. Laloy. — **Schubert,** par A. Schweitzer. — **Gluck,** par Julien Tiersot, etc., etc.

BIBLIOTHÈQUE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-16 et in-8

EUROPE

Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par *H. de Sybel*. Traduit de l'allemand par Mlle Dosquet. 6 vol. in-8. Chacun. 7 fr.
Histoire diplomatique de l'Europe, de 1815 à 1878, par *Debidour*, 2 vol. in-8. . . . . 18 fr.
La question d'Orient, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par *E. Driault*; préface de *G. Monod*. 1 vol. in-8. 3e édit. . . . . 7 fr.
La papauté, par *I. de Dœllinger*. Traduit de l'allemand par *A. Giraud-Teulon*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
Questions diplomatiques de 1904, par *A. Tardieu*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

FRANCE

La révolution française, par *H. Carnot*. 1 vol. in-16. Nouv. éd. 3 fr. 50
La théophilanthropie et le culte décadaire (1796-1801), par *A. Mathiez*. 1 vol. in-8. . . . . 12 fr.
Contributions à l'histoire religieuse de la révolution française, par *le même*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Condorcet et la révolution française, par *L. Cahen*. 1 vol. in-8. 10 fr.
Le culte de la raison et le culte de l'être suprême (1793-1794). Étude historique, par *A. Aulard*. 2e éd. 1 vol. in-16. . . . . . 3 fr. 50
Études et leçons sur la révolution française, par *A. Aulard*. 4 vol. in-16. Chacun . . . . 3 fr. 50
Variétés révolutionnaires, par *M. Pellet*. 3 vol. in-16. Chacun 3 fr. 50
Hommes et choses de la Révolution, par *Eug. Spuller*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Les campagnes des armées françaises (1792-1815), par *C. Vallaux*. 1 vol. in-16, avec 17 cartes. . . . . 3 fr. 50
La politique orientale de Napoléon (1806-1808), par *E. Driault*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
Napoléon et la société de son temps, par *P. Bondois*. 1 vol. in-8. 7 fr.
De Waterloo à Sainte-Hélène (20 juin-16 oct. 1815), par *J. Silvestre*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Histoire de dix ans (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8. Chacun. 5 fr.
Associations et sociétés secrètes sous la deuxième république (1848-1851), par *J. Tchernoff*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
Histoire du second empire (1848-1870), par *Taxile Delord*. 6 vol. in-8. Chacun . . . . 7 fr.
Histoire du parti républicain (1814-1870), par *G. Weill*. 1 v. in-8. 10 fr.
Histoire du mouvement social (1852-1902), par *le même*. 1 v. in-8. 7 fr.
La campagne de l'Est (1870-71), par *Poullet*. 1 vol. in-8 avec cartes. 7 fr.
Histoire de la troisième république, par *E. Zevort* :
- I. *Présidence de M. Thiers*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . . . 7 fr.
- II. *Présidence du Maréchal*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . . 7 fr.
- III. *Présidence de Jules Grévy*. 1 vol. in-8. 2e édit. . . . 7 fr.
- IV. *Présidence de Sadi-Carnot*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France (1789-1870), par *A. Debidour*. 1 vol. in-8 (*Couronné par l'Institut*). . . . 12 fr.
L'Église catholique et l'État en France (1870-1906), par *le même*. Tome I, 1870-1889, 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
L'État et les Églises en France. Des origines à la loi de séparation, par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
La société française sous la troisième république, par *Marius-Ary Leblond*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
Histoire de la liberté de conscience en France (1595-1870), par *G. Bonet-Maury*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
Les civilisations tunisiennes (Musulmans, Israélites, Européens), par *Paul Lapie*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

La France politique et sociale, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-8. 5 fr.
Les colonies françaises, par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8. 6e éd. . . 5 fr.
La France hors de France. *Notre émigration, sa nécessité, ses conditions*, par *J.-B. Piolet*. 1 vol. in-8 . . . . 10 fr.
L'Indo-Chine française, étude économique, politique et administrative sur *la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam* et *le Tonkin* (Médaille Dupleix de la Société de Géographie commerciale), par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-8, avec 5 cartes en couleurs. . . . . 15 fr.
L'Algérie, par *M. Wahl*. 1 vol. in-8. 4e édition, revue par *A. Bernard* (Ouvrage couronné par l'Institut). . . . . 5 fr.

ANGLETERRE

Histoire contemporaine de l'Angleterre, depuis la mort de la reine Anne jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-16. 2e éd. 3 fr. 50
Lord Palmerston et lord Russell, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Le socialisme en Angleterre, par *Albert Métin*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Histoire gouvernementale de l'Angleterre (1770-1830), par *Cornewall Lewis*. 1 vol. in-8 . . . . 7 fr.

ALLEMAGNE

Le grand-duché de Berg (1806-1813), par *Ch. Schmidt*. 1 vol. in-8.. 10 fr.
Histoire de la Prusse, depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa, par *Eug. Véron*. 1 vol. in-18. 6e éd., revue par *Paul Bondois* . . . . 3 fr. 50
Histoire de l'Allemagne, depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours, par *Eug. Véron*. 1 vol. in-18. 3e éd., continuée jusqu'en 1892, par *Paul Bondois*. 3 fr. 50
Le socialisme allemand et le nihilisme russe, par *J. Bourdeau*. 1 vol. in-16. 2e édition. . . . . 3 fr. 50
Les origines du socialisme d'État en Allemagne, par *Ch. Andler*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
L'Allemagne nouvelle et ses historiens (*Niebuhr, Ranke, Mommsen, Sybel, Treitschke*), par *A. Guilland*. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.
La démocratie socialiste allemande, par *Edg. Milhaud*. 1 vol. in-8 . . . . 10 fr.
La Prusse et la Révolution de 1848, par *P. Matter*. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50
Bismarck et son temps, par *le même*. I. *La préparation* (1815-1863). 1 vol. in-8, 10 fr. — II. *L'action* (1863-1870), 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

AUTRICHE-HONGRIE

Les Tchèques et la Bohême contemporaine, par *J. Bourlier*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie, par *B. Auerbach*. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.
Le pays magyar, par *R. Recouly*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

ESPAGNE

Histoire de l'Espagne, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours par *H. Reynald*. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

SUISSE

Histoire du peuple suisse, par *Daendliker*, précédée d'une Introduction par *Jules Favre*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

AMÉRIQUE

Histoire de l'Amérique du Sud, par *Alf. Deberle*. 1 vol. in-16. 3e éd., revue par *A. Milhaud*. . . . . 3 fr. 50

ITALIE

Histoire de l'unité italienne (1814-1871), par *Bolton King*. Traduit de l'anglais par *Macquart*, introduction de *Yves Guyot*. 2 vol. in-8. 15 fr.
Histoire de l'Italie, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par *E. Sorin*. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

BONAPARTE ET LES RÉPUBLIQUES ITALIENNES (1796-1799), par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr.
NAPOLÉON EN ITALIE (1800-1812), par *J.-E. Driault*. 1 vol. in-8. . 10 fr.

ROUMANIE

HISTOIRE DE LA ROUMANIE CONTEMPORAINE (1822-1900), par *Fr. Damé*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

GRÈCE et TURQUIE

LA TURQUIE ET L'HELLÉNISME CONTEMPORAIN, par *V. Bérard*. 1 vol. in-16. 4e éd. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*) . . . . 3 fr. 50
BONAPARTE ET LES ILES IONIENNES (1797-1816), par *E. Rodocanachi*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

INDE

L'INDE CONTEMPORAINE ET LE MOUVEMENT NATIONAL, par *E. Piriou*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

CHINE

HISTOIRE DES RELATIONS DE LA CHINE AVEC LES PUISSANCES OCCIDENTALES (1861-1902), par *H. Cordier*. 3 vol. in-8, avec cartes. . . . . 30 fr.
L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1857-58, par *le même*. 1 vol. in-8. . . 7 fr.
L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1860, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
EN CHINE. *Mœurs et institutions. Hommes et faits*, par *Maurice Courant*. 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50
LE DRAME CHINOIS (JUILLET-AOUT 1900), par *Marcel Monnier*. 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

ÉGYPTE

LA TRANSFORMATION DE L'ÉGYPTE, par *Alb. Métin*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

Paul Louis. L'OUVRIER DEVANT L'ÉTAT. 1 vol. in-8. . . . . . 7 fr.
E. Driault. LES PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX A LA FIN DU XIXe SIÈCLE. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
Louis Blanc. DISCOURS POLITIQUES (1848-1881). 1 vol. in-8. 7 fr. 50
Jules Barni. LES MORALISTES FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50
Deschanel (E.). LE PEUPLE ET LA BOURGEOISIE. 1 vol. in-8. 2e éd. 5 fr.
E. de Laveleye. LE SOCIALISME CONTEMPORAIN. 1 volume in-16. 11e édition, augmentée. . . . . 3 fr. 50
E. Despois. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. 1 vol. in-16. 4e éd. 3 fr. 50
Du Casse. LES ROIS FRÈRES DE NAPOLÉON Ier. 1 vol. in-8. . 10 fr.
Eug. Spuller. FIGURES DISPARUES, portraits contemporains, littéraires et politiques. 3 vol. in-16, chaque volume. . . . . 3 fr. 50
J. Reinach. LA FRANCE ET L'ITALIE DEVANT L'HISTOIRE. 1 vol. in-8. 5 fr.
Eug. Spuller. L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Eug. Spuller. L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE DE L'ÉGLISE. 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50
G. Schefer. BERNADOTTE ROI (1810-1818-1844). 1 vol. in-8. . 5 fr.
Hector Depasse. TRANSFORMATIONS SOCIALES. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Hector Depasse. DU TRAVAIL ET DE SES CONDITIONS. 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50
Eug. d'Eichthal. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET GOUVERNEMENT. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
G. Isambert. LA VIE A PARIS PENDANT UNE ANNÉE DE LA RÉVOLUTION (1791-1792). 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Novicow. LA POLITIQUE INTERNATIONALE. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
G. Weill. L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE. 1 vol. in-16 . . 3 fr. 50
A. Lichtenberger. LE SOCIALISME UTOPIQUE. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
— LE SOCIALISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 v. in-8. 5 fr.
Paul Matter. LA DISSOLUTION DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
J. Bourdeau. L'ÉVOLUTION DU SOCIALISME. 1 vol. in-16. . . 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE UTILE

Élégants volumes in-32, de 192 pages chacun.

Chaque volume broché, 60 cent.; cartonné, 1 franc. Franco par poste.

---

1. **Morand.** Introduction à l'étude des sciences physiques. 6e éd.
2. **Cruveilhier.** Hygiène générale. 9e édit.
3. **Corbon.** De l'enseignement professionnel. 4e édit.
4. **L. Pichat.** L'art et les artistes en France. 5e édit.
5. **Buchez.** Les Mérovingiens. 6e éd.
6. **Buchez.** Les Carlovingiens. 2e éd.
7. (*Epuisé.*)
8. **Bastide.** Luttes religieuses des premiers siècles. 5e édit.
9. **Bastide.** Les guerres de la Réforme. 5e édit.
10. (*Epuisé.*)
11. **Brothier.** Histoire de la terre. 9e éd.
12. **Bouant.** Les principaux faits de la chimie (avec fig.).
13. **Turck.** Médecine populaire. 6e édit.
14. **Morin.** La loi civile en France. 5e édit.
15. **Paul Louis.** Les lois ouvrières.
16. **Ott.** L'Inde et la Chine.
17. **Catalan.** Notions d'astronomie. 6e édit.
18. (*Epuisé.*)
19. **V. Meunier.** Philosophie zoologique. 3e édit.
20. **J. Jourdan.** La justice criminelle en France. 4e édit.
21. **Ch. Rolland.** Histoire de la maison d'Autriche. 4e édit.
22. **Eug. Despois.** Révolution d'Angleterre. 4e édit.
23. **B. Gastineau.** Les génies de la science et de l'industrie. 2e éd.
24. **Leneveux.** Le budget du foyer.
25. **L. Combes.** La Grèce ancienne. 4e édit.
26. **F. Lock.** Histoire de la Restauration. 5e édit.
27. (*Epuisé.*)
28. (*Epuisé.*)
29. **L. Collas.** Histoire de l'empire ottoman. 3e édit.
30. **F. Zurcher.** Les phénomènes de l'atmosphère. 7e édit.
31. **E. Raymond.** L'Espagne et le Portugal. 3e édit.
32. **Eugène Noël.** Voltaire et Rousseau. 4e édit.
33. **A. Ott.** L'Asie occidentale et l'Égypte. 3e édit.
34. (*Épuisé.*)
35. **Enfantin.** La vie éternelle. 6e éd.
36. **Brothier.** Causeries sur la mécanique. 5e édit.
37. **Alfred Doneaud.** Histoire de la marine française. 4e édit.
38. **F. Lock.** Jeanne d'Arc. 3e édit.

39-40. **Carnot.** Révolution française. 2 vol. 7e édit.

41. **Zurcher et Margollé.** Télescope et microscope. 2e édit.
42. **Blerzy.** Torrents, fleuves et canaux de la France. 3e édit.
43. **Secchi, Wolf, Briot et Delaunay.** Le soleil et les étoiles. 5e édit.
44. **Stanley Jevons.** L'économie politique. 9e édit.
45. **Ferrière.** Le darwinisme. 5e éd.
46. **Leneveux.** Paris municipal. 2e éd.
47. **Boillot.** Les entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes.
48. **Zevort (Edg.).** Histoire de Louis-Philippe. 4e édit.
49. (*Epuisé.*)
50. **Zaborowski.** L'origine du langage. 5e édit.
51. **H. Blerzy.** Les colonies anglaises.
52. **Albert Lévy.** Histoire de l'air (avec fig.). 4e édit.
53. **Geikie.** La géologie (avec fig.). 4e édit.
54. **Zaborowski.** Les migrations des animaux. 3e édit.
55. **F. Paulhan.** La physiologie de l'esprit. 5e édit. refondue.
56. **Zurcher et Margollé.** Les phénomènes célestes. 3e édit.
57. **Girard de Rialle.** Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique. 2e éd.
58. **Jacques Bertillon.** La statistique humaine de la France.
59. **Paul Gaffarel.** La défense nationale en 1792. 2e édit.
60. **Herbert Spencer.** De l'éducation. 11e édit.

BIBLIOTHÈQUE
DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

VOLUMES IN-16.

Br., 2 fr. 50 ; cart. à l'angl., 3 fr. ; reliés, 4 fr.

Alaux.
Philosophie de Victor Cousin.

R. Allier.
Philosophie d'Ernest Renan. 3e éd.

L. Arréat.
La morale dans le drame. 2e édit.
Mémoire et imagination.
Les croyances de demain.
Dix ans de philosophie (1890-1900).
Le sentiment religieux en France.

G. Ballet.
Langage intérieur et aphasie. 2e éd.

A. Bayet.
La morale scientifique.

Bergson.
Le rire. 4e édit.

Ernest Bersot.
Libre philosophie.

Binet.
Psychologie du raisonnement. 3e éd.

Hervé Blondel.
Les approximations de la vérité.

C. Bos.
Psychologie de la croyance. 2e éd.

M. Boucher.
Essai sur l'hyperespace. 2e éd.

C. Bouglé.
Les sciences sociales en Allemagne.

J. Bourdeau.
Les maîtres de la pensée contemporaine. 4e éd.
Socialistes et sociologues.

E. Boutroux.
Conting. des lois de la nature. 5e éd.

Brunschvicg.
Introduction à la vie de l'esprit. 2e éd.

Carus.
La conscience du moi.

Coste.
Dieu et l'âme. 2e édit.

A. Cresson.
Le malaise de la pensée philosophique.
La morale de Kant. 2e éd.

G. Danville.
Psychologie de l'amour. 3e édit.

L. Dauriac.
La psychol. dans l'Opéra français.

Delbœuf.
Matière brute et matière vivante.

L. Dugas.
Psittacisme et pensée symbolique.
La timidité. 3e édit.
Psychologie du rire.
L'absolu.

Dunan.
Théorie psychologique de l'espace.

Duprat.
Les causes sociales de la folie.
Le mensonge.

Durand (de Gros).
Philosophie morale et sociale.

E. Durkheim.
Les règles de la méthode sociologique. 3e édit.

E. d'Eichthal.
Correspondance inédite de J. Stuart Mill avec G. d'Eichthal.
Les probl. sociaux et le socialisme.

Encausse (Papus).
L'occultisme et le spiritualisme. 2e édit.

A. Espinas.
La philosophie expérimentale en Italie.

E. Faivre.
De la variabilité des espèces.

Ch. Féré.
Sensation et mouvement. 2e édit.
Dégénérescence et criminalité. 3e éd.

E. Ferri.
Les criminels dans l'art et la littérature. 2e édit.

Fierens-Gevaert.
Essai sur l'art contemporain. 2e éd.
La tristesse contemporaine. 4e éd.
Psychologie d'une ville. Essai sur Bruges. 2e édit.
Nouveaux essais sur l'art contemp.

M. de Fleury.
L'âme du criminel.

Fonsegrive.
La causalité efficiente.

A. Fouillée.
La propriété sociale et la démocratie. Nouv. éd.

E. Fournière.
Essai sur l'individualisme.

Ad. Franck.
Philosophie du droit pénal. 5e édit.
Des rapports de la religion et de l'État. 2e édit.
La philosophie mystique en France au XVIIIe siècle.

Gauckler.
Le beau et son histoire.

E. Goblot.
Justice et liberté.

J. Grasset.
Les limites de la biologie. 3e édit.

G. de Greef.
Les lois sociologiques. 3e édit.

Guyau.
La genèse de l'idée de temps. 2e éd.

E. de Hartmann.
La religion de l'avenir. 5e édition.
Le Darwinisme. 7e édition.

R. C. Herckenrath.
Probl. d'esthétique et de morale.

Marie Jaëll.
L'intelligence et le rythme dans les mouvements artistiques.

W. James.
La théorie de l'émotion. 2e édit.

Paul Janet.
La philosophie de Lamennais.

J. Lachelier.
Du fondement de l'induction. 4e éd.

Mme Lampérière.
Le rôle social de la femme.

A. Landry.
La responsabilité pénale.

J.-L. de Lanessan.
Morale des philosophes chinois.

Lange.
Les émotions. 2e édit.

Lapie.
La justice par l'État.

Gustave Le Bon.
Lois psychologiques de l'évolution des peuples. 7e éd.
Psychologie des foules. 11e éd.

Lechalas.
Etude sur l'espace et le temps.

F. Le Dantec.
Le déterminisme biologique. 2e éd.
L'individualité et l'erreur individualiste.
Lamarckiens et darwiniens. 2e éd.

G. Lefèvre.
Obligation morale et idéalisme.

Liard.
Les logiciens anglais contemporains. 4e édition.
Définitions géométriques. 3e édit.

H. Lichtenberger.
La philosophie de Nietzsche. 9e éd.
Aphorismes et fragments choisis de Nietzsche. 2e édit.

Lombroso.
L'anthropologie criminelle. 5e éd.
Nouvelles recherches de psychiatrie et d'anthropologie criminelle.
Les applications de l'anthropologie criminelle.

John Lubbock.
Le bonheur de vivre. 2 vol. 8e éd.
L'emploi de la vie. 5e édit.

G. Lyon.
La philosophie de Hobbes.

E. Marguery.
L'œuvre d'art et l'évolution.

Mariano.
La Philosophie contemp. en Italie.

Marion.
J. Locke, sa vie, son œuvre. 2e édit.

Maus.
La justice pénale.

Mauxion.
L'éducation par l'instruction. 2e éd.
Nature et éléments de la moralité.

G. Milhaud.
Essai sur les conditions et les limites de la certitude logique. 2e édit.
Le rationnel.

Mosso.
La peur. 3e éd.
La fatigue intellect. et phys. 4e éd.

E. Murisier.
Les maladies du sentiment religieux. 2e édit.

A. Naville.
Nouvelle classification des sciences. 2e édit.

Max Nordau.
Paradoxes psychologiques. 5e éd.
Paradoxes sociologiques. 4e édit.
Psycho-physiologie du génie et du talent. 4e édit.

Novicow.
L'avenir de la race blanche. 2e édit.

Ossip-Lourié.
Pensées de Tolstoï. 2e édit.
Philosophie de Tolstoï. 2e édit.
La philos. soc. dans le théât. d'Ibsen.
Nouvelles pensées de Tolstoï.
Le bonheur et l'intelligence.

G. Palante.
Précis de sociologie. 3e édit.

W.-R. Paterson (Swift).
L'éternel conflit.

Paulhan.
Les phénomènes affectifs. 2e édit.
J. de Maistre, sa philosophie.
Psychologie de l'invention.
Analystes et esprits synthétiques.
La fonction de la mémoire.

J. Philippe.
L'image mentale.

F. Pillon.
La philosophie de Charles Secrétan.

Mario Pilo.
La psychologie du beau et de l'art.

Pioger.
Le monde physique.

Queyrat.
L'imagination chez l'enfant. 3e édit.
L'abstraction, son rôle dans l'éducation intellectuelle.
Les caractères et l'éducation morale.
La logique chez l'enfant et sa culture. 2e éd.
Les jeux des enfants.

P. Regnaud.
Précis de logique évolutionniste.
Comment naissent les mythes.

G. Renard.
Le régime socialiste. 4e édit.

A. Réville
Dogme de la divinité de Jésus-Christ. 3e éd.

Th. Ribot.
La philos. de Schopenhauer. 10e éd.
Les maladies de la mémoire. 18e éd.
Les maladies de la volonté. 21e éd.
Les maladies de la personnalité. 11e édit.
La psychologie de l'attention. 7e éd.

G. Richard.
Socialisme et science sociale. 2e éd.

Ch. Richet.
Psychologie générale. 6e éd.

De Roberty.
L'inconnaissable.
L'agnosticisme. 2e édit.
La recherche de l'Unité.
Auguste Comte et H. Spencer. 2e éd.
Le bien et le mal.
Psychisme social.
Fondements de l'éthique.
Constitution de l'éthique.
Frédéric Nietzsche.

Roisel.
De la substance.
L'idée spiritualiste. 2e édit.

Roussel-Despierres.
L'idéal esthétique.

Schopenhauer.
Le libre arbitre. 9e édition.
Le fondement de la morale. 8e édit.
Pensées et fragments. 21e édition.

P. Sollier.
Les phénomènes d'autoscopie.

Herbert Spencer.
Classification des sciences. [illegible] édit.
L'individu contre l'État. 6e éd.

Stuart Mill.
Auguste Comte et la philosophie positive. 6e édition.
L'Utilitarisme. 4e édition.

Sully Prudhomme et Ch. Richet.
Le probl. des causes finales. [illegible] éd.

Tanon.
L'évol. du droit et la conscience sociale.

Tarde.
La criminalité comparée. 5e éd.
Les transformations du droit. [illegible] éd.
Les lois sociales. 2e édit.

Thamin.
Éducation et positivisme. 2e éd.

P.-F. Thomas.
La suggestion, son rôle dans l'éducation intellectuelle. 2e édit.
Morale et éducation.

Tissié.
Les rêves. 2e édit.

Wundt.
Hypnotisme et suggestion.

Zeller.
Christ. Baur et l'école de Tubingue.

Th. Ziegler.
La question sociale est une question morale. 3e éd.

Charles de Rémusat.
Philosophie religieuse.

Derniers volumes publiés :

Arréat.
Art et psychologie individuelle.

L. Brunschvicg.
L'idéalisme contemporain.

G. Dumas.
Le sourire.

G. Geley.
L'être subconscient. 2e édit.

A. Godfernaux
Le sentiment et la pensée. 2e éd.

Jankelevitch.
Nature et société.

J. Philippe et G. Paul-Boncour.
Les anomalies mentales chez les écoliers.

Schopenhauer.
Écrivains et style.
Sur la religion.

VOLUMES IN-8.

Brochés, à 5, 7 50 et 10 fr.; cart. angl., 1 fr. de plus par vol.; reliure, 2 fr.

Ch. Adam.
La philosophie en France (première moitié du XIXe siècle). 7 fr. 50

Agassiz.
De l'espèce et des classifications. 5 fr.

Arnold (M.).
La crise religieuse. 7 fr. 50

Arréat.
Psychologie du peintre. 5 fr.

P. Aubry.
La contag. du meurtre. 3e éd. 5 fr.

Alex. Bain.
La logique inductive et déductive. 3e édit. 2 vol. 20 fr.
Les sens et l'intell. 3e édit. 10 fr.

J.-M. Baldwin.
Le développement mental chez l'enfant et dans la race. 7 fr. 50

Barthélemy Saint-Hilaire.
La philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion. 5 fr.

Barzelotti.
La philosophie de H. Taine. 7 fr. 50

Bazaillas.
La vie personnelle.

Bergson.
Essai sur les données immédiates de la conscience. 3e édit. 3 fr. 75
Matière et mémoire. 4e édit. 5 fr.

A. Bertrand.
L'enseignement intégral. 5 fr.
Les études dans la démocratie. 5 fr.

Em. Boirac.
L'idée du phénomène. 5 fr.

Bouglé.
Les idées égalitaires. 3 fr. 75

L. Bourdeau.
Le problème de la mort. 4e éd. 5 fr.
Le problème de la vie. 7 fr. 50

Bourdon.
L'expression des émotions et des tendances dans le langage. 7 fr. 50

Em. Boutroux.
Études d'histoire de la philosophie. 2e édit. 7 fr. 50

L. Bray.
Du beau. 5 fr.

Brochard.
De l'erreur. 2e éd. 5 fr.

Brunschvicg.
Spinoza. 2e édit. 3 fr. 75
La modalité du jugement 5 fr.

Ludovic Carrau.
La philosophie religieuse en Angleterre depuis Locke. 5 fr.

Ch. Chabot.
Nature et moralité. 5 fr.

Clay.
L'alternative. 2e éd. 10 fr.

Collins.
Résumé de la phil. de H. Spencer. 4e éd. 10 fr.

Aug. Comte.
La sociologie. 7 fr. 50

Cosentini.
La sociologie génétique. 3 fr. 75

A. Coste.
Principes d'une sociol. obj. 3 fr. 75
L'expérience des peuples. 10 fr.

Crépieux-Jamin.
L'écriture et le caractère. 4e éd. 7.50

A. Cresson.
Morale de la raison théorique. 5 fr.

Dauriac.
Essai sur l'esprit musical. 5 fr.

Delbos.
Philos. pratique de Kant. 7 fr. 50

Devaule.
Condillac et la psychologie anglaise contemporaine. 5 fr.

Draghicesco
Rôle de l'individu dans le déterminisme social. 7 fr. 50

G. Dumas.
La tristesse et la joie. 7 fr. 50
Deux messies positivistes, St-Simon et Auguste Comte. 5 fr.

G.-L. Duprat.
L'instabilité mentale. 5 fr.

Duproix.
Kant et Fichte et le problème de l'éducation. 2e édit. 5 fr.

Durand (de Gros).
Taxinomie générale. 5 fr.
Esthétique et morale. 5 fr.
Variétés philosophiques. 2e éd. 5 fr.

E. Durkheim.
De la div. du trav. soc. 2e éd. 7 fr. 50
Le suicide, étude sociolog. 7 fr. 50

L'année sociologique. 7 volumes :
1re à 5e années. Chacune. 10 fr.
6e à 9e. Chacune. 12 fr. 50

V. Egger.

La parole intérieure. 2e éd. 5 fr.

A. Espinas.

La philosophie sociale au XVIIIe siècle et la Révolution. 7 fr. 50

G. Ferrero.

Les lois psychologiques du symbolisme. 5 fr.

Enrico Ferri.

La sociologie criminelle. 10 fr.

Louis Ferri.

La psychologie de l'association, depuis Hobbes. 7 fr. 50

J. Finot.

Le préjugé des races, 2e éd. 7 fr. 50

Flint.

La philosophie de l'histoire en Allemagne. 7 fr. 50

Fonsegrive.

Le libre arbitre. 2e éd. 10 fr.

M. Foucault.

La psychophysique. 7 fr. 50

Alf. Fouillée.

Le rêve. 5 fr.
Liberté et déterminisme. 4e éd. 7 fr. 50
Critique des systèmes de morale contemporains. 4e éd. 7 fr. 50
La morale, l'art et la religion, d'après Guyau. 5e éd. 3 fr. 75
L'avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience. 2e éd. 5 fr.
L'évolutionnisme des idées-forces. 4e éd. 7 fr. 50
La psychologie des idées-forces. 2 vol. 15 fr.
Tempérament et caractère. 3e édit. 7 fr. 50
Le mouvement idéaliste. 2e éd. 7 fr. 50
Le mouvement positiviste. 2e éd. 7.50
Psych. du peuple français. 3e éd. 7.50
La France au point de vue moral. 2e édit. 7 fr. 50
Esquisse psychologique des peuples européens. 3e édit. 10 fr.
Nietzsche et l'immoralisme. 2e éd. 5 fr.
Le moralisme de Kant et l'amoralisme contemporain. 2e éd. 7 fr. 50
Les éléments sociologiques de la morale. 7 fr. 50

E. Fournière.

Théories social. au XIXe siècle. 7 fr. 50

G. Fulliquet.

Sur l'obligation morale. 7 fr. 50

Garofalo.

La criminologie. 5e édit. 7 fr. 50
La superstition socialiste. 5 fr.

L. Gérard-Varet.

L'ignorance et l'irréflexion. 5 fr.

E. Gley.

Études de psycho-physiologie. 5 fr.

E. Goblot.

La classification des sciences. 5 fr.

G. Gory.

L'immanence de la raison dans la connaissance sensible. 5 fr.

R. de la Grasserie.

De la psychologie des religions. 5 fr.

G. de Greef.

Le transformisme social. 2e éd. 7 fr. 50
La sociologie économique. 3 fr. 75

K. Groos.

Les jeux des animaux. 7 fr. 50

Gurney, Myers et Podmore

Les hallucin. télépath. 4e éd. 7 fr. 50

Guyau.

La morale angl. cont. 5e éd. 7 fr. 50
Les problèmes de l'esthétique contemporaine. 6e éd. 5 fr.
Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction. 7e éd. 5 fr.
L'irréligion de l'avenir. 10e éd. 7 fr. 50
L'art au point de vue sociologique. 7e éd. 7 fr. 50
Hérédité et éducation. 8e éd. 5 fr.

E. Halévy.

La form. du radicalisme philos.
I. *La jeunesse de Bentham.* 7 fr. 50
II. *Evol. de la doctr. utilitaire*, 1789-1815. 7 fr. 50
III. *Le radicalisme philos.* 7 fr. 50

Hannequin.

L'hypoth. des atomes. 2e éd. 7 fr. 50

P. Hartenberg.

Les timides et la timidité. 2e éd. 5 fr.

Hébert.

Évolut. de la foi catholique. 5 fr.

G. Hirth.

Physiologie de l'art. 5 fr.

H. Hoffding.

Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience. 2e édit. 7 fr. 50

Isambert.

Les idées socialistes en France (1815-1848). 7 fr. 50

Jacoby.

La sélect. chez l'homme. 2e éd. 10 fr.

Paul Janet.
Les causes finales. 4e édit. 10 fr.
Œuvres phil. de Leibniz. 2e édition. 2 vol. 20 fr.

Pierre Janet.
L'automatisme psychol. 4e éd. 7 fr. 50

J. Jaurès.
Réalité du monde sensible. 2e édit. 7 fr. 50

Karppe.
Études d'histoire de philosophie. 3 fr. 75

A. Lalande.
La dissolution opposée à l'évolution. 7 fr. 50

A. Landry.
Principes de morale rationnelle. 5 fr.

De Lanessan.
La morale des religions. 10 fr.

Lang.
Mythes, cultes et religions. 10 fr.

P. Lapie.
Logique de la volonté. 7 fr. 50

Lauvrière.
Edgar Poë. Sa vie. Son œuvre. 10 fr.

E. de Laveleye.
De la propriété et de ses formes primitives. 5e édit. 10 fr.
Le gouvernement dans la démocratie. 3e éd. 2 vol. 15 fr.

Gustave Le Bon.
Psych. du socialisme. 4e éd. 7 fr. 50

G. Lechalas.
Études esthétiques. 5 fr.

Lechartier.
David Hume, moraliste et sociologue. 5 fr.

Leclère.
Le droit d'affirmer. 5 fr.

F. Le Dantec.
L'unité dans l'être vivant. 7 fr. 50
Les limites du connaissable. 2e éd. 3 fr. 75

X. Léon.
La philosophie de Fichte. 10 fr.

Leroy (E.-B.)
Le langage. 5 fr.

A. Lévy.
La philosophie de Feuerbach. 10 fr.

L. Lévy-Bruhl.
La philosophie de Jacobi. 5 fr.
Lettres inédites de J. Stuart Mill à Auguste Comte. 10 fr.
La philos. d'Aug. Comte. 2e éd. 7 fr. 50
La morale et la science des mœurs. 2e éd. 5 fr.

Liard.
La science positive et la métaphysique. 4e édit. 7 fr. 50
Descartes. 2e édit. 5 fr.

H. Lichtenberger.
Richard Wagner, poète et penseur. 3e édit. 10 fr.
Henri Heine penseur. 3 fr. 75

Lombroso.
La femme criminelle et la prostituée (en collab. avec M. Ferrero). 1 vol. avec planches. 15 fr.
Le crime polit. et les révol. (en collab. avec M. Laschi). 2 vol. 15 fr.
L'homme criminel. 3e édit. 2 vol., avec atlas. 36 fr.

É. Lubac.
Esquisse d'un système de psychol. rationnelle. 3 fr. 75

G. Lyon.
L'idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle. 7 fr. 50

P. Malapert.
Les éléments du caractère. 2e éd. 5 fr.

Marion.
La solidarité morale. 6e édit. 5 fr.

Fr. Martin.
La perception extérieure et la science positive. 5 fr.

J. Maxwell.
Les phénomènes psych. 3e éd. 5 fr.

Max Muller.
Nouv. études de mythol. 12 fr. 50

Myers.
La personnalité humaine. 2e éd. 7.50

E. Naville.
La logique de l'hypothèse. 2e éd. 5 fr.
La définition de la philosophie. 5 fr.
Les philosophies négatives. 5 fr.
Le libre arbitre. 2e édition. 5 fr.

Max Nordau.
Dégénérescence. 2 v. 6e éd. 17 fr. 50
Les mensonges conventionnels de notre civilisation. 9e éd. 5 fr.
Vus du dehors. 5 fr.

Novicow.
Les luttes entre sociétés humaines. 2e édit. 10 fr.
Les gaspillages des sociétés modernes. 2e édit. 5 fr.
La justice et l'expansion de la vie. 7 fr. 50

H. Oldenberg.

Le Bouddha. 2e éd. 7 fr. 50
La religion du Véda. 10 fr.

Ossip-Lourié.

La philosophie russe contemp. 5 fr.
Psychol. des romanciers russes au XIXe siècle. 7 fr. 50

Ouvré.

Form. littér. de la pensée grecq. 10 fr.

G. Palante.

Combat pour l'individu. 3 fr. 75

Fr. Paulhan.

L'activité mentale et les éléments de l'esprit. 10 fr.
Les caractères. 2e édition. 5 fr.
Les mensonges du caractère. 5 fr.

Payot.

L'éducation de la volonté. 24e éd. 5 fr.
La croyance. 2e éd. 5 fr.

Jean Pérès.

L'art et le réel. 3 fr. 75

Bernard Perez.

Les trois premières années de l'enfant. 5e édit. 5 fr.
L'éd. mor. dès le berceau. 4e éd. 5 fr.
L'éd. intell. dès le berceau. 2e éd. 5 fr.

C. Piat.

La personne humaine. 7 fr. 50
Destinée de l'homme. 5 fr.

Picavet.

Les idéologues. 10 fr.

Piderit.

La mimique et la physiognomonie, avec 95 fig. 5 fr.

Pillon.

L'année philosophique. 15 vol, chacun. 5 fr.

J. Pioger.

La vie et la pensée. 5 fr.
La vie sociale, la morale et le progrès. 5 fr.

Preyer.

Éléments de physiologie. 5 fr.

L. Proal.

Le crime et la peine. 3e éd. 10 fr.
La criminalité politique. 5 fr.
Le crime et le suicide passionnels. 10 fr.

F. Rauh.

De la méthode dans la psychologie des sentiments. 5 fr.
L'expérience morale. 3 fr. 75

Récéjac.

La connaissance mystique. 5 fr.

Renard.

La méthode scientifique de l'histoire littéraire. 10 fr.

Renouvier.

Les dilem. de la métaph. pure. 5 fr.
Hist. et solut. des problèmes métaphysiques. 7 fr. 50
Le personnalisme. 10 fr.

Th. Ribot.

L'hérédité psycholog. 5e éd. 7 fr. 50
La psychologie anglaise contemporaine. 3e éd. 7 fr. 50
La psychologie allemande contemporaine. 4e éd. 7 fr. 50
La psych. des sentim. 5e éd. 7 fr. 50
L'évol. des idées générales. 2e éd. 5 fr.
L'imagination créatrice. 2e éd. 5 fr.
La logique des sentiments. 3 fr. 75

Ricardou.

De l'idéal. 5 fr.

G. Richard.

L'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire. 7 fr. 50

E. de Roberty.

Ancienne et nouvelle philos. 7 fr. 50
La philosophie du siècle. 5 fr.
Nouveau programme de sociol. 5 fr.

Romanes.

L'évol. ment. chez l'homme. 7 fr. 50

Ruyssen.

Évolut. psychol. du jugement. 5 fr.

A. Sabatier.

Philosophie de l'effort. 7 fr. 50

Emile Saigey.

Les sciences au XVIIIe siècle. La physique de Voltaire. 5 fr.

G. Saint-Paul.

Le langage intérieur et les paraphasies. 5 fr.

E. Sanz y Escartin.

L'individu et la réforme sociale. 7 fr. 50

Schopenhauer.

Aphorisme sur la sagesse dans la vie. 7e éd. 5 fr.
Le monde comme volonté et représentation. 3e éd. 3 vol. 22 fr. 50

Séailles.

Ess. sur le génie dans l'art. 2e éd. 5 fr.
Philosoph. de Renouvier. 7 fr. 50

Sighele.

La foule criminelle. 2e édit. 5 fr.

Sollier.
Psychologie de l'idiot et de l'imbécile. 2e éd. 5 fr.
Le problème de la mémoire. 3 fr. 75
Le mécanisme des émotions. 5 fr.

Souriau.
L'esthétique du mouvement. 5 fr.
La suggestion dans l'art. 5 fr.
La beauté rationnelle. 10 fr.

Spencer (Herbert).
Les premiers principes. 9e éd. 10 fr.
Principes de psychologie. 2 vol. 20 fr.
Princip. de biologie. 5e éd. 2 v. 20 fr.
Princip. de sociol. 5 vol. 43 fr. 75
I. *Données de la sociologie*, 10 fr. — II. *Inductions de la sociologie. Relations domestiques*, 7 fr. 50. — III. *Institutions cérémonielles et politiques*, 15 fr. — IV. *Institutions ecclésiastiques*, 3 fr. 75. — V. *Institutions professionnelles*, 7 fr. 50.
Justice. 7 fr. 50
Le rôle moral de la bienfaisance. 7 fr. 50
La morale des différents peuples. 7 fr. 50
Essais sur le progrès. 5e éd. 7 fr. 50
Essais de politique. 4e éd. 7 fr. 50
Essais scientifiques. 3e éd. 7 fr. 50
De l'éducation physique, intellectuelle et morale. 11e édit. 5 fr.

Stein.
La question sociale au point de vue philosophique. 10 fr.

Stuart Mill.
Mes mémoires. 3e éd. 5 fr.
Système de logique déductive et inductive. 4e édit. 2 vol. 20 fr.
Essais sur la religion. 4e édit. 5 fr.

James Sully.
Le pessimisme. 2e éd. 7 fr. 50
Études sur l'enfance. 10 fr.
Essai sur le rire. 7 fr. 50

Sully Prudhomme.
La vraie religion selon Pascal. 7 fr. 50

G. Tarde.
La logique sociale. 2e édit. 7 fr. 50
Les lois de l'imitation. 4e éd. 7 fr. 50
L'opposition universelle. 7 fr. 50
L'opinion et la foule. 2e édit. 5 fr.
Psychologie économique. 2 vol. 15 fr.

Em. Tardieu.
L'ennui. 5 fr.

P.-Félix Thomas.
L'éduc. des sentiments. 2e éd. 5 fr.
Pierre Leroux. Sa philosophie. 5 fr.

Thouverez.
Réalisme métaphysique. 5 fr.

Et. Vacherot.
Essais de philosophie critique. 7 fr. 50
La religion. 7 fr. 50

L. Weber.
Vers le positivisme absolu par l'idéalisme. 7 fr. 50

Derniers volumes publiés :

J. Bardoux.
Psychol. de l'Angleterre contemp. 7 fr. 50

A. Binet.
Les révélations de l'écriture. 5 fr.

J. Finot
Philosophie de la longévité 11e éd. 5 fr.

H. Hoffding.
Hist. de la philos. moderne. 2 v. 20 fr.

P. Lacombe.
Individus et sociétés selon Taine. 7 fr. 50

G. Luquet.
Idées générales de psychol. 5 fr.

J.-P. Nayrac.
L'attention. 3 fr. 75

L. Prat.
Le caractère empirique et la personne. 7 fr. 50

G. Rageot.
Le succès. 3 fr. 75

Ch. Renouvier.
Doctrine de Kant. 7 fr. 50

H. Riemann.
Elém. de l'esthétiq. musicale. 5 fr.

E. Rignano
Transmissibilité des caractères acquis. 5 fr.

Rivaud.
Essence et existence chez Spinoza. 7 fr. 50

P. Stapfer.
Questions esthétiques et religieuses. 3 fr. 75

H. Oldenberg.

Le Bouddha, 2e éd. 7 fr. 50
La religion du Véda. 10 fr.

Ossip-Lourié.

La philosophie russe contemp. 5 fr.
Psychol. des romanciers russes au XIXe siècle. 7 fr. 50

Ouvré.

Form. littér. de la pensée grecq. 10 fr.

G. Palante.

Combat pour l'individu. 3 fr. 75

Fr. Paulhan.

L'activité mentale et les éléments de l'esprit. 10 fr.
Les caractères. 2e édition. 5 fr.
Les mensonges du caractère. 5 fr.

Payot.

L'éducation de la volonté. 24e éd. 5 fr.
La croyance. 2e éd. 5 fr.

Jean Pérès.

L'art et le réel. 3 fr. 75

Bernard Perez.

Les trois premières années de l'enfant. 5e édit. 5 fr.
L'éd. mor. dès le berceau. 4e éd. 5 fr.
L'éd. intell. dès le berceau. 2e éd. 5 fr.

C. Piat.

La personne humaine. 7 fr. 50
Destinée de l'homme. 5 fr.

Picavet.

Les idéologues. 10 fr.

Piderit.

La mimique et la physiognomonie, avec 95 fig. 5 fr.

Pillon.

L'année philosophique. 15 vol. chacun. 5 fr.

J. Pioger.

La vie et la pensée. 5 fr.
La vie sociale, la morale et le progrès. 5 fr.

Preyer.

Éléments de physiologie. 5 fr.

L. Proal.

Le crime et la peine. 3e éd. 10 fr.
La criminalité politique. 5 fr.
Le crime et le suicide passionnels. 10 fr.

F. Rauh.

De la méthode dans la psychologie des sentiments. 5 fr.
L'expérience morale. 3 fr. 75

Récéjac.

La connaissance mystique. 5 fr.

Renard.

La méthode scientifique de l'histoire littéraire. 10 fr.

Renouvier.

Les dilem. de la métaph. pure. 5 fr.
Hist. et solut. des problèmes métaphysiques. 7 fr. 50
Le personnalisme. 10 fr.

Th. Ribot.

L'hérédité psycholog. 5e éd. 7 fr. 50
La psychologie anglaise contemporaine. 3e éd. 7 fr. 50
La psychologie allemande contemporaine. 4e éd. 7 fr. 50
La psych. des sentim. 5e éd. 7 fr. 50
L'évol. des idées générales. 2e éd. 5 fr.
L'imagination créatrice. 2e éd. 5 fr.
La logique des sentiments. 3 fr. 75

Ricardou.

De l'idéal. 5 fr.

G. Richard.

L'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire. 7 fr. 50

E. de Roberty.

Ancienne et nouvelle philos. 7 fr. 50
La philosophie du siècle. 5 fr.
Nouveau programme de sociol. 5 fr.

Romanes.

L'évol. ment. chez l'homme. 7 fr. 50

Ruyssen.

Évolut. psychol. du jugement. 5 fr.

A. Sabatier.

Philosophie de l'effort. 7 fr. 50

Emile Saigey.

Les sciences au XVIIIe siècle. La physique de Voltaire. 5 fr.

G. Saint-Paul.

Le langage intérieur et les paraphasies. 5 fr.

E. Sanz y Escartin.

L'individu et la réforme sociale. 7 fr. 50

Schopenhauer.

Aphorisme sur la sagesse dans la vie. 7e éd. 5 fr.
Le monde comme volonté et représentation. 3e éd. 3 vol. 22 fr. 50

Séailles.

Ess. sur le génie dans l'art. 2e éd. 5 fr.
Philosoph. de Renouvier. 7 fr. 50

Sighele.

La foule criminelle. 2e édit. 5 fr.

Sollier.

Psychologie de l'idiot et de l'imbécile. 2e éd. 5 fr.
Le problème de la mémoire. 3 fr. 75
Le mécanisme des émotions. 5 fr.

Souriau.

L'esthétique du mouvement. 5 fr.
La suggestion dans l'art. 5 fr.
La beauté rationnelle. 10 fr.

Spencer (Herbert).

Les premiers principes. 9e éd. 10 fr.
Principes de psychologie. 2 vol. 20 fr.
Princip. de biologie. 5e éd. 2 v. 20 fr.
Princip. de sociol. 5 vol. 43 fr. 75
I. *Données de la sociologie*, 10 fr. — II. *Inductions de la sociologie. Relations domestiques*, 7 fr. 50. — III. *Institutions cérémonielles et politiques*, 15 fr. — IV. *Institutions ecclésiastiques*, 3 fr. 75. — V. *Institutions professionnelles*, 7 fr. 50.
Justice. 7 fr. 50
Le rôle moral de la bienfaisance. 7 fr. 50
La morale des différents peuples. 7 fr. 50
Essais sur le progrès. 5e éd. 7 fr. 50
Essais de politique. 4e éd. 7 fr. 50
Essais scientifiques. 3e éd. 7 fr. 50
De l'éducation physique, intellectuelle et morale. 11e édit. 5 fr.

Stein.

La question sociale au point de vue philosophique. 10 fr.

Stuart Mill.

Mes mémoires. 3e éd. 5 fr.
Système de logique déductive et inductive. 4e édit. 2 vol. 20 fr.
Essais sur la religion. 4e édit. 5 fr.

James Sully.

Le pessimisme. 2e éd. 7 fr. 50
Études sur l'enfance. 10 fr.
Essai sur le rire. 7 fr. 50

Sully Prudhomme.

La vraie religion selon Pascal. 7 fr. 50

G. Tarde.

La logique sociale. 2e édit. 7 fr. 50
Les lois de l'imitation. 4e éd. 7 fr. 50
L'opposition universelle. 7 fr. 50
L'opinion et la foule. 2e édit. 5 fr.
Psychologie économique. 2 vol. 15 fr.

Em. Tardieu.

L'ennui. 5 fr

P.-Félix Thomas.

L'éduc. des sentiments. 2e éd. 5 fr.
Pierre Leroux. Sa philosophie. 5 fr.

Thouverez.

Réalisme métaphysique. 5 fr.

Et. Vacherot.

Essais de philosophie critique. 7 fr. 50
La religion. 7 fr. 50

L. Weber.

Vers le positivisme absolu par l'idéalisme. 7 fr. 50

Derniers volumes publiés :

J. Bardoux.

Psychol. de l'Angleterre contemp. 7 fr. 50

A. Binet.

Les révélations de l'écriture. 5 fr.

J. Finot

Philosophie de la longévité 11e éd. 5 fr.

H. Hoffding.

Hist. de la philos. moderne. 2 v. 20 fr.

P. Lacombe.

Individus et sociétés selon Taine. 7 fr. 50

G. Luquet.

Idées générales de psychol. 5 fr.

J.-P. Nayrac.

L'attention. 3 fr. 75

L. Prat.

Le caractère empirique et la personne. 7 fr. 50

G. Rageot.

Le succès. 3 fr. 75

Ch. Renouvier.

Doctrine de Kant. 7 fr. 50

H. Riemann.

Élém. de l'esthétiq. musicale. 5 fr.

E. Rignano

Transmissibilité des caractères acquis. 5 fr.

Rivaud.

Essence et existence chez Spinoza. 7 fr. 50

P. Stapfer.

Questions esthétiques et religieuses. 3 fr. 75

H. Oldenberg.

Le Bouddha, 2e éd. 7 fr. 50
La religion du Véda. 10 fr.

Ossip-Lourié.

La philosophie russe contemp. 5 fr.
Psychol. des romanciers russes au XIXe siècle. 7 fr. 50

Ouvré.

Form. littér. de la pensée grecq. 10 fr.

G. Palante.

Combat pour l'individu. 3 fr. 75

Fr. Paulhan.

L'activité mentale et les éléments de l'esprit. 10 fr.
Les caractères, 2e édition. 5 fr.
Les mensonges du caractère. 5 fr.

Payot.

L'éducation de la volonté. 24e éd. 5 fr.
La croyance. 2e éd. 5 fr.

Jean Pérès.

L'art et le réel. 3 fr. 75

Bernard Perez.

Les trois premières années de l'enfant. 5e édit. 5 fr.
L'éd. mor. dès le berceau. 4e éd. 5 fr.
L'éd. intell. dès le berceau. 2e éd. 5 fr.

C. Piat.

La personne humaine. 7 fr. 50
Destinée de l'homme. 5 fr.

Picavet.

Les idéologues. 10 fr.

Piderit.

La mimique et la physiognomonie, avec 95 fig. 5 fr.

Pillon.

L'année philosophique. 15 vol. chacun. 5 fr.

J. Ploger.

La vie et la pensée. 5 fr.
La vie sociale, la morale et le progrès. 5 fr.

Preyer.

Éléments de physiologie. 5 fr.

L. Proal.

Le crime et la peine. 3e éd. 10 fr.
La criminalité politique. 5 fr.
Le crime et le suicide passionnels. 10 fr.

F. Rauh.

De la méthode dans la psychologie des sentiments. 5 fr.
L'expérience morale. 3 fr. 75

Récéjac.

La connaissance mystique. 5 fr.

Renard.

La méthode scientifique de l'histoire littéraire. 10 fr.

Renouvier.

Les dilem. de la métaph. pure. 5 fr.
Hist. et solut. des problèmes métaphysiques. 7 fr. 50
Le personnalisme. 10 fr.

Th. Ribot.

L'hérédité psycholog. 5e éd. 7 fr. 50
La psychologie anglaise contemporaine. 3e éd. 7 fr. 50
La psychologie allemande contemporaine. 4e éd. 7 fr. 50
La psych. des sentim. 5e éd. 7 fr. 50
L'évol. des idées générales. 2e éd. 5 fr.
L'imagination créatrice. 2e éd. 5 fr.
La logique des sentiments. 3 fr. 75

Ricardou.

De l'idéal. 5 fr.

G. Richard.

L'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire. 7 fr. 50

E. de Roberty.

Ancienne et nouvelle philos. 7 fr. 50
La philosophie du siècle. 5 fr.
Nouveau programme de sociol. 5 fr.

Romanes.

L'évol. ment. chez l'homme. 7 fr. 50

Ruyssen.

Évolut. psychol. du jugement. 5 fr.

A. Sabatier.

Philosophie de l'effort. 7 fr. 50

Emile Saigey.

Les sciences au XVIIIe siècle. La physique de Voltaire. 5 fr.

G. Saint-Paul.

Le langage intérieur et les paraphasies. 5 fr.

E. Sanz y Escartin.

L'individu et la réforme sociale. 7 fr. 50

Schopenhauer.

Aphorisme sur la sagesse dans la vie. 7e éd. 5 fr.
Le monde comme volonté et représentation. 3e éd. 3 vol. 22 fr. 50

Séailles.

Ess. sur le génie dans l'art. 2e éd. 5 fr.
Philosoph. de Renouvier. 7 fr. 50

Sighele.

La foule criminelle. 2e édit. 5 fr.

Sollier.

Psychologie de l'idiot et de l'imbécile. 2e éd. 5 fr.
Le problème de la mémoire. 3 fr. 75
Le mécanisme des émotions. 5 fr.

Souriau.

L'esthétique du mouvement. 5 fr.
La suggestion dans l'art. 5 fr.
La beauté rationnelle. 10 fr.

Spencer (Herbert).

Les premiers principes. 9e éd. 10 fr.
Principes de psychologie. 2 vol. 20 fr.
Princip. de biologie. 5e éd. 2 v. 20 fr.
Princip. de sociol. 5 vol. 43 fr. 75
I. *Données de la sociologie*, 10 fr. — II. *Inductions de la sociologie. Relations domestiques*, 7 fr. 50. — III. *Institutions cérémonielles et politiques*, 15 fr. — IV. *Institutions ecclésiastiques*, 3 fr. 75. — V. *Institutions professionnelles*, 7 fr. 50.
Justice. 7 fr. 50
Le rôle moral de la bienfaisance. 7 fr. 50
La morale des différents peuples. 7 fr. 50
Essais sur le progrès. 5e éd. 7 fr. 50
Essais de politique. 4e éd. 7 fr. 50
Essais scientifiques. 3e éd. 7 fr. 50
De l'éducation physique, intellectuelle et morale. 11e édit. 5 fr.

Stein.

La question sociale au point de vue philosophique. 10 fr.

Stuart Mill.

Mes mémoires. 3e éd. 5 fr.
Système de logique déductive et inductive. 4e édit. 2 vol. 20 fr.
Essais sur la religion. 4e édit. 5 fr.

James Sully.

Le pessimisme. 2e éd. 7 fr. 50
Études sur l'enfance. 10 fr.
Essai sur le rire. 7 fr. 50

Sully Prudhomme.

La vraie religion selon Pascal. 7 fr. 50

G. Tarde.

La logique sociale. 2e édit. 7 fr. 50
Les lois de l'imitation. 4e éd. 7 fr. 50
L'opposition universelle. 7 fr. 50
L'opinion et la foule. 2e édit. 5 fr.
Psychologie économique. 2 vol. 15 fr.

Em. Tardieu.

L'ennui. 5 fr.

P.-Félix Thomas.

L'éduc. des sentiments. 2e éd. 5 fr.
Pierre Leroux. Sa philosophie. 5 fr.

Thouverez.

Réalisme métaphysique. 5 fr.

Et. Vacherot.

Essais de philosophie critique. 7 fr. 50
La religion. 7 fr. 50

L. Weber.

Vers le positivisme absolu par l'idéalisme. 7 fr. 50

Derniers volumes publiés :

J. Bardoux.

Psychol. de l'Angleterre contemp. 7 fr. 50

A. Binet.

Les révélations de l'écriture. 5 fr.

J. Finot.

Philosophie de la longévité. 11e éd. 5 fr.

H. Hoffding.

Hist. de la philos. moderne. 2 v. 20 fr.

P. Lacombe.

Individus et sociétés selon Taine. 7 fr. 50

G. Luquet.

Idées générales de psychol. 5 fr.

J.-P. Nayrac.

L'attention. 3 fr. 75

L. Prat.

Le caractère empirique et la personne. 7 fr. 50

G. Rageot.

Le succès. 3 fr. 75

Ch. Renouvier.

Doctrine de Kant. 7 fr. 50

H. Riemann.

Elém. de l'esthétiq. musicale. 5 fr.

E. Rignano.

Transmissibilité des caractères acquis. 5 fr.

Rivaud.

Essence et existence chez Spinoza. 7 fr. 50

P. Stapfer.

Questions esthétiques et religieuses. 3 fr. 75

ÉCONOMIE POLITIQUE — SCIENCE FINANCIÈRE

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

Fondé en 1841, par G. GUILLAUMIN

Paraît le 15 de chaque mois

par fascicules grand in-8 de 10 à 12 feuilles (160 à 192 pages).

RÉDACTEUR EN CHEF : M. G. DE MOLINARI

Correspondant de l'Institut.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

France et Algérie : UN AN......... **36** fr. ; SIX MOIS......... **19** fr.

Union postale : UN AN............. **38** fr. ; SIX MOIS......... **20** fr.

LE NUMÉRO................. **3** fr. **50**

Les abonnements partent de Janvier ou de Juillet.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. LÉON SAY et de **M. JOSEPH CHAILLEY-BERT**

Deuxième édition.

2 vol. grand in-8 raisin et un Supplément : prix, brochés....... **60** fr.

— — demi-reliure veau ou chagrin........... **69** fr.

COMPLÉTÉ PAR 3 TABLES : **Tables des auteurs, table méthodique et table analytique.**

Cet important ouvrage peut s'acquérir en envoyant un mandat-poste de 20 fr., au reçu duquel est faite l'expédition du livre, et en payant le reste, soit 40 fr., en quatre traites de 10 fr. chacune, de deux mois en deux mois.

DICTIONNAIRE DU COMMERCE

DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

DIRECTEURS :

MM. Yves GUYOT et Arthur RAFFALOVICH

2 volumes grand in-8. Prix, brochés............................ [illegible]

— — reliés............................ [illegible]

Cet important ouvrage peut s'acquérir en envoyant un mandat-poste de 10 fr., au reçu duquel est faite l'expédition du livre, et en payant le reste, soit 40 fr., en quatre traites de 10 fr. chacune, de deux mois en deux mois.

COLLECTION DES PRINCIPAUX ÉCONOMISTES

Enrichie de commentaires, de notes explicatives et de notices historiques

ÉCONOMISTES FINANCIERS DU XVIIIe SIÈCLE

Vauban, *Projet d'une dime royale.* — **Boisguillebert.** *Détail de la France, Factum de la France,* opuscules divers. — **J. Law.** *Œuvres complètes.* — **Melon,** *Essai sur le commerce.* — **Dutot,** *Réflexions politiques sur les finances et le commerce.* — 2e *édition.* 1 vol. grand in-8 . 15 fr.

MALTHUS

Essai sur le principe de population. *Introduction,* par Rossi, de l'Institut. 3e *édition.* 1 vol. grand in-8. . . . . 10 fr.

MÉLANGES (1re PARTIE)

David Hume. *Essai sur le commerce, le luxe, l'argent, les impôts, le crédit public, sur la balance du commerce, la jalousie commerciale, la population des nations anciennes.* — **V. de Forbonnais.** *Principes économiques.* — **Condillac.** *Le commerce et le gouvernement.* — **Condorcet.** *Lettres d'un laboureur de Picardie à M. N**** (Necker). — *Réflexions sur l'esclavage des nègres.* — *Réflexions sur la justice criminelle.* — *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe.* — *De l'impôt progressif.* — **Lavoisier.** *De la richesse territoriale du royaume de France.* — **Franklin.** *La science du bonhomme Richard* et ses autres opuscules. 1 vol. grand in-8. . . . . 10 fr.

MÉLANGES (2e PARTIE)

Necker. *Sur la législation et le commerce des grains.* — L'abbé **Galiani.** *Dialogues sur le commerce des blés* avec la *Réfutation* de l'abbé **Morellet.** — **Montyon.** *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples?* — **Bentham.** *Défense de l'usure.* 1 vol. gr. in-8. . . . . 10 fr.

RICARDO

Œuvres complètes. Les œuvres de Ricardo se composent : 1° des **Principes de l'économie politique et de l'impôt.** — 2° Des ouvrages ci-après : *De la protection accordée à l'agriculture.* — *Plan pour l'établissement d'une banque nationale.* — *Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital.* — *Proposition pour l'établissement d'une circulation monétaire économique et sûre.* — *Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque.* — *Essai sur les emprunts publics,* avec des notes. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

J.-B. SAY

Cours complet d'économie politique pratique. 2 vol. grand in-8. 20 fr.

J.-B. SAY

Œuvres diverses : *Catéchisme d'économie politique.* — *Lettres à Malthus et correspondance générale.* — *Olbie.* — *Petit volume.* — *Fragments et opuscules inédits.* 1 vol. grand in-8.. . . . . 10 fr.

ADAM SMITH

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduction de G. Garnier. 5e édition, augmentée. 2 vol. in-8. . . 16 fr.

COLLECTION DES ÉCONOMISTES
ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

FORMAT IN-8.

BANFIELD, Professeur à l'Université de Cambridge. **Organisation de l'industrie**, traduit sur la 2e édition, et annoté par M. ÉMILE THOMAS. 1 vol. in-8. . . . . 6 fr.

BASTIAT. **Œuvres complètes** en 7 volumes in-8 (vélin). . . . . . 35 fr.
(Voir détails page 30, édition in-18).

BAUDRILLART (H.), de l'Institut. **Philosophie de l'économie politique. Des rapports de l'économie politique et de la morale.** Deuxième édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

BLANQUI, de l'Institut. **Histoire de l'économie politique en Europe**, *depuis les anciens jusqu'à nos jours*, 5e édition. 1 vol. in-8. . . . 8 fr.

BLOCK (Maurice), de l'Institut. **Les progrès de la science économique depuis** ADAM SMITH. **Revision des doctrines économiques.** 2e édition augmentée. 2 vol. in-8. 16 fr.

— **Statistique de la France, comparée avec les divers pays de l'Europe**, *couronné par l'Institut* (Prix de statistique). 2e édition refondue. 2 vol. in-8. . . . . 12 fr.

BLUNTSCHLI. **Le droit international codifié.** Traduit de l'allemand par M. C. LARDY. 5e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

— **Théorie générale de l'État**, traduit de l'allemand par M. DE RIEDMATTEN. 3e édition. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

— **Le droit public général**, traduit de l'allemand par M. DE RIEDMATTEN, 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

— **La politique**, traduit de l'allemand et précédé d'une préface de M. DE RIEDMATTEN. 2e édition, 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

BOISSONADE (G.), Professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris. **Histoire de la réserve héréditaire et de son influence morale et économique** (*Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques*). 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

CIBRARIO, correspondant de l'Institut. **Économie du moyen âge.** Traduit de l'italien sur la 4e édition, par M. A. BARNEAUD. 2 vol. in-8. 6 fr.

COURTOIS (A.). **Histoire des banques de France.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr. 50

DUNOYER (Ch.), de l'Institut. **De la liberté du travail.** 2e édition. 2 vol. in-8. . . . . 20 fr.

— **Notice d'économie sociale**, revues sur les manuscrits de l'auteur. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

EICHTHAL (Eugène d'), de l'Institut. **La formation des richesses et ses conditions sociales actuelles**, *notes d'économie politique*. . . 7 fr. 50

FAUCHER (L.), de l'Institut. **Études sur l'Angleterre.** 2e édition augmentée. 2 forts volumes in-8. 16 fr.

— **Mélanges d'économie politique et de finances.** 2 forts vol. in-8. 8 fr.

FIX (Th.). **Observations sur l'état des classes ouvrières.** Nouvelle édition. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

GARNIER (J.), de l'Institut. **Du principe de population.** 2e édition. 1 vol. in-8 avec portrait. . . . . 10 fr.

GROTIUS. **Le droit de la guerre et de la paix.** Nouvelle traduction. 3 vol. in-8. . . . . 12 fr. 50

HAUTEFEUILLE. **Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime.** 3e édit. refondue. 3 forts vol. in-8. 22 fr. 50

— **Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime international.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

KLUBER (J.-H.). **Droit des gens moderne de l'Europe.** 2e édition, revue. 1 vol. in-8. . . . . 4 fr.

LAFERRIÈRE (F.), de l'Institut. **Essai sur l'histoire du droit français** depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, y compris le **Droit public et privé de la Révolution française.** Nouvelle édit. 2 vol. in-8. 14 fr.

LAVERGNE (L. de), de l'Institut. **Les économistes français du dix-huitième siècle.** 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

— **Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande.** 5e édition. 1 vol. in-8 avec portrait. . . . . 8 fr. 50

LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. **Traité théorique et pratique d'économie politique.** 3e édition. 4 vol. in-8. . . . . 36 fr.

— **Traité de la science des finances.** 7e édition, revue, corrigée et augmentée. 2 forts vol. in-8. . . . . 25 fr.

— **Essai sur la répartition des richesses** et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. 3e édit., revue et corrigée. 1 vol. in-8. 9 fr.

— **Le collectivisme,** *examen critique du nouveau socialisme.* 4e édition, revue et augmentée d'une préface. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

MAC CULLOCH, correspondant de l'Institut. **Principes d'économie politique,** *suivis de quelques recherches relatives à leur application, et d'un tableau de l'origine et des progrès de la science,* traduit sur la 4e édition anglaise, par A. PLANCHE. 2e édition. 2 vol. in-8. . . 6 fr.

MARTENS (G.-F. de). **Précis du droit des gens moderne de l'Europe.** Nouvelle édition, revue. 2 forts vol. in-8. . . . . 7 fr.

MINGHETTI, de l'Institut. **Des rapports de l'économie publique avec la morale et le droit.** Traduit par M. SAINT-GERMAIN LEDUC. 1 fort. vol in-8. . . . . 7 fr. 50

MIRABEAU. **L'ami des hommes** ou **traité de la population,** avec une préface et une notice biographique, par M. ROUXEL. 1 vol. in-8. 5 fr.

MORLEY (John). **La vie de Richard Cobden,** traduit par SOPHIE RAFFALOVICH. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

PASSY (H.), de l'Institut. **Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

PRADIER-FODERÉ. **Précis de droit administratif.** 7e édition, tenue au courant de la législation. 1 fort vol. in-8. . . . . 10 fr.

ROSCHER (G.). **Traité d'économie politique rurale.** Traduit sur la dernière édition par C. VOGEL. 1 fort vol. in-8. . . . . 18 fr.

— **Recherches sur divers sujets d'économie politique.** Traduit de l'allemand. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

ROSSI (P.), de l'Institut. **Cours d'économie politique,** revu et augmenté de leçons inédites. 5e édition. 4 vol. in-8. . . . . 15 fr.

— **Cours de droit constitutionnel,** *professé à la Faculté de droit de Paris,* recueilli par M. A. PORÉE. 2e édition. 4 vol. in-8. . . . . 15 fr.

— **Traité de droit pénal.** 4e édition. 2 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

STUART MILL (J.). **Le gouvernement représentatif,** traduit et précédé d'une *Introduction,* par DUPONT-WHITE. 2e édition. 1 vol. in-8. 5 fr.

VIGNES (Édouard). **Traité des impôts en France.** 4e édition, mise au courant de la législation, par M. VERGNIAUD. 2 vol. in-8. . . . . 16 fr.

YOUNG (Arthur). **Voyages en France (1787, 1788, 1789).** Traduits et annotés par M. LESAGE. 2e édition. 2 vol. in-8. . . . . 15 fr.

VII. *Essais. — Ébauches. — Correspondance.* 3

Les tomes IV et V seuls ne se vendent pas séparés.

BAUDRILLART (H.). **Etudes de philosophie morale et d'économie**
tique. 2 vol. in-18. . . . .

BECCARIA. **Des délits et des peines.** 2e édition. 1 vol. in-18. . 3

BLANQUI, de l'Institut. **Précis élémentaire de l'économie poli**
3e édition, suivie du *Résumé de l'histoire du commerce*, in-18. 2

CIESZKOWSKI (A.). **Du crédit et de la circulation.** 3e édit. in-18. 3

COQUELIN (Charles). **Du crédit et des banques.** 3e édition, in-18.

COURCELLE-SENEUIL (J.-G.). **Traité théorique et pratique d'écon**
politique. 3e édit. 2 vol. in-18. . . . .

— **La société moderne.** 1 vol. in-18. . . . .

FAUCHER (L.), de l'Institut. **Mélanges d'économie politique et de fina**
2 forts volumes in-18. 3

FREEMAN (E.-A.). **Le développement de la constitution anglaise**
les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18. . . . 3

GROTIUS. **Le droit de la guerre et de la paix.** 3 vol. in-18. . . 7

KLUBER (J.-H.). **Droit des gens moderne de l'Europe.** in-18. 2

LAVERGNE (L. de), de l'Institut. **Économie rurale de la France d**
1789. 4e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18. 3

— **L'agriculture et la population.** 2e édition. 1 vol. in-18. . . . 3

LEYMARIE (A.). **Tout par le travail.** 2e édition. 1 vol. in-18. . .

MARTENS (G.-F. de). **Précis du droit des gens moderne de l'Eu**
2e édition. 2 vol. in-18. . . . .

MINGHETTI, de l'Institut. **Des rapports de l'économie politique av**
morale et le droit, par M. Saint-Germain Leduc. 1 vol. in-18. 5

MOREAU DE JONNÈS, de l'Institut. **Statistique de l'industrie**
France. 1 vol. in-18. 3

— **La France avant ses premiers habitants.** 1 vol. in-18. 3

RAPET (J.-J.). **Manuel populaire de morale et d'économie poli**
4e édition. 1 fort vol. in-18. 3

REYBAUD (L.). **Etudes sur les réformateurs ou socialistes mode**
7e édition. 2 vol. in-18. . . . .

SAINT-PIERRE (Abbé de). **Sa vie et ses œuvres.** 1 vol. in-18. 3

SAINT-SIMON. **Sa vie et ses travaux,** par M. G. Hubbard, sui
fragments des plus célèbres écrits de Saint-Simon. 1 vol. in-18.

SAY (J.-B.). **Catéchisme d'économie politique.** 1 vol. in-18. . . 1

SCHULLER (R.). **Les économistes classiques et leurs adversaires.**

COLLECTION
D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS

Histoire — Morale — Économie politique — Sociologie

Format in-8. (Pour le cartonnage, **1** fr. **50** en plus.)

BAMBERGER. — **Le Métal argent au XIXe siècle.** Traduction par M. Raphael-Georges Lévy. 1 vol. Prix, broché . . . . 6 fr. 50

C. ELLIS STEVENS. — **Les Sources de la Constitution des États-Unis** *étudiées dans leurs rapports avec l'histoire de l'Angleterre et de ses Colonies.* Traduit par Louis Vossion. 1 vol. in-8. Prix, broché. 7 fr. 50

GOSCHEN. — **Théorie des Changes étrangers.** Traduction et préface de M. Léon Say. *Quatrième édition française* suivie du *Rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre*, par le même. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Justice.** 3e *édition.* Trad. de M. E. Castelot. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **La Morale des différents Peuples et la Morale personnelle.** Traduction de MM. Castelot et E. Martin Saint-Léon. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Les institutions professionnelles et industrielles.** Traduit par Henri de Varigny. 1 vol. in-8. Prix, br. 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Problèmes de Morale et de Sociologie.** Traduction de M. H. de Varigny. 2e édit. 1 vol. Prix, broché. . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Du Rôle moral de la Bienfaisance** (*Dernière partie des principes de l'éthique*). Traduction de MM. E. Castelot et E. Martin Saint-Léon. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HOWELL. — **Le Passé et l'Avenir des Trade Unions.** *Questions sociales d'aujourd'hui.* Traduction et préface de M. Le Cour Grandmaison. 1 vol. Prix, broché . . . . 5 fr. 50

KIDD. — **L'évolution sociale.** Traduit par M. P. Le Monnier. 1 vol. in-8. Prix, broché. . . . . 7 fr. 50

NITTI. — **Le Socialisme catholique.** Traduit avec l'autorisation de l'auteur. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

RUMELIN. — **Problèmes d'Économie politique et de Statistique.** Traduit par Ar. de Riedmatten. 1 vol. Prix, broché. . . . . . 7 fr. 50

SCHULZE GAVERNITZ. — **La grande Industrie.** Traduit de l'allemand. Préface par M. G. Guéroult. 1 vol. Prix, broché. . . . . . 7 fr. 50

W.-A. SHAW. — **Histoire de la Monnaie (1252-1894).** Traduit par M. Ar. Raffalovich. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

THOROLD ROGERS. — **Histoire du Travail et des Salaires en Angleterre depuis la fin du XIIIe siècle.** Traduction avec notes par E. Castelot. 1 vol. in-8. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

WESTERMARCK. — **Origine du Mariage dans l'espèce humaine.** Traduction de M. H. de Varigny. 1 vol. Prix broché. . . . . . . 11 fr.

A.-D. WHITE. — **Histoire de la Lutte entre la Science et la Théologie.** Traduit et adapté par MM. H. de Varigny et G. Adam. 1 vol. in-8. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

PETITE BIBLIOTHÈQUE
ÉCONOMIQUE
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. J. CHAILLEY-BERT

PRIX DE CHAQUE VOLUME IN-32, ORNÉ D'UN PORTRAIT
Cartonné toile. . . . . **2 fr. 50**

XVIII VOLUMES PUBLIÉS

I. — VAUBAN. — **Dîme royale**, par G. Michel.
II. — BENTHAM. — **Principes de Législation**, par Mlle Raffalovich.
III. — HUME. — **Œuvre économique**, par Léon Say.
IV. — J.-B. SAY. — **Économie politique**, par H. Baudrillart, de l'Institut.
V. — ADAM SMITH. — **Richesse des Nations**, par Courcelle-Seneuil, de l'Institut.
VI. — SULLY. — **Économies royales**, par M. J. Chailley-Bert.
VII. — RICARDO. — **Rentes, Salaires et Profits**, par M. P. Beauregard, de l'Institut.
VIII. — TURGOT. — **Administration et Œuvres économiques**, par M. L. Robineau.
IX. — JOHN-STUART MILL. — **Principes d'économie politique**, par M. L. Roquet.
X. — MALTHUS. — **Essai sur le principe de population**, par M. G. de Molinari.
XI. — BASTIAT. — **Œuvres choisies**, par M. de Foville, de l'Institut.
XII. — FOURIER. — **Œuvres choisies**, par M. Ch. Gide.
XIII. — F. LE PLAY. — **Économie sociale**, par M. F. Auburtin.
XIV. — COBDEN. — **Ligue contre les lois, Céréales et Discours politiques**, par Léon Say, de l'Académie française.
XV. — KARL MARX. — **Le Capital**, par M. Vilfredo Pareto.
XVI. — LAVOISIER. — **Statistique agricole et projets de réformes**, par MM. Schelle et Ed. Grimaux, de l'Institut.
XVII. — LÉON SAY. — **Liberté du Commerce, finances publiques**, par M. J. Chailley-Bert.
XVIII. — QUESNAY. — **La Physiocratie**, par M. Yves Guyot.

Chaque volume est précédé d'une introduction et d'une étude biographique, bibliographique et critique sur chaque auteur.

691-06. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 5-06.

l'Institut. 1 vol. in-8..............................

LAPIE (P.). **Les Civilisations tunisiennes** (*Musulmans, Isra-tes, Européens*). 1 vol. in-12. (Couronné par l'Acad française.)............................ 9 fr

LANESSAN (de). **L'Expansion coloniale de la France**. É économique et géographique sur les établissements fran d'outre-mer. 1 vol. in-8, avec cartes..............

— **L'Indo-Chine française**. Étude économique, politique administrative *sur la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam le Tonkin*. (Couronné par la Société de géographie comm ciale de Paris, médaille Dupleix.) 1 vol. in-8, avec 5 ca en couleurs hors texte..............................

— **La colonisation française en Indo-Chine**. 1 vol. in-12, une carte de l'Indo-Chine.............................. 3 fr

— **Principes de colonisation**. 1 vol. in-8..............................

LE BON (Dr Gustave). **Lois psychologiques de l'évolution peuples**. 3e édition. 1 vol. in-12.............................. 2 fr

LEFÈVRE (André). **Les Races et les Langues**. 1 vol in-8..............................

SILVESTRE (J.). **L'Empire d'Annam et les Annamites**, pu sous les auspices de l'administration des colonies. 1 in-12, avec une carte de l'Annam.............................. 3 fr

STARCKE (J.). **La Famille primitive**. 1 vol. in-8..............................

WAHL. **L'Algérie**. 1 vol. in-8. 3e édit. refondue. (Couronné l'Institut.)..............................


WIDENER
BOOK DUE
CANCELLED
WIDENER
SEP 10 2003
WIDENER
BOOK DUE
CANCELLED
BOOK DUE
CANCELLED
MAR 29 1983
WIDENER
OCT 30 1997
BOOK DUE

